GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

METHODOLOGIE GENERALE

ANNEXE ENVIRONNEMENTALE

Analyser ses dépenses et leurs impacts sur l'environnement

OCTOBRE 2026



© Christophe Cazeau / Terra (2016)

CONTRIBUTEURS

Ce guide a été élaboré dans le cadre d'un groupe de travail, réuni de septembre 2024 à septembre 2026, associant étroitement associations nationales d'élus et collectivités volontaires, piloté par :

- Le Commissariat général au développement durable
- La Direction générale des collectivités locales
- La Direction générale des finances publiques

REMERCIEMENTS

Le Commissariat général au développement durable, la Direction générale des collectivités locales et la Direction générale des finances publiques tiennent à remercier l'ensemble des parties prenantes mobilisées dans le cadre du groupe de travail et dont l'implication a rendu possible la co-construction de cette méthode.

Les associations nationales d'élus

Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité

Association des petites villes de France

Départements de France

France urbaine

Intercommunalités de France

Régions de France

Les collectivités contributrices aux travaux de construction de la méthode et de ses outils

Agglomération de Saint-Lô

Collectivité de Corse

Communauté de communes Pays de Falaise

Communauté urbaine de Caen La Mer / Ville de Caen

Communauté urbaine du Grand Reims

Conseil départemental des Alpes Maritimes

Conseil départemental de l'Hérault

Conseil départemental de la Mayenne

Eurométropole de Strasbourg

Métropole Clermont Auvergne

Métropole européenne de Lille

Métropole du Grand Besançon / Ville de Besançon

Métropole du Grand Paris

Métropole de Montpellier Méditerranée

Métropole de Nantes

Métropole de Nîmes

Métropole de Rennes

Région Bretagne

Région Centre-Val de Loire

Région Hauts-de-France

Région Île-de-France

Région Normandie

Région Nouvelle-Aquitaine

Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée

Région Pays de la Loire

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Région La Réunion

Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF)

Ville de Cabriès

Ville de Clermont-Ferrand

Ville de Lille

Ville de Paris

Les collectivités mobilisées spécifiquement pour tester le guide synthétique

Communauté de communes de Honfleur-Beuzeville

Communauté de communes du Pays de Falaise

Ville de Châtenay-Malabry

Ville d'Eaubonne

Ville de Fleury-sur-Orne

Ville de Gignac

Ville de Granville

Ville de Margny-lès-Compiègne

Ville de Mèze

Ville de Tinqueux

Les experts thématiques ou méthodologiques qui ont répondu aux sollicitations pour consolider cette méthodologie

Agence de la transition écologique (ADEME)

Agences de l'eau

Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)

CDC Biodiversité

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN)

Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC)

Direction générale de la prévention des risques (DGPR)

Institut de l'économie pour le climat (I4CE)

TABLE DES MATIÈRES

Partie 1 Contexte 11

I. Qu'est-ce que l'annexe environnementale ? 12

A. Le cadre réglementaire 12
B. Distinguer l'annexe environnementale du budget vert 12
C. Valoriser les cotations réalisées 13
Transformer l'obligation réglementaire en démarche d'amélioration continue 13
Mieux éclairer les décisions d'investissement 13
Sensibiliser l'ensemble des services aux impacts environnementaux des projets 13
Faciliter le dialogue avec les partenaires financiers 13

II. Les fondamentaux pour réaliser l'annexe 15

A. Comment entrer dans la démarche ? 15
Coter ses dépenses pour mesurer leur contribution à la transition écologique 15
Comment cela se passe-t-il ? 15
Sur quelles ressources s'appuyer ? 16
A quel moment réaliser l'analyse ? 17

B. Les principes d'analyse clefs 18
Une entrée progressive dans l'exercice de cotation 18
Quatre principes de cotation 18
Une cotation qui s'effectue à l'échelle du projet 18
Une cotation qui s'intéresse aux impacts de la dépense 18
Une échelle de cotation avec quatre niveaux 19

III. Une analyse qui s'effectue selon les 6 axes de la Taxonomie européenne 20

Axe 1 : Atténuation du changement climatique 20
Axe 2 : Adaptation au changement climatique 20
Axe 3 : Gestion de la ressource en eau 21
Axe 4 : Transition vers une économie circulaire 22
Axe 5 : Prévention et contrôle des pollutions 23
Axe 6 : Préservation de la biodiversité 24

IV. La consolidation des cotations intra-axe et inter-axes 25

A. Que faire lorsqu'une dépense a donné lieu à des cotations différenciées au sein d'un même axe ? 25
B. Comment aboutir à une cotation synthétique tenant compte des 6 axes ? 25

Partie 2 La méthode appliquée pas à pas 27

Comment utiliser ce guide ? 28
I. Bâtiments et équipements 29

A. Contenu de la dépense 29

Construction de nouveaux bâtiments et équipements....29
Réhabilitation, rénovation et requalification de bâtiments et d'équipements....29
Déconstruction/démolition de bâtiments et d'équipements....29
Acquisition de bâtiments et d'équipements (sans travaux)....29

B. Arbres de décision....30
C. Tableaux détaillés....33

II. Achats de véhicules....36

A. Contenu de la dépense....36
Achat de matériel roulant, navigant ou volant....36

B. Arbres de décision....37
C. Tableau détaillé....38

III. Voiries....39

A. Contenu de la dépense....39
Construction de voirie ou extension d'une voirie existante....39
Requalification ou rénovation d'une voirie existante....39
Eclairage public....40
Ouvrages d'art....40

B. Arbres de décision....41
C. Tableaux détaillés....45

IV. Infrastructures de transport....49

A. Contenu de la dépense....49
Construction d'une infrastructure de transport....49
Rénovation/réhabilitation d'une infrastructure de transport....49

B. Arbres de décision....50
C. Tableaux détaillés....52

V. Agriculture....54

A. Contenu de la dépense....54
Aide à l'installation ou au développement d'une exploitation agricole....54

B. Arbres de décision....55
C. Tableau détaillé....56

VI. Pêche....57

A. Contenu de la dépense....57
Aide à l'installation ou au développement d'une activité de pêche....57

B. Arbres de décision....58
C. Tableau détaillé....59

VII. Aquaculture 60

A. Contenu de la dépense 60

Aide à l'installation ou au développement d'une activité d'aquaculture (pisciculture / conchyliculture) 60

B. Arbres de décision 61

C. Tableau détaillé 62

VIII. Forêt 63

A. Contenu de la dépense 63

Installation ou développement d'une activité forestière 63

B. Arbres de décision 64

C. Tableau détaillé 65

IX. Action économique et subventions à des tiers 66

A. Contenu de la dépense 66

Aide globale destinée à une structure (hors fonctionnement) 66

B. Arbres de décision 67

C. Tableau détaillé 68

X. Mobilier et matériel 70

A. Contenu de la dépense 70

Achat de mobilier et matériel 70

B. Arbres de décision 71

C. Tableau détaillé 72

XI. Déchets 73

A. Contenu de la dépense 73

Construction ou rénovation d'infrastructures de traitement des déchets 73

B. Arbres de décision 74

C. Tableau détaillé 75

XII. Eau 76

A. Contenu de la dépense 76

Eaux usées – Traitement des eaux usées 76

Eaux usées – Réseaux d'eaux usées unitaires et ouvrages de collecte (branchements, canalisations et bassins de stockage-restitution, etc.) 76

Eaux pluviales – Ouvrages de collecte, de stockage et réseaux séparatifs 76

Eau potable – Captage et production 76

Eau potable – Réseaux d'eau potable (canalisations, etc.) 76

Ouvrages de stockage connectés à un cours d'eau, toujours en eau 77

Ouvrages de stockage déconnectés d'un cours d'eau....77
Ouvrages de transfert....77
Ouvrage de prévention des inondations/submersions marines....77
Aménagement de cours d'eau/zones humides....77

B. Arbres de décision....78
C. Tableaux détaillés....88

XIII. Energie....98

A. Contenu de la dépense....98
Réseaux d'électricité, de gaz, de chaleur et de froid....98
Infrastructure de production d'énergie solaire....98
Infrastructure de production d'énergie éolienne....98
Infrastructure de production d'énergie : biomasse....98
Infrastructure de production d'énergie hydroélectrique....98
Infrastructure de production d'énergie nucléaire....99
Infrastructure de production d'énergie : centrale à gaz....99
Infrastructure de production d'énergie : géothermie....99

B. Arbres de décision....100
C. Tableaux détaillés....108

XIV. Espaces verts et naturels....116

A. Contenu de la dépense....116
Espaces verts et naturels (hors zones humides et cours d'eau)....116

B. Arbres de décision....117
C. Tableau détaillé....118

XV. Numérique et nouvelles technologies....119

A. Contenu de la dépense....119
Achat ou développement de logiciels et applications....119
Achat de matériel numérique et informatique....119
Réseaux de télécommunication....119
Centre serveur....119

B. Arbres de décision....120
C. Tableaux détaillés....124

XVI. Transverse....128

A. Contenu de la dépense....128
Achat de terrain....128
Action de dépollution....128

Mesure de compensation....128
Réalisation d'étude, d'audit ou prestation de conseil, etc.128
Stratégies et documents de planification128
Soutien à des projets de recherche....129

B. Arbres de décision130
C. Tableaux détaillés132

Annexes135

Cas pratiques 136
Gestion des données : mode opératoire 146
1. Préparer les données et organiser la campagne de cotation146
2. Réaliser une première cotation des dépenses146
3. Compléter et fiabiliser la cotation avec les directions opérationnelles147
4. Consolider les résultats et réaliser les contrôles de cohérence....148
5. Produire les restitutions et intégrer les données dans les outils....148
6. Réaliser la remontée dans TotEM et préparer la campagne suivante....149

Liste des abreviations.... 150
Glossaire.... 152

EN RÉSUMÉ

L'article 191 de la loi de finances pour 2024 introduit une **nouvelle annexe au compte administratif** ou au compte financier unique, dite « annexe environnementale des collectivités locales », afin de **mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique**. Cette annexe permet aux collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants de valoriser l'impact environnemental de leurs dépenses d'investissement.

La mesure de l'impact environnemental d'une dépense est le résultat d'un cheminement logique qui conduit à conclure qu'une dépense est **favorable, défavorable ou neutre** au regard de **l'un des 6 axes de la taxonomie européenne**.

Le présent document vise à **faciliter la réalisation de cette annexe environnementale** des collectivités. Il présente de façon synthétique la démarche à engager et résume les informations nécessaires à la mesure de l'impact.

A cette fin, il comprend en particulier des **arbres de décision**, proposant des étapes de questionnement en vue d'identifier rapidement les principaux critères de cotation, ainsi que des **tableaux de synthèse des critères**. Ces arbres de décision et tableaux sont déclinés pour chacun des types de dépenses concernés et prennent en compte l'ensemble des 6 axes d'analyse de la taxonomie.

Ce guide doit ainsi permettre une première approche de l'exercice de cotation et assurer aux collectivités la possibilité de le réaliser de façon autonome, quels que soient leurs moyens. Pour approfondir la démarche[1], **des guides plus détaillés** sont fournis pour chacun des axes de cotation.

[1] Retrouvez l'ensemble des ressources mises à disposition, ici : https://www.collectivites-locales.gouv.fr/gerer-les-finances-publiques-locales/budget/budget-vert-des-collectivites

Partie 1
Contexte

I. QU'EST-CE QUE L'ANNEXE ENVIRONNEMENTALE ?

A. Le cadre réglementaire

L'article 191 de la loi de finances pour 2024 instaure un état annexé au compte financier unique « Impact du budget pour la transition écologique », aussi appelé annexe environnementale des collectivités locales. Cette annexe s'applique à toutes les collectivités de plus de 3 500 habitants qui utilisent la nomenclature M57 et M4. Son but est de **valoriser les dépenses réelles d'investissement des collectivités en fonction de leurs impacts sur l'environnement**.

La réalisation de cette annexe conduit la collectivité à mesurer l'impact sur l'environnement de l'ensemble des dépenses effectuées, qu'elles aient ou non été réalisées en vue de satisfaire un objectif environnemental. Les efforts de sobriété effectués par les collectivités et qui se traduisent par une moindre dépense ou son absence ne peuvent, par conséquent, pas être pris en compte ni valorisés.

À partir de l'exercice 2027, les collectivités concernées doivent coter leurs dépenses selon les **six axes d'analyse** suivants :

1. **Atténuation** du changement climatique ;
2. **Adaptation** au changement climatique et prévention des risques naturels ;
3. Gestion des **ressources en eau** ;
4. Transition vers une **économie circulaire** ;
5. Prévention et contrôle des **pollutions** ;
6. Préservation de la **biodiversité**.

B. Distinguer l'annexe environnementale du budget vert

L'annexe environnementale s'inscrit dans la continuité des démarches de budgétisation verte déjà initiées par certaines collectivités, sans s'y réduire. Contrairement au budget vert, l'annexe est obligatoire. Elle concerne les dépenses réellement effectuées, permet de valoriser les choix d'investissement des collectivités et a vocation à alimenter des données agrégées au niveau national, contribuant ainsi à rendre compte de l'impact des investissements publics sur la transition écologique.

La démarche de budgétisation verte **permet d'aller au-delà du cadre obligatoire** de l'annexe environnementale : élargir le périmètre aux dépenses de fonctionnement, ou analyser les dépenses en amont de leur inscription au budget. **Le budget vert** est ainsi principalement effectué en amont des dépenses, ce qui permet de les réorienter lorsque c'est nécessaire. De plus, l'analyse de l'impact environnemental des dépenses est plus fine dans le cadre du budget vert par rapport à ce qui est attendu pour l'annexe : le budget vert distingue plusieurs degrés de dépenses favorables (voir plus bas la partie

Une échelle de cotation avec quatre niveaux) alors que cette subtilité n'existe pas dans l'annexe environnementale. La production de l'annexe peut constituer une **opportunité pour initier une réflexion** sur la budgétisation verte tout au long du processus d'élaboration et d'exécution budgétaire. Inversement, les **démarches de budgétisation verte permettent de renseigner l'annexe environnementale** et de formaliser dans les comptes l'impact environnemental de dépenses réelles d'investissement à un instant T.

C. Valoriser les cotations réalisées

Transformer l'obligation réglementaire en démarche d'amélioration continue

La production de l'annexe environnementale constitue une obligation pour les collectivités concernées. Elle peut toutefois être abordée comme une **opportunité pour structurer progressivement l'analyse de l'impact environnemental des dépenses d'investissement**. L'objectif n'est pas de tout analyser parfaitement dès le premier exercice, mais de mettre en place une méthode reproductible, proportionnée aux moyens disponibles et appelée à s'affiner dans le temps. La collectivité **peut commencer par les dépenses les plus significatives au regard de leur poids financier et de leurs impacts environnementaux**, puis élargir progressivement le périmètre analysé et réduire la part des dépenses non cotées. À mesure que les informations extra-financières deviennent plus accessibles, peuvent être réutilisées d'une année sur l'autre et que la méthode est appropriée, **la cotation devient un levier d'amélioration continue des pratiques d'investissement**.

Mieux éclairer les décisions d'investissement

La cotation environnementale permet de disposer d'une information structurée sur les impacts environnementaux des investissements de la collectivité. Elle ne se substitue pas aux critères financiers, techniques ou de service rendu, mais elle permet de **mieux objectiver les impacts environnementaux d'un investissement**. Pour un même projet, elle peut faire apparaître des impacts favorables sur certains axes, des impacts défavorables sur d'autres, ou des points qui nécessitent la recherche d'informations complémentaires. Cette lecture aide à identifier les marges d'amélioration possibles : choix de conception, matériaux, consommation d'eau, exposition aux risques climatiques, gestion des pollutions, artificialisation, continuités écologiques ou durée de vie des équipements par exemple selon la typologie de projet. Elle contribue ainsi à sécuriser les choix d'investissement, en rendant visibles les impacts du projet avant qu'ils ne soient figés si elle est réalisée a priori ou, a minima, en permettant d'en tirer des enseignements pour les opérations suivantes si elle est réalisée a posteriori.

Sensibiliser l'ensemble des services aux impacts environnementaux des projets

L'un des apports de l'annexe environnementale est d'**élargir le regard porté sur les projets d'investissement**, quel que soit le service qui les porte. Les analyses environnementales se concentrent souvent sur les émissions de gaz à effet de serre, alors que d'autres enjeux peuvent être tout aussi déterminants : adaptation au changement climatique, ressources en eau, économie circulaire, pollutions, biodiversité. L'analyse selon ces six axes permet d'éviter de ne considérer l'impact environnemental d'un projet que sur une seule dimension. Elle conduit les services à se poser les bonnes questions sur les effets réels de la dépense d'investissement, et non uniquement sur l'objectif poursuivi par le projet. Utilisée au-delà d'un simple *reporting* a posteriori, la cotation devient ainsi un outil de sensibilisation et de dialogue entre les services financiers, techniques et opérationnels. Elle encourage progressivement à intégrer les enjeux environnementaux plus en amont, dès la conception des projets ou la préparation budgétaire, dans une logique de budget vert volontaire.

Faciliter le dialogue avec les partenaires financiers

La cotation environnementale peut également être utile dans les échanges avec les partenaires financiers publics ou privés. Les financeurs demandent de plus en plus d'informations sur les caractéristiques environnementales des projets qu'ils accompagnent. Dans ce contexte, la capacité à documenter les impacts d'un investissement, à identifier les dépenses favorables ou défavorables, les pistes d'améliorations et à justifier les choix

retenus peut faciliter la préparation des dossiers de financement ou des échanges avec les prêteurs. Si la cotation ne garantit pas l'obtention d'un financement ni de meilleures conditions financières, elle permet en revanche de produire une information plus lisible et plus traçable sur les projets d'investissement, dans un contexte où les acteurs financiers sont eux-mêmes contraints à mieux qualifier les impacts environnementaux et les risques associés aux activités financées.

II. LES FONDAMENTAUX POUR REALISER L'ANNEXE

A. Comment entrer dans la démarche ?

Coter ses dépenses pour mesurer leur contribution à la transition écologique

La démarche vise trois objectifs :

- Connaître l'impact environnemental des dépenses d'investissement de la collectivité
- Identifier les actions positives mises en place et les marges d'amélioration
- Fournir un cadre aux réflexions sur l'impact environnemental des projets et aider à orienter les décisions futures

Comment cela se passe-t-il ?

La démarche de cotation est **à réitérer chaque année** et s'articule autour des étapes suivantes :

1 Préparer les données et organiser la campagne de cotation

- Identifier et prioriser les dépenses à coter, en commençant par les postes les plus significatifs du budget
- Choisir un niveau d'agrégation pertinent (ligne budgétaire, opération, programme…) en fonction de l'ambition, de la granularité de l'outil comptable et de la capacité à rapprocher la dépense d'un domaine du guide
- Identifier les directions concernées et les interlocuteurs (services techniques et/ou financiers)
- Expliquer la démarche (objectifs, méthode, attendus) et proposer un calendrier de travail

2 Réaliser une première cotation des dépenses

- Réaliser une première cotation sur la base des informations disponibles en utilisant les arbres de décision
- Repérer les informations manquantes ou questions à approfondir

3 Compléter et fiabiliser la cotation avec les directions opérationnelles

- Organiser des temps d'échange avec les services concernés pour approfondir les éléments manquants
- Lever les principales incertitudes de cotation

4 Consolider les résultats et réaliser les contrôles de cohérence

- Vérifier la cohérence d'ensemble des cotations
- Harmoniser les pratiques entre domaines de dépenses si nécessaire
- Finaliser les arbitrages éventuels

5 Produire les restitutions et intégrer les données dans les outils

- Valider les résultats et produire les tableaux de restitution

- Préparer les échanges avec les élus et les directions concernées
- Finaliser les données pour la remontée nationale

6 Réaliser la remontée dans TotEM et préparer la campagne suivante

- Réaliser la transmission des données
- Capitaliser les informations recueillis pour les dépenses pluriannuelles
- Identifier les améliorations pour la campagne suivante

Sur quelles ressources s'appuyer ?

*Je **découvre** la démarche*

La présente introduction constitue le meilleur point d'entrée pour appréhender le cadre et les enjeux de l'exercice.

*Je dois **mobiliser** mes services*

Un **Guide d'aide à la mobilisation** est à votre disposition pour vous aider à organiser et présenter la démarche au sein de votre collectivité

*Je dois **collecter les informations pour la cotation***

Une **Fiche projet type** ainsi que des **trames de mail et de réunion** vous permettent de structurer la collecte des informations techniques nécessaires à la cotation.

*Je dois **réaliser la cotation***

- La **Méthode appliquée pas-à-pas** (partie 2 du présent document) vous offre une vision transversale et simplifiée des critères de cotation pour chaque domaine de dépense, appuyée par des arbres de décision pour visualiser les questions clés.
- Un **Outil d'aide à l'analyse interactif** est disponible pour vous guider pas à pas dans la cotation d'une dépense et conserver une trace de votre analyse.
- Des **cas pratiques** sont réunis en annexe du présent document.

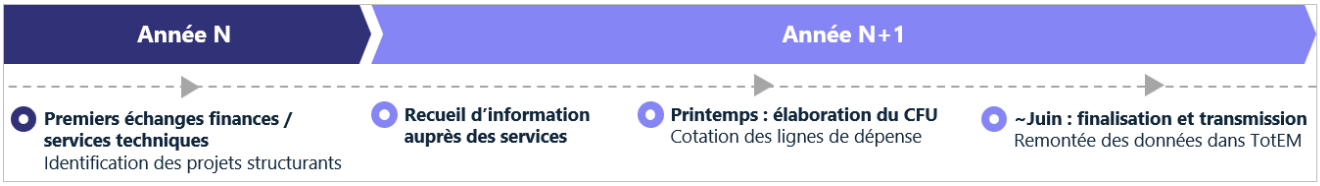
*Je veux **approfondir l'analyse***

- Des **Guides détaillés pour chacun des 6 axes** de la taxonomie permettent de mieux comprendre les enjeux et cadres de références, ainsi que de disposer de critères enrichis et d'exemples complémentaires.
- Des tableurs Excel ont été formalisés pour faciliter l'analyse au quotidien : revue des dépenses **par nature et fonction comptables**, **liste des critères** de cotation.
- Le **traitement des données** à chacune des étapes décrites plus haut fait l'objet d'un approfondissement en annexe du présent document.

A quel moment réaliser l'analyse ?

Plusieurs possibilités s'offrent aux collectivités en fonction de leur organisation propre :

- La cotation des dépenses peut être effectuée **« en bloc » lors de l'élaboration du compte financier unique**, après la clôture comptable. Le travail d'analyse d'impact requiert cependant de prévoir le temps nécessaire au recueil d'informations auprès des services. Par conséquent, plus les dépenses d'investissement d'une collectivité sont complexes, plus ces itérations devront être anticipées et organisées.



- Il est également possible de réaliser l'exercice **« au fil de l'eau »**, par exemple en chargeant les services techniques concernés de proposer une cotation lors de l'engagement de la dépense, avant une consolidation d'ensemble par le service financier. Un travail de formation des services techniques aux méthodologies d'analyse est à anticiper afin que ces derniers soient totalement autonomes pour réaliser les cotations.



- Il est enfin envisageable d'engager la réflexion sur la cotation environnementale d**ès la conception du budget primitif**, ce qui conduit vers la logique du Budget vert.

De quelles informations clefs a-t-on besoin ?

1. ***Nature du projet*** *(construction, rénovation, achat, subvention…)*
2. ***Principaux impacts environnementaux*** *: a priori, le projet engendre-t-il de nouveaux impacts positifs ou négatifs (émissions, artificialisation de surfaces, etc.) ?*
3. ***Démarche environnementale*** *: le projet améliore-t-il l'existant ? Met-il en œuvre de bonnes pratiques ? Reflète-t-il une démarche volontariste de la collectivité ? S'inscrit-il dans des stratégies environnementales prédéfinies ?*
4. ***Caractéristiques*** *(exemples) : le projet est-il économe en ressources (eau, énergie, matériaux…) ? Quels sont les matériaux utilisés (matériaux polluants, etc.) ? Dans quelle mesure le projet prend-il en compte la réparabilité et l'évolutivité ? Etc.*

Il est nécessaire de solliciter des informations techniques (extra-financières) afin de comprendre, pour des lignes de dépenses définies, ce qui est fait concrètement, les choix réalisés et leurs impacts, les contraintes techniques…

B. Les principes d'analyse clefs

Une entrée progressive dans l'exercice de cotation

Si une collectivité n'est pas en mesure de connaître l'impact environnemental de certaines de ses dépenses d'investissement, ces dernières pourront être notées « Non cotées ». Au fur et à mesure de l'appropriation de la méthode par les services opérationnels et les élus, les informations extra-financières deviennent plus facilement accessibles, entraînant une diminution de la part des dépenses non cotées.

Pour se familiariser avec l'annexe et diminuer le temps de traitement, la collectivité peut également recourir à cette cotation « Non coté » pour des **dépenses représentant un montant peu significatif** qu'elle n'a pas les moyens d'analyser dans un premier temps. Le seuil en-deçà duquel les dépenses ne seront pas analysées en détail doit être suffisamment bas pour qu'au moins 80 à 90% des dépenses réelles d'investissement aient fait l'objet d'une analyse.

Quatre principes de cotation

Progressivité : la cotation repose sur une démarche d'amélioration continue : commencer l'analyse approfondie avec les dépenses les plus significatives et affiner le niveau d'analyse au fil des exercices.

Bonne foi : l'exercice vise à classer les dépenses en toute sincérité, en l'état de ses connaissances, tout en admettant une part irréductible de logique ou d'intuition.

Parcimonie : la cotation ne doit pas alourdir exagérément la procédure budgétaire et doit mobiliser des ressources appropriées.

Charge de la preuve : le présent guide ne saurait prétendre à l'exhaustivité ou l'infaillibilité. Certains cas de figures ou actions n'auront pas été anticipés, et les évaluateurs pourront pallier les limites du cadre proposé dans la mesure où ils justifient leur choix.

Une cotation qui s'effectue à l'échelle du projet

Par projet on entend une action réalisée par une collectivité et qui, malgré une sous-division possible, dispose d'une cohérence globale assurant la pertinence des critères d'analyse proposés. La granularité exacte de la cotation est laissée à l'appréciation de la collectivité.

Une cotation qui s'intéresse aux impacts de la dépense

Dans la majorité des cas la dépense est cotée selon l'ensemble des impacts matériels directement induits par le projet financé, et non selon le but donné par ailleurs à ce projet. Par exemple, en-dehors de cas spécifiques, l'achat d'un terrain n'induit pas directement d'impacts environnementaux ; ce sont les projets susceptibles d'être menés par la suite en lien avec ce terrain qui pourront avoir un impact.

Une échelle de cotation avec quatre niveaux

Pour l'annexe environnementale, la cotation est réalisée sur une échelle à 4 niveaux qui distingue les dépenses « favorables », « neutres », « défavorables » et « non cotées ». A noter que la catégorie « favorable » de l'échelle de cotation regroupe à la fois la catégorie « très favorable » et la catégorie « favorable sous conditions » de l'échelle du budget vert, plus détaillée. **Les tableaux détaillant les critères de cotation dans la suite du document établiront la distinction entre les catégories « très favorable » et « favorable sous conditions » uniquement à titre informatif.**

Annexe environnementale	Budget vert	Définition
Favorable	Très favorable	Ces dépenses contribuent de manière significative à l'atteinte des objectifs fixés par la stratégie de référence. Elles induisent une amélioration concrète de la situation environnementale
	Favorable sous conditions	Ces dépenses contribuent en partie à l'atteinte des objectifs fixés par la stratégie de référence, mais ne sont pas suffisantes en l'état
Neutre	Neutre	Ces dépenses n'ont pas d'impact significatif sur l'atteinte des objectifs fixés par la stratégie de référence, ou les mesures prises permettent seulement de limiter les impacts défavorables du projet sur l'environnement
Défavorable	Défavorable	Ces dépenses sont incompatibles avec les objectifs fixés dans la stratégie de référence. Elles induisent des impacts négatifs significatifs sur l'environnement
Non coté	A approfondir	Cette catégorie concerne les dépenses non classables en l'état actuel des connaissances (« indéfini méthodologique ») ou au regard du manque d'information de la collectivité (« à approfondir »)
	Indéfini méthodologique	

III. UNE ANALYSE QUI S'EFFECTUE SELON LES 6 AXES DE LA TAXONOMIE EUROPEENNE

Axe 1 : Atténuation du changement climatique

L'axe « Atténuation du changement climatique » s'intéresse aux émissions de gaz à effet de serre (GES). Il concerne à la fois les actions ayant un impact favorable sur ces émissions, et celles ayant un impact défavorable.

Les dépenses sont classées selon leur niveau de compatibilité avec les orientations de la **Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)**, qui fixe les objectifs de réduction des émissions à l'échelle nationale afin d'atteindre la neutralité carbone à 2050. Cette compatibilité s'apprécie notamment au regard de la capacité du projet à éviter ou non les émissions de GES, à les réduire ou à les augmenter significativement, ou à soutenir des solutions bas-carbone par rapport à une trajectoire de référence.

L'ambition sous-jacente à l'analyse des dépenses est, à terme, de permettre à la collectivité de **réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES)** et de **renforcer ses capacités de stockage du carbone** via le développement de puits de carbone (végétalisation, sols, forêts, etc.), en cohérence avec la trajectoire nationale de lutte contre le changement climatique.

Tableau 1 : Principes généraux de cotation sur l'axe Atténuation du changement climatique

FAVORABLE *Très Favorable – budget vert*	La dépense **réduit les émissions de GES**, soit directement, soit en se substituant à des alternatives plus carbonées, et est **compatible avec la neutralité carbone**
FAVORABLE *Favorable sous conditions – budget vert*	La dépense **réduit les émissions de GES**, soit directement, soit en se substituant à des alternatives plus carbonées, mais est **insuffisante pour la neutralité carbone** ou présente un **risque de verrou technologique**
Neutre	La dépense **n'a pas d'impact significatif** sur les émissions de GES et le changement climatique
Défavorable	La dépense contribue à **l'augmentation des émissions** de GES

Axe 2 : Adaptation au changement climatique

L'axe « Adaptation au changement climatique » vise à apprécier dans quelle mesure les dépenses d'investissement **renforcent la résilience du territoire face aux effets actuels et futurs du changement climatique**. Une dépense peut soit contribuer à renforcer l'adaptation d'un territoire au changement climatique, soit, au contraire, en aggraver les vulnérabilités ou retarder sa capacité de résilience face à l'évolution des aléas climatiques.

La cotation des dépenses se réfère en premier lieu à **la trajectoire de réchauffement de référence au changement climatique (TRACC).** L'objectif est de se préparer à un réchauffement pouvant atteindre +4°C en France à l'horizon 2100, non seulement en réduisant les impacts mais en anticipant des transformations profondes et durables des conditions climatiques.

L'analyse sur cet axe doit donc permettre à la collectivité, en identifiant ses leviers d'action et ses marges de progression, de renforcer la capacité de ses projets à **limiter la vulnérabilité des populations, des infrastructures et des activités** face à des aléas dont la fréquence et l'intensité sont appelées à augmenter. Il s'agit notamment d'intégrer, dès la conception des projets, des réponses adaptées à ces évolutions, afin d'éviter des coûts futurs de réparation, des interruptions de service ou des situations de crise. Les aléas climatiques pris en compte au sein de l'annexe environnementale sont les suivants :

- Canicule / Sécheresse
- Inondation / Submersion
- Retrait-gonflement des argiles (RGA) / Mouvement de terrain
- Risque Incendie / Feux de forêt

Pour les territoires littoraux et ultramarins, deux aléas supplémentaires doivent être intégrés dans les analyses :

- Tempête
- Evolution du trait de côte

Tableau 2 : Principes généraux de cotation sur l'axe Adaptation au changement climatique

FAVORABLE *Très Favorable – budget vert*	La dépense permet l'adaptation **à l'ensemble des risques climatiques identifiés sur le territoire** et met en œuvre **les solutions les plus adaptées** (dont les solutions d'adaptation fondées sur la nature)
FAVORABLE *Favorable sous conditions – budget vert*	La dépense contribue à l'adaptation **à un ou plusieurs risques climatiques identifiés sur le territoire** et met en place **des solutions permettant de faire évoluer les pratiques vers une meilleure résilience**
Neutre	La dépense **n'a pas d'impact significatif, positif ou négatif**, sur l'adaptation au changement climatique
Défavorable	La dépense **engendre des effets négatifs à moyen ou long terme sur la résilience ou aggrave les conditions locales**, en recourant à des solutions qui ne tiennent pas compte des risques identifiés

Axe 3 : Gestion de la ressource en eau

L'axe « Eau » se concentre sur le volet quantitatif de la ressource. Il vise à apprécier dans quelle mesure les dépenses d'investissement contribuent à réduire les prélèvements et la consommation de la ressource en eau, et permettent la préservation de la ressource disponible afin de permettre une gestion durable et économe dans un contexte de raréfaction croissante lié au changement climatique.

La France connaît déjà des tensions accrues sur la ressource appelées à s'intensifier, ce qui conduit les politiques publiques – en particulier le Plan Eau de 2023 – à fixer un objectif de réduction des prélèvements et de la consommation ainsi que d'amélioration de la sobriété des usages.

Au regard de l'objectif de réduction des prélèvements et de la consommation, et de préservation de la ressource, l'analyse se concentre sur les dimensions suivantes :

- Les **prélèvements en eau et leurs effets sur les milieux**, en intégrant les impacts spatiaux et temporels (pression sur les nappes, besoins des écosystèmes pour maintenir un bon état quantitatif et hydromorphologique)

- La **gestion des eaux pluviales**, en particulier la limitation de l'imperméabilisation et le développement de solutions favorisant l'infiltration et la recharge des nappes
- La **consommation d'eau** pour les différents usages (eau potable, usages domestiques, agricoles, industriels, énergétiques ou touristiques), en recherchant des solutions permettant de réduire les volumes prélevés ou d'améliorer l'efficacité de leur utilisation.

L'analyse sur cet axe doit donc permettre à la collectivité, en identifiant ses leviers d'action et ses marges de progression, de renforcer la capacité de ses projets à réduire la pression sur la ressource.

Tableau 3 : Principes généraux de cotation sur l'axe Eau

FAVORABLE *Très Favorable – budget vert*	Les dépenses permettent de : • **Réduire significativement** la pression sur la ressource / Engendrer un gain net • Contribuer à la **restauration** du cycle de l'eau
FAVORABLE *Favorable sous conditions – budget vert*	Les dépenses permettent de **réduire** la pression sur la ressource
Neutre	La dépense **n'a pas d'impact significatif** sur la ressource en eau
Défavorable	La dépense induit une **augmentation de la pression sur la ressource** en eau

Axe 4 : Transition vers une économie circulaire

L'axe « Économie circulaire » vise à apprécier dans quelle mesure les dépenses d'investissement réduisent la consommation de ressources et limitent la **production de déchets**, en cohérence avec la Feuille de route économie circulaire (FREC) et les objectifs européens de transition vers une économie circulaire. Dans un contexte de pression croissante sur les ressources naturelles, l'enjeu est de passer d'un modèle de production et de consommation linéraire à un modèle fondé sur la sobriété, la durabilité et le bouclage des flux de matière.

L'analyse porte notamment sur :

- **La réduction de l'usage de matières premières vierges**, via l'écoconception des produits et le recours à des matériaux réemployés, recyclés, ou encore issus de coproduits, de matériaux durables ou labellisés
- **L'allongement de la durée de vie des objets et produits**, à travers la réparation, le réemploi et l'éco-conception visant la réparabilité, l'évolutivité et la réutilisabilité des produits
- **La gestion vertueuse des déchets produits** en développant le tri, la valorisation des déchets ou leur collecte séparée

L'analyse sur cet axe doit donc permettre à la collectivité, en identifiant ses leviers d'action et ses marges de progression, de renforcer la capacité de ses projets à s'inscrire en cohérence avec les principes de l'économie circulaire.

Tableau 4 : Principes généraux de cotation sur l'axe Economie circulaire

FAVORABLE *Très Favorable – budget vert*	La dépense s'inscrit dans une stratégie globale et ambitieuse d'économie circulaire, comprenant notamment : • **Eco-conception des produits** (sobriété dans l'usage des ressources, évolutivité, etc.) ; • **Usage structurant de matériaux** issus de la **réutilisation, du réemploi ou de sources durables** ; • **Allongement de la durée d'utilisation de la ressource d'origine** (réemploi, reconditionnement, réparation) ; • **Mutualisation** de ressources
FAVORABLE *Favorable sous conditions – budget vert*	La dépense s'inscrit dans de **bonnes pratiques d'économie circulaire** (achats d'occasion, usage structurant de matériaux issus de sources durables) ou contribue à la **gestion vertueuse des déchets** produits à travers le **recyclage, la valorisation de matières**, etc.
Neutre	La dépense permet la **valorisation de la ressource d'origine** ou fait **partiellement appel à des matériaux issus de l'économie circulaire**
Défavorable	La dépense **ne contribue pas à l'économie circulaire. Elle accroît la consommation de ressources et induit la production de déchets** (ex : achats neufs, pas d'analyse de scénarios alternatifs, etc.)

Axe 5 : Prévention et contrôle des pollutions

L'axe « Pollutions » vise à apprécier dans quelle mesure les dépenses d'investissement contribuent à prévenir, réduire ou traiter les différentes formes de pollution affectant les milieux et la santé humaine, en cohérence avec les politiques publiques nationales et européennes de réduction des émissions et des rejets : plan national de réduction des polluants atmosphériques (PREPA), plan national santé environnement (PNSE), directive-cadre sur l'eau (DCE), plan d'action UE « Vers une pollution zéro dans l'air, l'eau et les sols », etc. L'enjeu est de limiter les pressions exercées sur les écosystèmes et les populations, en agissant tant à la source qu'en diminuant la charge existante via la filtration, la collecte, le traitement des eaux, les actions de dépollution, etc.

Cet axe couvre principalement :

- Les **pollutions de l'air extérieur et intérieur**, liées notamment aux émissions de particules, de gaz ou de composés chimiques
- Les **pollutions de l'eau et des sols**, issues des rejets, du ruissellement ou de la gestion des déchets et des substances
- De manière complémentaire, les **nuisances thermiques et sonores**, lorsqu'elles ont un impact significatif sur l'environnement ou la santé.

Les dépenses contribuent à la réduction des niveaux de pollution ou, au contraire, les accentuent.

Tableau 5 : Principes généraux de cotation sur l'axe Pollutions

FAVORABLE *Très Favorable – budget vert*	• La dépense contribue à **dépolluer** • La dépense contribue à **réduire le niveau de pollution de manière ambitieuse**. Elle tient compte des sources de pollution majeures et, autant que possible, de la diversité des impacts. Elle met en place des solutions adaptées pour limiter les impacts du projet sur la pollution

FAVORABLE *Favorable sous conditions – budget vert*	La dépense contribue à **réduire le niveau de pollution,** mais pas de manière suffisante. Certains impacts directs ou indirects majeurs ne sont pas pris en compte dans le projet
Neutre	La dépense n'a **pas d'impact significatif, qu'il soit positif ou négatif**, sur le niveau de la pollution de l'eau, de l'air et du sol
Défavorable	La dépense induit une **augmentation** du niveau de pollution de l'eau, de l'air ou du sol

Axe 6 : Préservation de la biodiversité

L'axe « Biodiversité » vise à apprécier dans quelle mesure les dépenses d'investissement contribuent à préserver, restaurer ou, à l'inverse, dégrader **les écosystèmes et les services qu'ils rendent**. Il s'inscrit dans les objectifs de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), qui vise à enrayer l'érosion de la biodiversité et à restaurer les milieux naturels, dans un contexte de dégradation rapide des habitats et des espèces. L'enjeu est de limiter les pressions exercées par les activités humaines et de favoriser des projets compatibles avec le fonctionnement des écosystèmes.

Les critères principaux pour analyser une dépense sur l'axe Biodiversité sont le **changement d'usage des sols** (en particulier l'artificialisation et la fragmentation des milieux), la dégradation des habitats et des continuités écologiques (trame verte et bleue), **l'introduction d'espèces invasives** et la **pollution lumineuse**.

Les dépenses ont un impact favorable sur la biodiversité lorsqu'elles préservent les écosystèmes ou un impact défavorable lorsqu'elles les dégradent.

Tableau 6 : Principes généraux de cotation sur l'axe Biodiversité

FAVORABLE *Très Favorable – budget vert*	La dépense vise à **réduire les pressions** exercées sur la biodiversité, à les stopper, et à la **restaurer** autant que possible : gain écologique net, renaturation et refonctionnalisation des sols, respect des continuités écologiques, diversité des écosystèmes et des espèces, etc.
FAVORABLE *Favorable sous conditions – budget vert*	La dépense peut **œuvrer à la préservation de la biodiversité** mais n'est **pas suffisante** pour la restaurer ou réduire les pressions qui s'exercent sur elle
Neutre	La dépense n'a **pas d'impact significatif** sur la biodiversité (elle ne contribue activement ni à la dégradation de la biodiversité ni à sa restauration) OU elle peut avoir un impact sur la biodiversité, s'il est **analysé dans un autre axe** de la taxonomie
Défavorable	**La dépense accroît les pressions sur la biodiversité et ne restaure pas les écosystèmes dégradés (artificialisation, rupture des continuités écologiques, etc.)**

IV. LA CONSOLIDATION DES COTATIONS INTRA-AXE ET INTER-AXES

A. Que faire lorsqu'une dépense a donné lieu à des cotations différenciées au sein d'un même axe ?

Autant que possible, il est souhaitable d'effectuer une cotation unique à l'échelle du projet pour éviter de sous-diviser la dépense. En effet, cela induit davantage de complexité, notamment lorsqu'il s'agit d'agréger les cotations pour obtenir une cotation synthétique qui prend en compte l'ensemble des axes.

Dans certains cas, la collectivité peut toutefois souhaiter subdiviser un projet ou une ligne de dépense lors de l'analyse d'un axe, afin de valoriser différemment des composantes du projet aux impacts opposés. Par exemple, lorsqu'un projet de construction a suscité des efforts particuliers de performance énergétique, tout en incluant une part d'artificialisation des sols à coter défavorablement, la collectivité peut réaliser deux cotations distinctes.

Si la dépense a donné lieu à des cotations différenciées au sein d'un même axe, il est possible de s'appuyer sur un principe de prépondérance lors de la consolidation des cotations au sein de cet axe :

Si plus de 80%[2] de la dépense a reçu l'une des cotations (Favorable, Neutre ou Défavorable), alors l'ensemble de la dépense peut se voir attribuer cette cotation.

B. Comment aboutir à une cotation synthétique tenant compte des 6 axes ?

Dans une majorité de cas, **les dépenses ne recevront pas la même cotation sur chacun des 6 axes de la taxonomie**. La cotation synthétique finale de la dépense est déterminée d'après les principes listés dans le tableau suivant :

Tableau 7 : Détermination de la cotation synthétique d'une dépense

Cotation synthétique	Cas de figure
Globalement **favorable**	La dépense est cotée « Favorable » sur tous les axes ou sur un (ou plusieurs) axe(s) et est cotée « Neutre » (ou « Non cotée ») sur tous les autres.
Globalement **mixte**	La dépense est cotée « Favorable » sur un (ou plusieurs) axe(s) et est également cotée « Défavorable » sur un (ou plusieurs) axe(s).
Globalement **défavorable**	La dépense est cotée « Défavorable » sur tous les axes ou sur un (ou plusieurs) axe(s) et est cotée « Neutre » (ou « Non cotée » sur tous les autres.
Globalement **neutre**	La dépense est cotée « Neutre » sur tous les axes.
Non coté	La dépense est « Non cotée » sur tous les axes.

[2] Le seuil à partir duquel le principe de prépondérance peut être appliqué dépend de la taille de la collectivité et est laissé à l'appréciation de cette dernière

Partie 2
La méthode appliquée pas à pas

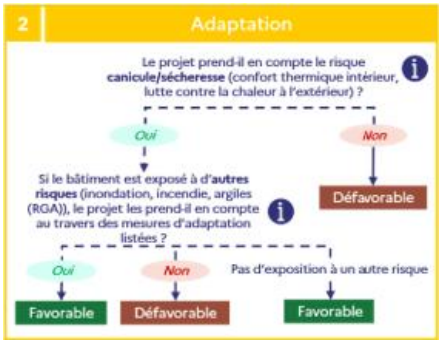
COMMENT UTILISER CE GUIDE ?

Les pages qui suivent visent à faciliter l'exercice de cotation en présentant une vision globale des critères à prendre en compte pour les 6 axes.

16 domaines de dépense ont été identifiés, comprenant chacun une ou plusieurs actions. Pour chacun de ces domaines de dépense, on trouvera ainsi à la suite :

1. Une **présentation de son contenu**, décrivant les actions concernées et leur périmètre.

2. Des **arbres de décision** adaptés à chaque action et à chaque axe de la taxonomie. Ces arbres permettent d'identifier en quelques questions rapides les principaux enjeux permettant d'effectuer la cotation de son projet.



Dans certains cas, la lecture de l'arbre suffit à déterminer la cotation. Dans d'autres, il est nécessaire d'analyser le projet plus en détail : les sigles ⓘ invitent à se reporter à cette fin aux tableaux détaillés.

3. Des **tableaux détaillés des critères de cotation**. Les critères sont présentés de façon simplifiée afin de respecter le format de synthèse de ce guide transverse qui met en parallèle les 6 axes. La distinction entre les cotations « Très Favorable » et « Favorable sous conditions » vise à offrir plus de granularité à l'analyse, toutefois respecter les critères « Favorables sous conditions » suffit à coter un projet « Favorable ».

	1. Atténuation	2. Adaptation	3. Eau	4. Economie circulaire	5. Pollutions	6. Biodiversité
FAVORABLE *Très Favorable – budget vert*	Cotation indexée à l'usage de la route (dédiée aux piétons, vélos, transports en commun 100% décarbonés)	Option 1 : Création d'OPF combiné avec une Solution fondée sur la nature (SFN), pour protéger une voirie préexistante, ou rénovation d'OPF combiné avec une SFN (ex : enrochement végétalisé) Option 2 : Démolition d'un ouvrage de type pont s'il présente un gabarit hydraulique insuffisant, afin de limiter les effets des aléas climatiques	Option 1 : Création d'OPF combiné avec une SFN, pour protéger une voirie préexistante, ou rénovation d'OPF combiné avec une SFN (ex : enrochement végétalisé) Option 2 : Rénovation d'un pont pour diminuer son impact sur la ressource en eau (débit, amélioration de la continuité écologique permettant la libre circulation des sédiments etc.)	Restauration ou réparation lourde d'un OPF, mur de soutènement, pont, tunnel avec recours **structurant** à des matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géosourcés	Option 1 : Création OPF combiné avec SFN pour protéger une voirie préexistante, ou rénovation OPF combiné avec une SFN Option 2 : Réparation lourde mur de soutènement, pont, tunnel AVEC action de dépollution ou réduction impact sur la pollution eau, air ou sol (ex : amélioration de la ventilation d'un tunnel, etc.) Option 3 : Création de dispositif de collecte des eaux de ruissellement de la chaussée Option 4 : Adaptation de l'ouvrage aux mobilités douces	Option 1 : Création OPF combiné avec SFN pour protéger une voirie préexistante, ou rénovation OPF combiné avec une SFN Option 2 : Création / rénovation ouvrage bénéfique à la biodiversité, qui améliore strictement l'existant

Les lecteurs qui souhaitent étudier les critères complets peuvent **se référer aux guides détaillés par axe**. Des illustrations à partir de **cas pratiques** sont proposées en annexe de ce guide, ainsi qu'un **mode opératoire pour la gestion des données** budgétaires, utiles à l'analyse.

I. BATIMENTS ET EQUIPEMENTS

A. Contenu de la dépense

Construction de nouveaux bâtiments et équipements

- Construction de **bâtiments neufs** (ex : école, bibliothèque, musée, centre culturel, centre de santé, bureaux, piscine, etc.)
- Construction **d'équipements neufs** (ex : base nautique, stade d'athlétisme, terrain de football, colombariums, caveaux, porches, portails, etc.)

Réhabilitation, rénovation et requalification de bâtiments et d'équipements

- Rénovation d'un **bâtiment** (ex : bâtiment historique, école, refonte du circuit d'un musée, travaux de mise en conformité PMR, modification des ouvertures, travaux d'aménagement en vue d'un changement d'usage, ravalement ou modification de l'aspect extérieur d'une bibliothèque, d'un centre culturel, d'un centre de santé, de bureaux, d'une piscine, etc.)
- Rénovation d'un **équipement** (ex : stade d'athlétisme, terrain de football, colombariums, caveaux, ponts, porches, portails, etc.)
- Rénovation d'un **aménagement urbain** (ex : place publique)
- **Travaux mineurs**, mises aux normes ou modernisations fonctionnelles (sécurité, etc.)

Déconstruction/démolition de bâtiments et d'équipements

- Déconstruction et démolition de tous les types de bâtiments et d'équipements présentés plus haut

Acquisition de bâtiments et d'équipements (sans travaux)

- Acquisition d'un bâtiment et d'équipement : les travaux éventuels après l'acquisition **relèvent des autres types de dépenses**, et sont à coter en conséquence

A noter

- L'analyse s'effectue à l'échelle de la parcelle sur laquelle est construit le projet.
- Si le projet inclut la déconstruction préalable d'un bâtiment existant, alors il est nécessaire de séparer ces dépenses de celles de la construction neuve en tant que telle. En effet, les critères d'analyse sont différents pour chacun de ces types de dépense.

On considère ici qu'une rénovation n'implique pas de nouvelle artificialisation. Dans le cas contraire, la collectivité est invitée à se référer à la partie Construction de nouveaux bâtiments et équipements.

B. Arbres de décision

Construction de nouveaux bâtiments et équipements

1 Atténuation

Le projet de construction **artificialise**-t-il de nouvelles surfaces ?

- Oui → Défavorable
- Non → Le bâtiment respecte-t-il la **norme de performance énergétique et carbone** en vigueur ?
 - Non → Défavorable
 - Oui → Favorable

2 Adaptation

Le projet prend-il en compte le risque **canicule/sécheresse** (confort thermique intérieur, lutte contre la chaleur à l'extérieur) ?

- Oui → Si le bâtiment est exposé à d'**autres risques** (inondation, incendie, argiles (RGA)), le projet les prend-il en compte au travers des mesures d'adaptation listées ?
 - Oui → Favorable
 - Non → Défavorable
 - Pas d'exposition à un autre risque → Favorable
- Non → Défavorable

3 Eau

Le projet intègre-t-il au moins 2 des 3 éléments suivants : **analyse de la consommation d'eau** dès la conception ; **gestion durable des eaux de pluie** (pas d'imperméabilisation, etc.) ; **gestion économe** de l'eau ? ET si le projet porte sur une piscine, prend-il en compte les dernières recommandations de gestion économe de l'eau ?

- Non → Défavorable
- Oui → S'inscrit-il dans une des **démarches ambitieuses** listées (désimperméabilisation, reconstruction au bilan net favorable, etc.) ?
 - Non → Neutre
 - Oui → Favorable

4 Economie circulaire

Le projet a-t-il fait l'objet d'une **analyse de cycle de vie** ou d'une analyse de scénarios alternatifs pour diminuer son impact environnemental total ?

- Non → Défavorable
- Oui → Le projet recourt-il au moins partiellement à des **matériaux réemployés**, réutilisés, recyclés, bio/géosourcés ?
 - Non → Défavorable
 - Oui → Le recours à ces matériaux est-il **structurant** (min. 40%) ET le projet s'inscrit-il dans une **politique d'entretien et de réparation** (modularité, réparabilité…) ?
 - Non → Neutre
 - Oui → Favorable

5 Pollutions

Le projet implique-t-il **l'excavation de terres** et leur déplacement hors site sans inscription dans une **filière adaptée** de traitement / recyclage / réemploi OU induit-il un **rejet d'eaux pluviales** dans un réseau public ?

- Oui → Défavorable
- Non → Met-il en œuvre de bonnes pratiques de prévention ou réduction des pollutions de **l'air extérieur / l'air intérieur / l'eau** / les **sols** (dépollution pour les sites concernés) ?
 - Non → Défavorable
 - Pour **certaines** de ces pollutions → Neutre
 - Pour **toutes** ces pollutions → Favorable

6 Biodiversité

Le projet de construction **artificialise**-t-il de nouvelles surfaces ?

- Oui → Défavorable
- Non → Fait-il l'objet d'une **dérogation espèces protégées** ?
 - Oui → Défavorable
 - Non → Intègre-t-il **certains** des enjeux de biodiversité listés (diagnostic, adaptation planning travaux, etc.) ?
 - Non → Neutre
 - Oui → Favorable

Voir le détail des critères dans le tableau des cotations

Réhabilitation, rénovation et requalification de bâtiments et d'équipements

Tous les axes — La dépense concerne de **petits travaux, mises aux normes ou modernisations fonctionnelles** sans impact significatif sur l'axe concerné → **Neutre**

1 Atténuation

Le projet touche-t-il à des **postes à enjeu énergétique** (façade, toiture, ouverture, chauffage) ?

- Non → Neutre
- Oui → Le projet est-il une **rénovation énergétique** ?
 - Non → Défavorable
 - Oui → Le projet permet-il un **saut de classe** / des **économies d'énergie >30%** ?
 - Non → Neutre
 - Oui → Favorable

2 Adaptation

Le projet intègre-t-il des **mesures d'adaptation à des risques climatiques** (canicule au moins) auxquels il est exposé et vulnérable ? ⓘ

- Non → Défavorable
- Oui → Le projet évite-t-il toute **maladaptation** (ex : recours massif à la climatisation électrique) ?
 - Non → Défavorable
 - Oui → Favorable

3 Eau

Le projet intègre-t-il **au moins 1** des 3 éléments suivants : **analyse de la consommation d'eau** dès la conception ; **gestion durable des eaux de pluie** (pas d'imperméabilisation, etc.) ; **gestion économe** de l'eau ? ⓘ

- Non → Défavorable
- Oui → Intègre-t-il **au moins 2** des enjeux précités ?
 - Non → Neutre
 - Oui → Favorable

4 Economie circulaire

Le projet a-t-il fait l'objet d'une identification des gisements de matériaux (**diagnostic PEMD**) ?

- Non → Défavorable
- Oui → Des matériaux ont-ils **effectivement été réutilisés sur site** OU des matériaux réemployés, réutilisés, recyclés, bio/géosourcés ont-ils été utilisés au moins **en finition** ?
 - Non → Défavorable
 - Oui → Le recours à ces matériaux est-il **au moins partiel** (min. 25%) ET le projet a-t-il fait l'objet d'une analyse de cycle de vie ou d'une analyse de scénarios alternatifs pour diminuer son impact environnemental total ?
 - Non → Neutre
 - Oui → Favorable

5 Pollutions

Le projet implique-t-il **l'excavation de terres** et leur déplacement hors site sans inscription dans une **filière adaptée** de traitement / recyclage / réemploi OU induit-il un **rejet d'eaux pluviales** dans un réseau public ?

- Oui → Défavorable
- Non → Met-il en œuvre de bonnes pratiques de prévention ou réduction d'au moins 1 type de pollution parmi : **l'air extérieur / l'air intérieur / l'eau** ? ⓘ
 - Oui → Favorable
 - Non → Défavorable

6 Biodiversité

Le projet concerne-t-il les façades, les toitures ou les surfaces extérieures ?

- Non → Neutre
- Oui → Fait-il l'objet d'une **dérogation espèces protégées** ?
 - Oui → Défavorable
 - Non → Intègre-t-il **certains** des enjeux de biodiversité listés (diagnostic, adaptation planning travaux, etc.) ? ⓘ
 - Non → Défavorable
 - Oui → Favorable

ⓘ *Voir le détail des critères dans le tableau des cotations*

Déconstruction / démolition de bâtiments et d'équipements

1 Atténuation

Le projet permet-il la **désartificialisation** de la parcelle ou est-il associé à une construction neuve / rénovation ?

- Désartificialisation (renaturation) → Favorable
- Autre projet → *Cotation indexée au projet de construction ou rénovation associé*

2 Adaptation

La dépense concerne-t-elle la démolition d'un bâtiment en **zone inondable** et/ou soumise au risque de **recul du trait de côte**, pour **renaturer** et/ou créer une **zone d'expansion de crue** ?

- *Oui* → Favorable
- *Non* → Neutre

3 Eau

Le projet permet-il la **désartificialisation** ou la **désimperméabilisation** de la parcelle ?

- *Oui* → Favorable
- *Non* → Défavorable

4 Economie circulaire

Le projet a-t-il fait l'objet d'une identification des gisements de matériaux (**diagnostic PEMD**) et les actions visant la réutilisation sur site ont-elles bien été **mises en œuvre** ?

- *Non* → Défavorable
- *Oui* → Le projet est-il une **déconstruction sélective** qui permet son inscription dans une filière de réemploi et/ou recyclage ?
 - *Non* → Défavorable
 - *Oui* → Favorable

5 Pollutions

Le projet de démolition inclut-il une **action de dépollution** (hors désamiantage) ?

- *Oui* → Favorable
- *Non* → Met-il en œuvre des modes de démolition **limitant les émissions polluantes** ET la remédiation / le **traitement sur site des terres excavées** ?
 - *Oui* → Favorable
 - *Non* → Neutre

6 Biodiversité

Le bâtiment ou l'équipement constitue-t-il un **habitat d'espèces protégées** (dont obtention d'une dérogation espèces protégées) ?

- *Oui* → Défavorable
- *Non* → Neutre

Acquisition de bâtiments et d'équipements

Tous axes

sauf Adaptation

→ Neutre

2 Adaptation

Le bâtiment est-il implanté **hors d'une zone** inondable, ou à fort risque incendie et risque retrait-gonflement des argiles (RGA) ?

- *Oui* → Le bâtiment est-il adapté à l'aléa **canicule** ?
 - *Oui* → Favorable
 - *Non* → Neutre
- *Non* → Le bâtiment est-il adapté aux **risques identifiés** (y compris canicule) ?
 - *Oui* → Favorable
 - *Non* → Défavorable

Voir le détail des critères dans le tableau des cotations

C. Tableaux détaillés

Construction de nouveaux bâtiments et équipements

	1. Atténuation	2. Adaptation	3. Eau	4. Economie circulaire	5. Pollutions	6. Biodiversité
FAVORABLE *Très Favorable – budget vert*	Respect des 2 critères : • Optimisation de la performance énergétique et carbone **au-delà de la norme en vigueur** • ET **pas d'artificialisation**	Prise en compte obligatoire du **risque canicule / sécheresse :** • confort thermique intérieur (ex : conception bioclimatique, orientation, ventilation naturelle, etc.) ou label adapté (ex : Passivhaus) • ET lutte contre la chaleur à l'extérieur du bâtiment (solutions d'adaptation fondées sur la nature (SaFN) / végétalisation) **En cas d'exposition au risque**, la collectivité : • **Inondation** : prend en compte les axes du PAPI OU garantit la modulabilité du bâtiment, réduit la vulnérabilité des personnes & biens (création de zones refuges, choix de matériaux résistants, sols et isolants, batardeaux amovibles…) • **Incendie** : prend en compte les axes de la stratégie DFCI OU facilite les secours (pistes DFCI, point d'eau incendie…), réduit la vulnérabilité des personnes & biens (ex : aménagements de protection, choix de matériaux ignifuges…) • **RGA** : assure la gestion de l'eau & l'adaptation à la sécheresse des bâtiments (étude géotechnique, collecte des eaux pluviales distincte du réseau de drainage déporté, matériaux souples…)	• **Reconstruction** d'un bâtiment démoli démontrant un bilan significativement plus favorable qu'une rénovation pour la consommation d'eau et les infiltrations • ET 2 des critères de cotation Neutre	• **Mutualisation** des ressources démontrée (convention de mutualisation, fermeture de bâtiments existants…) • ET tous les critères de cotation Favorable sous conditions	• **Reconstruction** démontrant un bilan significativement plus favorable qu'une rénovation pour les pollutions • ET prise en compte des 4 pollutions avec respect des critères Favorable sous conditions	*Pas de cotation proposée*
FAVORABLE *Favorable sous conditions – budget vert*	Respect des 2 critères : • **Respect des seuils** de performance énergétique et carbone • ET **pas d'artificialisation**	*Pas de cotation proposée*	Respect de tous les critères numérotés : 1. Respect d'au moins 2 critères sur 3 : • **Analyse de la consommation en eau** en amont de la conception • **Gestion durable eaux de pluie** (pas d'artificialisation ni d'imperméabilisation, infiltration pluies courantes • **Gestion économe** de l'eau (substitutions d'eau, recyclage des eaux usées, utilisation des eaux de pluie, économies d'eau) 2. **ET** 1 pratique ambitieuse parmi : • Mutualisation des usages • Reconstruction avec bilan plus favorable qu'une rénovation sur la consommation • Désimperméabilisation partielle avec gain net de surfaces perméables • Pas de raccordement supplémentaire au réseau d'alimentation en eau **OU** label adapté (HQE…) remplaçant le respect de tous les critères précédents	Respect de tous les critères : • Analyse du cycle de vie (**ACV**) ou analyse de scénarios alternatifs pour diminuer l'impact environnemental du bâtiment • ET recours **structurant** à des matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio/géosourcés (ou label type Bâtiment biosourcé) • ET politique d'**entretien & réparation** pour allonger la durée de vie (choix de conception favorisant modularité / évolutivité, indicateurs de suivi de la durée de vie…) **OU** label adapté (type 2EC, Circolab…) remplaçant le respect de tous les critères précédents	Prise en compte des 4 pollutions : • Atmosphérique (2 critères sur 3) : **proximité** des transports en commun / mobilités douces favorisées OU **chauffage** peu polluant OU effort structurant de **végétalisation** • Air intérieur (2 critères) : **matériaux peu émissifs** OU **ventilation efficace avec maintenance** OU mesures de gestion qualité de l'air OU **label adapté** (type HQE, IntAIRieur, OsmoZ bâti, démarche Ecrains) remplaçant le respect des critères Air intérieur • Eau : **pas d'artificialisation** ni d'**imperméabilisation ET gestion durable des eaux de pluie** avec infiltration (ex : noues, filtres végétalisés…) • Sols *SI friche ou site pollué* : diagnostic & dépollution ou gestion des sols	• **Pas d'artificialisation** • ET **pas de dérogation espèces protégées** • ET prise en compte de **certains** enjeux parmi : diagnostic biodiversité, intégration biodiversité au cahier des charges, solutions de prise en compte des espèces du bâti, préservation des éléments naturels existants, adaptation du planning des travaux aux rythmes des espèces présentes sur le site, rétablissement de continuités écologiques
Neutre	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	Respect d'au moins 2 critères sur 3 : • Analyse de la consommation d'eau • Gestion durable des eaux de pluie • Gestion économe de l'eau	• **ACV** ou analyse de scénarios alternatifs • ET recours **partiel** à des matériaux réutilisés, recyclés etc.	Prise en compte d'une partie des types de pollutions listés en cotation Favorable sous conditions (toutes les conditions sont remplies par type)	• Pas d'artificialisation • ET pas de dérogation espèces protégées
Défavorable	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet ne correspondant pas aux autres cotations OU solutions mal adaptées	Projet ne correspondant pas aux autres cotations OU construction de **piscine sans suivi des recommandations de gestion économe de l'eau**	Projet ne correspondant pas aux autres cotations OU **pas d'usage au moins partiel** de matériaux réutilisés, recyclés etc.	Projet ne correspondant pas aux autres cotations OU excavation de terres **sans inscription dans une filière adaptée (traitement / recyclage / réemploi)** OU **rejet d'eaux pluviales** en réseau public	Projet ne correspondant pas aux autres cotations

Réhabilitation, rénovation et requalification de bâtiments et d'équipements

	1. Atténuation	2. Adaptation	3. Eau	4. Economie circulaire	5. Pollutions	6. Biodiversité
FAVORABLE *Très Favorable – budget vert*	Rénovation avec « performance énergétique » qui permet au bâtiment **d'atteindre au moins la classe A ou B** du nouveau DPE ou le **niveau BBC**	Amélioration de l'adaptation du bâtiment vis-à-vis de **l'ensemble des risques** identifiés (cf. critères construction)	Respect des **2 critères** suivants : 1. Projet permettant un **gain net pour la ressource** en eau via : • La **désimperméabilisation** ET l'amélioration de la **gestion à la source** des eaux de pluies • OU grâce à la **réduction significative de la consommation** en eau d'un bâtiment 2. ET au moins **2 critères** de la cotation Favorable sous conditions	Respect de tous les critères suivants : • Analyse du cycle de vie (**ACV**) ou analyse de scénarios alternatifs pour diminuer l'impact environnemental du bâtiment • ET analyse des gisements (**diagnostic PEMD**) et **réutilisation sur site** des matériaux & déchets • ET recours **structurant** à des matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio/géosourcés (ou label type Bâtiment biosourcé) • ET **politique d'entretien et réparation** pour allonger la durée de vie (choix de conception favorisant modularité / évolutivité, indicateurs de suivi de la durée de vie…) OU label adapté (ex : 2EC, Circolab…) remplaçant le respect de tous les critères précédents	Prise en compte des **3 pollutions** : • Atmosphérique : **chauffage** peu polluant ET **1 critère** parmi : mobilités douces favorisées / effort structurant de végétalisation • Air intérieur : choix de **matériaux peu émissifs** ET **ventilation efficace avec maintenance** ET travaux dans un **bâtiment inoccupé** OU **label au niveau adapté** (ex : HQE, IntAIRieur, OsmoZ bâti, démarche Ecrains) remplaçant le respect des critères Air intérieur • Eau : **pas d'artificialisation** ni d'**imperméabilisation ET gestion durable des eaux de pluie** avec infiltration (ex : noues, filtres végétalisés…)	Option 1: Respect de **tous les critères** : • Projet concernant les façades, les toitures ou les surfaces extérieures • ET pas de dérogation espèces protégées • ET prise en compte de tous les enjeux suivants : diagnostic biodiversité, intégration de la biodiversité au cahier des charges, solutions de prise en compte des espèces du bâti, préservation des éléments naturels existants, adaptation du planning des travaux aux rythmes des espèces présentes sur le site, rétablissement de continuités écologiques Option 2 : Projet **labellisé** Biodivercity, Effinature ou équivalent remplaçant le respect de tous les critères précédents
FAVORABLE *Favorable sous conditions – budget vert*	Rénovation avec « performance énergétique » qui permet au moins **un saut de classe énergétique** ou une **réduction d'au moins 30% de la consommation d'énergie**	Amélioration de l'adaptation du bâtiment vis-à-vis **d'un ou plusieurs risques** identifiés (canicule au moins)	Respect d'au moins **2 critères sur 3** : • **Analyse de la consommation en eau** du bâtiment • **Gestion durable des eaux de pluie** (pas d'artificialisation ni d'imperméabilisation, gestion à la source avec infiltration des pluies courantes) • **Gestion économe de l'eau** (substitutions d'eau, recyclage des eaux usées, utilisation des eaux de pluie, économies d'eau) OU label à un niveau adapté (HQE, BREEAM…) remplaçant le respect de tous les critères précédents	Respect de tous les critères suivants : • **ACV** ou analyse de scénarios alternatifs pour diminuer l'impact du bâtiment • ET **diagnostic PEMD** et **réutilisation sur site** des matériaux & déchets • ET recours **partiel** à des matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio/géosourcés (ou label type Bâtiment biosourcé)	Prise en compte d'**1 ou 2 types de pollutions** listés en cotation Très favorable (toutes les conditions sont remplies par type)	Projet concernant les façades, les toitures ou les surfaces extérieures ET **pas de dérogation** espèces protégées ET prise en compte de **certains critères** de la cotation Très favorable
Neutre	Pas d'impact significatif (rénovation hors poste énergétique : hors façade, toiture, ouverture, chauffage…) OU **rénovation énergétique sans saut de classe** ou dont la réduction de la consommation d'énergie est **inférieure à 30 %**	Projet sans impact significatif, dont petits travaux de réfection, mises aux normes ou modernisation fonctionnelle (sécurité…)	Option 1: Respect **d'un critère** de la cotation Favorable sous conditions Option 2 : Projet sans impact significatif, dont petits travaux de réfection, mises aux normes ou modernisation fonctionnelle (sécurité…)	**Diagnostic PEMD** et **réutilisation sur site** des matériaux & déchets OU **diagnostic PEMD** sans réutilisation sur site ET **matériaux recyclés, biosourcés** etc. au moins en finitions OU projet sans impact significatif, dont petits travaux de réfection, mises aux normes ou modernisation fonctionnelle	Projet sans impact significatif, dont petits travaux de réfection, mises aux normes ou modernisation fonctionnelle (sécurité…)	Projet **ne concernant pas** les façades, les toitures ou les surfaces extérieures OU petits travaux de réfection, mises aux normes ou modernisation fonctionnelle (sécurité…)
Défavorable	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet ne correspondant pas aux autres cotations OU recours à une **solution mal adaptée**	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet ne correspondant pas aux autres cotations OU excavation de terres **sans inscription dans une filière adaptée (traitement / recyclage / réemploi)** OU **rejet d'eaux pluviales** en réseau public	Projet ne correspondant pas aux autres cotations

Déconstruction / démolition de bâtiments et d'équipements

	1. Atténuation	2. Adaptation	3. Eau	4. Economie circulaire	5. Pollutions	6. Biodiversité
FAVORABLE *Très Favorable – budget vert*	Démolition permettant la **désartificialisation** de la parcelle (renaturation) * Si la dépense est associée à une construction neuve ou à une rénovation, les coûts liés à la déconstruction sont à analyser selon la grille de cotation proposée pour ces actions.	Démolition d'un bâtiment en zone inondable et/ou soumise au risque de recul du trait de côte, pour **renaturer et/ou créer une zone d'expansion de crue** (ex: financement conditionné à la renaturation type Fonds Barnier, etc.)	Démolition permettant la **désartificialisation** de la parcelle (renaturation)	• Analyse des gisements (**diagnostic PEMD**) et **réutilisation sur site** des matériaux & déchets • ET processus de déconstruction sélective permettant l'inscription effective du projet dans une filière de réemploi et/ou recyclage • ET le projet s'inscrit dans une **stratégie territoriale de réemploi/recyclage**	Projet intégrant une action de **dépollution** : élimination, réduction ou confinement des polluants d'un terrain, d'un cours d'eau, etc. en adéquation avec l'usage final souhaité (construction, agriculture, espaces verts, etc.), hors désamiantage	*Pas de cotation proposée*
FAVORABLE *Favorable sous conditions – budget vert*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	Action de **désimperméabilisation** : réaménagement des sols pour restaurer la perméabilité, mise en place de SFN, etc.	• Analyse des gisements (**diagnostic PEMD**) et **réutilisation sur site** des matériaux & déchets • ET processus de **déconstruction sélective** qui permet l'inscription effective du projet dans une **filière de réemploi et/ou recyclage**	• Choix du mode de démolition afin de **limiter la pollution émise** (poussières et bruit). Ex : démolition robotisée, fil diamanté, captage des poussières, etc. • ET remédiation et **traitement sur site des terres excavées**	*Pas de cotation proposée*
Neutre	*Pas de cotation proposée*	Tout autre projet de démolition de bâtiments et d'équipements	Tout autre projet de démolition de bâtiments et d'équipements	*Pas de cotation proposée*	Pas de prise en compte des enjeux de pollution cités	Le bâtiment n'est **pas un habitat d'espèces protégées** (pas de dérogation espèces protégées)
Défavorable	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	*Pas de cotation proposée*	Projet ne correspondant pas aux autres cotations

Acquisition de bâtiments et d'équipements

	1. Atténuation	2. Adaptation	3. Eau	4. Economie circulaire	5. Pollutions	6. Biodiversité
FAVORABLE *Très Favorable – budget vert*	*Pas de cotation proposée*	Bâtiment implanté **hors zone** inondable / à fort risque incendie / risque RGA moyen ou fort ET **adapté à la canicule** OU **adapté à tous les risques identifiés**, à l'échelle de la durée d'usage du bâtiment et en référence aux données de la TRACC	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*
Neutre	Tous cas d'acquisition de bâtiment	Bâtiment implanté **hors zones** à risque, **non adapté à l'aléa canicule**	Tous cas d'acquisition de bâtiment	Tous cas d'acquisition de bâtiment	Tous cas d'acquisition de bâtiment	Tous cas d'acquisition de bâtiment
Défavorable	*Pas de cotation proposée*	Bâtiment **en zone à risque** pour un ou plusieurs des aléas climatiques, hors cas Très favorable	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*

II. ACHATS DE VEHICULES

A. Contenu de la dépense

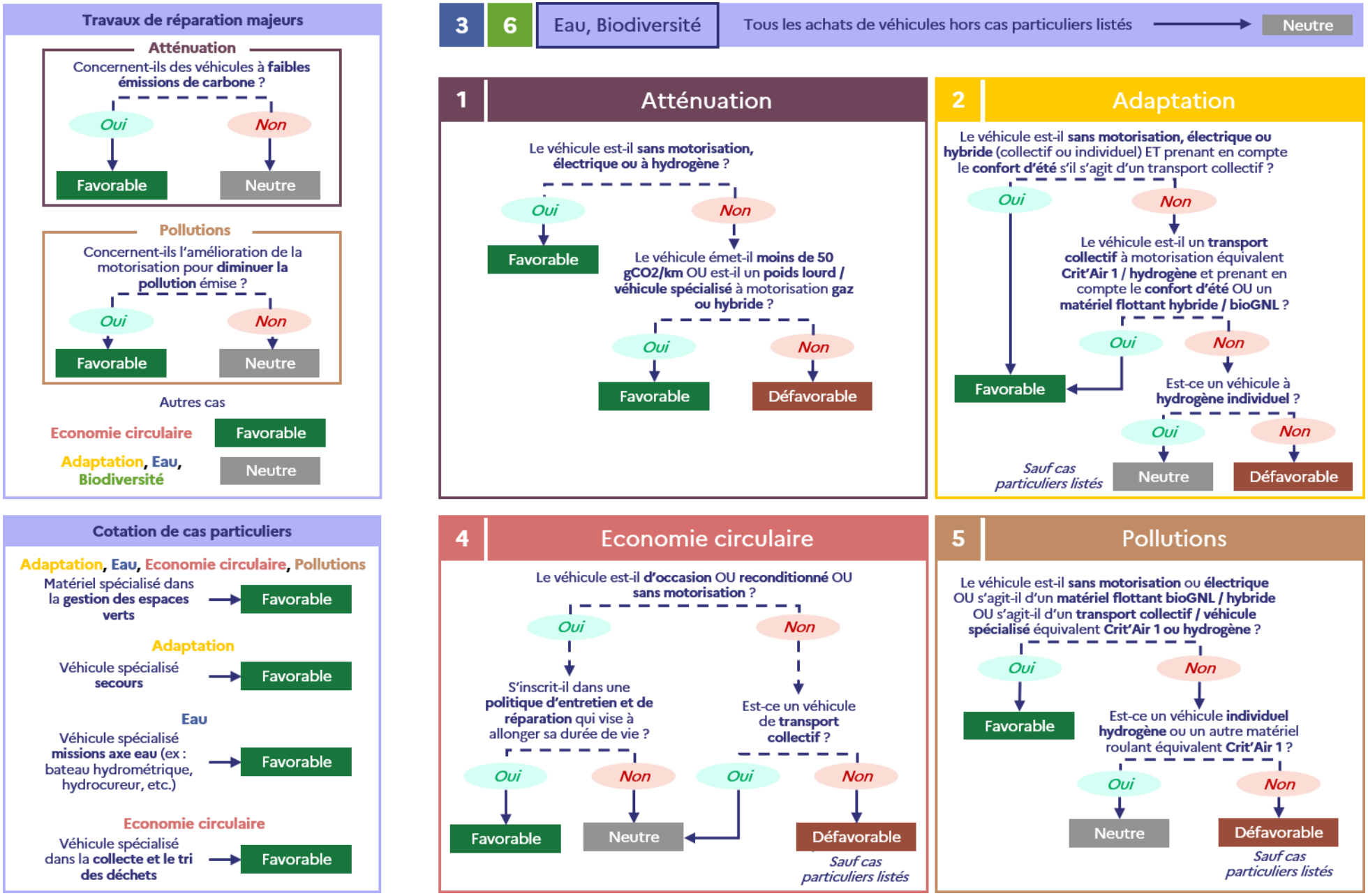
Achat de matériel roulant, navigant ou volant

- Achat de véhicules de **transport collectif** (tram, bus, car, train, etc.)
- Achat de véhicules de **transport spécialisé** (mini-bus à destination des personnes à mobilité réduite, véhicule de transport à la demande, etc.)
- Achat de **véhicules de service** utilisés par le personnel de la collectivité
- Achat de véhicules mis à disposition par la collectivité (voiture, vélo, trottinette, etc.)
- Achat de véhicules de **navigation**
- Achat de **véhicules lourds** (véhicules de travaux, de collecte de déchets, etc.)
- Achat de **véhicules aériens** (hélicoptères de secours, etc.)
- **Travaux d'entretien ou d'équipement** des véhicules (Nota Bene : dans le cas de l'achat séparé d'équipements imposants portés par les véhicules, sans qu'un lien soit établi avec le type de véhicule concerné, il est proposé de se référer à la dépense « Mobilier et Matériel »)

Point de vigilance

La logique de cotation par impact implique que les véhicules utilitaires des services opérationnels d'une Direction « Environnement » ne peuvent pas systématiquement être cotés favorablement. L'analyse repose au contraire sur le type de motorisation, etc. L'exception des « véhicules dédiés à un axe » ne renvoie pas au cas des véhicules utilitaires mais bien au matériel roulant spécialisé (hydrocureur, camion-benne, etc.).

B. Arbres de décision



C. Tableau détaillé

Achat de matériel roulant, navigant ou volant

	1. Atténuation	2. Adaptation	3. Eau	4. Economie circulaire	5. Pollutions	6. Biodiversité
FAVORABLE *Très Favorable – budget vert*	Tous les véhicules à motorisation **électrique ou hydrogène** / zéro émissions OU voitures ou véhicules utilitaires légers émettant **moins de 50 gCO2/km** OU **travaux de réparation majeurs** sur des véhicules côtés Très favorable ou Favorable sous conditions	Transports **collectifs électriques** ET prenant en compte le **confort d'été** OU véhicules spécialisés de **secours** (lutte contre les incendies, etc.) OU véhicules **sans moteur** OU travaux d'amélioration du **confort d'été** dans la flotte	Véhicules spécialisés dans des **missions relatives à l'axe eau** (ex : bateau hydrométrique, hydrocureur, etc.)	Véhicules **d'occasion** ou **reconditionnés** ET **politique d'entretien & réparation** (ex : atelier de maintenance, indicateurs de suivi des opérations majeures et de la durée de vie…) OU véhicules spécialisés dans **la collecte et le tri des déchets** OU travaux de réparation majeurs	Véhicules **sans motorisation** OU **électriques** OU **travaux d'amélioration de la motorisation** pour réduire les pollutions	*Pas de cotation proposée*
FAVORABLE *Favorable sous conditions – budget vert*	**Poids lourds ou véhicules spécialisés** à motorisation **hybride ou gaz**	Véhicules **individuels** électrique ou hybride OU transports **collectifs Crit'Air 1** (gaz GNV, bioGNV, hybrides rechargeables, essence respectant les normes environnementales récentes) ou **hydrogène**, avec **confort d'été** OU véhicules / matériels roulants spécialisés dans la **gestion des espaces verts** (ex : tondeuse autoportée à bras articulé, faucheuse débroussailleuse, faucheuse routière, lamier à scie, sécateur hydraulique, nacelle élévatrice) OU matériels **flottants hybride** ou **bioGNL**	Véhicules/matériels roulants spécialisés dans la **gestion des espaces verts** (ex : tondeuse autoportée à bras articulé, faucheuse débroussailleuse, faucheuse routière, lamier à scie, sécateur hydraulique, nacelle élévatrice)	Véhicules/ matériel spécialisés dans la **gestion des espaces verts** (ex : tondeuse autoportée à bras articulé, faucheuse débroussailleuse, faucheuse routière, lamier à scie, sécateur hydraulique, nacelle élévatrice) OU véhicules **sans motorisation** et **politique d'entretien**	Transports **collectifs** et **véhicules spécialisés** équivalent **Crit'Air 1** (hybride, gaz GNV / bioGNV) ou **hydrogène** OU matériels **flottants hybride ou bioGNL** OU véhicules/matériels roulants spécialisés dans la **gestion des espaces verts** (ex : tondeuse autoportée à bras articulé, faucheuse débroussailleuse, faucheuse routière, lamier à scie, sécateur hydraulique, nacelle élévatrice)	*Pas de cotation proposée*
Neutre	**Travaux de réparation majeurs** sur des véhicules cotés Défavorable	Véhicules **individuels hydrogène** OU **travaux de réparation** majeurs OU travaux d'**équipement**	Véhicules de **toute nature** (hors cas cotés Très favorable ou Favorable sous conditions) OU **travaux de réparation** majeurs	Véhicules **d'occasion** ou **sans motorisation**, sans politique d'entretien OU travaux d'**équipement** OU **transports collectifs** neufs	Autre matériel roulant équivalent **Crit'Air 1** OU véhicules **individuels hydrogène** OU **travaux de réparation** majeurs	Achat de véhicules de **toute nature** (impact pris en compte sur autre axe)
Défavorable	Ne correspond pas aux autres cotations	Ne correspond pas aux autres cotations	*Pas de cotation proposée*	Ne correspond pas aux autres cotations	Ne correspond pas aux autres cotations	*Pas de cotation proposée*

III. VOIRIES

A. Contenu de la dépense

Construction de voirie ou extension d'une voirie existante

- Construction de **nouvelles voies routières** (ex : extension du linéaire de voirie pour une voie de bus, une piste cyclable, élargissement de la chaussée, etc.) et d'aménagements adjacents (ex : parking voiture ou vélo, aménagements piétons, borne de chargement électrique, etc.)
- Construction de **voie verte** (ex : emprise indépendante en site propre avec signalisation dédiée)
- Financement de petit matériel, signalétique, etc.

Requalification ou rénovation d'une voirie existante

- **Requalification de voies routières** (ex : bus, piste cyclable, voie verte, etc.) et aménagements adjacents en vue de leur changement d'usage (requalification d'un centre-ville, requalification d'une rue, etc.)
- **Suppression d'une voie routière** existante et requalification des emprises associées en vue d'un changement d'usage
- **Rénovation de voies routières** (ex : bus, piste cyclable, voie verte, etc.) en vue de leur modification (ex : modifications des trottoirs, réfection de l'enrobé, création d'un rond-point, etc.)
- Réfection et entretien de **voies de défense des forêts contre l'incendie** (pistes DFCI)
- Financement de petit matériel, signalétique, etc.

A noter

- Les dépenses associées aux **travaux de signalétiques** afférents sont intégrées à la cotation globale du projet de voirie considéré.

- On rappelle que tous les **autres types de voies** sont cotés en même temps que leurs infrastructures dans « Infrastructures de transport » (**ferroviaires, portuaires, aéroportuaires, etc.**).

- Le critère permettant de classer une dépense comme **extension** de voirie plutôt que comme **rénovation** est celui de l'**artificialisation de nouvelles surfaces**. La collectivité dispose d'une marge d'appréciation dans les cas peu significatifs.

- Une **rénovation lourde** d'une voie à l'identique est cotée comme l'aurait été la construction neuve de cette voie. A titre d'exemple, sur l'axe Pollutions, la rénovation lourde à l'identique d'une voie cyclable est cotée « Très favorable » comme l'est la création d'une nouvelle voie cyclable.

Eclairage public

- **Création d'éclairages publics ou modernisation des éclairages publics** extérieurs déjà existants (passage au LED, modification du système d'éclairage, etc.). Pour les réseaux d'électricité, se référer à la grille de cotation correspondante.

A noter

La **modernisation** renvoie au maintien des systèmes d'éclairage existants (une part structurante des équipements d'origine est conservée) alors que la **création** implique l'implantation de nouveaux points lumineux ou de nouveaux équipements dédiés à l'éclairage.

Ouvrages d'art

- **Ponts** (pierre, métallique, béton, etc.)
- **Ouvrages de soutènement** (pierre, béton, etc.)
- **Tunnels** (routier, ferroviaire, etc.)
- **Ouvrages de protection de falaises** (OPF) : drains, grillages plaqués, boulons, béton projeté, déflecteurs, combinaison de filets métalliques et de végétation, SFN (végétalisation, fascinage en combinaison d'ouvrages plus classiques)

A noter

- Le terme **création** renvoie à la mise en place d'un nouvel ouvrage alors que la **rénovation/réhabilitation** implique des travaux sur un ouvrage dont la structure principale existait déjà.

- Les **protections maritimes** (brise lames, perrés, rechargement de sédiments, écrans pare-blocs, cordons dunaires, etc.) sont à analyser avec les critères du domaine de dépense « Eau ».

B. Arbres de décision

Construction ou extension de voirie

1 Atténuation

La voirie est-elle principalement dédiée à des **mobilités décarbonées** (vélo, piéton, etc.) ou aux **transports en commun** ?

- *Oui* → Favorable
- *Non* → Défavorable

Pour approfondir : subdivision de la dépense en parts dédiées aux voitures ou aux mobilités décarbonées / transports en commun afin de les coter séparément.

2 Adaptation

Le projet consiste-t-il à construire une **piste d'accès forestière incendie (DFCI)** ou une **voie verte ombragée** ?

- *Oui* → Favorable
- *Non* → Le projet prévoit-il la **végétalisation** des abords de voie et au moins **une autre bonne pratique** d'adaptation listée (ex : revêtements de sols réfléchissants, perméables, étanchéification des abords, etc.) ?
 - *Oui* → Neutre
 - *Non* → Défavorable

3 Eau

Le projet met-il en place une **gestion à la source durable des eaux de pluie** (limitation de l'imperméabilisation ET solutions fondées sur la nature (SFN) ou bassins de rétention) ?

- *Oui* → Neutre
- *Non* → Défavorable

4 Economie circulaire

Le projet intègre-t-il une analyse de cycle de vie / analyse de scénarios alternatifs visant une diminution de l'impact ET recourt-il au moins **partiellement** à des matériaux réemployés / recyclés / bio- ou géosourcés ?

- *Non* → Défavorable
- *Oui* → La part de matériaux réemployés etc. est-elle **structurante** ET le projet s'inscrit-il dans une **politique d'entretien / réparation** ?
 - *Non* → Neutre
 - *Oui* → Favorable

5 Pollutions

Le projet implique-t-il **l'excavation de terres** et leur déplacement hors site sans inscription dans une **filière adaptée** de traitement / recyclage / réemploi ?

- *Oui* → Défavorable
- *Non* → La voirie est-elle principalement dédiée à des **mobilités décarbonées** (vélo, piéton, véhicules Crit'Air 0, etc.), aux **transports en commun** ou au **covoiturage** OU s'agit-il d'une **zone 30** s'inscrivant dans une politique de réduction de la pollution ?
 - *Oui* → Favorable
 - *Non* → Le projet comprend-il : **réduction de la vitesse** (50/70) OU **gestion durable des eaux pluviales** et 1 critère parmi amélioration fluidité du trafic / enrobés peu bruyants ou peu émissifs / réduction du bruit ?
 - *Oui* → Neutre
 - *Non* → Défavorable

6 Biodiversité

Le projet entraîne-t-il une **artificialisation** de nouvelles surfaces naturelles ou semi-naturelles ?

- *Oui* → Défavorable
- *Non* → Le projet respecte-t-il les **continuités écologiques** (trame verte / bleue) ET **sans dérogation espèces protégées** ?
 - *Non* → Défavorable
 - *Oui* → Neutre

Voir le détail des critères dans le tableau des cotations

Requalification ou rénovation d'une voirie existante

Tous les axes — La dépense concerne de **petits travaux ou modernisations fonctionnelles** sans impact significatif sur l'axe concerné → Neutre

1 Atténuation

La voirie est-elle principalement dédiée à des **mobilités décarbonées** (vélo, piéton, etc.) ou aux **transports en commun** ?

- Oui → Favorable
- Non → Défavorable

Pour approfondir : subdivision de la dépense en parts dédiées aux voitures ou aux mobilités décarbonées / transports en commun afin de les coter séparément.

2 Adaptation

La rénovation / requalification porte-t-elle sur une **piste d'accès forestière incendie (DFCI)** ou **voie verte** ombragée OU permet-elle de **remplacer la voie par une zone végétalisée** adaptée au climat local ?

- Oui → Favorable
- Non → Le projet prévoit-il la **végétalisation** des abords de voie et au moins **une autre bonne pratique** d'adaptation listée (ex : revêtements de sols réfléchissants, perméables, étanchéification des abords, etc.) ?
 - Oui → Favorable
 - Non → Défavorable

3 Eau

Le projet permet-il la **désartificialisation** de la voie OU sa **désimperméabilisation** et la mise en place d'une **gestion à la source** des eaux de pluie OU permet-elle d'améliorer **l'assainissement** / limiter les fuites du réseau ?

- Oui → Favorable
- Non → Le projet concerne-t-il une **requalification en voie verte avec désimperméabilisation,** la rénovation d'une voirie **déjà efficiente** dans sa gestion de l'eau OU les **spécificités du milieu** empêchent-elles une gestion à la source ?
 - Oui → Neutre
 - Non → Défavorable

4 Economie circulaire

Le projet a-t-il fait l'objet d'une identification des gisements de matériaux (**diagnostic PEMD**) ?

- Non → Défavorable
- Oui → Des matériaux ont-ils **effectivement été réutilisés sur site** OU des matériaux réemployés, réutilisés, recyclés, bio/géosourcés ont-ils été utilisés au moins **en finition** ?
 - Non → Défavorable
 - Oui → Le recours à ces matériaux est-il **au moins partiel** (min. 25%) ET le projet a-t-il fait l'objet d'une analyse de cycle de vie ou d'une analyse de scénarios alternatifs pour diminuer son impact environnemental total ?
 - Non → Neutre
 - Oui → Favorable

5 Pollutions

Le projet implique-t-il **l'excavation de terres** et leur déplacement hors site sans inscription dans une **filière adaptée** de traitement / recyclage / réemploi ?

- Oui → Défavorable
- Non → S'agit-il d'une **transformation** en voie cyclable / piétonne, réservée aux transports collectifs / voitures propres / covoiturage ou autre aménagement favorisant le report modal OU en **zone 30** s'inscrivant dans une politique de réduction de la pollution OU d'une **suppression** de la voirie ?
 - Oui → Favorable
 - Non → Le projet comprend-il : la **réduction de la vitesse** (50/70) OU **1 mesure** parmi : gestion durable des eaux pluviales / amélioration fluidité du trafic / enrobés peu bruyants ou peu émissifs / réduction du bruit ?
 - Oui → Favorable
 - Non → Défavorable

6 Biodiversité

Le projet met-il en place des **aménagements bénéfique à la biodiversité** aux abords/sur la voirie ?

- Oui → Favorable
- Non → Le projet fait-il l'objet d'une **dérogation espèces protégées** ?
 - Non → Neutre
 - Oui → Défavorable

Voir le détail des critères dans le tableau des cotations

Eclairage public

2 3 5 Adaptation, Eau, Pollutions — Tous les projets concernant l'éclairage public → Neutre

1 Atténuation

Le projet concerne-t-il une **réhabilitation / modernisation** de l'éclairage public ?

- Oui → Le projet permet-il l'**amélioration de l'efficacité énergétique** des installations ou favorise-t-il la **sobriété de l'usage** ?
 - Non → Défavorable
 - Oui → Favorable
- Non → Le projet concerne-t-il une **création d'installations à haute efficacité** énergétique ou favorise-t-il la **sobriété de l'usage** ?
 - Oui → Favorable
 - Non → Neutre

4 Economie circulaire

Le projet est-il une création ou une modernisation ?

- Création → Le projet intègre-t-il une **analyse de cycle de vie (ACV)** ou analyse similaire ET recourt-il au moins **partiellement** à des matériaux réemployés, réutilisés, recyclés ou bio/géosourcés ?
 - Non → Défavorable
 - Oui → La part de matériaux réemployés etc. est-elle **structurante** ET le projet s'inscrit-il dans une **politique d'entretien / réparation** ?
 - Non → Neutre
 - Oui → Favorable
- Modernisation → Le projet a-t-il fait l'objet d'une identification des gisements de matériaux (**diagnostic PEMD**) ET : 1/ certains ont-ils **effectivement été réutilisés sur site** OU 2/ des matériaux réemployés, réutilisés, recyclés, bio/géosourcés ont-ils été utilisés au moins **en finition** ?
 - Non → Défavorable
 - Oui → Le recours à ces matériaux est-il **au moins partiel** (min. 25%) ET le projet a-t-il fait l'objet d'une **ACV** ou analyse similaire ?
 - Non → Neutre
 - Oui → Favorable

6 Biodiversité

Le projet porte-t-il sur la définition ou s'inscrit-il dans une **stratégie de réduction de la pollution lumineuse** en faveur de la biodiversité ET inclut-il au moins **1 bonne pratique** listée (adaptation de l'organisation spatiale des points lumineux ou des caractéristiques des luminaires, planification de l'éclairage pour réduire l'impact) ?

- Oui → Favorable
- Non → Défavorable

Voir le détail des critères dans le tableau des cotations

Ouvrages d'art

2 3 5 6 — Création ou rénovation d'un **ouvrage de protection de falaise** (OPF) combiné avec une **solution fondée sur la nature** (SFN) → **Favorable**

Tous les axes — La dépense concerne de **petits travaux ou modernisations fonctionnelles** sans impact significatif sur l'axe concerné → **Neutre**

1 Atténuation

La route est-elle principalement dédiée à des **mobilités décarbonées** (vélo, piéton, etc.) ou aux **transports en commun** ?

- *Oui* → **Favorable**
- *Non* → **Défavorable**

Pour approfondir : subdivision de la dépense en parts dédiées aux voitures ou aux mobilités décarbonées / transports en commun afin de les coter séparément.

2 Adaptation

Le projet concerne-t-il un **OPF** OU l'adaptation de l'ouvrage aux **mobilités douces** et l'augmentation des **sections hydrauliques** OU la démolition d'un pont au **gabarit hydraulique inadapté** OU la suppression ou modification d'appuis en rivière pour **améliorer l'écoulement** ?

- *Oui* → **Favorable**
- *Non* → S'agit-il d'une construction ou rénovation de **pont** intégrant un **diagnostic** des aléas climatiques et des **mesures d'adaptation** aux risques OU d'un **tunnel** ou **mur de soutènement** ?
 - *Oui* → **Neutre**
 - *Non* → **Défavorable**

3 Eau

Le projet concerne-t-il la **rénovation d'un pont** pour **diminuer son impact** sur la ressource en eau ?

- *Oui* → **Favorable**
- *Non* → S'agit-il d'une **construction de pont avec études hydrologiques** et géotechniques préalables et **dimensionnement adapté** aux crues OU d'une rénovation de **pont déjà adapté** OU d'un **OPF** ou **tunnel** avec **infiltration** des eaux, respect du niveau et recharge des nappes OU d'un **ouvrage de soutènement** incluant une désartificialisation / **désimperméabilisation** ?
 - *Oui* → **Neutre**
 - *Non* → **Défavorable**

4 Economie circulaire

Construction

Le projet recourt-il à des **matériaux réutilisés**, réemployés, recyclés, bio / géosourcés ?

- De façon structurante → **Favorable**
- De façon partielle → **Neutre**
- Non ou en finition → **Défavorable**

Rénovation

Le projet recourt-il à des **matériaux réutilisés**, réemployés, recyclés, bio / géosourcés ?

- Au moins de façon partielle → **Favorable**
- En finition → **Neutre**
- Non → **Défavorable**

5 Pollutions

Le projet implique-t-il **l'excavation de terres** et leur déplacement hors site sans inscription dans une **filière adaptée** de traitement / recyclage / réemploi ?

- *Oui* → **Défavorable**
- *Non* → Le projet est-il : une réparation lourde d'ouvrage avec une **action de dépollution** ou de **réduction de son impact sur la pollution** OU une **adaptation** aux mobilités douces OU la création d'un dispositif de **collecte des eaux de ruissellement** de la chaussée OU la construction d'un **tunnel ferroviaire** ou pont/tunnel permettant les **mobilités douces**?
 - *Oui* → **Favorable**
 - *Non* → Le projet concerne-t-il un **pont** ou un **OPF** OU un **tunnel intégrant les enjeux de pollution** via la localisation des entrées / sorties hors zones sensibles ET un réseau séparatif ET la collecte & le traitement des eaux avant rejet ?
 - *Oui* → **Neutre**
 - *Non* → **Défavorable**

6 Biodiversité

Le projet est-il une création ou rénovation d'un **ouvrage bénéfique à la biodiversité** ?

- *Oui* → **Favorable**
- *Non* → Le projet fait-il l'objet d'une **dérogation espèces protégées** OU **artificialise**-t-il OU détruit-il des **continuités écologiques** ?
 - *Non* → **Neutre**
 - *Oui* → **Défavorable**

Voir le détail des critères dans le tableau des cotations

C. Tableaux détaillés

Construction ou extension de voirie

	1. Atténuation	2. Adaptation	3. Eau	4. Economie circulaire	5. Pollutions	6. Biodiversité
FAVORABLE *Très Favorable – budget vert*	Voirie dédiée aux **modes décarbonés** (vélo, piétons, …) OU dédiée aux **transports collectifs décarbonés** (trolley-bus, etc.)	Construction de **piste d'accès DFCI** dans le cadre d'un plan DFCI	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	Construction ou extension de : • **Voies cyclables** • OU d'aménagements **piétons**	*Pas de cotation proposée*
FAVORABLE *Favorable sous conditions – budget vert*	Voirie dédiée aux **transports collectifs** non-décarbonés	Construction d'une **voie verte ombragée**	*Pas de cotation proposée*	Respect de tous les critères suivants : • Analyse du cycle de vie (**ACV**) ou analyse de scénarios alternatifs pour diminuer l'impact de la voirie • ET recours **structurant** à des matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio/géosourcés • ET politique d'**entretien & réparation** pour allonger la durée de vie (choix de conception favorisant réparabilité ou le renouvellement partiel) **OU** label adapté (ex : 2EC, Circolab…) remplaçant le respect de tous les critères précédents	Construction ou extension de : • Voies de **transports en commun** • OU de voies de **covoiturage** ou dédiées aux **véhicules propres** (Crit'Air 0) • OU d'aménagements de **zone 30** s'inscrivant dans une **politique globale** de réduction de la pollution (PPA…) et report modal effectif	*Pas de cotation proposée*
Neutre	*Pas de cotation proposée*	**Végétalisation** des abords et **ralentissement de l'écoulement des eaux** ET respect d'**1 critère** parmi : • Revêtements de sols réfléchissants • Revêtements de sols perméables • Renforcement de la structure de la chaussée pour reprendre la remontée de fissures • Etanchéification des abords de voirie • Réduction de la sensibilité du sol argileux aux variations de teneur en eau et maintien de l'équilibre hydrique sous la chaussée	Construction prenant en compte la **gestion à la source des eaux de pluie**, en limitant l'imperméabilisation (ex : accotements végétalisés, revêtements perméables) ET respectant **1 des critères** suivants : • Mise en place de solutions fondées sur la nature (SFN) pour la gestion des eaux de pluie • OU création de bassins de rétention	Respect de tous les critères suivants : • ACV ou analyse de scénarios alternatifs • Recours **partiel** à des matériaux réutilisés, recyclés etc.	<u>Option 1 :</u> Aménagements destinés à la **réduction de la vitesse** <u>Option 2 :</u> Construction ou extension de route avec **gestion à la source et durable des eaux de pluie** (limitation de l'artificialisation & de l'imperméabilisation, mise en place de solutions fondées sur la nature SFN, de bassins de rétention…) ET au moins **1 enjeu** intégré parmi : • Amélioration de la fluidité du trafic • Usage d'enrobés spéciaux peu émissifs / peu bruyants • Réduction de l'impact sonore global (calculée dans le PPBE) • Mise en place de mesures anti-bruit	Respect de tous les critères suivants : • Zone **déjà artificialisée** • ET respect des **continuités écologiques** (intégration dans la trame verte et bleue et pas de point noir limitant la circulation des espèces) • ET pas de dérogation **espèces protégées**
Défavorable	Route dédiée aux **voitures**	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet ne correspondant pas aux autres cotations OU **excavation de terres** sans inscription dans une filière adaptée (traitement / recyclage / réemploi)	Projet ne correspondant pas aux autres cotations

Requalification ou rénovation d'une voirie existante

	1. Atténuation	2. Adaptation	3. Eau	4. Economie circulaire	5. Pollutions	6. Biodiversité
FAVORABLE *Très Favorable – budget vert*	Aménagements pour des espaces réservés aux **cyclistes**, aux **transports en commun décarbonés** ou aux **piétons**	Option 1 : **Désartificialisation** et remplacement de la route par une zone végétalisée adaptée au climat local Option 2 : Rénovation / requalification d'une **voie verte ombragée** OU d'une **piste forestière DFCI**	**Désartificialisation**	Respect de tous les critères suivants : • Analyse du cycle de vie (**ACV**) ou analyse de scénarios alternatifs pour diminuer l'impact environnemental de la voirie • ET analyse des gisements (**diagnostic PEMD**) et **réutilisation sur site** des matériaux & déchets • ET recours **structurant** à des matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio/géosourcés • ET **politique d'entretien et réparation** pour allonger la durée de vie (ex : indicateurs de suivi de la durée de vie des voiries, interventions qui visent à prolonger cette durée…) OU label adapté (ex : 2EC, Circolab…) remplaçant le respect de tous les critères précédents	Option 1 : **Transformation** d'une voie existante en **voie cyclable**, de transport **collectif**, en voie réservée aux **voitures propres / covoiturage** / aménagements **piétons** ou d'autres aménagements qui favorisent le **report modal** Option 2 : Transformation en **zone 30** SI politique globale de réduction de la pollution (PPA…) et report modal effectif Option 3 : **Suppression** de la voirie en vue d'un autre usage	Aménagement **bénéfique à la biodiversité** aux abords/sur la voirie en **améliorant strictement l'existant**
FAVORABLE *Favorable sous conditions – budget vert*	Aménagements pour des **transports en commun** à motorisation carbonée	**Végétalisation** partielle des abords de la chaussée et ralentissement de l'écoulement des eaux ET **1 critère** parmi : • Revêtements de sols réfléchissants • Revêtements de sols perméables • Renforcement de la structure chaussée pour reprendre la remontée de fissures • Etanchéification des abords de voirie • Réduction de la sensibilité du sol argileux aux variations de teneur en eau et maintien de l'équilibre hydrique sous la chaussée	Option 1 : Respect des **2 critères** suivants : • **Désimperméabilisation** • **Gestion à la source des eaux de pluie** (ex : infiltration, redirection vers des espaces de stockage végétalisés, fossés pluviaux enherbés, etc.) Option 2 : Contribution à l'amélioration de l'**assainissement** / renouvellement du réseau pour **diminuer les fuites**	Respect de tous les critères suivants : • **ACV** ou analyse de scénarios alternatifs pour diminuer l'impact • ET **diagnostic PEMD** et **réutilisation sur site** des matériaux & déchets • ET recours **partiel** à des matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio/géosourcés	Option 1 : Aménagement pour la **réduction de la vitesse** (entre 50-70 km/h) Option 2 : Au moins **1 mesure** : • Amélioration de la fluidité trafic OU aménagement limitant la fluidité du trafic si une analyse préalable a montré un effet sur la réduction de la circulation • Enrobés spéciaux peu émissifs/ bruyants • Réduction impact sonore global (calculé dans le PPBE) • Mesures anti-bruit • Gestion à la source eaux de pluie	Aménagement **bénéfique à la biodiversité** aux abords/sur la voirie, qui rétablit une situation dégradée (ex : diminution de l'emprise au sol de la voirie et végétalisation, plantation d'arbres en bord de voie, crapauduc, éco-pont, etc.)
Neutre	Projet sans impact significatif, dont petits travaux ou modernisations fonctionnelles (accotement sécurité, signalétique, etc.)	Projet sans impact significatif, dont petits travaux ou modernisations fonctionnelles (accotement sécurité, signalétique, etc.)	Option 1 : **Requalification en voie verte** hors critères de la cotation Favorable sous conditions Option 2 : Rénovation d'une voirie déjà **efficiente dans la gestion des eaux** Option 3 : Pas d'imperméabilisation ni désimperméabilisation mais les **spécificités du milieu** ne permettent pas les travaux cités en cotation Favorable sous conditions Option 4 : Projet sans impact significatif, dont petits travaux ou modernisations fonctionnelles (accotement sécurité, signalétique, etc.)	**Diagnostic PEMD** et **réutilisation sur site** des matériaux & déchets OU **diagnostic PEMD** sans réutilisation sur site ET **matériaux recyclés, biosourcés** etc. au moins en **finitions** OU projet sans impact significatif, dont petits travaux ou modernisations fonctionnelles (accotement sécurité, signalétique, etc.)	Projet sans impact significatif, dont petits travaux ou modernisations fonctionnelles (accotement sécurité, signalétique, etc.)	Requalification / rénovation de voirie **sans végétalisation** OU **sans restauration de la continuité écologique**
Défavorable	Rénovation ou requalification de voie destinée aux **véhicules individuels**	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet ne correspondant pas aux autres cotations OU pas de gestion à la source des eaux de pluie hors cas Neutre	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet ne correspondant pas aux autres cotations OU **excavation de terres** sans inscription dans une filière adaptée (traitement / recyclage / réemploi)	**Dérogation espèces protégées**

Eclairage public

	1. Atténuation	2. Adaptation	3. Eau	4. Economie circulaire	5. Pollutions	6. Biodiversité
FAVORABLE *Très Favorable – budget vert*	Option 1: Modernisation avec **amélioration de l'efficacité énergétique** des installations Option 2 : Création et modernisation avec investissements destinés à favoriser la **sobriété dans l'usage** Option 3 : **Création** d'installations à **haute efficacité énergétique**	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	Modernisation – respect de tous les critères suivants : • Analyse du cycle de vie (**ACV**) ou analyse de scénarios alternatifs pour diminuer l'impact environnemental du projet • ET analyse des gisements (**diagnostic PEMD**) et **réutilisation sur site** des matériaux & déchets • ET recours **structurant** à des matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio/géosourcés • ET **politique d'entretien et réparation** pour allonger la durée de vie (choix de conception favorisant réparabilité, indicateurs de suivi de la durée de vie…)	*Pas de cotation proposée*	Projet portant sur la définition ou s'inscrivant dans une **stratégie de réduction de la pollution lumineuse** en faveur de la biodiversité (Schéma directeur d'aménagement de la lumière, Trame noire, etc.) avec **tous les critères** suivants : • Adaptation de l'organisation spatiale des points lumineux (densité, position, etc.) en vue de leur diminution • Adaptation des caractéristiques des luminaires (orientation ciblée des luminaires, hauteur, spectre étroit, température de couleur basse, flux, etc.) • Planification de l'éclairage dans le temps afin de réduire l'impact sur la biodiversité (horaire, durée, etc.)
FAVORABLE *Favorable sous conditions – budget vert*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	Option 1: Modernisation – respect de tous les critères suivants : • **ACV** ou analyse de scénarios alternatifs pour diminuer l'impact • ET **diagnostic PEMD** et **réutilisation sur site** des matériaux & déchets • ET recours **partiel** à des matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio/géosourcés Option 2 : Création – respect de tous les critères : • **ACV** ou analyse de scénarios alternatifs • ET recours **structurant** à des matériaux réutilisés etc. • ET **politique d'entretien et réparation**	*Pas de cotation proposée*	Projet portant sur la définition ou s'inscrivant dans une **stratégie de réduction de la pollution lumineuse** en faveur de la biodiversité (Schéma directeur d'aménagement de la lumière, Trame noire, etc.) respectant au moins **1 critère** de la cotation Très favorable
Neutre	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Tout projet de création ou de modernisation de l'éclairage public	Tout projet de création ou de modernisation de l'éclairage public	Option 1: Modernisation : **Diagnostic PEMD** et **réutilisation sur site** des matériaux & déchets OU **diagnostic PEMD** sans réutilisation sur site ET **matériaux réutilisés** etc. au moins en finitions OU **projet sans impact significatif**, dont petits travaux de réfection, mises aux normes ou modernisation fonctionnelle Option 2 : Création – respect de tous les critères : • **ACV** ou analyse de scénarios alternatifs • Recours **partiel** à des matériaux réutilisés etc.	Tout projet de création ou de modernisation de l'éclairage public	*Pas de cotation proposée*
Défavorable	Création ou modernisation des installations sans amélioration de l'efficacité énergétique ou sans valorisation d'un effort de sobriété	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	*Pas de cotation proposée*	Projet ne correspondant pas aux autres cotations

Ouvrages d'art

	1. Atténuation	2. Adaptation	3. Eau	4. Economie circulaire	5. Pollutions	6. Biodiversité
FAVORABLE *Très Favorable – budget vert*	Cotation **indexée à l'usage de la route** (dédiée aux piétons, vélos, transports en commun 100% décarbonés)	Option 1 : Création d'**OPF** combiné avec une Solution fondée sur la nature (**SFN**), pour protéger une voirie préexistante, ou rénovation d'OPF combiné avec une SFN (ex : enrochement végétalisé) Option 2 : **Démolition** d'un ouvrage de type **pont** s'il présente un **gabarit hydraulique insuffisant**, afin de limiter les effets des aléas climatiques	Option 1 : Création d'**OPF** combiné avec une **SFN**, pour protéger une voirie préexistante, ou rénovation d'OPF combiné avec une SFN (ex : enrochement végétalisé) Option 2 : **Rénovation** d'un **pont** pour **diminuer son impact** sur la ressource en eau (débit, amélioration de la continuité écologique permettant la libre circulation des sédiments etc.)	Restauration ou réparation lourde d'un OPF, mur de soutènement, pont, tunnel avec recours **structurant** à des matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géosourcés	Option 1 : Création **OPF** combiné avec **SFN** pour protéger une voirie préexistante, ou rénovation OPF combiné avec une SFN Option 2 : **Réparation lourde** mur de soutènement, pont, tunnel AVEC action de **dépollution** ou **réduction impact** sur la pollution eau, air ou sol (ex : amélioration de la ventilation d'un tunnel, etc.) Option 3 : Création de dispositif de **collecte des eaux de ruissellement** de la chaussée Option 4 : **Adaptation** de l'ouvrage aux **mobilités douces**	Option 1 : Création **OPF** combiné avec **SFN** pour protéger une voirie préexistante, ou rénovation OPF combiné avec une SFN Option 2 : Création / rénovation ouvrage **bénéfique à la biodiversité**, qui **améliore strictement l'existant**
FAVORABLE *Favorable sous conditions – budget vert*	Cotation indexée à l'usage de la route (dédiée aux transports en commun non décarbonés)	Option 1 : Création ou rénovation d'**OPF**, hors cas Très favorable Option 2 : Respect de **2 critères** : • Adaptation de l'ouvrage aux mobilités douces (élargissement, encorbellement, etc.) • Augmentation des sections hydrauliques (élargissement de ponts, remplacement d'ouvrages sous-dimensionnés, création d'ouvrage de surverse, etc.) Option 3 : Suppression ou modification d'appuis en rivière pour **améliorer l'écoulement** et éviter l'impact des embâcles	*Pas de cotation proposée*	Option 1 : Restauration ou réparation lourde d'un OPF, mur de soutènement, pont, tunnel avec recours **partiel** à des matériaux réutilisés, etc. Option 2 : Création OPF, mur de soutènement, pont, tunnel avec recours **structurant** à des matériaux réutilisés, etc.	**Construction** ou extension d'un **tunnel ferroviaire** ou d'un pont ou tunnel permettant les **mobilités douces**	Création ou rénovation d'un ouvrage **bénéfique à la biodiversité**, qui rétablit une situation dégradée
Neutre	*Pas de cotation proposée*	Option 1 : **Construction de pont** avec diagnostic global aléas climatiques, cohérence TRACC ET selon ouvrages : 1. Ouvrages intégraux ou semi-intégraux : conception en vue d'absorber les déformations liées aux dilatations thermiques accrues 2. Ouvrages de type classique (avec joints et appareils d'appui) : suivi et entretien réguliers, adaptation progressive Option 2 : **Rénovation de pont** existant avec diagnostic global aléas climatiques, cohérence TRACC ET selon exposition : 1. **Canicule** sécheresse (tous les critères) : • Renouvellement chaussées et joints adapté aux évolutions climatiques, revêtements clairs favorisés • Appareils d'appui avec marges de sécurité accrues, prévention effets gradients thermiques / tassements / fissuration / élévation températures 2. **Inondation** (tous les critères) : • Analyses de risques pour ouvrages exposés aux crues, en s'appuyant sur la TRACC • Augmentation de la capacité des dispositifs d'évacuation Option 3 : **Tunnel** ou **mur de soutènement** Option 4 : Projet sans impact significatif, dont petits travaux ou modernisations fonctionnelles	Option 1 : **Construction de pont** (respect des **2 critères**) : • Etudes hydrologiques et géotechniques préalables • Dimensionnement adapté aux crues (enjambement cours d'eau) Option 2 : Rénovation de pont au **dimensionnement déjà adapté** aux crues Option 3 : **Tunnel**, si **infiltration** des eaux de surface et rechargement et niveau des **nappes phréatiques** respecté Option 4 : **Ouvrage de soutènement** si **désartificialisation** et **désimperméabilisation** Option 5 : **OPF** si **infiltration** de l'eau Option 6 : Projet sans impact significatif, dont petits travaux ou modernisations fonctionnelles	Option 1 : Restauration ou réparation lourde d'un OPF, mur de soutènement, pont, tunnel avec recours **en finitions** à des matériaux réutilisés, etc. Option 2 : Création d'un OPF, mur de soutènement, pont, tunnel avec recours **partiel** à des matériaux réutilisés, etc. Option 3 : Projet sans impact significatif, dont petits travaux ou modernisations fonctionnelles	Option 1 : **Pont** ou **OPF** hors cas Favorables Option 2 : **Tunnel** avec : • Localisation **entrées et sorties** en dehors des zones sensibles (concentration polluants) • ET **réseau séparatif** ET **collecte & traitement des eaux** avant rejet OU intégration enjeux de pollution de l'eau et de l'air Option 3 : Projet sans impact significatif, dont petits travaux ou modernisations fonctionnelles	Option 1 : Création d'ouvrage **sans artificialisation** ET respect **continuités écologiques** ET pas de dérogation **espèce protégée** Option 2 : **Rénovation** d'un ouvrage existant
Défavorable	Cotation indexée à l'usage de la route (dédiée aux voitures)	**Pas de prise en compte de l'adaptation au changement climatique** lors de nouvelles constructions ou lors de la réhabilitation de **ponts** existants (ex : gabarit hydraulique trop faible et aggravant le risque d'inondation)	Construction d'un pont sans études hydrologiques / adaptation du dimensionnement OU tunnel / ouvrage de soutènement / OPF sans SFN hors cas Neutres	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Tunnel hors cas Neutre OU excavation de terres sans inscription dans une filière adaptée (traitement / recyclage / réemploi)	Création d'ouvrage avec **artificialisation** OU **destruction continuités écologiques** OU **dérogation espèce protégée**

IV. INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

A. Contenu de la dépense

Construction d'une infrastructure de transport

- **Construction de toute infrastructure de transport** hors voie routière ou cyclable, dont développement et modernisation des infrastructures réseaux : ferroviaire, fluvial, maritime ou aérien. Ex : tramway, aéroport, pôle d'échange multimodal port, etc.
- Construction de **parkings et aménagements immédiatement adjacents** aux infrastructures concernées

Rénovation/réhabilitation d'une infrastructure de transport

- **Rénovation / réhabilitation de toute infrastructure de transport** hors voie routière ou cyclable, dont développement et modernisation des infrastructures réseaux : ferroviaire, fluvial, maritime ou aérien. Ex : tramway, aéroport, pôle d'échange multimodal port, etc.
- **Petits aménagements** (ex : aménagements intervention incendie, changement postes électriques, aménagement escalator) et **modernisations fonctionnelles** : système d'information voyageurs, signalétique, etc.
- Aménagement de **parkings** adjacents aux infrastructures ferroviaires, fluviales, aériennes, etc.
- Renouvellement de **matériel**, financement de petit matériel. Ex : pour lutter contre les baisses de tension dans le réseau de transport, etc.

A noter

Seules les voies routières sont traitées dans un domaine de dépense dédié.

B. Arbres de décision

Construction d'une infrastructure de transport

1 Atténuation

La dépense concerne-t-elle des infrastructures **électriques, ferroviaires, d'approvisionnement GNL/hydrogène** OU le **transport fluvial**, les **modes de livraison bas-carbone** ou l'**intermodalité** mer-rail, mer-fluvial ou rail-fluvial ?

- Oui → Favorable
- Non → Défavorable

2 Adaptation

Le projet concerne-t-il un **aéroport** ?

- Oui → Défavorable
- Non → Le projet intègre-t-il au moins **tous les critères** suivants : **diagnostic** des vulnérabilités climatiques de la collectivité / réponse aux **besoins usagers essentiels** (ex : service minimum) / prise en compte des aléas climatiques via des **matériaux résistants** et réduisant la vulnérabilité des personnes, et des **systèmes de surveillance**, détection précoce et alerte ?
 - Oui → Favorable
 - Non → Défavorable

3 Eau

Le projet affecte-t-il une **zone humide** ?

- Non → La construction est-elle réalisée sur un **terrain déjà imperméabilisé** ET intègre-t-elle au moins 1 mesure parmi les suivantes : **désimperméabilisation** OU **gestion à la source** des eaux de pluie ?
 - Oui → Favorable
 - Non → Si le terrain n'est **pas imperméabilisé**, le projet prévoit-il une **imperméabilisation limitée** ET une **gestion des eaux de pluie à la source** avec transparence hydraulique ET la **limitation du ruissellement direct** vers l'assainissement ou les milieux naturels ?
 - Oui → Neutre
 - Non → Défavorable
- Oui → Défavorable

4 Economie circulaire

Le projet intègre-t-il une **analyse de cycle de vie** / analyse de scénarios alternatifs visant une diminution de l'impact ET recourt-il au moins **partiellement** à des matériaux réemployés / recyclés / bio- ou géosourcés ?

- Non → Défavorable
- Oui → La part de matériaux réemployés etc. est-elle **structurante** ET le projet s'inscrit-il dans une **politique d'entretien / réparation** ?
 - Non → Neutre
 - Oui → Favorable

5 Pollutions

Le projet implique-t-il **l'excavation de terres** et leur déplacement hors site sans inscription dans une **filière adaptée** de traitement / recyclage / réemploi- OU concerne-t-il un **aéroport** ?

- Oui → Défavorable
- Non → S'agit-il d'une infrastructure prenant en compte la **pollution de l'air intérieur** dans les espaces voyageurs OU la **gestion à la source** des eaux de pluie OU d'une infrastructure **électrique, ferroviaire,** portuaire avec plan de **traitement des sédiments** pollués, fluviale ou portuaire avec **approvisionnement** GNL / hydrogène décarboné / hybride OU contribuant au **transport fluvial** OU de **transport collectif routier** ?
 - Oui → Favorable
 - Non → Défavorable

6 Biodiversité

Le projet de construction **artificialise-t-il** de nouvelles surfaces OU fait-il l'objet d'une **dérogation espèces protégées** ?

- Oui → Défavorable
- Non → Intègre-t-il **certains** des enjeux de biodiversité listés (diagnostic, adaptation planning travaux, etc.) ?
 - Non → Neutre
 - Oui → Favorable

Voir le détail des critères dans le tableau des cotations

Rénovation/réhabilitation d'une infrastructure de transport

Tous les axes — La dépense concerne de **petits travaux ou modernisations fonctionnelles** sans impact significatif sur l'axe concerné → Neutre

1 Atténuation

La dépense concerne-t-elle des infrastructures **électriques, ferroviaires, d'approvisionnement GNL/hydrogène** OU le **transport fluvial**, les **modes de livraison bas-carbone** ou l'**intermodalité** mer-rail, mer-fluvial ou rail-fluvial ?

- Oui → Favorable
- Non → Défavorable

2 Adaptation

Le projet intègre-t-il au moins **tous les critères** suivants : **diagnostic** des vulnérabilités climatiques de la collectivité / réponse aux **besoins usagers essentiels** (ex : service minimum) / prise en compte des aléas climatiques via des **matériaux résistants** et réduisant la vulnérabilité des personnes, et des **systèmes de surveillance**, détection précoce et alerte ?

- Oui → Favorable
- Non → Défavorable

3 Eau

Le projet affecte-t-il une **zone humide** ?

- Non → La rénovation intègre-t-elle au moins 1 mesure parmi les suivantes : **désimperméabilisation** OU **gestion à la source** des eaux de pluie ?
 - Oui → Favorable
 - Non → Défavorable
- Oui → Défavorable

4 Economie circulaire

Le projet a-t-il fait l'objet d'une identification des gisements de matériaux (**diagnostic PEMD**) ?

- Non → Défavorable
- Oui → Des matériaux ont-ils **effectivement été réutilisés sur site** OU des matériaux réemployés, réutilisés, recyclés, bio/géosourcés ont-ils été utilisés au moins **en finition** ?
 - Non → Défavorable
 - Oui → Le recours à ces matériaux est-il **au moins partiel** (min. 25%) ET le projet a-t-il fait l'objet d'une analyse de cycle de vie ou d'une analyse de scénarios alternatifs pour diminuer son impact environnemental total ?
 - Non → Neutre
 - Oui → Favorable

5 Pollutions

La rénovation concerne-t-elle un **aéroport** sans intégration d'un objectif de réduction de l'impact sur les pollutions atmosphérique, sonore ou de l'eau OU sans infiltration des eaux de pluie ?

- Oui → Défavorable
- Non → S'agit-il d'une infrastructure prenant en compte la **pollution de l'air intérieur** dans les espaces voyageurs OU la **gestion à la source** des eaux de pluie OU d'une infrastructure **électrique, ferroviaire**, portuaire avec plan de **traitement des sédiments** pollués, fluviale ou portuaire avec **approvisionnement** GNL / hydrogène décarboné / hybride OU contribuant au **transport fluvial** OU de **transport collectif routier** ? OU la rénovation vise-t-elle à mettre en place des dispositifs de **protection acoustique** ou une **gestion à la source** des eaux de pluie ?
 - Oui → Favorable
 - Non → S'agit-il d'une rénovation d'**aéroport sans extension**, avec la mise en place de **revêtements photocatalytiques** ?
 - Oui → Neutre
 - Non → Défavorable

6 Biodiversité

Le projet concerne-t-il les **façades**, les **toitures** ou les **surfaces extérieures** ?

- Oui → Fait-il l'objet d'une **dérogation espèces protégées** ?
 - Oui → Défavorable
 - Non → Intègre-t-il **certains** des enjeux de biodiversité listés (diagnostic, adaptation planning travaux, etc.) ?
 - Non → Défavorable
 - Oui → Favorable
- Non → Neutre

Voir le détail des critères dans le tableau des cotations

C. Tableaux détaillés

Construction d'une infrastructure de transport

	1. Atténuation	2. Adaptation	3. Eau	4. Economie circulaire	5. Pollutions	6. Biodiversité
FAVORABLE *Très Favorable – budget vert*	Option 1 : Infrastructures **électriques** Option 2 : **Intermodalité** mer-rail, mer-fluvial ou rail-fluvial Option 3 : Infrastructures dédiées aux modes de livraison **bas-carbone**	Respect de tous les critères suivants : 1. **Diagnostic** des vulnérabilités climatiques de la collectivité 2. **Stratégie globale de continuité de service** (dispositifs de redondance et de flexibilité, solution de repli pour les infrastructures critiques) 3. Solutions d'adaptation aux aléas : • **Matériaux résistants** et réduisant la vulnérabilité des personnes (sécheresse / canicule et inondation) • **Système de surveillance**, détection précoce et alerte • Solutions d'adaptation fondées sur la nature (**SafN**) si possible	Construction sur un **terrain déjà imperméabilisé** ET respect de tous les critères suivants : • **Désimperméabilisation** : restauration de la perméabilité des sols, limitation des surfaces perméables, SFN, etc. • **Gestion à la source intégrée et durable des eaux de pluie** permettant la recharge des nappes, avec infiltration ou redirection vers des espaces de stockage végétalisés	*Pas de cotation proposée*	Option 1 : Infrastructure prenant en compte la **pollution de l'air intérieur** dans les espaces voyageurs : ventilation et extraction d'air pilotés, captation des particules, traitement ou filtration à haute performance, aménagements ou revêtements spécifiques… Option 2 : Infrastructure incluant le développement des **infrastructures électriques** Option 3 : Infrastructure portuaire avec **plan de traitement des sédiments** pollués	*Pas de cotation proposée*
FAVORABLE *Favorable sous conditions – budget vert*	Option 1 : Infrastructures **ferroviaires** (hors infrastructures électriques) Option 2 : Infrastructures d'approvisionnement **GNL / hydrogène** Option 3 : Infrastructures contribuant au développement du **transport fluvial** (marchandises/voyageurs)	Respect de tous les critères suivants : 1. **Diagnostic** des vulnérabilités climatiques de la collectivité 2. **Réponse aux besoins usagers essentiels** sans stratégie globale (ex : service minimum) 3. Prise en compte aléas hors SafN : • **Matériaux résistants** et réduisant la vulnérabilité des personnes (sécheresse / canicule et inondation) • **Système de surveillance**, détection précoce et alerte	Construction sur un **terrain déjà imperméabilisé** ET **1 des critères** de la cotation Très favorable	Respect de tous les critères suivants : • Analyse du cycle de vie (**ACV**) ou analyse de scénarios alternatifs pour diminuer l'impact du projet • ET recours **structurant** à des matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio/géosourcés • ET politique d'**entretien & réparation** pour allonger la durée de vie (choix de conception favorisant la réparabilité ou le renouvellement partiel, indicateurs de suivi) **OU** label adapté (ex : 2EC, Circolab…) remplaçant le respect de tous les critères précédents	Option 1 : Infrastructure incluant **gestion à la source** des eaux de pluie Option 2 : Infrastructure **ferroviaire** hors cas Très favorables Option 3 : Infrastructure **fluviale ou portuaire** avec approvisionnement **GNL/hydrogène décarboné ou hybride** Option 4 : Infrastructure contribuant au développement du **transport fluvial** (marchandises / voyageurs) Option 5 : Infrastructure de **transport collectif routier** hors développement ou modernisation des infrastructures électriques	Respect de tous les critères suivants : • **Pas d'artificialisation** • ET **pas de dérogation espèces protégées** • ET prise en compte de **certains** enjeux parmi : diagnostic biodiversité, intégration biodiversité au cahier des charges, solutions de prise en compte des espèces du bâti, préservation des éléments naturels existants, adaptation du planning des travaux aux rythmes des espèces présentes sur le site, rétablissement de continuités écologiques
Neutre	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	Construction sur un **terrain non imperméabilisé** ET tous les critères : • **Imperméabilisation limitée** et surfaces perméables ou semi-perméables si possible • **Gestion des eaux de pluie à la source**, intégrée et durable et **transparence hydraulique** • **Limitation du ruissellement** direct vers le réseau d'assainissement ou les milieux naturels	Respect de tous les critères suivants : • ACV ou analyse de scénarios alternatifs • Recours **partiel** à des matériaux réutilisés, recyclés etc.	*Pas de cotation proposée*	• Pas d'**artificialisation** • ET **pas de dérogation espèces protégées**
Défavorable	Option 1 : Infrastructures de transport et stockage de **combustibles fossiles** Option 2 : Dépense liée à l'**aviation** ou à la sécurité aérienne	Projet ne correspondant pas aux autres cotations OU construction d'infrastructures **aéroportuaires**	Projet ne correspondant pas aux autres cotations OU projet affectant une **zone humide**	Projet ne correspondant pas aux autres cotations OU **pas d'usage au moins partiel** de matériaux réutilisés, recyclés etc.	Projet ne correspondant pas aux autres cotations OU construction d'infrastructures **aéroportuaires** OU infrastructure fluviale ou portuaire hors cas Favorables	Projet ne correspondant pas aux autres cotations

Rénovation/réhabilitation d'une infrastructure de transport

	1. Atténuation	2. Adaptation	3. Eau	4. Economie circulaire	5. Pollutions	6. Biodiversité
FAVORABLE *Très Favorable – budget vert*	Option 1 : Infrastructures **électriques** Option 2 : **Intermodalité** mer-rail, mer-fluvial ou rail-fluvial Option 3 : Infrastructures dédiées aux modes de livraison **bas-carbone**	Respect de tous les critères suivants : 1. **Diagnostic** des vulnérabilités climatiques de la collectivité 2. **Stratégie globale de continuité de service** (dispositifs de redondance et de flexibilité, solution de repli pour les infrastructures critiques) 3. Solutions d'adaptation aux aléas : • **Matériaux résistants** et réduisant la vulnérabilité des personnes (sécheresse / canicule et inondation) • **Système de surveillance**, détection précoce et alerte • Solutions d'adaptation fondées sur la nature (**SafN**) si possible	Réhabilitation / rénovation respectant tous les critères suivants : • **Désimperméabilisation** : restauration de la perméabilité des sols, limitation des surfaces perméables, SFN, etc. • **Gestion à la source intégrée et durable des eaux de pluie** permettant la recharge des nappes, avec infiltration ou redirection vers des espaces de stockage végétalisés	Respect de tous les critères suivants : • Analyse du cycle de vie (**ACV**) ou analyse de scénarios alternatifs pour diminuer l'impact environnemental • ET analyse des gisements (**diagnostic PEMD**) et **réutilisation sur site** des matériaux & déchets • ET recours **structurant** à des matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géosourcés • ET **politique d'entretien et réparation** pour allonger la durée de vie (ex : indicateurs de suivi de la durée de vie des voiries, interventions qui visent à prolonger cette durée…) OU label adapté (ex : 2EC, Circolab…) remplaçant le respect de tous les critères précédents	Option 1 : Mise en place de dispositifs de **protection acoustique** Option 2 : Mise en place de **gestion à la source** des eaux de pluie avec infiltration ou redirection vers des espaces de stockage végétalisés Option 3 : Infrastructure prenant en compte la **pollution de l'air intérieur** dans les espaces voyageurs : ventilation et extraction d'air pilotés, captation des particules, traitement ou filtration à haute performance, aménagements ou revêtements spécifiques… Option 4 : Infrastructure incluant **infrastructures électriques** Option 5 : Infrastructure portuaire avec **plan de traitement des sédiments** pollués	Respect de tous les critères suivants : • Projet concernant les **façades, les toitures ou les surfaces extérieures** • ET **pas de dérogation** espèces protégées • ET prise en compte de **tous les enjeux** : diagnostic biodiversité, intégration biodiversité au cahier des charges, solutions de prise en compte des espèces du bâti, préservation des éléments naturels existants, adaptation du planning des travaux aux rythmes des espèces présentes sur le site, rétablissement de continuités écologiques OU projet labellisé Biodivercity, Effinature ou équivalent
FAVORABLE *Favorable sous conditions – budget vert*	Option 1 : Infrastructures **ferroviaires** (hors infrastructures électriques) Option 2 : Infrastructures d'approvisionnement **GNL / hydrogène** Option 3 : Infrastructures contribuant au développement du **transport fluvial** (marchandises/voyageurs)	Respect de tous les critères suivants : 1. **Diagnostic** des vulnérabilités climatiques de la collectivité 2. **Réponse aux besoins usagers essentiels** sans stratégie globale (ex : service minimum) 3. Prise en compte aléas hors SafN : • **Matériaux résistants** et réduisant la vulnérabilité des personnes (sécheresse / canicule et inondation) • **Système de surveillance**, détection précoce et alerte	Réhabilitation / rénovation respectant **l'un des critères** de la cotation Très favorable	Respect de tous les critères suivants : • **ACV** ou analyse de scénarios alternatifs pour diminuer l'impact • ET **diagnostic PEMD** et **réutilisation sur site** des matériaux & déchets • ET recours **partiel** à des matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géosourcés	Option 1 : Infrastructure **ferroviaire** hors cas Très favorables Option 2 : Infrastructure **fluviale ou portuaire** avec développement d'infrastructures d'approvisionnement **GNL/hydrogène décarboné ou hybride** Option 3 : Infrastructure contribuant au développement du **transport fluvial** (marchandises / voyageurs) Option 4 : Infrastructure de **transport collectif routier** hors développement ou modernisation des infrastructures électriques	Respect de tous les critères suivants : • Projet concernant façades, toitures ou surfaces extérieures • ET **pas de dérogation** espèces protégées • ET prise en compte de **certains critères** de la cotation Très favorable
Neutre	Projet sans impact significatif, dont petits travaux de réfection, mises aux normes ou modernisation fonctionnelle	Projet sans impact significatif, dont petits travaux de réfection, mises aux normes ou modernisation fonctionnelle	Projet sans impact significatif, dont petits travaux de réfection, mises aux normes ou modernisation fonctionnelle	**Diagnostic PEMD** et **réutilisation sur site** des matériaux & déchets OU **diagnostic PEMD** sans réutilisation sur site ET **matériaux recyclés, biosourcés** etc. au moins en finitions OU projet sans impact significatif, dont petits travaux de réfection, mises aux normes ou modernisation fonctionnelle	Rénovation d'**infrastructure aéroportuaire sans extension** en vue d'une mise en place de **revêtements photocatalytiques** OU projet sans impact significatif, dont petits travaux de réfection, mises aux normes ou modernisation fonctionnelle	Projet **ne concernant pas** les façades, les toitures ou les surfaces extérieures OU petits travaux de réfection, mises aux normes ou modernisation fonctionnelle (sécurité…)
Défavorable	Option 1 : Infrastructures de transport et stockage de **combustibles fossiles** Option 2 : Dépense liée à l'**aviation** ou à la sécurité aérienne	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet ne correspondant pas aux autres cotations OU projet affectant une **zone humide**	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet ne correspondant pas aux autres cotations OU rénovation **infrastructure aéroportuaire** sans intégration d'un objectif de réduction de l'impact sur les pollutions atmosphérique, de l'eau ou sonore, ni infiltration des eaux de pluie	Projet ne correspondant pas aux autres cotations

V. AGRICULTURE

A. Contenu de la dépense

Aide à l'installation ou au développement d'une exploitation agricole

- Aide à **l'installation** de **jeunes agriculteurs** (création, transmission et reprise d'exploitation)
- Aide à l'**investissement productif** destinée à l'acquisition de matériel ou permettant la structuration de l'activité (ex : développement de circuits courts), à l'adaptation de l'exploitation et au développement de pratiques innovantes (dont projets de recherche)
- Aide à l'**investissement non productif** (pour la qualité de l'eau, la lutte contre l'érosion, la plantation de haies, etc.)

A noter

La dépense est cotée en fonction des pratiques de l'exploitation agricole. On considère que l'impact environnemental de la dépense est principalement lié au type d'exploitation soutenu. On s'intéresse ici à la modification en profondeur des systèmes de production agricole.

Lorsque l'aide encourage la mise en place de pratiques de transition ou y nuit de façon significative, il est toutefois pertinent de s'intéresser à la nature du projet financé. Ainsi, les dépenses d'investissement qui contribuent spécifiquement à améliorer l'impact de l'exploitation sur l'axe considéré (i.e. sur l'un des critères retenus dans la cotation Très Favorable) pourront être cotées selon leur finalité et non selon les pratiques actuelles du bénéficiaire. On considère que ces dépenses contribuent au changement de pratiques de l'exploitation. Elles permettent de sortir du statu quo.

Au contraire, les dépenses qui soutiennent des projets ayant un impact direct négatif sur l'axe considéré pourront être cotés Défavorablement (cf. illustration dans la cotation Défavorable). Elles contribuent au maintien voire à la dégradation de la situation quo au regard des objectifs environnementaux.

Les aides dédiées aux organismes agricoles : fédérations, coopératives, syndicats, associations, entreprises (ex : CIVAM, AMAP, etc.) sont cotées selon les principes appliqués aux aides versées aux exploitations. En effet, la remontée d'informations ou l'analyse de leur rapport d'activité et de leur chiffre d'affaires permet de coter le pourcentage du chiffre d'affaires destiné au soutien de telle ou telle pratique (ex : 30% du CA coté « Favorable » car participant au développement de l'AB, 100% de l'activité est dédiée au soutien de pratiques de transition alors cotation Favorable, etc.). Lorsque l'organisme ne dispose pas de l'information, la subvention sera cotée "A approfondir" (ou Non coté)

Les bâtiments agricoles sont cotés selon la grille de cotation « Bâtiment et équipement ». De même, les ouvrages de type « retenue » sont à classer selon les critères du domaine de dépense « Eau ».

B. Arbres de décision

Aide à l'installation ou au développement d'une exploitation agricole

1 Atténuation

L'exploitation bénéficiaire est-elle labellisée **agriculture bio** OU met-elle en place des mesures agroenvironnementales et climatiques **(MAEC) systèmes** OU **l'aide** encourage-t-elle les bénéficiaires à mettre en place des **pratiques de transition agroécologique** ?

- Oui → Favorable
- Non → L'exploitation met-elle en place des **MAEC spécifiques** ?
 - Oui → Neutre
 - Non → Défavorable

2 Adaptation

L'exploitation bénéficiaire est-elle totalement en **permaculture ou agroforesterie** OU ses pratiques incluent-elles à la fois la **prise en compte des risques climatiques** (identification des aléas), une **gestion durable de l'eau** et la **réduction de la vulnérabilité** des plantes et des troupeaux ?

- Oui → Favorable
- Non → La **dépense** vise-t-elle **directement** la mise en place de pratiques d'adaptation de l'exploitation ?
 - Oui → Favorable
 - Non → Défavorable

3 Eau

L'exploitation met-elle en place des **MAEC** ou bénéficie-t-elle de **paiements pour services environnementaux** ? OU vise-t-elle une **réduction de ses prélèvements d'eau totaux** ou l'amélioration de la **capacité de rétention des sols** ET intègre une **autre bonne pratique** listée ?

- Oui → Favorable
- Non → La **dépense** vise-t-elle **directement** la mise en place de pratiques de cet ordre dans l'exploitation ?
 - Oui → Favorable
 - Non → Défavorable

4 Economie circulaire

L'exploitation intègre-t-elle au moins **1 des enjeux** suivants à ses pratiques : amélioration de la **circularité** (ex : alimentation animale, valorisation des déchets organiques) / **réduction des déchets** non organiques / optimisation de la **valorisation** des productions et réduction des pertes (invendus, circuits courts, pratiques de récolte, etc.) ?

- Oui → Favorable
- Non → La **dépense** vise-t-elle **directement** la mise en place de pratiques de l'économie circulaire dans l'exploitation ?
 - Oui → Favorable
 - Non → Défavorable

5 Pollutions

L'exploitation est-elle **labellisée bio** OU intègre-t-elle au moins **1 des enjeux** suivants à ses pratiques : pas d'utilisation de **produits phytopharmaceutiques** (hors bio) / limitation des **antibiotiques** aux besoins impératifs / pratiques en vue d'éviter les **fuites d'ammoniac** / pas de **fertilisation minérale** et **fuites d'azote** évitées ?

- Oui → Favorable
- Non → La **dépense** vise-t-elle **directement** la mise en place de pratiques de réduction de la pollution dans l'exploitation ?
 - Oui → Favorable
 - Non → Défavorable

6 Biodiversité

L'exploitation est-elle **labellisée bio** OU met-elle en place des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC, API…) OU est-elle bénéficiaire de paiements pour services environnementaux OU intègre-t-elle au moins **4 des bonnes pratiques** suivantes : absence de traitement **pesticide de synthèse** / **fertilisation organique** majoritaire / présence de **prairies** / présence d'**éléments semi-naturels** / **rotations diversifiées** / réduction ou absence du **travail du sol** / plantes de **couverture** / **cultures associées** ?

- Oui → Favorable
- Non → La **dépense** vise-t-elle **directement** la mise en place de pratiques favorables à la biodiversité dans l'exploitation ?
 - Oui → Favorable
 - Non → Défavorable

Voir le détail des critères dans le tableau des cotations

C. Tableau détaillé

Aide à l'installation ou au développement d'une exploitation agricole

	1. Atténuation	2. Adaptation	3. Eau	4. Economie circulaire	5. Pollutions	6. Biodiversité
FAVORABLE *Très Favorable – budget vert*	Exploitation labellisée en agriculture biologique	Option 1 : Exploitation entièrement en **permaculture ou agroforesterie** Option 2 : Exploitation intégrant au moins 3 enjeux dans ses pratiques : 1. **Prise en compte des risques climatiques** dans la gestion de cultures et/ou élevage : identification des aléas pertinents, intégration de ces aléas aux choix agronomiques / zootechniques et appui sur une conception agronomique anticipant les évolutions climatiques à moyen / long terme 2. **Gestion durable de l'eau** : • Irrigation efficiente • Récupération et stockage de l'eau 3. Solution d'adaptation fondée sur la nature (**SafN**) 4. **Pas d'usage de phytosanitaires** et recours à des **solutions systémiques de résilience** (ex : espèces tolérantes aux températures, diversification intra-parcelle et intra-exploitation, forte couverture de l'assolement…) Option 3 : **Dépense** permettant la mise en place de **pratiques d'adaptation** de l'exploitation	Cohérence **PTGE ou SAGE** ET : Option 1 : Exploitation visant la **réduction des volumes prélevés totaux** et/ou l'augmentation des **capacités de rétention naturelle dans les sols** ET intégrant au moins **1 enjeu** parmi : • **Pratiques agroécologiques** et/ou mise en place de **SFN** • **Optimisation de la consommation** pour l'abreuvement des troupeaux • **Récupération et utilisation des eaux de pluies** et autres eaux non conventionnelles Option 2 : **Dépense** permettant la mise en place de **pratiques de bonne gestion de l'eau** et/ou l'augmentation des **capacités de rétention naturelle dans les sols** (ex : modernisation et optimisation de réseaux d'irrigation ou d'ouvrages existants, mise en place de pratiques agroécologiques ou SFN) dans l'exploitation	Option 1 : Exploitation intégrant **tous les enjeux** suivants dans ses pratiques : 1. Amélioration de la circularité : • Si pertinent, **alimentation animale issue de l'exploitation** ou du territoire • **Valorisation des déchets organiques** agricoles (réutilisation, méthanisation, compostage ou utilisation dans un autre domaine économique) 2. **Réduction des déchets non-organiques** agricoles (plastiques, pneus, etc.) 3. **Valorisation des productions agricoles et réduction des pertes** : amélioration des pratiques de récolte, stockage et transport des denrées, valorisation des produits non commercialisés, circuits courts ou diversifiés, transformation des surplus, valorisation des invendus… Option 2 : **Dépense** permettant la mise en place de **pratiques d'économie circulaire dans l'exploitation**	Option 1 : Exploitation entièrement **labellisée Agriculture biologique** ou en conversion pour sa labellisation Option 2 : Exploitation intégrant **tous les enjeux** suivants dans ses pratiques : 1. Absence d'utilisation de **produits phytopharmaceutiques**, hors ceux autorisés en agriculture biologique 2. **Limitation de l'usage d'antibiotiques** aux besoins impératifs pour les élevages 3. Pratiques permettant d'**éviter des fuites d'ammoniac** dans le milieu 4. **Absence de fertilisation minérale** et pratiques permettant d'**éviter les fuites d'azote** dans le milieu Option 3 : **Dépense** permettant la mise en place de pratiques de **réduction de la pollution** dans l'exploitation	Option 1 : Exploitation entièrement **labellisée Agriculture biologique** ou en conversion pour sa labellisation Option 2 : Exploitation intégrant **toutes les pratiques** suivantes : • Absence de traitement pesticide de synthèse • Fertilisation organique majoritaire • Présence de prairies ET **1 pratique** parmi : • Présence d'éléments semi-naturels • Rotations diversifiées • Réduction/absence du travail du sol • Plantes de couverture • Cultures associées Option 3 : **Dépense** permettant la mise en place de **pratiques favorables à la biodiversité** dans l'exploitation
FAVORABLE *Favorable sous conditions – budget vert*	Aides encourageant les exploitations à mettre en place des pratiques de transition agroécologique Exploitation mettant en place des MAEC systèmes	Exploitation intégrant tous les enjeux : 1. Prise en compte des risques climatiques : **identification des aléas**, notamment la variabilité des températures 2. **Gestion durable de l'eau** : • Irrigation efficiente • Récupération et stockage de l'eau 3. **Réduction de la vulnérabilité** des plantations et/ou troupeaux via : • Faible utilisation ou réduction des intrants fossiles • Modifications incrémentales des systèmes de cultures (ex : avancement de la date de semis, optimisation du pilotage de l'irrigation, etc.)	Option 1 : Pas de cohérence avec un PTGE ou SAGE mais respect des critères de l'option 1 ou de l'option 2 de la cotation Très favorable Option 2 : Exploitation mettant en place des **mesures agro-environnementales et climatiques** (MAEC) et / ou bénéficiaire de **paiements pour services environnementaux**	Exploitation intégrant **au moins un des enjeux** de l'économie circulaire évoqués dans la cotation Très favorable	Exploitation intégrant **au moins un des enjeux** de réduction des pollutions évoqués dans la cotation Très favorable	Option 1 : Exploitation intégrant **au moins 4 bonnes pratiques parmi celles listées** dans la cotation Très favorable Option 2 : Exploitation mettant en place des **mesures agro-environnementales et climatiques** (MAEC, API…) et / ou bénéficiaire de **paiements pour services environnementaux**
Neutre	Exploitation mettant en place des MAEC spécifiques	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*
Défavorable	Aides « classiques », n'entrainant pas de changement dans les pratiques agricoles	Dépense ne correspondant pas aux autres cotations OU dépense contribuant à la mise en place de **pratiques contraires à l'adaptation** (ex : monoculture prolongée, sol sans couvert végétal entre deux cultures, labour profond fréquent, cultures inadaptées au climat…)	Dépense ne correspondant pas aux autres cotations	Dépense ne correspondant pas aux autres cotations OU dépense contribuant à la mise en place de **pratiques contraires à l'économie circulaire** (ex : augmentation de la production de déchets)	Dépense ne correspondant pas aux autres cotations OU dépense contribuant à la mise en place de **pratiques incompatibles avec la réduction des pollutions** (ex : achat de matériel d'épandage de traitements phytosanitaires, etc.)	Dépense ne correspondant pas aux autres cotations

VI. PECHE

A. Contenu de la dépense

Aide à l'installation ou au développement d'une activité de pêche

- Aide à **l'installation** de jeunes pêcheurs (création, transmission et reprise d'exploitation)
- Aide à l'investissement destinée à **l'acquisition de matériel**
- Aide à l'investissement destinée au **développement de l'activité** (ex : structuration, circuits courts, etc.)
- Aide à l'investissement destinée à l'expérimentation de **pratiques innovantes**

A noter

Les aides attribuées à des entreprises de transformation des produits de la mer pourront être cotées relativement aux pratiques de leurs fournisseurs de denrées.

Les bâtiments sont cotés selon la grille de cotation « Bâtiment et équipement ».

B. Arbres de décision

Aide à l'installation ou au développement d'une activité de pêche

1 Atténuation

L'activité repose-t-elle sur le déploiement de flottilles artisanales utilisant des **engins à faible impact** (ex : lignes, casiers, filets fixes) OU l'aide permet-elle de **diminuer son impact** sur les émissions de gaz à effet de serre ?

- Oui → Favorable
- Non → La dépense contribue-t-elle à financer un navire à **motorisation fossile** ?
 - Oui → Défavorable
 - Non → Neutre

2 Adaptation

La dépense contribue-t-elle à des pratiques contraires à l'adaptation ?

- Oui → Défavorable
- Non → L'activité bénéficiaire met-elle en place une **gestion durable** (pêche adaptative, connaissance des écosystèmes) ET des **systèmes d'alertes précoces** (températures, oxygène ou pathogènes) OU la dépense vise-t-elle la mise en place de **pratiques d'adaptation** (SafN, etc.) ?
 - Oui → Favorable
 - Non → Neutre

3 Eau

Toute dépense concernant une activité de pêche

→ Neutre

4 Economie circulaire

L'activité intègre-t-elle **au moins 1** des enjeux suivants : **valorisation des déchets / réduction des déchets** non-organiques, en particulier plastiques / **réduction des pertes** et **valorisation des produits** de la pêche ?

- Oui → Favorable
- Non → La **dépense** vise-t-elle **directement** la mise en place de pratiques pratiques de l'économie circulaire dans l'activité ?
 - Oui → Favorable
 - Non → Défavorable

5 Pollutions

L'activité **anticipe-t-elle la fin de vie du matériel** (ex : bateaux, cordes, collecteur de naissain, etc.) afin de limiter la pollution plastique ?

- Oui → Favorable
- Non → La **dépense** vise-t-elle **directement** à mieux anticiper la fin de vie du matériel ?
 - Oui → Favorable
 - Non → Défavorable

6 Biodiversité

L'activité est-elle **labellisée** Pêche durable MSC ou Ecolabel Pêche durable OU intègre-t-elle au moins **4 des bonnes pratiques** suivantes : capture de **stocks cibles** avec **mesure de leur bon état** au regard du Rendement maximal durable (RMD) / capture de **stocks co-capturés** avec mesure de leur bon état / réduction de l'impact sur la **capture accidentelle** d'espèces sensibles et protégées / réduction de l'impact sur l'**abrasion** des fonds marins / réduction de l'impact sur la capture d'espèces déséquilibrant la **chaîne trophique** / plan d'amélioration de l'impact lié à **l'abandon de matériel** et au rejet en mer ?

- Oui → Favorable
- Non → La **dépense** vise-t-elle **directement** la mise en place de pratiques de cet ordre ?
 - Oui → Favorable
 - Non → Défavorable

Voir le détail des critères dans le tableau des cotations

C. Tableau détaillé

Aide à l'installation ou au développement d'une activité de pêche

	1. Atténuation	2. Adaptation	3. Eau	4. Economie circulaire	5. Pollutions	6. Biodiversité
FAVORABLE *Très Favorable – budget vert*	Option 1 : Activité reposant sur le déploiement de **flottilles artisanales utilisant des engins à faible impact** (ex : lignes, casiers, filets fixes) Option 2 : **Dépense** permettant de diminuer l'impact de l'activité sur les **émissions de gaz à effet de serre** : amélioration de l'efficacité énergétique des navires (réduction de la consommation de carburant), motorisations moins émettrices de rejets en mer ou dans l'air, optimisation des trajets	Option 1 : Activité intégrant **tous les enjeux** dans ses pratiques : • **Gestion durable** (pêche adaptative, cartographie des écosystèmes et fonds marins sensibles pour limiter les zones d'activité de pêche) • Mise en place de **systèmes d'alerte précoces** (températures, oxygène ou pathogènes) Option 2 : **Dépense** permettant la mise en place de **pratiques d'adaptation** (ex : solutions fondées sur la nature (SafN) pour réduire / éliminer les sources de pressions sur les écosystèmes marins, zones tampons naturelles comme des dunes ou mangroves, etc.)	*Pas de cotation proposée*	Option 1 : Activité intégrant **tous les enjeux** dans ses pratiques : • **Valorisation des déchets organiques** (méthanisation, compostage ou utilisation dans un autre domaine économique) • **Réduction des déchets non-organiques**, en particulier plastiques : recours à du matériel réemployé, réutilisé et/ou biosourcé • **Réduction des pertes et valorisation des produits de la pêche** : amélioration des techniques de pêche, de conservation, de transport et de stockage, circuits courts ou diversifiés, valorisation des coproduits et des captures secondaires dans d'autres filières, valorisation des invendus Option 2 : **Dépense** permettant la mise en place de **pratiques de l'économie circulaire**	Option 1 : Activité anticipant la **fin de vie du matériel** (ex : bateaux, cordes, collecteur de naissain, etc.) afin de **limiter la pollution plastique** Option 2 : **Dépense** permettant de mieux anticiper la fin de vie du matériel	*Pas de cotation proposée*
FAVORABLE *Favorable sous conditions – budget vert*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	Activité intégrant **au moins un des enjeux** de l'économie circulaire évoqués dans la cotation Très favorable	*Pas de cotation proposée*	Option 1 : Activité disposant d'une labellisation Pêche durable MSC ou Ecolabel Pêche durable Option 2 : Activité intégrant **au moins 4 des pratiques** suivantes : • Capture de stocks cibles avec mesure de leur bon état au regard du Rendement maximal durable (RMD) • Capture de stocks co-capturés avec mesure de leur bon état au regard du RMD • Réduction de l'impact sur la capture accidentelle d'espèces sensibles et protégées • Réduction de l'impact sur l'abrasion des fonds marins • Réduction de l'impact sur la capture d'espèces déséquilibrant la chaîne trophique • Plan d'amélioration de l'impact lié à l'abandon de matériel et au rejet en mer Option 3 : **Dépense** permettant la mise en place de pratiques favorables à la biodiversité
Neutre	Dépense ne correspondant pas aux autres cotations	Dépense ne correspondant pas aux autres cotations	Toute aide à l'installation ou au développement d'une activité de pêche	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*
Défavorable	Dépense contribuant au financement de navire à **motorisation fossile**	Dépense contribuant à la mise en place de **pratiques contraires à l'adaptation**	*Pas de cotation proposée*	Dépense ne correspondant pas aux autres cotations OU dépense contribuant à la mise en place de **pratiques contraires à l'économie circulaire**	Dépense ne correspondant pas aux autres cotations OU dépense contribuant à la mise en place de **pratiques incompatibles avec la réduction des pollutions**	Dépense ne correspondant pas aux autres cotations

VII. AQUACULTURE

A. Contenu de la dépense

Aide à l'installation ou au développement d'une activité d'aquaculture (pisciculture / conchyliculture)

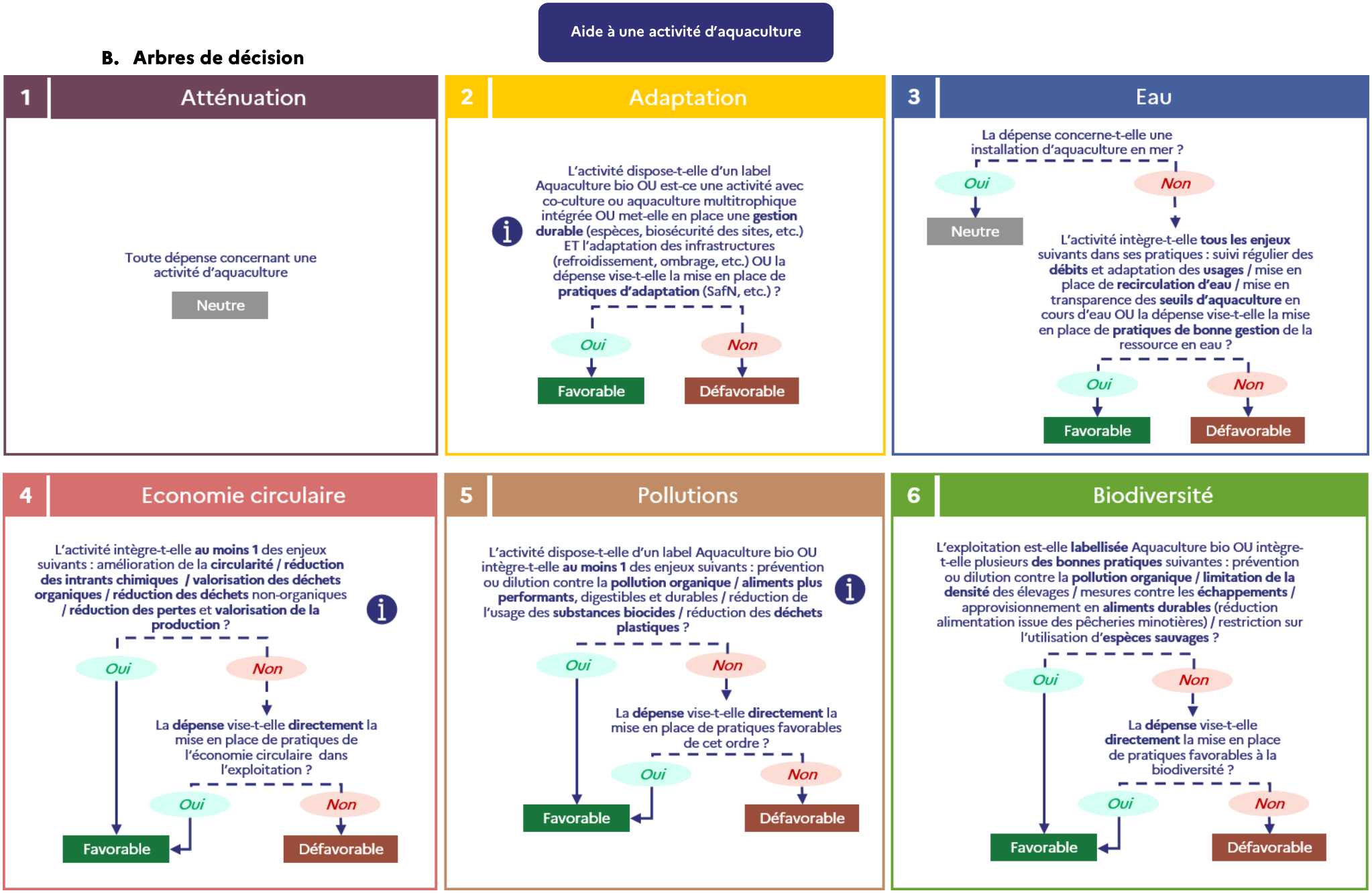
- **Installation** de jeunes aquaculteurs et conchyliculteurs (création, transmission et reprise d'exploitation)
- Aide à l'investissement destinée à **l'acquisition de matériel**
- Aide au **développement de l'activité** (ex : structuration, circuits courts, etc.)
- Aide à l'expérimentation de **pratiques innovantes**

A noter

La cotation des dépenses repose sur l'analyse des pratiques de l'exploitation à laquelle est destinée l'aide ou sur les pratiques que l'aide vise à soutenir.

Les bâtiments sont cotés selon la grille de cotation « Bâtiment et équipement ».

B. Arbres de décision



Voir le détail des critères dans le tableau des cotations

C. Tableau détaillé

Aide à une activité d'aquaculture

	1. Atténuation	2. Adaptation	3. Eau	4. Economie circulaire	5. Pollutions	6. Biodiversité
FAVORABLE *Très Favorable – budget vert*	*Pas de cotation proposée*	Option 1 : Activité disposant d'un label « **Aquaculture biologique** » Option 2 : Activité avec **co-culture** ou aquaculture multitrophique intégrée (**AMTI**) Option 3 : Activité intégrant **tous les enjeux** suivants dans ses pratiques : • **Gestion durable** (sélection et diversification des espèces, biosécurité des sites aquacoles, modification du cycle d'élevage) • **Adaptation des infrastructures** (gestion de l'eau, refroidissement ou ombrage, rehaussement ou protection des bassins) • Mise en place de **systèmes d'alerte précoces** (température, oxygène ou pathogènes) Option 4 : **Dépense** permettant la mise en place de **pratiques d'adaptation** (ex : solutions fondées sur la nature (SafN) pour réduire / éliminer les sources de pressions sur les écosystèmes marins, zones tampons naturelles comme des dunes ou mangroves, etc.)	Cohérence PTGE ou SAGE ET : Option 1 : Activité intégrant **tous les enjeux** dans ses pratiques : • Suivi régulier des débits et adaptation des usages • Mise en place de recirculation d'eau • Mise en transparence des seuils d'aquaculture en cours d'eau Option 2 : **Dépense** permettant la mise en place de pratiques de bonne gestion de la ressource en eau dans l'activité d'aquaculture bénéficiaire	Option 1 : Activité intégrant **tous les enjeux** dans ses pratiques : • **Amélioration de la circularité des flux de matière** à l'échelle de l'exploitation ou du territoire • Réduction de l'utilisation d'**intrants d'origine chimique**, recours à des systèmes multi-trophiques, alimentation avec farine végétale ou issue de déchets de poisson • **Valorisation des déchets organiques** (méthanisation, compostage, utilisation dans un autre domaine économique) • **Réduction des déchets non-organiques** : recours à du matériel réemployé, réutilisé, recyclé ou biosourcé • **Valorisation de la production et réduction des pertes** : amélioration des conditions de stockage, transport et transformation, circuits courts ou diversifiés, valorisation des invendus Option 2 : **Dépense** permettant la mise en place de **pratiques de l'économie circulaire**	Option 1 : Activité disposant d'un label « **Aquaculture biologique** » Option 2 : Activité intégrant **tous les enjeux** dans ses pratiques : • **Prévention ou dilution contre la pollution organique** (*pisciculture* : filtration, jachère, aquaculture multi-trophique intégrée, etc. ; *conchyliculture* : laveurs, cerclage, dragage, etc.) • *Pisciculture* : **aliments plus performants**, digestibles et durables • *Pisciculture* : **réduction de l'usage des substances biocides** • *Conchyliculture* : **réduction des déchets plastiques** Option 3 : **Dépense** permettant de réduire l'usage de biocides, prévenir la pollution organique, améliorer le recours à des aliments plus durables	Option 1 : Activité disposant d'un label « **Aquaculture biologique** » Option 2 : Activité intégrant **tous les enjeux** dans ses pratiques : • Prévention ou dilution contre la **pollution organique** (cf. axe 5) • Limitation **densité des élevages** • Mesures contre les **échappements** • Restriction sur l'utilisation d'**espèces sauvages** • *Pisciculture* : approvisionnement en **aliments durables** (réduction alimentation issue des pêcheries minotières) Option 3 : **Dépense** permettant la mise en place de pratiques favorables à la biodiversité citées ou du label bio
FAVORABLE *Favorable sous conditions – budget vert*	*Pas de cotation proposée*	Activité intégrant **les 2 enjeux** suivants dans ses pratiques : • Gestion durable (sélection et diversification des espèces, biosécurité des sites aquacoles, modification du cycle d'élevage) • Adaptation des infrastructures (gestion de l'eau, refroidissement ou ombrage, rehaussement ou protection des bassins)	Pas de cohérence avec un PTGE ou SAGE mais respect des critères de l'option 1 ou de l'option 2 de la cotation Très favorable	Activité intégrant **au moins un des enjeux** de l'économie circulaire évoqués dans la cotation Très favorable	Activité intégrant **au moins un des enjeux** de réduction des pollutions évoqués dans la cotation Très favorable	Activité intégrant **plusieurs des enjeux** de la cotation Très favorable dans ses pratiques
Neutre	Toute aide à l'installation ou au développement d'une activité d'aquaculture (hors Bâtiments)	*Pas de cotation proposée*	Installation d'aquaculture en mer ne nécessitant pas de prélèvements d'eau douce	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*
Défavorable	*Pas de cotation proposée*	Dépense ne correspondant pas aux autres cotations OU dépense contribuant à la mise en place de **pratiques contraires à l'adaptation**	Dépense ne correspondant pas aux autres cotations	Dépense ne correspondant pas aux autres cotations OU dépense contribuant à la mise en place de **pratiques contraires à l'économie circulaire**	Dépense ne correspondant pas aux autres cotations OU dépense contribuant à la mise en place de **pratiques incompatibles avec la réduction des pollutions**	Dépense ne correspondant pas aux autres cotations

VIII. FORET

A. Contenu de la dépense

Installation ou développement d'une activité forestière

- **Installation** d'exploitations forestières (création, transmission et reprise d'exploitation)
- Aide à l'investissement destinée à **l'acquisition de matériel**
- Aide au **développement de l'activité sylvicole.** Ex : plantation, reboisement, structuration de l'activité, etc.
- Aide au développement de la **défense des forêts contre les incendies** (DFCI). Ex : pose de barrières, point d'eau/citerne, etc.
- Aide au développement de la **restauration des terrains de montagne** (RTM). Ex : création ou réhabilitation d'ouvrages de génie civil ou mise en œuvre d'autres dispositifs de protection (de génie biologique, reboisement…) contre les chutes de blocs ou paravalanches ou en prévention de glissement de terrain ou de risques torrentiels, etc.
- Aide au **développement de l'accueil du public** en forêt : mobilier, signalétique, barrière, etc.
- Aide à la **recherche ou à l'expérimentation** de pratiques innovantes
- L'ensemble des dépenses relevant de ces types d'activités **portées en propre par la collectivité** propriétaire de forêts

A noter

La cotation des dépenses repose sur l'analyse des pratiques de l'exploitation ou du gestionnaire forestier à laquelle est destinée l'aide ou sur les pratiques que l'aide vise à soutenir. Cette identification du type de pratiques adoptées peut s'appuyer sur les labels. En leur absence, la collectivité devra chercher à obtenir des informations extra-budgétaires sur le type de pratiques adoptées par le bénéficiaire.

A noter, les investissements en matière de bâtiments et équipements ou en matière de voirie (dont les Ouvrages de protection de falaises visant la protection de routes) seront côtés selon les cotations proposées pour ces domaines de dépense, « Bâtiments et équipements » ou « Voirie » (ouvrages d'art).

B. Arbres de décision

Installation ou développement d'une activité forestière

1 Atténuation

L'aide encourage-t-elle la **gestion durable de la forêt** selon les principes de gestion de la taxonomie européenne ?

- Oui → **Favorable**
- Non → **Neutre**

2 Adaptation

S'agit-il d'une exploitation d'**agroforesterie** ou **sylvopastoralisme** OU met-elle en place une **gestion durable du peuplement forestier** et est-elle en cohérence avec des axes des programmes d'action incendie (**DFCI**) ou restauration des terrains en montagne (**RTM**)
OU intègre-t-elle des **mesures d'adaptation** à ces risques visant à réduire la probabilité de départ de feu, stabiliser les milieux, anticiper les aléas et garantir la gestion de crise OU la **dépense** vise-t-elle la mise en place de ces pratiques ?

- Oui → **Favorable**
- Non → **Défavorable**

3 Eau

L'exploitation intègre-t-elle au moins **un des enjeux** suivants dans ses pratiques : maintien ou restauration de la **ripisylve / préservation des sols** pour favoriser l'infiltration et la rétention d'eau / **zones d'accumulation** et de ralentissement des eaux pluviales / limitation du **drainage forestier** ou **compensation de ces impacts hydrologiques** ?

- Oui → **Favorable**
- Non → La **dépense** vise-t-elle **directement** la mise en place de pratiques de bonne gestion de l'eau
OU est-elle menée en cohérence avec le **SAGE ou le PTGE** OU financée par une **agence de l'eau** ?
 - Oui → **Favorable**
 - Non → **Défavorable**

4 Economie circulaire

L'exploitation intègre-t-elle la **réduction des déchets non-organiques forestiers** (plastiques, pneus, grillages etc.) OU la dépense vise-t-elle la mise en place de **pratiques de l'économie circulaire** dans l'exploitation ?

- Oui → **Favorable**
- Non → **Défavorable**

5 Pollutions

L'exploitation dispose-t-elle d'une **gestion durable attestée** (forêt soumise au régime forestier, FSC, PEFC ou équivalent) OU met-elle en œuvre **plusieurs bonnes pratiques** de protection des sols et des eaux (limitation tassement et érosion, maintien fertilité des sols, préservation des mares, plans d'eau et zones humides, usage de produits phytosanitaires encadré, etc.) ?

- Oui → **Favorable**
- Non → La **dépense** vise-t-elle **directement** la réduction des pollutions dans l'exploitation ?
 - Oui → **Favorable**
 - Non → **Défavorable**

6 Biodiversité

L'exploitation dispose-t-elle d'une **gestion durable attestée** (forêt soumise au régime forestier, FSC, PEFC ou équivalent) OU met-elle en œuvre **plusieurs pratiques** parmi : développement d'un peuplement diversifié / restauration de trames de vieux bois / préservation des zones humides / rétablissement des continuités écologiques fonctionnelles entre les espaces naturels / prise en compte de la sensibilité des écosystèmes ?

- Oui → **Favorable**
- Non → La **dépense** vise-t-elle **directement** la mise en place de pratiques favorables à la biodiversité ?
 - Oui → **Favorable**
 - Non → **Défavorable**

Voir le détail des critères dans le tableau des cotations

C. Tableau détaillé

Installation ou développement d'une activité forestière

	1. Atténuation	2. Adaptation	3. Eau	4. Economie circulaire	5. Pollutions	6. Biodiversité
FAVORABLE *Très Favorable – budget vert*	Aide encourageant la gestion durable de la forêt selon les principes de gestion de la taxonomie européenne	Option 1 : Exploitation d'**agroforesterie** ou **sylvopastoralisme** ou dépense permettant leur mise en place Option 2 : Exploitation intégrant **tous les enjeux** dans ses pratiques : • **Cohérence avec un ou plusieurs axes DFCI** (Défense de la forêt contre les incendies) ou **RTM** (Restauration des terrains de montagne) • **Gestion durable du peuplement forestier** (diversification structure des peuplements et espèces, adaptation densité des peuplements, pratique sylvicole favorisant la résilience, protection des interfaces habitat-forêt) Option 3 : Dépense permettant la mise en place de pratiques d'adaptation de l'exploitation (ex : solutions fondées sur la nature (SafN), prévention du risque de départ de feu, anticipation dépérissement ou gestion de crise, etc.)	Option 1 : Exploitation avec une **gestion durable attestée** (forêt soumise au régime forestier, FSC, PEFC ou équivalent), ET tous les enjeux suivants sont pris en compte : • Maintien / restauration de la **ripisylve** (en cas de présence de cours d'eau) • **Préservation des sols** pour favoriser l'infiltration et la rétention d'eau • **Zones d'accumulation et de ralentissement** des eaux pluviales • **Limitation du drainage forestier** ou compensation des impacts hydrologiques Option 2 : Dépense permettant la mise en place de pratiques de bonne gestion de l'eau OU menée en **cohérence avec le SAGE ou le PTGE** OU financée par une **agence de l'eau**	Option 1 : Exploitation intégrant **tous les enjeux** suivants : • Développement des **circuits courts et locaux** afin de favoriser les synergies sur le territoire • **Réduction des déchets non-organiques** forestiers (plastiques, pneus, grillages etc.) Option 2 : **Dépense** permettant la mise en place de **pratiques d'économie circulaire**	Option 1 : Exploitation avec une **gestion durable attestée** (forêt soumise au régime forestier, FSC, PEFC ou équivalent) OU mise en œuvre de plusieurs bonnes pratiques de protection des sols et des eaux (limitation du tassement et de l'érosion, maintien de la fertilité des sols, préservation des mares, des plans d'eau et des zones humides, etc.) ET l'exploitation intègre au moins un des enjeux suivants : • Modernisation du matériel forestier et prévention contre les fuites accidentelles • Bonne gestion des déchets en forêt (gaines, tuteurs biodégradables, réduction à la source des déchets plastiques, etc.) • Lutte contre les incendies Option 2 : **Dépense** permettant la mise en place de pratiques de **réduction de la pollution**	Option 1 : Exploitation avec une **gestion durable attestée** (forêt soumise au régime forestier, FSC, PEFC ou équivalent) Option 2 : Exploitation mettant en œuvre **plusieurs pratiques** parmi : • Développement d'un peuplement diversifié • Restauration des trames de vieux bois • Préservation des zones humides • Rétablissement des continuités écologiques fonctionnelles entre les différents espaces naturels • Prise en compte de la sensibilité des écosystèmes Option 3 : **Dépense** permettant la mise en place de pratiques favorables à la biodiversité
FAVORABLE *Favorable sous conditions – budget vert*	*Pas de cotation proposée*	Absence de dispositifs DFCI ou RTM mais respect de **tous les critères** : Risque incendie : • Réduction de la probabilité de départ de feu • Anticipation • Gestion de crise Risques relief, eau et instabilité terrains : • Prévention du risque par la stabilisation des milieux • Anticipation et suivi des aléas • Gestion de crise et résilience territoriale	Exploitation intégrant **au moins un des enjeux** de la cotation Très favorable	Exploitation prenant en compte uniquement le critère de réduction des déchets non-organiques forestiers	**Exploitation avec une gestion durable attestée** (forêt soumise au régime forestier, FSC, PEFC ou équivalent) OU mise en œuvre de plusieurs bonnes pratiques de protection des sols et des eaux	Exploitation avec une gestion durable attestée
Neutre	Aide encourageant les exploitations forestières sans documentation de gestion durable	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*
Défavorable	*Pas de cotation proposée*	Dépense ne correspondant pas aux autres cotations OU dépense contribuant à la mise en place de **pratiques contraires à l'adaptation**	Dépense ne correspondant pas aux autres cotations	Dépense ne correspondant pas aux autres cotations OU dépense contribuant à la mise en place de **pratiques contraires à l'économie circulaire**	Dépense ne correspondant pas aux autres cotations OU dépense contribuant à la mise en place de **pratiques incompatibles avec la réduction des pollutions**	Dépense ne correspondant pas aux autres cotations

IX. ACTION ECONOMIQUE ET SUBVENTIONS A DES TIERS

A. Contenu de la dépense

Aide globale destinée à une structure (hors fonctionnement)

Ce domaine de dépense porte sur l'aide à l'investissement attribuée à une entité (entreprise, association, etc.) sans affectation explicite à un projet identifié. Elle vise à soutenir de manière globale le développement, la structuration ou la modernisation de l'activité de l'entité (ex : renforcement des capacités, soutien à l'outil de production, développement d'activité).

Avant de recourir à cette grille d'analyse « Action économique », la collectivité qui réalise la cotation doit rechercher en priorité à utiliser une grille de cotation d'un **domaine de dépense du guide auquel le projet est rattachable** (ex : construction de bâtiment, acquisition de mobilier, etc.). C'est uniquement à défaut d'identifier un autre domaine de dépense de référence que la cotation de la dépense est réalisée sur la base du cœur de métier et des activités principales de l'entité bénéficiaire. Ainsi, ce type de dépense en investissement (et en conséquence dans le périmètre de l'annexe environnementale) a vocation à rester limité et à n'être mobilisé qu'en l'absence de rattachement possible à une autre catégorie de dépense.

Dans le cas où la dépense n'est pas rattachable à un projet qui fait l'objet d'une grille d'analyse spécifique et que la collectivité doit recourir à une cotation indexée sur le cœur de métier de la structure bénéficiaire, certains secteurs d'activité peuvent être considérés comme n'ayant pas d'impacts significatifs sur les axes de la taxonomie. Ainsi, les activités économiques suivantes, définies par la nomenclature statistique européenne (NACE rev.2, https://ec.europa.eu/eurostat/documents/3859598/5902564/KS-RA-07-015-FR.PDF.pdf/0f229302-cf58-48dd-9190-f9552b115872?t=1414781464000) et dont les impacts ont été précisés au niveau européen dans la boussole de la taxonomie https://ec.europa.eu/sustainable-finance-taxonomy/taxonomy-compass, sont considérées neutres par défaut sur tous les axes (excepté charge de la preuve, leur permettant en particulier d'être côté « Favorable sous condition » ou « Très favorable » sur un axe) :

- Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale
- Programmation et diffusion (radio, TV)
- Activités créatives, artistiques et de spectacle
- Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles
- Enseignement
- Action sociale sans hébergement
- Activités juridiques et comptables

B. Arbres de décision

Aide globale destinée à une structure (hors fonctionnement)

Tous les axes — Plusieurs activités neutres sur tous les axes sont indiquées dans le contenu de la dépense → Neutre

1 Atténuation

La **stratégie et les activités de l'entreprise** ont-elles amorcé une transition vers une **décarbonation** ambitieuse OU le **cœur de métier** joue-t-il un rôle clef pour l'atténuation ?

- Oui → Favorable
- Non → Le **secteur d'activité** de l'entité est-il à **fort impact négatif** sur les émissions de GES ?
 - Oui → Défavorable
 - Non → Neutre

2 Adaptation

Le **cœur de métier** de l'entité joue-t-il un rôle clef dans **l'adaptation** (ex : améliorer la connaissance des aléas climatiques actuels et futurs, améliorer la résilience climatique du territoire et réduire les vulnérabilités) ?

- Oui → Favorable
- Non → L'entité adhère-t-elle à la **démarche d'adaptation** suivante : réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité aux aléas climatiques ET intégration des enjeux d'adaptation identifiés dans l'activité ?
 - Oui → Favorable
 - Non → Le secteur d'activité de l'entité est-il à **fort risque de maladaptation**, ou a-t-il des **effets négatifs** pour l'adaptation, OU pourrait-il avoir un fort impact positif mais l'entité **n'adhère pas** à une démarche d'adaptation ?
 - Oui → Défavorable
 - Non → Non coté

3 Eau

Le **cœur de métier** de l'entité joue-t-il un rôle clef dans le secteur de l'eau (ex : sobriété des usages, réutilisation des eaux, etc.) ?

- Oui → Favorable
- Non → L'entité adhère-t-elle à **une des démarches** suivantes : réduction et optimisation des prélèvements et de la consommation, optimisation et amélioration des procédés de fabrication, modernisation des équipements, réutilisation eaux non conventionnelles ou eaux usées traitées, réutilisation des eaux des procédés ?
 - Oui → Le **secteur d'activité** de l'entité a-t-il des besoins importants en eau ?
 - Non → Favorable
 - Oui → Neutre
 - Non → Le **secteur d'activité** de l'entité a-t-il des besoins importants en eau ?
 - Non → L'entité relève-t-elle d'un secteur sans usage significatif sur l'eau ?
 - Oui → Neutre
 - Non → Non coté
 - Oui → Défavorable

4 Economie circulaire

Le **cœur de métier** de l'entité joue-t-il un rôle clef dans **l'économie circulaire** (ex : recyclage, circuits courts…) OU l'entité adhère-t-elle à une **démarche d'économie circulaire** ?

- Oui → Favorable
- Non → Défavorable

5 Pollutions

Le **cœur de métier** de l'entité joue-t-il un rôle clef dans la **réduction des pollutions** OU l'entité adhère-t-elle à une **démarche de réduction de la pollution** (ex : charte régionale, convention agence de l'eau, etc.) ?

- Oui → Favorable
- Non → L'entité est-elle **classée ICPE sans respecter les meilleurs techniques disponibles** OU relève-t-elle d'un **secteur émetteur de pollution** sans réduction de ses impacts (activité de loisir bruyante…) ?
 - Oui → Défavorable
 - Non → Neutre

6 Biodiversité

Le **cœur de métier** de l'entité joue-t-il un rôle clef dans la restauration / protection de la biodiversité (renaturation, continuités écologiques…) OU adhère-t-elle à **une des démarches** suivantes : ACT Biodiversité, Entreprises engagées pour la nature, Science-based targets for nature (SBTN), Entreprises pour l'environnement (EPE), Entreprises et biodiversité (OREE), ISO 17298, ISO 14001120, autres initiatives ou partenariats avec des ONG spécialisées OU **concourt-elle à titre secondaire à la préservation** de la biodiversité ?

- Oui → Favorable
- Non → Neutre

Voir le détail des critères dans le tableau des cotations

C. Tableau détaillé

Aide globale destinée à une structure (hors fonctionnement)

	1. Atténuation	2. Adaptation	3. Eau	4. Economie circulaire	5. Pollutions	6. Biodiversité
FAVORABLE *Très Favorable – budget vert*	Option 1: Activité qui respecte les critères de la taxonomie UE (la stratégie et les activités de l'entreprise ont-elles amorcé une **transition vers une décarbonation ambitieuse** ?) Option 2: Entité dont le **cœur de métier** joue un **rôle clef pour l'atténuation*** (contribue à l'électrification des usages, à la réduction des émissions de GES, etc.) **Formulation d'I4CE modifiée par rapport au guide initial*	Entité dont le **cœur de métier** (défini par ses statuts), joue un rôle clef dans l'adaptation en contribuant à l'un des objectifs suivants : • Améliorer la **connaissance des aléas climatiques** actuels et futurs • Améliorer la **résilience climatique** du territoire et réduire les vulnérabilités	Entité dont le **cœur de métier** (défini par ses statuts), joue un rôle clef dans le secteur de l'eau en contribuant à **l'un des objectifs** suivants : • Réduire les prélèvements sans augmenter la consommation ; ou réduire la consommation • Favoriser la sobriété des usages : - Solutions favorisant la gestion efficace de l'eau - Sensibilisation et accompagnement des usagers pour réduire le gaspillage • Réutiliser les eaux non conventionnelles • Promouvoir ou déployer des solutions de substitution à l'eau potable ou à un prélèvement • Sécuriser l'approvisionnement en eau potable • Réduire les pertes dans les réseaux	Entité dont le **cœur de métier** (défini par ses statuts), joue un rôle clef dans l'économie circulaire en contribuant à **l'un des objectifs** suivants : • Prévenir la production de déchets • Mutualiser les biens • Rétablir un circuit court sur le territoire • Préparer des biens en vue de leur réemploi • Anticiper la fin de vie des bâtiments et objets • Collecter et trier les déchets • Recycler et valoriser les déchets • Favoriser l'éco-conception des produits qu'elle fournit	Entité dont le **cœur de métier** (défini par ses statuts), joue un rôle clef dans la réduction des pollutions en contribuant à l'un des objectifs suivants : • **Réduire la pollution** de l'air, de l'eau ou des sols • Réduire la pollution sonore	Entité dont le **cœur de métier** joue un rôle clef dans la restauration / protection de la biodiversité en contribuant à **l'un des objectifs** suivants : • Permettre un gain net écologique • Permettre une renaturation et une refonctionnalisation des sols • Favoriser le respect des continuités écologiques • Favoriser la diversité des écosystèmes locaux et celle des espèces végétales ou animales qui leur sont adaptées • Améliorer la qualité/quantité de la ressource naturelle en privilégiant son exploitation durable
FAVORABLE *Favorable sous conditions – budget vert*	Entité dont le cœur de métier ne porte pas sur l'adaptation mais qui **adhère à une démarche de performance énergétique et carbone*** **Formulation d'I4CE modifiée par rapport au guide initial* NB : La collectivité peut demander aux entités financées des indicateurs climat spécifiques, construits par la collectivité, en l'absence d'autre moyen de classement	Entité dont le cœur de métier ne porte pas sur l'adaptation mais qui **adhère à une démarche d'adaptation** (critères cumulatifs) : • Réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité aux aléas climatiques • Intégration des enjeux d'adaptation identifiés dans l'activité de la structure	Entité dont le cœur de métier ne porte pas sur la gestion quantitative de l'eau, et n'est **pas identifié dans la cotation Défavorable**, mais qui **adhère à une des démarches** suivantes : • Réduction et optimisation des prélèvements et de la consommation • Optimisation et amélioration des procédés de fabrication • Modernisation des équipements • Réutilisation eaux non conventionnelles ou eaux usées traitées • Réutilisation des eaux des procédés	Entité dont le cœur de métier ne porte pas sur l'économie circulaire mais qui **adhère à une des démarches** suivantes : • Réduction des ressources utilisées • Réduction des déchets • Réparation ou achat de matériel reconditionné, réutilisé ou remanufacturé privilégiés	Entité dont le cœur de métier ne porte pas sur la réduction des pollutions mais qui **adhère à l'une des démarches** suivantes (ou équivalente) : • ISO 14001 • Convention avec une Agence de l'eau pour réduire les polluants • Adhésion aux chartes intégrées aux PCAET avec des engagements sur la réduction des particules fines, etc. • Charte régionale « zéro pollution », « zéro plastique », etc.	Option 1: Entité dont le cœur de métier ne porte pas sur la biodiversité mais qui **adhère à une démarche** favorable (liste non exhaustive): ACT Biodiversité, Entreprises engagées pour la nature, Science-based targets for nature (SBTN), Entreprises pour l'environnement (EPE), Entreprises et biodiversité (OREE), ISO 17298, ISO 14001120, autres initiatives ou partenariats avec des ONG spécialisées Option 2: Entité concourant à la protection de la biodiversité mais non à sa restauration
Neutre	Activité neutre indiquée dans le contenu de la dépense	Activité neutre indiquée dans le contenu de la dépense	Option 1: Activité neutre indiquée dans le contenu de la dépense Option 2 : Entité hors secteurs identifiés dans les autres cotations et **ne nécessitant pas un usage significatif** de la ressource en eau Option 3 : Secteur identifié dans la cotation Défavorable MAIS avec **respect d'au moins 1 critère** Favorable sous conditions	Activité neutre indiquée dans le contenu de la dépense	Option 1 : Activité neutre indiquée dans le contenu de la dépense Option 2: Entité **classée ICPE** (installations classées pour la protection de l'environnement) respectant les **Meilleures techniques disponibles** (MTD) Option 3 : Entité ne correspondant pas aux autres cotations	Option 1: Activité neutre indiquée dans le contenu de la dépense Option 2: Entité ne correspondant pas aux autres cotations ET impossible de déterminer un ratio en fonction de son chiffre d'affaires
Défavorable	Entité dont le **secteur** d'activité est **fortement émetteur** de gaz à effet de serre* **Formulation d'I4CE modifiée par rapport au guide initial*	Option 1 : **Secteur d'activité** qui pourrait avoir un fort impact positif pour l'adaptation MAIS qui **ne prend pas en compte** les enjeux d'adaptation (énumérés dans la cotation Favorable sous condition)	**Secteur d'activité aux impacts négatifs** et **sans démarche** de réduction de son impact : • Industrie agroalimentaire • Industrie chimique • Industrie pharmaceutique • Industrie du papier	Entité dont le cœur de métier ne porte pas sur l'économie circulaire et qui **n'est pas engagée dans une démarche listée** dans les autres cotations	Option 1 : Entité classée **ICPE** ne respectant pas les MTD Option 2 : Secteur d'activité aux impacts négatifs sans démarche de réduction de l'impact :	*Pas de cotation proposée*

	NB : La collectivité peut demander aux entités financées des indicateurs climat spécifiques, construits par elle, en l'absence d'autre moyen de classement	<u>Option 2 :</u> Secteur d'activité aux **impacts négatifs significatifs** pour l'adaptation, dont : • Producteurs d'énergie fossile, raffineries, exploitants de carrières ou industries extractives • Entreprises fortement consommatrices d'eau ou d'énergie, non engagées dans la résilience <u>Option 3 :</u> Secteur d'activité à **risque élevé de maladaptation** : • Tourisme en montagne • Secteurs du tourisme exposés aux aléas climatiques • Ski, sport de glace, sports nautiques selon la qualité et le niveau de l'eau des rivières ou lacs	• Industries extractives et manufacturières • Métallurgie		• Activités de **loisir** susceptibles d'émettre une forte pollution sonore	
Indéfini méthodo.	*Pas de cotation proposée*	Entité d'un secteur d'activité non mentionné dans les autres cotations, sans mesure d'adaptation	Entité d'un secteur d'activité non mentionné dans les autres cotations, sans mesure spécifique	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*

X. MOBILIER ET MATERIEL

A. Contenu de la dépense

Achat de mobilier et matériel

- Achat de **matériel** (premières acquisitions substantielles et autres achats réalisés en section investissement). Ex : **mobilier scolaire** (pupitres, sièges, armoires, etc.), mobilier urbain (bancs, etc.), **mobilier de loisir** (appareils de gymnastique, etc.), **électroménager** (four, lave-vaisselle, etc.), **équipements scientifiques** (microscopes, etc.), défense incendie, matériel nécessaire à l'organisation d'une **manifestation culturelle**, etc.
- Achat de matériel (hors véhicules) nécessaire à la **gestion des déchets végétaux**. Ex : broyeur de végétaux, déchiqueteuse, etc.

A noter

Lorsque les achats de mobilier et matériel forment une partie intégrante et secondaire d'un projet coté par ailleurs, leur cotation est à rapporter à celle du projet global (ex : achat de matériel de sport dans le cadre de la construction d'infrastructures sportives).

En revanche, la grille « Mobilier » doit permettre de coter les achats ponctuels qui ne sont pas liés à un autre projet et les dépenses structurantes de mobilier et matériel.

B. Arbres de décision

Achat de mobilier et matériel

3 5 Matériel de **gestion des déchets végétaux** hors véhicule (broyeur, etc.) → **Favorable**

2 4 6 Matériel de **gestion des déchets végétaux** hors véhicule (broyeur, etc.) AVEC **réutilisation** pour paillage, etc. → **Favorable**

1 Atténuation

Le mobilier ou matériel est-il **d'occasion** (réutilisation, réemploi), dédié spécifiquement à **l'amélioration de l'efficacité énergétique** ou à la **réduction des GES**, issu du **recyclage** ou d'une **écoconception** (validée par un écolabel) OU le marché recourt-il à une **clause qui vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre** ?

- *Oui* → **Favorable**
- *Non* → **Défavorable**

2 Adaptation

S'agit-il d'un mobilier ou matériel **non spécifiquement soumis aux risques climatiques** (principalement le mobilier et matériel **d'intérieur**) ?

- *Oui* → **Neutre**
- *Non* → Est-ce un matériel qui **favorise l'adaptation** de la collectivité aux risques canicule et inondation OU **dédié à la gestion de crise** liée à un aléa climatique OU une **climatisation** pour assurer la continuité de services essentiels avec un usage encadré OU un **matériel d'extérieur résilient** aux risques canicule et inondation et dont l'installation est cohérente avec des actions d'adaptation ou de rafraîchissement déjà engagées ?
 - *Oui* → **Favorable**
 - *Non* → **Défavorable**

3 Eau

L'achat concerne-t-il un matériel favorisant la **gestion efficace de la ressource en eau** ou une moindre utilisation d'eau (ex : kit hydroéconome, compteur, etc.) ?

- *Oui* → **Favorable**
- *Non* → **Neutre**

4 Economie circulaire

L'achat concerne-t-il un matériel **contribuant à l'économie circulaire** OU **d'occasion** OU issu du **recyclage** ou d'une **écoconception** (validée par un écolabel) et dans le cadre d'une **politique d'entretien et de réparation** OU acheté dans le cadre d'un **projet alimentaire** (PAT) ?

- *Oui* → **Favorable**
- *Non* → S'agit-il d'un matériel issu du **recyclage** ou d'une **écoconception** (écolabel) SANS politique d'entretien et réparation ?
 - *Oui* → **Neutre**
 - *Non* → **Défavorable**

5 Pollutions

L'achat concerne-t-il un matériel **contribuant à la réduction de la pollution** OU **d'occasion** OU issu du **recyclage** ou d'une **écoconception** (validée par un écolabel) ?

- *Oui* → **Favorable**
- *Non* → **Défavorable**

6 Biodiversité

Toute dépense concernant un achat de mobilier ou matériel (hors cas particuliers cités)

Neutre

Voir le détail des critères dans le tableau des cotations

C. Tableau détaillé

Achat de mobilier et matériel

	1. Atténuation	2. Adaptation	3. Eau	4. Economie circulaire	5. Pollutions	6. Biodiversité
FAVORABLE *Très Favorable – budget vert*	Option 1 : Mobilier ou matériel d'**occasion** (réutilisation, réemploi) Option 2 : Mobilier ou matériel dédié spécifiquement à l'**amélioration de l'efficacité énergétique ou à la réduction des GES** (ex : ampoules LED, etc.) Option 3 : Le marché recourt à une **clause qui vise la réduction des émissions de GES**	Option 1 : Respect des 2 critères : 1. Matériel d'extérieur **résilient** aux risques canicule et inondation 2. Installation **cohérente avec des actions d'adaptation** ou de rafraîchissement déjà engagées (végétalisation, etc.) Option 2 : Matériel **dédié à la gestion de crise** liée à un aléa climatique (ex : défense incendie, générateur, matériel de secours…) OU **climatisation** pour assurer la **continuité de services** essentiels avec une **politique encadrée** d'investissement et d'usage Option 3 : Matériel qui **favorise l'adaptation** de la collectivité aux risques canicule et inondation Option 4 : Matériel de **gestion des déchets végétaux** hors véhicule avec **politique de production de paillage et d'amélioration de la structure du sol**	Matériel favorisant la **gestion efficace de la ressource en eau** ou une moindre utilisation d'eau (ex : kit hydroéconome, compteur, etc.)	Option 1 : Respect des 2 critères : • Matériel et/ou mobilier d'**occasion** (réutilisation, réemploi) • **Politique d'entretien et de réparation** visant la réparabilité globale du matériel/mobilier (ex : garantie étendue, réparabilité globale possible, pour le matériel électronique indice de réparabilité supérieur ou égal à 8 s'il existe) Option 2 : Matériel **contribuant à l'économie circulaire** (ex : composteur, bac de tri, benne, point d'apport volontaire, etc.) Option 3 : Matériel de **gestion des déchets végétaux** hors véhicule avec réutilisation des déchets dans les espaces verts de la collectivité (paillage, compostage, etc.)	Option 1 : Mobilier ou matériel d'**occasion** (réutilisation, réemploi) Option 2 : Matériel permettant la **réduction de la pollution** (ex : filtre, etc.)	*Pas de cotation proposée*
FAVORABLE *Favorable sous conditions – budget vert*	Mobilier/matériel neuf avec démarche d'**écoconception** (éco-label) ou issu du recyclage	*Pas de cotation proposée*	Matériel de **gestion des déchets végétaux** hors véhicule (broyeur, etc.)	Option 1 : Respect des 2 critères : • Produit issu du recyclage OU d'une démarche d'**écoconception** validée par un écolabel (Eco-label européen, NF environnement, Angle bleu, Nordic environnement, etc.) • **Politique d'entretien et de réparation** visant à allonger la durée de vie et privilégier le matériel au moins partiellement réparable (ex : réparabilité partielle possible, pour le matériel électronique indice de réparabilité supérieur ou égal à 6) Option 2 : Mobilier ou matériel acheté dans le cadre d'un **projet alimentaire** (PAT) Option 3 : Matériel et/ou mobilier d'**occasion**, sans politique d'entretien et de réparation	Option 1 : Mobilier ou matériel neuf issu d'une **démarche d'écoconception** validée par un écolabel (Eco-label européen, NF environnement, Angle bleu, Nordic environnement, etc.) Option 2 : Mobilier ou matériel issu du **recyclage** (totalement ou en partie) Option 3 : Matériel de **gestion des déchets végétaux** hors véhicule (broyeur, etc.)	Matériel de **gestion des déchets végétaux** hors véhicule avec réutilisation des déchets dans les espaces verts de la collectivité
Neutre	*Pas de cotation proposée*	Mobilier ou matériel **non spécifiquement soumis aux risques climatiques** (principalement le mobilier et matériel d'intérieur)	Mobilier ou matériel de **toute nature**, hors cas Favorables	Mobilier et/ou matériel issu du **recyclage** OU d'une démarche d'**écoconception** validée par un écolabel (sans politique d'entretien et de réparation)	*Pas de cotation proposée*	Tout autre matériel
Défavorable	Dépense ne correspondant pas aux autres cotations	Dépense ne correspondant pas aux autres cotations	*Pas de cotation proposée*	Dépense ne correspondant pas aux autres cotations	Dépense ne correspondant pas aux autres cotations	*Pas de cotation proposée*

XI. DECHETS

A. Contenu de la dépense

Construction ou rénovation d'infrastructures de traitement des déchets

- Construction ou rénovation d'une **infrastructure de traitement des déchets**

A noter

Le terme rénovation renvoie à une dépense qui finance des travaux sur une infrastructure de gestion des déchets dont la structure principale est préservée (surface au sol identique). On considère qu'une rénovation n'implique pas de nouvelle artificialisation.

B. Arbres de décision

Construction ou rénovation d'infrastructures de traitement des déchets

Tous les axes — La dépense concerne de **petits travaux ou modernisations fonctionnelles** sans impact significatif sur l'axe concerné → **Neutre**

1 Atténuation

De quel **type d'infrastructure** s'agit-il ?

- Tri, recyclage, réemploi, valorisation organique ou énergétique → **Favorable**
- Traitement de l'amiante et des déchets dangereux → **Neutre**
- Incinération, stockage de déchets non dangereux et de déchets inertes (enfouissement) autres → **Défavorable**

2 Adaptation

La dépense concerne-t-elle une **construction** neuve ?

- *Oui* → L'infrastructure est-elle située **hors zone à risque** ET prend-elle en compte **l'aléa canicule** dans la conception ET s'inscrit-elle dans un plan de **continuité de service** ?
 - *Oui* → **Favorable**
 - *Non* → **Défavorable**
- *Non* → Le projet améliore-t-il l'adaptation via les éléments suivants : **surveillance, alerte et capteurs / localisation, matériaux utilisés** et conception de la **zone de stockage adaptés** aux risques climatiques / plan de **continuité de service** et de **sécurité** en cas d'aléas climatiques majeurs ET **réduit-il la vulnérabilité** aux risques identifiés le cas échéant ?
 - *Oui* → **Favorable**
 - *Non* → **Défavorable**

3 Eau

La dépense concerne-t-elle une **construction** neuve ?

- *Oui* → *Se référer à l'arbre « Construction de bâtiments et équipements »*
- *Non* → *Se référer à l'arbre « Rénovation / réhabilitation de bâtiments et équipements »*

4 Economie circulaire

De quel **type d'infrastructure** s'agit-il ?

- Tri, recyclage, réemploi, valorisation organique ou énergétique → **Favorable**
- Traitement de l'amiante et des déchets dangereux → **Neutre**
- Incinération, stockage de déchets non dangereux et de déchets inertes (enfouissement), autres → **Défavorable**

5 Pollutions

Le projet concerne-t-il une infrastructure de **réemploi, réutilisation ou recyclage** OU la **rénovation** d'une infrastructure avec un objectif de **réduction de son impact sur la pollution** ?

- *Oui* → **Favorable**
- *Non* → S'agit-il d'une construction prenant en compte au moins **1 des enjeux** suivants : gestion des **lixiviats** / limitation de la **diffusion des particules émises** par la gestion des déchets / limitation de la **pollution sonore** ?
 - *Oui* → **Neutre**
 - *Non* → **Défavorable**

6 Biodiversité

La dépense concerne-t-elle une **construction** neuve ?

- *Oui* → *Se référer à l'arbre « Construction de bâtiments et équipements »*
- *Non* → *Se référer à l'arbre « Rénovation / réhabilitation de bâtiments et équipements »*

Voir le détail des critères dans le tableau des cotations

C. Tableau détaillé

Construction ou rénovation d'infrastructures de traitement des déchets

	1. Atténuation	2. Adaptation	3. Eau	4. Economie circulaire	5. Pollutions	6. Biodiversité
FAVORABLE *Très Favorable – budget vert*	• Infrastructure de **réemploi** et de **réutilisation** (réparation, reconditionnement, remanufacture, etc.) • Infrastructures de **collecte et de tri** • Infrastructure de **recyclage** • Infrastructure de **valorisation organique** des déchets (méthanisation, compostage)	Construction respectant **tous les critères** suivants : 1. Prise en compte de l'aléa **canicule/sécheresse** dans la conception (capteurs intelligents pour surveiller en temps réel les conditions des zones de stockage, contenants adaptés aux fortes chaleurs pour les réactifs chimiques) 2. Inscription de l'infrastructure dans un plan de **continuité du service** et de sécurité en cas d'aléa climatique majeur 3. **Localisation hors zone exposée** à un risque naturel à l'échelle de la durée d'usage de la construction et en référence à la TRACC	*Se référer aux critères du domaine « Bâtiments et équipements »*	• Infrastructure de **réemploi** et de **réutilisation** (réparation, reconditionnement, remanufacture, etc.) • Infrastructures de **collecte et de tri** • Infrastructure de **recyclage** • Infrastructure de **valorisation organique** des déchets (méthanisation, compostage de proximité)	**Rénovation** d'une infrastructure de gestion des déchets avec un **objectif de réduction de son impact sur la pollution** (amélioration des procédés de filtrage des fumées, etc.)	*Se référer aux critères du domaine « Bâtiments et équipements »*
FAVORABLE *Favorable sous conditions – budget vert*	Infrastructure de **valorisation énergétique**	Réhabilitation respectant les **2 critères** suivants : 1. Amélioration de l'adaptation de l'infrastructure via : • Surveillance, alerte et capteurs • Localisation, matériaux utilisés et conception de la zone de stockage adaptés aux risques climatiques • Plan de continuité de service et de sécurité en cas d'aléas climatiques majeurs 2. **Réduction de la vulnérabilité** de l'infrastructure aux aléas identifiés dans la zone à l'échelle de la durée d'usage de la construction et en référence à la TRACC a. **Inondation** : prise en compte PAPI OU 1 des 2 critères suivants : • Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens • Modulabilité (action sans regret) b. **Incendie** : prise en compte stratégie DFCI OU 2 critères suivants : • Prise en compte du risque dans le projet • Réduction de la vulnérabilité des personnes, biens et infrastructures c. **Retrait gonflement des argiles** : prise en compte de la gestion de l'eau et adaptation de la construction à la sécheresse	*Se référer aux critères du domaine « Bâtiments et équipements »*	• Infrastructure de **valorisation énergétique** (thermique et électrique) des déchets qui ne peuvent être réutilisés/recyclés ou valorisés sous forme matière	Construction ou rénovation d'une infrastructure de **réemploi**, **réutilisation** ou **recyclage**	*Se référer aux critères du domaine « Bâtiments et équipements »*
Neutre	Option 1 : Installation de **stockage de l'amiante** et de **déchets dangereux** Option 2 : Projet sans impact significatif, dont petits travaux de réfection, mises aux normes ou modernisation fonctionnelle (sécurité…)	Projet sans impact significatif, dont petits travaux de réfection, mises aux normes ou modernisation fonctionnelle (sécurité…)	*Se référer aux critères du domaine « Bâtiments et équipements »*	Option 1 : Installation de **stockage de l'amiante** et de **déchets dangereux** Option 2 : Projet sans impact significatif, dont petits travaux de réfection, mises aux normes ou modernisation fonctionnelle (sécurité…)	Option 1: Construction d'une infrastructure de gestion de déchets autre prenant en compte au moins **1 des enjeux** suivants : • Gestion des lixiviats • Limitation de la diffusion des particules émises par la gestion des déchets • Limitation de la pollution sonore Option 2 : Projet sans impact significatif, dont petits travaux de réfection, mises aux normes ou modernisation fonctionnelle (sécurité…)	*Se référer aux critères du domaine « Bâtiments et équipements »*
Défavorable	Projet ne correspondant pas aux autres cotations OU infrastructure d'**incinération**, stockage de **déchets non dangereux** et de déchets **inertes** (enfouissement), autres	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	*Se référer aux critères du domaine « Bâtiments et équipements »*	Projet ne correspondant pas aux autres cotations OU infrastructure d'**incinération**, stockage de **déchets non dangereux** et de déchets **inertes** (enfouissement), autres	Projet ne correspondant pas aux autres cotations OU installation de stockage de **déchets non dangereux** et de **déchets inertes** OU excavation de terres **sans inscription dans une filière adaptée (traitement / recyclage / réemploi)**	*Se référer aux critères du domaine « Bâtiments et équipements »*

XII. EAU

A. Contenu de la dépense

Eaux usées – Traitement des eaux usées

- Construction ou réhabilitation de **station de traitement** des eaux usées
- Projet de Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT)

Eaux usées – Réseaux d'eaux usées unitaires et ouvrages de collecte (branchements, canalisations et bassins de stockage-restitution, etc.)

- Extension de **réseaux** d'eaux usées unitaires
- Réhabilitation de réseaux d'eaux usées unitaires

Eaux pluviales – Ouvrages de collecte, de stockage et réseaux séparatifs

- Construction ou réhabilitation de **bassins de rétention**, principalement d'infiltration
- Construction ou réhabilitation de **tranchées d'infiltration**
- Construction ou réhabilitation des axes d'écoulement tels que les canaux végétalisés (noues) ou non, dont aménagements urbains plus ou moins inondables
- Construction ou réhabilitation de **réservoirs souterrains**, non-infiltrants
- **Mise en séparatif de réseaux unitaires** avec mise en conformité des branchements en domaine privé
- Construction de **bassins de stockage-restitution** sollicités par temps de pluie et restituant les eaux usées stockées vers une station de traitement des eaux usées

Eau potable – Captage et production

- Construction ou réhabilitation d'une station de **production d'eau potable** (dont station de dessalement)
- Construction ou réhabilitation d'ouvrages de **captage** d'eau
- Construction ou réhabilitation d'ouvrages de **distribution** d'eau potable : réservoirs d'eau potable (Moulin à huile)

Eau potable – Réseaux d'eau potable (canalisations, etc.)

- Construction, extension ou réhabilitation de **conduites** d'eau (collecte, traitement, distribution, évacuation eaux potables)
- Construction, extension ou réhabilitation d'**interconnexions**

Ouvrages de stockage connectés à un cours d'eau, toujours en eau

Construction ou réhabilitation de :

- **Barrages**
- **Retenues en dérivation**
- **Ecluses/canaux de navigation**

Ouvrages de stockage déconnectés d'un cours d'eau

- Construction ou réhabilitation de **réserves de substitution, retenues collinaires**, etc.

Ouvrages de transfert

- Construction ou réhabilitation de **canaux de transfert, aqueducs**, etc.

Les ouvrages de transfert sont des ouvrages de grande ampleur réalisés à l'échelle de plusieurs bassins versants, ce qui les distingue des dépenses « réseaux d'eau potable ».

Ouvrage de prévention des inondations/submersions marines

- Construction ou réhabilitation de **systèmes d'endiguement**
- Construction ou réhabilitation d'**aménagements hydrauliques**

Aménagement de cours d'eau/zones humides

- Aménagement de cours d'eau ou de zones humides au sens des article L.211-1 et L.215-7 du code de l'environnement (lagune, marais, fagne, mangroves, tourbières, etc.) : transformation des berges, du tracé, drainage, restauration, etc.

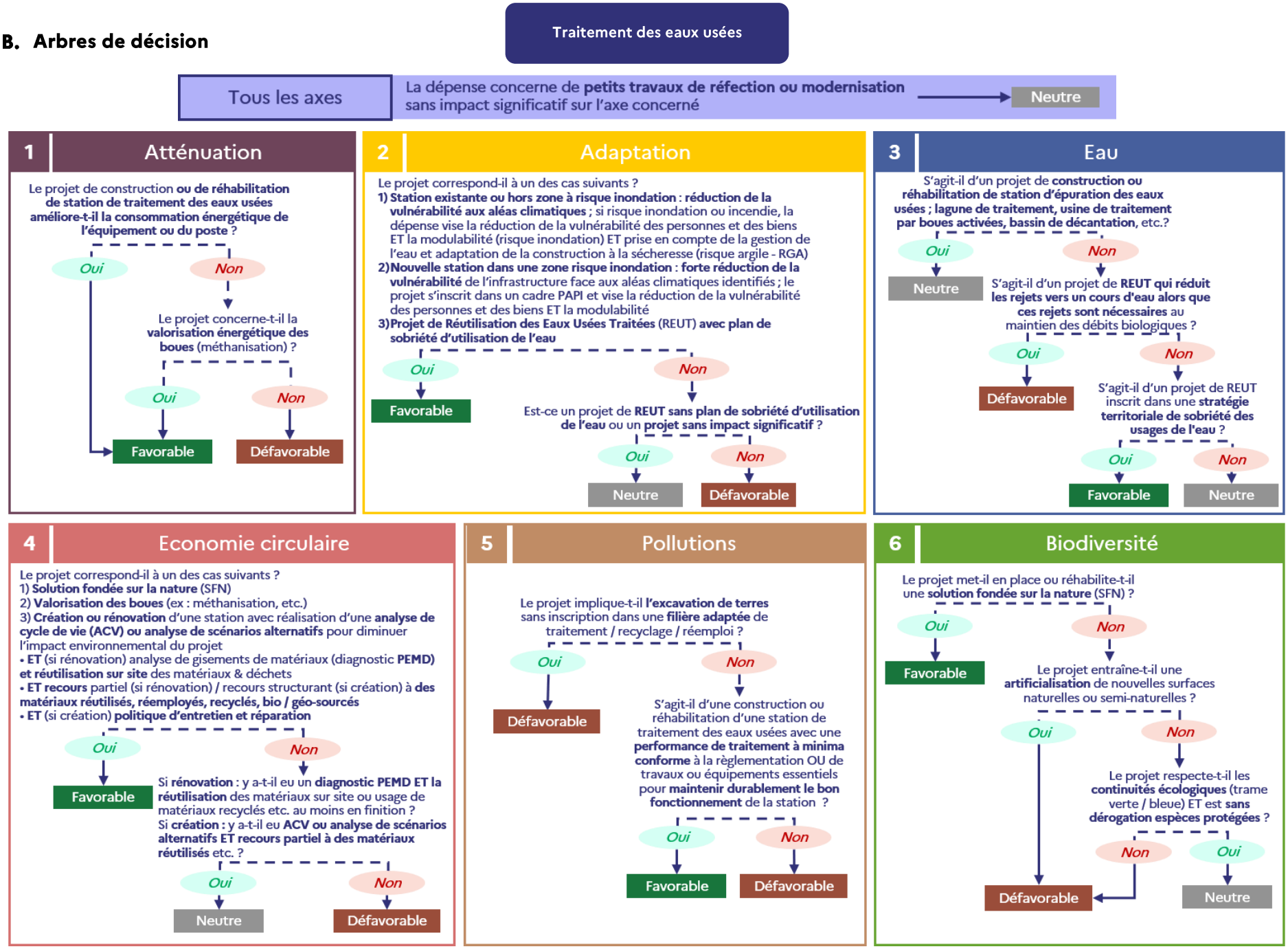
L'aménagement renvoie à l'ensemble des opérations pouvant intervenir sur une zone humide (drainage, restauration, désartificialisation, etc.) ou sur un cours d'eau (rectification, protection de berge hors techniques végétales, recalibrage, chenalisation, reméandrage…

A noter

On entend par construction neuve toute extension de la surface au sol de l'infrastructure (enjeu d'artificialisation). Au contraire, une réhabilitation porte sur le maintien ou le remplacement de tout ou partie de l'infrastructure, sans extension de la surface au sol.

Pour les réseaux : on entend par « extension » l'extension du linéaire du réseau existant. Au contraire, la réhabilitation désigne le remplacement d'une conduite ancienne par une nouvelle conduite, ou une action de réparation sur l'ancienne conduite.

B. Arbres de décision



Réseaux d'eaux usées unitaires et ouvrage de collecte

Tous les axes — La dépense concerne de **petits travaux de réfection ou modernisation** sans impact significatif sur l'axe concerné → **Neutre**

1 Atténuation

Le projet intègre-t-il un effort structurant de **recours à des matériaux bas-carbone** pour l'extension ou le renouvellement de réseaux ?

- Oui → Favorable
- Non → Neutre

2 Adaptation

S'agit-il d'une dépense réalisée dans le cadre de la construction/rénovation d'un **réseau unitaire**
OU d'une dépense concernant des **dispositifs centralisés ou enterrés** qui restituent les eaux pluviales vers un réseau unitaire ?

- Oui → Défavorable
- Non → Neutre

3 Eau

S'agit-il d'une dépense concernant les **réseaux d'assainissement unitaires** avec **limitation des intrusions d'eaux claires parasites permanentes** (réhabilitation des réseaux pour limiter les intrusions : chemisage, remplacement de tronçons etc.) ?

- Oui → Favorable
- Non → Neutre

4 Economie circulaire

1) Le projet de renouvellement de canalisations respecte-t-il 3 critères parmi les 4 suivants :
- Recyclage d'une part structurante des canalisations usagées
- Recyclage d'une part substantielle des déblais (ex : plus de 35%)
- Part structurante des canalisations posées issue de matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géosourcés
- Part substantielle des remblais issue de matériaux réutilisés etc.

2) Le projet d'extension de réseau implique-t-il le recyclage d'une part structurante des déblais ET la grande majorité des canalisations posées issue de matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géosourcés ET une part structurante des remblais issue de matériaux réutilisés etc. ?

- Oui → Favorable
- Non → 1) Le projet de renouvellement de canalisations respecte-t-il **2 critères parmi les 4** cités dans la première question ?
 2) Le projet d'extension de réseau respecte-il **2 critères** parmi les 3 suivants :
 - recyclage d'une part substantielle des déblais
 - part structurante des canalisations posées issue de matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géosourcés
 - part substantielle des remblais issue de matériaux réutilisés etc. ?

 - Oui → Neutre
 - Non → Défavorable

5 Pollutions

S'agit-il d'un des cas suivants ?
1) Création et extension de réseaux **sur des secteurs aux installations d'assainissement défaillantes**
2) Réhabilitation de réseaux **fuyards dans le sol** ou subissant des **intrusions d'eaux claires parasites permanentes et météoriques**

- Oui → Favorable
- Non → S'agit-il d'un des cas suivants ?
 1) Extension de réseaux de collecte d'eaux usées sur des **secteurs aux installations d'assainissement non défaillantes**
 2) Réhabilitation des réseaux **non affectés par des intrusions d'eaux claires parasites** permanentes et météoriques

 - Oui → Neutre
 - Non → Défavorable

6 Biodiversité

S'agit-il d'une construction ou d'extension d'un réseau d'eau **situé en dehors d'une zone artificialisée**
OU d'un projet disposant d'une **dérogation espèces protégées** ?

- Oui → Défavorable
- Non → Neutre

Eaux pluviales – Ouvrage de collecte, de stockage et réseau séparatif

Tous les axes — La dépense concerne de **petits travaux de réfection ou modernisation** sans impact significatif sur l'axe concerné → Neutre

1 Atténuation

Le projet intègre-t-il un effort structurant de **recours à des matériaux bas-carbone** pour l'extension ou le renouvellement de réseaux ?

- Oui → Favorable
- Non → Neutre

2 Adaptation

Le projet correspond-il à un des cas suivants ?

1) Stockage/collecte inscrit dans un **schéma de gestion des eaux pluviales** (SGEP) qui contribue à l'adaptation, via :

- Aménagement urbain et **dimensionnement pour des pluies de période de retour à minima à 10 ans**
- Mise en place de Solutions d'adaptation fondées sur la nature **(SafN)** OU de dispositifs de récupération et utilisation des eaux de pluie à des fins de substitution à l'eau potable

2) Réseau inscrit dans un SGEP qui contribue à l'adaptation via :

- Travaux de **mise en séparatif** des réseaux d'eau pluviale pour des pluies de période de retour à minima à 10 ans
- Prise en compte du **risque argile (RGA)** dans l'urbanisme et l'aménagement

→ Oui : Favorable ; Non : Défavorable

3 Eau

Le projet porte-t-il sur un dispositif centralisé ou enterré restituant les eaux pluviales **vers un réseau unitaire** OU un ouvrage **compromettant l'efficacité hydraulique** ?

- Oui → Défavorable
- Non → Le projet concerne-t-il des ouvrages **centralisés délocalisés** nécessitant une **collecte en amont** OU une Solution fondée sur la nature **(SFN)** OU est-il financé par une **agence de l'eau** / un Aquaprêt Banque des territoires OU prend-il en compte au moins **2 des enjeux** suivants ?
 - Gestion des eaux dans des espaces ou ouvrages **multifonctionnels** avec **infiltration**
 - **Infiltration diffuse** des pluies au plus près de leur point de chute
 - Gestion des pluies courantes avec tamponnant si nécessaire et **restitution à faible débit** vers un réseau hydrographique de surface
 - **Plan d'entretien** / maintenance intégré dès la phase de conception
 - Dispositifs de **récupération et utilisation des eaux de pluie**

 → Oui : Favorable ; Non : Neutre

4 Economie circulaire

Le projet correspond-il à une des options suivantes ?

1) **Solution fondée sur la nature** (SFN)
2) **Valorisation des boues** (ex : méthanisation, etc.)
3) **Création ou rénovation** d'une station avec réalisation d'une **analyse de cycle de vie (ACV) ou analyse de scénarios alternatifs** l'impact environnemental du projet

- **ET** (si rénovation) analyse de gisements de matériaux (diagnostic **PEMD) et réutilisation sur site** des matériaux & déchets
- **ET recours** partiel (si rénovation) / recours structurant (si création) à **des matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géo-sourcés**
- **ET** (si création) **politique d'entretien et réparation**

→ Oui : Favorable ; Non : Si **rénovation : diagnostic PEMD ET réutilisation** des matériaux sur site ou usage de matériaux recyclés etc. au moins en finition
Si **création : ACV ou analyse de scénarios alternatifs ET recours partiel à des matériaux réutilisés** etc.

→ Oui : Neutre ; Non : Défavorable

5 Pollutions

Le projet correspond à une des options suivantes ?

1) Projet avec gestion à la source, intégrée et durable des eaux de pluie et SFN incluant au moins 2 des enjeux listés (infiltration, réduction volumes et débits rejetés, traitement polluants, gestion des polluants prévue dans le plan d'exploitation)
2) Mise en conformité branchements en domaine privé sur les secteurs assainis en séparatif
3) Construction **de bassins de stockage-restitution sur réseau unitaire sollicités par temps de pluie et restituant les eaux usées stockées** à une station de traitement des eaux usées

→ Oui : Favorable ; Non : S'agit-il d'une **construction de bassins de stockage-restitution sur réseau d'eaux pluviales strictes sollicités par temps de pluie et ne restituant pas les eaux stockées à une station de traitement des eaux usées OU** d'un **projet sans impact significatif** ?

→ Oui : Neutre ; Non : Défavorable

6 Biodiversité

Le projet met-il en place ou réhabilite-t-il une **solution fondée sur la nature** ?

- Oui → Favorable
- Non → Le projet correspond-il à un des cas suivants ?
 1) Construction d'une nouvelle **infrastructure** ou réhabilitation si :
 - **Pas d'artificialisation**
 - ET respect **continuités écologiques**
 - ET pas de dérogation **espèces protégées**

 2) Construction ou **extension d'un réseau sans artificialisation** ET sans dérogation **espèces protégées**
 3) **Réhabilitation d'un réseau** d'eau déjà existant

 → Oui : Neutre ; Non : Défavorable

Eau potable – Captage et production

Tous les axes — La dépense concerne de **petits travaux de réfection ou modernisation** sans impact significatif sur l'axe concerné → Neutre

1 Atténuation

Le projet permet-il **l'amélioration de la consommation énergétique** de l'équipement ou du poste ?

- Oui → Favorable
- Non → Neutre

2 Adaptation

Le projet implique-t-il les deux éléments ci-dessous ?

1) Inscription dans un schéma directeur d'alimentation en eau potable (SDAEP) avec stratégie d'adaptation eau incluant :

- Intégration notions climatiques et pression des usages sur la ressource au travail prospectif ET estimation débits d'étiage / intensification prélèvements à climat futur
- **ET** capacité à sécuriser l'alimentation en eau potable en cas d'aléas climatiques majeurs

2) Réduction de la vulnérabilité de l'infrastructure aux aléas identifiés :

- **Inondation** : modulabilité, réduction de la vulnérabilité des personnes & biens
- **Incendie** : facilitation secours, réduction de la vulnérabilité des personnes & biens
- **RGA** : gestion de l'eau & adaptation à la sécheresse

- Oui → Favorable
- Non → Défavorable

3 Eau

Le projet correspond-il à un des cas suivants ?

1) Projet avec **étude d'impact préalable** ET **seuils de gestion** définissant les conditions de prélèvement qui est en **cohérence avec le SAGE / PTGE** ou inscrit dans une **trajectoire de réduction des prélèvements** cohérente avec le Plan Eau

2) Travaux de réhabilitation **limitant les fuites d'eau**

- Oui → Favorable
- Non → Le projet est-il sans impact sur les volumes prélevés OU implique-t-il une **étude d'impact préalable** et des **seuils de gestion** définissant les conditions de prélèvement ?
 - Oui → Neutre
 - Non → Défavorable

4 Economie circulaire

S'agit-il de la **construction ou rénovation** d'une station avec réalisation d'une **analyse de cycle de vie (ACV) ou analyse de scénarios alternatifs** pour diminuer l'impact environnemental du projet

- **ET** (si rénovation) analyse de gisements de matériaux (diagnostic **PEMD) et réutilisation sur site** des matériaux & déchets
- **ET recours** partiel (si rénovation) / recours structurant (si création) à **des matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géo-sourcés**
- **ET** (si création) **politique d'entretien et réparation ?**

- Oui → Favorable
- Non → Si **rénovation : diagnostic PEMD ET réutilisation** des matériaux sur site ou usage de matériaux recyclés etc. au moins en finition
 Si **création : ACV ou analyse de scénarios alternatifs ET recours partiel à des matériaux réutilisés** etc.
 - Oui → Neutre
 - Non → Défavorable

5 Pollutions

Le projet correspond-il à la construction d'une **station de dessalement** OU implique-t-il l'**excavation de terres** sans inscription en filière adaptée OU une **augmentation des polluants** rejetés ?

- Oui → Défavorable
- Non → Concerne-t-il une station de production dont la **performance de traitement** est conforme à la réglementation ET qui met en œuvre une **gestion durable des principaux sous-produits** et rejets issus du traitement ?
 - Oui → Favorable
 - Non → Concerne-t-il un ouvrage de captage avec intégration de la **protection des captages** dans les documents d'urbanisme et instauration des **périmètres de protection** ?
 - Oui → Neutre
 - Non → Défavorable

6 Biodiversité

Le projet implique-t-il une nouvelle **artificialisation OU** une **dérogation espèces protégées** ?

- Oui → Défavorable
- Non → Le projet intègre-t-il **certains enjeux** parmi :
 - diagnostic biodiversité
 - intégration biodiversité au cahier des charges
 - solutions de prise en compte des espèces du bâti
 - préservation des éléments naturels existants
 - adaptation du planning des travaux aux rythmes des espèces présentes sur site
 - rétablissement de continuités écologiques

 - Oui → Favorable
 - Non → Neutre

Voir le détail des critères dans le tableau des cotations

Réseaux d'eau potable (canalisations, etc.)

Tous les axes — La dépense concerne de **petits travaux de réfection ou modernisation** sans impact significatif sur l'axe concerné → Neutre

1 Atténuation

Le projet correspond-il à un des cas suivants ?
1) **Construction et extension de réseaux respectant une consommation moyenne nette d'énergie égale ou inférieure à 0,5 kWh/m3** d'eau produite ainsi qu'un **niveau de fuite inférieur à 1,5**
2) Renouvellement de réseaux **réduisant d'au moins 20% la consommation d'énergie moyenne du réseau et d'au moins 20 % l'écart avec le niveau de fuites actuel**

- Oui → Favorable
- Non → Neutre

2 Adaptation

Le projet s'inscrit-il dans un **schéma directeur d'alimentation en eau potable** (SDAEP) doté d'une **stratégie d'adaptation pour l'usage de l'eau** incluant les 3 enjeux suivants :
- Capacité à sécuriser l'alimentation en eau potable en cas d'aléas climatiques majeurs (ex : interconnexions)
- Réduction des fuites
- Prise en compte du risque argile - RGA dans l'urbanisme et l'aménagement ?

- Oui → Favorable
- Non → Défavorable

3 Eau

Le projet correspond-il à un des cas suivants ?
1) Réhabilitation s'inscrivant dans une **trajectoire de réduction des prélèvements cohérente avec le Plan Eau OU** dans une **politique volontariste** de **renouvellement du réseau** pour son maintien en état bénéficiant d'un **financement agence de l'eau / Aquaprêt Banque des territoires**
2) **Réhabilitation des conduites** prenant en compte l'enjeu **de réduction des pertes**

- Oui → Favorable
- Non → Le projet concerne-t-il une extension / construction de nouveaux réseaux dans le cas d'**interconnexions** ?
 - Oui → Neutre
 - Non → Défavorable

4 Economie circulaire

1) Le projet de renouvellement de canalisations respecte-t-il au moins 3 critères parmi les 4 suivants :
- Recyclage d'une part structurante des canalisations usagées
- Recyclage d'une part substantielle des déblais (ex : plus de 35%)
- Part structurante des canalisations posées issue de matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géosourcés
- Part substantielle des remblais issue de matériaux réutilisés etc.

2) Le projet d'extension de réseau implique-t-il le recyclage d'une part structurante des déblais ET la grande majorité des canalisations posées issue de matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géosourcés ET une part structurante des remblais issue de matériaux réutilisés etc. ?

- Oui → Favorable
- Non → 1) Le projet de renouvellement de canalisations respecte-t-il 2 critères parmi les 4 cités dans la première question ?
 2) Le projet d'extension de réseau respecte-il au moins 2 des critères :
 - recyclage d'une part substantielle des déblais
 - part structurante des canalisations posées issue de matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géosourcés
 - part substantielle des remblais issue de matériaux réutilisés etc. ?
 - Oui → Neutre
 - Non → Défavorable

5 Pollutions

Le projet entraîne-t-il un **risque de pollution des sols** (abandon de canalisations anciennes, maintien dans les sols de plastiques ou autres matériaux susceptibles de se dégrader en libérant des substances polluantes, absence de gestion adaptée des terres excavées) ?

- Oui → Défavorable
- Non → Le projet **lutte-t-il contre les fuites** ou contre les **intrusions d'eaux parasites** ?
 - Oui → Favorable
 - Non → Neutre

6 Biodiversité

S'agit-il d'une construction ou extension d'un réseau d'eau **situé en dehors d'une zone artificialisée OU** disposant d'une **dérogation espèces protégées** ?

- Oui → Défavorable
- Non → Neutre

Ouvrages de stockage connectés à un cours d'eau, toujours en eau

Tous les axes — La dépense concerne de **petits travaux de réfection ou modernisation** sans impact significatif sur l'axe concerné → Neutre

1 Atténuation

Le projet implique-t-il un **barrage hydroélectrique** ?

- Oui → Favorable
- Non → Neutre

2 Adaptation

Le projet correspond-il à un des cas suivants ?

1) Financement par une agence de l'eau

2) Mise en conformité des ouvrages hydrauliques existants avec la nouvelle réglementation sur leur sécurité avant l'échéance prévue OU réhabilitation d'ouvrages déjà aux normes

3) Construction de **nouveaux ouvrages conformes à la nouvelle réglementation** sur leur sécurité ou réhabilitation d'ouvrages déjà aux normes

ET, dans les cas 2 et 3, **prévoit-il une stratégie d'adaptation** au changement climatique (notamment sécheresse à climat futur) dans le plan de fonctionnement, incluant :

- Adaptation des débits réservés et optimisation des lâchers d'eau
- Priorisation des usages en temps de crise ?

- Oui → Favorable
- Non → Défavorable

3 Eau

Le projet est-il **financé par une agence de l'eau** ET permet-il de **limiter l'impact sur l'état écologiques des masses d'eau et l'hydrologie** (gestion des sédiments ET gestion des débits ET lissage régimes hydrauliques) ?

- Oui → Neutre
- Non → Défavorable

4 Economie circulaire

S'agit-il de la **construction ou rénovation** d'une station avec réalisation d'une **analyse de cycle de vie (ACV) ou analyse de scénarios alternatifs** pour diminuer l'impact environnemental du projet

- **ET** (si rénovation) analyse de gisements de matériaux (diagnostic **PEMD) et réutilisation sur site** des matériaux & déchets
- **ET recours** partiel (si rénovation) / recours structurant (si création) à **des matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géo-sourcés**
- **ET** (si construction) **politique d'entretien et réparation ?**

- Oui → Favorable
- Non → Si **rénovation : diagnostic PEMD ET réutilisation** des matériaux sur site ou usage de matériaux recyclés etc. au moins en finition
 Si **construction : ACV ou analyse de scénarios alternatifs ET recours partiel à des matériaux réutilisés** etc.
 - Oui → Neutre
 - Non → Défavorable

5 Pollutions

Le projet implique-t-il **l'excavation de terres** sans inscription dans une **filière adaptée** de traitement / recyclage / réemploi ?

- Oui → Défavorable
- Non → S'agit-il d'une **rénovation** qui améliore l'infrastructure existante en vue de **réduire les accumulations de sédiments** et/ou d'améliorer la **qualité des eaux** ?
 - Oui → Favorable
 - Non → S'agit-il d'une **construction** avec dispositifs de **gestion des sédiments** et de la **qualité de l'eau** OU d'une rénovation qui **ne fournissait pas l'occasion** d'agir sur ces éléments ?
 - Oui → Neutre
 - Non → Défavorable

6 Biodiversité

Le projet implique-t-il une nouvelle **artificialisation OU la destruction des continuités écologiques OU** une **dérogation espèces protégées** ?

- Oui → Défavorable
- Non → Le projet correspond-il à un des cas suivants ?
 1) Projet incluant la **mise en place de solutions fondées sur la nature**
 2) **Réhabilitation** d'un ouvrage existant visant à **améliorer l'impact de l'ouvrage sur la biodiversité,** notamment via le rétablissement des continuités écologiques
 - Oui → Favorable
 - Non → Neutre

Voir le détail des critères dans le tableau des cotations

Ouvrages de stockage déconnectés d'un cours d'eau

Tous les axes — La dépense concerne de **petits travaux de réfection ou modernisation** sans impact significatif sur l'axe concerné → Neutre

1 Atténuation

Tout projet d'ouvrage de stockage déconnectés d'un cours d'eau

Neutre

2 Adaptation

Le projet respecte-t-il les deux critères suivants :
1) **Mise en conformité** des ouvrages hydrauliques existants avec la réglementation de sécurité avant l'échéance prévue OU construction de **nouveaux ouvrages conformes** à la réglementation de sécurité OU **réhabilitation** d'ouvrages déjà **aux normes**
2) Ouvrage intégré dans une **stratégie d'adaptation** OU bénéficiant d'un **financement par une Agence de l'eau** ?

- Oui → Favorable
- Non → S'agit-il d'une construction ou réhabilitation d'un ouvrage conforme à la nouvelle réglementation sécurité inscrite dans le **cadre d'un PTGE** avec **lissage des volumes interannuels**, mise en place en dernier recours, caractère multi-usage et recharge uniquement en période de hautes eaux ?
 - Oui → Neutre
 - Non → Défavorable

3 Eau

Le projet est-il inscrit dans le cadre d'un **PTGE** et **plan de répartition des volumes prélevables** ET vise-t-il une **réduction des volumes prélevés** totaux des usagers ET correspond-il à **l'un des cas** suivants :

- Mise en place en dernier recours ET recharge uniquement en période de hautes eaux (pour retenues de substitution) ET caractère multi-usage
- Financement par une Agence de l'eau ?
 - Oui → Favorable
 - Non → Est-il au moins inscrit dans le cadre d'un PTGE avec **lissage des volumes interannuels**, mise en place en dernier recours ET caractère multi-usage ET recharge uniquement en période de hautes eaux (pour réserves de substitution)
 - Oui → Neutre
 - Non → Défavorable

4 Economie circulaire

S'agit-il de la **construction ou rénovation** d'une station avec réalisation d'une **analyse de cycle de vie (ACV) ou analyse de scénarios alternatifs** pour diminuer l'impact environnemental du projet
- **ET** (si rénovation) analyse de gisements de matériaux (diagnostic **PEMD) et réutilisation sur site** des matériaux & déchets
- **ET recours** partiel (si rénovation) / recours structurant (si création) à **des matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géo-sourcés**
- **ET** (si construction) **politique d'entretien et réparation ?**

- Oui → Favorable
- Non → Si **rénovation** : 1) **diagnostic PEMD ET réutilisation** des matériaux etc. au moins en finition **OU** 2) **pas d'impact significatif**, dont petits travaux, mises aux normes ou modernisation fonctionnelle
 Si **construction : ACV ou analyse de scénarios alternatifs ET recours partiel à des matériaux réutilisés** etc.
 - Oui → Neutre
 - Non → Défavorable

5 Pollutions

Le projet implique-t-il **l'excavation de terres** sans inscription dans une **filière adaptée** de traitement / recyclage / réemploi ?

- Oui → Défavorable
- Non → S'agit-il d'une rénovation/réhabilitation qui améliore l'infrastructure existante en vue d'**améliorer la qualité des eaux** ?
 - Oui → Favorable
 - Non → S'agit-il d'une **construction tenant compte des enjeux de qualité de l'eau** et de prévention des pollutions liés au stockage OU d'une rénovation qui ne **fournissait pas l'occasion** d'agir sur ces éléments ?
 - Oui → Neutre
 - Non → Défavorable

6 Biodiversité

Le projet implique-t-il une nouvelle **artificialisation OU la destruction des continuités écologiques OU** une **dérogation espèces protégées** ?

- Oui → Défavorable
- Non → Le projet correspond-il à un des cas suivants ?
 1) Construction ou réhabilitation d'un ouvrage avec la mise en place de **solutions fondées sur la nature** (végétalisation des berges, création de zones humides en amont, restauration de la ripisylve, etc.)
 2) **Réhabilitation** d'un ouvrage existant visant à **améliorer l'impact de l'ouvrage sur la biodiversité**, notamment via le rétablissement des continuités écologiques
 - Oui → Favorable
 - Non → Neutre

Voir le détail des critères dans le tableau des cotations

Ouvrages de transfert

Tous les axes — La dépense concerne de **petits travaux de réfection ou modernisation** sans impact significatif sur l'axe concerné → Neutre

1 Atténuation

Tout projet d'ouvrage de transfert

Neutre

2 Adaptation

Le projet correspond-il à une rénovation ou réhabilitation de l'infrastructure pour **réduire les fuites, gagner en efficacité et réduire les prélèvements d'eau** dans les milieux ?

- Oui → Favorable
- Non → Le projet est-il **financé par une Agence de l'eau** ?
 - Oui → Neutre
 - Non → Défavorable

3 Eau

Le projet correspond-il à une rénovation ou réhabilitation de l'infrastructure pour **réduire les fuites, gagner en efficacité et réduire les prélèvements d'eau** dans les milieux ?

- Oui → Favorable
- Non → Le projet est-il **financé par une Agence de l'eau** ?
 - Oui → Neutre
 - Non → Défavorable

4 Economie circulaire

S'agit-il de la **construction ou rénovation** d'une station avec réalisation d'une **analyse de cycle de vie (ACV) ou analyse de scénarios alternatifs** pour diminuer l'impact environnemental du projet
- **ET** (si rénovation) analyse de gisements de matériaux (diagnostic **PEMD) et réutilisation sur site** des matériaux & déchets
- **ET recours** partiel (si rénovation) / recours structurant (si création) à **des matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géo-sourcés**
- **ET** (si construction) **politique d'entretien et réparation ?**

- Oui → Favorable
- Non → Si **rénovation** : 1) **diagnostic PEMD ET réutilisation** des matériaux etc. au moins en finition **OU** 2) **pas d'impact significatif**, dont petits travaux, mises aux normes ou modernisation fonctionnelle
 Si **construction : ACV ou analyse de scénarios alternatifs ET recours partiel à des matériaux réutilisés** etc.
 - Oui → Neutre
 - Non → Défavorable

5 Pollutions

Le projet implique-t-il **l'excavation de terres** sans inscription dans une **filière adaptée** de traitement / recyclage / réemploi ?

- Oui → Défavorable
- Non → S'agit-il d'une rénovation/réhabilitation qui améliore l'infrastructure existante afin de **limiter les risques de transfert de polluants** ou de **dégradation de la qualité de l'eau** ?
 - Oui → Favorable
 - Non → S'agit-il d'une **construction tenant compte des enjeux de qualité de l'eau** et de prévention des pollutions OU d'une rénovation qui ne **fournissait pas l'occasion** d'agir sur ces éléments ?
 - Oui → Neutre
 - Non → Défavorable

6 Biodiversité

Le projet implique-t-il une nouvelle **artificialisation OU la destruction des continuités écologiques OU** une **dérogation espèces protégées** ?

- Oui → Défavorable
- Non → Neutre

Voir le détail des critères dans le tableau des cotations

Ouvrages de prévention des inondations / submersions marines

Tous les axes — La dépense concerne de **petits travaux de réfection ou modernisation** sans impact significatif sur l'axe concerné → Neutre

1 Atténuation

Tout projet d'ouvrage prévention des inondations / submersions marines

→ Neutre

2 Adaptation

Le projet s'inscrit-il dans le cadre d'un **plan inondation PAPI** garantissant la **pertinence de l'ouvrage** et de son niveau de **dimensionnement** pour la prévention du risque inondation ?

- Non → Défavorable
- Oui → Concerne-t-il des systèmes d'endiguement ou d'aménagements hydrauliques visant un **niveau de protection au moins égal à l'évènement trentennal** OU la **neutralisation d'une digue** non reprise en système d'endiguement en vue de la création d'une zone d'expansion de crue ?
 - Oui → Favorable
 - Non → Neutre

3 Eau

Le projet concerne-t-il un ouvrage qui s'inscrit dans une **stratégie de gestion des inondations à l'échelle du bassin versant** intégrant également des **solutions fondées sur la nature** (champs d'expansion de crues, méandrage des cours d'eau, etc.) ?

- Oui → Favorable
- Non → Neutre

4 Economie circulaire

S'agit-il de la **construction ou rénovation** d'une station avec réalisation d'une **analyse de cycle de vie (ACV) ou analyse de scénarios alternatifs** pour diminuer l'impact environnemental du projet

- **ET** (si rénovation) analyse de gisements de matériaux (diagnostic **PEMD) et réutilisation sur site** des matériaux & déchets
- **ET recours** partiel (si rénovation) / recours structurant (si création) à **des matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géo-sourcés**
- **ET** (si construction) **politique d'entretien et réparation ?**

- Oui → Favorable
- Non → Si **rénovation** : 1) **diagnostic PEMD ET réutilisation** des matériaux etc. au moins en finition **OU** 2) **pas d'impact significatif**, dont petits travaux, mises aux normes ou modernisation fonctionnelle
 Si **construction : ACV ou analyse de scénarios alternatifs ET recours partiel à des matériaux réutilisés** etc.
 - Oui → Neutre
 - Non → Défavorable

5 Pollutions

Le projet contribue-t-il à **limiter la dispersion de polluants en cas d'inondation SANS** générer de **nouvelles** sources de **pollution ou d'artificialisation** des milieux naturels **ET** avec des **modalités d'exploitation limitant les impacts environnementaux**, telles que :

- Pas de produits phytosanitaires
- Entretien respectueux des milieux
- Absence de rejets ou de perturbations susceptibles de dégrader la qualité de l'eau ?

- Oui → Favorable
- Non → Neutre

6 Biodiversité

Le projet implique-t-il une nouvelle **artificialisation OU la destruction des continuités écologiques OU** une **dérogation espèces protégées** ?

- Oui → Défavorable
- Non → Le projet vise-t-il la **réhabilitation** d'un ouvrage existant pour **améliorer son impact sur la biodiversité**, notamment via le rétablissement des continuités écologiques ?
 - Oui → Favorable
 - Non → Neutre

Aménagement de cours d'eau / zones humides

1 Atténuation

S'agit-il d'un projet de renaturation ou de recréation ?

- Oui → Favorable
- Non → Défavorable

2 Adaptation

S'agit-il d'un projet de **création, restauration d'une zone humide** ou **renaturation** d'un cours d'eau (solution fondée sur la nature (SFN)) ?

- Oui → Favorable
- Non → Défavorable

3 Eau

Le projet implique-t-il une **artificialisation nouvelle OU** le **maintien** d'une **artificialisation existante OU** le **renforcement de l'irréversibilité d'une artificialisation** du cours d'eau ou de la zone humide ?

- Oui → Défavorable
- Non → Le projet correspond-il à l'un des cas suivants ?
 1) Projet bénéficiant d'un **financement d'une Agence de l'eau**
 2) **Création / restauration d'une zone humide** ou **renaturation d'un cours d'eau** (rubrique 3350 IOTA)
 3) **Adaptation d'un aménagement existant** hors rubrique 3350 IOTA (dispositif de franchissement d'ouvrage, réduction du drainage de zone humide, etc.)
 4) **Prise en compte de l'enjeu de gestion des ouvrages hydrauliques** afin **de restaurer ou maintenir la continuité hydraulique du cours d'eau** ℹ
 - Non → Défavorable
 - Oui → Favorable

4 Economie circulaire

Tout projet aménagement de cours d'eau ou de zone humide

Neutre

5 Pollutions

Le projet implique-t-il **l'excavation de terres** et leur déplacement hors site sans inscription dans une **filière adaptée** de traitement / recyclage / réemploi ?

- Oui → Défavorable
- Non → S'agit-il d'un des cas suivants ?
 1) **Création, dépollution, réhabilitation ou restauration d'une zone humide** (rubrique 3350 IOTA) permettant de restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques dont l'épuration
 2) **Dépollution ou création d'un cours d'eau** avec **berges végétalisées** OU travaux d'aménagement de berges végétalisées, de **zones tampons en amont** des cours d'eau OU **restauration** d'un cours d'eau (rubrique 3350 IOTA) permettant de restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques dont l'épuration
 - Non → Défavorable
 - Oui → Favorable

6 Biodiversité

S'agit-il d'un aménagement destiné à une des fins suivantes ?

- Combler un cours d'eau, modifier son méandrage naturel, contrôler son débit ou à le modifier, transformer ou artificialiser ses berges OU ajouter un obstacle à son écoulement
- Drainer ou remblayer une zone humide

- Oui → Défavorable
- Non → L'aménagement correspond-il à un des cas suivants ?
 1) **SFN** pour prévenir les risques, restaurer ou recréer un cours d'eau ou une zone humide
 2) Aménagement de **restauration des berges** OU restauration **hydromorphologique** OU **suppression des obstacles** OU **amélioration de l'eau** OU gestion des **inondations** OU dans le cas d'une restauration de zone humide : **déboisement/broyage** pour rouvrir le milieu et/ou **suppression des drains** pour remettre en eau un milieu asséché artificiellement
 3) Aménagement d'une infrastructure hydraulique existante ET **rétablissement des continuités écologiques**
 - Oui → Favorable
 - Non → Neutre

ℹ *Voir le détail des critères dans le tableau des cotations*

C. Tableaux détaillés

Traitement des eaux usées

	1. Atténuation	2. Adaptation	3. Eau	4. Economie circulaire	5. Pollutions	6. Biodiversité
FAVORABLE *Très Favorable – budget vert*	**Amélioration de la consommation énergétique** de l'équipement ou du poste	Option 1 : **Station existante** ou hors zone à risque inondation : forte réduction de la vulnérabilité de l'infrastructure face aux aléas climatiques identifiés Si risque inondation (pour les stations déjà existantes), la dépense s'inscrit dans le cadre d'un PAPI et vise : • La réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens • La modulabilité (action sans regret) Si risque incendie, prise en compte de la stratégie Défense des forêts contre les incendies (DFCI) avec : • La prise en compte du risque • La réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens Si risque RGA, prise en compte de la gestion de l'eau et adaptation de la construction à la sécheresse Option 2 : **Projet de Réutilisation des Eaux Usées Traitées** (REUT) avec plan de sobriété d'utilisation de l'eau	*Pas de cotation proposée*	Option 1 : Réhabilitation ou mise en place d'une **Solution fondée sur la nature** (SFN) Option 2 : **Valorisation des boues** (ex : méthanisation, etc.) Option 3 : Rénovation d'une station (autre que SFN) : • Analyse du cycle de vie (**ACV**) ou analyse de scénarios alternatifs pour diminuer l'impact environnemental du projet • ET analyse des gisements (**diagnostic PEMD**) et **réutilisation sur site** des matériaux & déchets • ET recours **structurant** à des matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géosourcés • ET **politique d'entretien et réparation** pour allonger la durée de vie (choix de conception favorisant réparabilité, indicateurs de suivi de la durée de vie…)	Construction ou réhabilitation d'une station de traitement des eaux usées avec une **performance de traitement allant au-delà de la réglementation**	Mise en place ou réhabilitation d'une **Solution fondée sur la nature** (SFN)
FAVORABLE *Favorable sous conditions – budget vert*	**Valorisation énergétique des boues** (méthanisation)	Option 1 : Station existante ou hors zone à risque inondation : réduction de la vulnérabilité de l'infrastructure Si risque inondation ou incendie, la dépense ne s'inscrit pas dans un PAPI ou une stratégie DFCI mais respecte les mêmes critères Option 2 : Nouvelle station dans une zone risque inondation : la dépense respecte les critères de l'option 1 Très favorable	**Projet de Réutilisation des Eaux Usées Traitées** (REUT) inscrit dans une **stratégie territoriale de sobriété des usages de l'eau** ET qui ne compromet pas le **fonctionnement hydrologique** du milieu récepteur : • Exutoire initial en mer • Exutoire initial dans un cours d'eau, sans suppression d'un rejet nécessaire au maintien du débit minimum biologique en toute saison	Option 1 : Rénovation station : • **ACV** ou analyse de scénarios alternatifs pour diminuer l'impact • ET **diagnostic PEMD** et **réutilisation sur site** des matériaux & déchets • ET recours **partiel** à des matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géosourcés Option 2 : Création station : • **ACV** ou analyse de scénarios alternatifs • ET recours **structurant** à des matériaux réutilisés etc. • ET **politique d'entretien et réparation**	Construction d'une station avec une performance de traitement **conforme à la réglementation** OU réhabilitation d'une station qui permet l'**amélioration** de la performance de traitement sans aller au-delà de la réglementation OU travaux ou équipements essentiels pour **maintenir durablement le bon fonctionnement** de la station	*Pas de cotation proposée*
Neutre	*Pas de cotation proposée*	Option 1 : Pas d'impact significatif, dont petits travaux de réfection, mises aux normes ou modernisation fonctionnelle (sécurité…) Option 2 : Nouvelle station dans une zone risque inondation : la dépense respecte les critères de l'option 1 Favorable sous conditions Option 3 : Projet de REUT sans plan de sobriété d'utilisation de l'eau	Construction ou réhabilitation de **station d'épuration** des eaux usées ; lagune de traitement, usine de traitement par boues activées, bassin de décantation, etc. OU **projet de REUT** sans stratégie territoriale de sobriété des usages mais **sans risque identifié pour le maintien des débits**	Option 1 : Rénovation station : **Diagnostic PEMD** et **réutilisation sur site** des matériaux & déchets OU **diagnostic PEMD** sans réutilisation sur site ET **matériaux réutilisés** etc. au moins en finitions OU **pas d'impact significatif**, dont petits travaux de réfection, mises aux normes ou modernisation fonctionnelle Option 2 : Création station : • **ACV** ou analyse de scénarios alternatifs • Recours **partiel** à des matériaux réutilisés etc.	**Pas d'impact significatif**, dont petits travaux de réfection, mises aux normes ou modernisation fonctionnelle	Construction d'une nouvelle infrastructure ou réhabilitation si : • **Pas d'artificialisation** • ET **respect continuités écologiques** • ET pas de dérogation **espèces protégées**
Défavorable	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	**Projet de REUT** qui **réduit les rejets vers un cours d'eau** alors que ces rejets sont nécessaires au maintien des débits biologiques	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet ne correspondant pas aux autres cotations OU construction d'une station avec une performance de traitement non **conforme à la réglementation** OU excavation de terres **sans inscription dans une filière adaptée (traitement / recyclage / réemploi)**	Ne correspond pas aux autres cotations

Réseaux d'eaux usées unitaires et ouvrage de collecte

	1. Atténuation	2. Adaptation	3. Eau	4. Economie circulaire	5. Pollutions	6. Biodiversité
FAVORABLE *Très Favorable – budget vert*	Effort structurant de recours à des **matériaux bas-carbone** pour l'extension ou le renouvellement de réseaux	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	**Renouvellement** de canalisations (respect de tous les critères suivants) : • Recyclage de la grande majorité des canalisations usagées (ex : 80%) • Recyclage d'une part structurante des déblais (ex : plus de la moitié) • Grande majorité des canalisations posées issue de matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géosourcés • Part structurante des remblais issue de matériaux réutilisés etc.	Option 1 : Création et extension de réseaux sur des secteurs aux **installations d'assainissement défaillantes** Option 2 : Réhabilitation de réseaux (au moins un des critères) : • Réhabilitation des réseaux **fuyards** dans le sol • Réhabilitation de réseaux subissant des **intrusions d'eaux claires parasites permanentes** et météoriques	*Pas de cotation proposée*
FAVORABLE *Favorable sous conditions – budget vert*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	Dépense concernant les réseaux d'assainissement unitaires avec **limitation des intrusions d'eaux claires parasites** permanentes (réhabilitation des réseaux pour limiter les intrusions : chemisage, remplacement de tronçons etc.)	Option 1 : **Renouvellement** de canalisations (respect de **3 critères** sur 4) : • Recyclage d'une part structurante des canalisations usagées • Recyclage d'une part substantielle des déblais (ex : plus de 35%) • Part structurante des canalisations posées issue de matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géosourcés • Part substantielle des remblais issue de matériaux réutilisés etc. Option 2 : **Extension** de réseau (tous les critères) : • Recyclage d'une part structurante des déblais • Grande majorité des canalisations posées issue de matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géosourcés • Part structurante des remblais issue de matériaux réutilisés etc.	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*
Neutre	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Toute dépense hors cas Défavorables	Pas de limitation des intrusions d'eaux claires parasites permanentes	Option 1 : **Renouvellement** de canalisations (respect de **2 critères** sur 4 de la cotation Favorable sous conditions) Option 2 : **Extension** de réseau (respect de **2 critères** sur 3) : • Recyclage d'une part substantielle des déblais • Part structurante des canalisations posées issue de matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géosourcés • Part substantielle des remblais issue de matériaux réutilisés etc.	Option 1 : Extension de réseaux de collecte d'eaux usées sur des secteurs aux installations d'assainissement non défaillantes Option 2 : Réhabilitation des réseaux non affectés par des intrusions d'eaux claires parasites permanentes et météoriques	Construction ou **extension** d'un réseau d'eau situé dans une **zone déjà artificialisée** (ex. : installation urbaine) ET pas de dérogation **espèces protégées** OU **réhabilitation** d'un réseau d'eau déjà existant
Défavorable	*Pas de cotation proposée*	Dépense réalisée dans le cadre de la **construction/rénovation d'un réseau unitaire** OU dépense concernant des dispositifs centralisés ou enterrés qui **restituent les eaux pluviales vers un réseau unitaire**	*Pas de cotation proposée*	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Construction ou extension d'un réseau d'eau situé **en dehors d'une zone artificialisée** OU **dérogation espèces protégées**

Eaux pluviales – Ouvrage de collecte, de stockage et réseau séparatif

	1. Atténuation	2. Adaptation	3. Eau	4. Economie circulaire	5. Pollutions	6. Biodiversité
FAVORABLE *Très Favorable – budget vert*	Effort structurant de recours à des **matériaux bas-carbone** pour l'extension ou le renouvellement de réseaux	Option 1: Projet de stockage/collecte inscrit dans un **schéma de gestion des eaux pluviales** (SGEP) avec **stratégie d'adaptation** incluant : • Aménagement urbain et dimensionnement pour des pluies de **période de retour > à 10 ans** • Mise en place de SafN OU dispositifs de récupération et utilisation des eaux de pluie à des fins de substitution à l'eau potable Option 2: Projet de réseau inscrit dans un SGEP avec stratégie d'adaptation incluant : • Travaux de mise en séparatif des réseaux d'eau pluviale pour des pluies de **période de retour > à 10 ans** • Prise en compte du risque RGA dans l'urbanisme et l'aménagement	Cohérence **SAGE / PTGE** ET : Option 1: **Tous les critères** suivants : • Gestion des eaux dans des espaces **multifonctionnels** avec **infiltration** • **Infiltration diffuse** des pluies • Gestion des pluies avec **tamponnant** et **restitution à faible débit** vers un réseau de surface • **Plan de maintenance** • Dispositifs **récup de l'eau de pluie** Option 2: Aide **agence de l'eau / Aquaprêt** Banque des territoires Option 3: Aménagement avec **Solution fondée sur la nature** (SFN)	Option 1: Réhabilitation ou mise en place d'une Solution fondée sur la nature (SFN) Option 2: Rénovation ouvrage (hors réseau ou SFN) : • Analyse du cycle de vie (**ACV**) ou analyse de scénarios alternatifs pour diminuer l'impact environnemental du projet • ET analyse des gisements (**diagnostic PEMD**) et **réutilisation sur site** des matériaux & déchets • ET recours **structurant** à des matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géosourcés • ET **politique d'entretien et réparation** pour allonger la durée de vie (choix de conception favorisant réparabilité, indicateurs de suivi de la durée de vie…) Option 3: Rénovation de réseau : *voir critères « Réseau d'eaux usées »*	Option 1: Projet avec **gestion à la source**, intégrée et durable des eaux de pluie et **SFN** incluant **tous les critères** suivants : • Infiltration des pluies courantes • Réduction des volumes et débits rejetés dans le milieu • Pré-traitement des polluants ou traitement intégré au bassin ou au réservoir • Plan d'exploitation avec gestion des polluants / sédiments Option 2: **Mise en conformité des branchements** en domaine privé sur les secteurs assainis en séparatif	Mise en place d'une **Solution fondée sur la nature** (SFN)
FAVORABLE *Favorable sous conditions – budget vert*	*Pas de cotation proposée*	Option 1: Projet de stockage/collecte inscrit dans un **SGEP** qui contribue à l'adaptation, via : • Aménagement urbain et dimensionnement pour des pluies de **période de retour = à 10 ans** • Critère SafN identique cotation Très favorable Option 2: Projet de réseau inscrit dans un **SGEP** qui contribue à l'adaptation via : • Travaux de mise en séparatif des réseaux d'eau pluviale pour des pluies de **période de retour = 10 ans** • Prise en compte du risque RGA dans l'urbanisme et l'aménagement	Pas de cadre SAGE/PTGE mais : • Respect de **plus d'un critère** de la cotation Très favorable • OU construction / réhabilitation d'**ouvrages centralisés délocalisés nécessitant une collecte en amont**	Option 1: Rénovation ouvrage : • **ACV** ou analyse de scénarios alternatifs pour diminuer l'impact • ET **diagnostic PEMD** et **réutilisation sur site** des matériaux & déchets • ET recours **partiel** à des matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géosourcés Option 2: Création ouvrage : • **ACV** ou analyse de scénarios alternatifs • ET recours **structurant** à des matériaux réutilisés etc. • ET **politique d'entretien et réparation** Options 3 & 4: Rénovation ou extension de réseau : *voir critères « Réseau d'eaux usées »*	Option 1: Projet intégrant au moins 2 des critères de la cotation Très favorable Option 2: **Mise en séparatif** de réseaux unitaires avec **mise en conformité des branchements** en domaine privé Option 3: Construction de **bassins de stockage-restitution** sur réseau unitaire sollicités par temps de pluie et **restituant** les eaux usées stockées à une **station de traitement** des eaux usées	*Pas de cotation proposée*
Neutre	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Pas d'impact significatif, dont petits travaux de réfection, mises aux normes ou modernisation fonctionnelle (sécurité…)	Pas d'impact significatif, dont petits travaux de réfection, mises aux normes ou modernisation fonctionnelle (sécurité…)	Option 1: Rénovation ouvrage : **Diagnostic PEMD** et **réutilisation sur site** des matériaux & déchets OU **diagnostic PEMD** sans réutilisation sur site ET **matériaux réutilisés** etc. au moins en finitions OU **pas d'impact significatif**, dont petits travaux de réfection, mises aux normes ou modernisation fonctionnelle Option 2: Création ouvrage : • **ACV** ou analyse de scénarios alternatifs • Recours **partiel** à des matériaux réutilisés etc. Options 3 & 4: Rénovation ou extension de réseau : *voir critères « Réseau d'eaux usées »*	Option 1 : Construction de **bassins de stockage-restitution** sur un réseau d'eaux pluviales strictes sollicités par temps de pluie et **ne restituant pas** les eaux stockées à une station de traitement des eaux usées Option 2: Pas d'impact significatif, dont petits travaux de réfection, mises aux normes ou modernisation fonctionnelle (sécurité…)	Option 1: **Construction** d'une nouvelle **infrastructure** ou réhabilitation si : • **Pas d'artificialisation** • ET respect **continuités écologiques** • ET pas de dérogation **espèces protégées** Option 2: Construction ou extension d'un **réseau sans artificialisation** ET sans dérogation **espèces protégées** Option 3: **Réhabilitation** d'un réseau d'eau déjà existant
Défavorable	*Pas de cotation proposée*	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Dispositifs centralisés ou enterrés **restituant les eaux pluviales vers un réseau unitaire** OU ouvrages **compromettant l'efficacité hydraulique**	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet ne correspondant pas aux autres cotations

Eau potable – Captage et production

	1. Atténuation	2. Adaptation	3. Eau	4. Economie circulaire	5. Pollutions	6. Biodiversité
FAVORABLE *Très Favorable – budget vert*	Amélioration de la consommation énergétique de l'équipement ou du poste	Prise en compte des 2 critères : 1. Inscription dans un **schéma directeur d'alimentation en eau potable** (SDAEP) avec **stratégie d'adaptation** pour la ressource en eau incluant : • Un travail prospectif avec les notions climatiques et la question de la pression des usages sur la ressource ET une estimation des débits d'étiage / intensification prélèvements à climat futur • Une capacité à sécuriser l'alimentation en eau potable en cas d'aléa climatique majeur 2. **Réduction de la vulnérabilité** de l'infrastructure aux aléas identifiés : • **Inondation** : prise en compte des axes du PAPI : modulabilité et réduction de la vulnérabilité des personnes & biens (zones refuges, matériaux résistants, isolants…) • **Incendie** : prise en compte des axes de la stratégie DFCI, facilitation des secours (pistes DFCI, point d'eau incendie…), réduction de la vulnérabilité des personnes & biens (matériaux ignifuges…) • **RGA** : gestion de l'eau & adaptation à la sécheresse (étude géotechnique, matériaux souples…)	*Pas de cotation proposée*	Rénovation (respect de tous les critères suivants) : • Analyse du cycle de vie (**ACV**) ou analyse de scénarios alternatifs pour diminuer l'impact environnemental du projet • ET analyse des gisements (**diagnostic PEMD**) et **réutilisation sur site** des matériaux & déchets • ET recours **structurant** à des matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géosourcés • ET **politique d'entretien et réparation** pour allonger la durée de vie (choix de conception favorisant réparabilité, indicateurs de suivi de la durée de vie…)	**Station de production** avec une performance de traitement allant **au-delà de la réglementation** ET **gestion durable des principaux sous-produits** et rejets issus du traitement de l'eau, avec solutions de traitement / stabilisation / valorisation / réduction	*Pas de cotation proposée*
FAVORABLE *Favorable sous conditions – budget vert*	*Pas de cotation proposée*	L'ensemble des critères de la cotation Très favorable sont respectés mais, en cas de risque inondation ou incendie, la dépense ne s'inscrit pas dans un PAPI ou stratégie DFCI tout en **prenant en compte les enjeux** listés	Option 1: **Cohérence avec un SAGE / PTGE** OU inscription dans une **trajectoire de réduction** des prélèvements cohérente avec le Plan Eau ET respect des 2 critères : • Etude d'impact préalable • Seuils de gestion définissant les conditions de prélèvements Option 2: Travaux de réhabilitation **limitant les fuites** d'eau	Option 1: Rénovation (respect de tous les critères) : • **ACV** ou analyse de scénarios alternatifs pour diminuer l'impact • ET **diagnostic PEMD** et **réutilisation sur site** des matériaux & déchets • ET recours **partiel** aux matériaux réutilisés, etc. Option 2 : Construction (respect de tous les critères) : • **ACV** ou analyse de scénarios alternatifs • ET recours **structurant** aux matériaux réutilisés etc. • ET **politique d'entretien et réparation**	**Station de production** avec une performance de traitement **conforme à la réglementation** ET **gestion durable des principaux sous-produits** et rejets issus du traitement de l'eau, avec solutions de traitement / stabilisation / valorisation / réduction	• **Pas d'artificialisation, pas de dérogation espèces protégées** • ET **certains** enjeux parmi : diagnostic biodiversité, intégration biodiversité au cahier des charges, solutions de prise en compte des espèces du bâti, préservation des éléments naturels existants, adaptation du planning des travaux aux rythmes des espèces présentes sur le site, rétablissement de continuités écologiques
Neutre	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet sans impact significatif (ex : petits travaux de réfection)	Option 1: Projet **sans impact sur les volumes** prélevés Option 2: **Etude d'impact** préalable ET définition de **seuils de gestion**	Option 1: Rénovation : **Diagnostic PEMD** et **réutilisation sur site** des matériaux & déchets OU **diagnostic PEMD** sans réutilisation sur site ET **matériaux réutilisés** etc. au moins en finitions OU projet sans impact significatif Option 2 : Construction : • **ACV** ou analyse de scénarios alternatifs • ET recours **partiel** à des matériaux réutilisés etc.	**Ouvrage de captage** avec intégration de la **protection des captages** dans les documents d'urbanisme et instauration des périmètres de protection OU projet sans impact significatif (ex : petits travaux de réfection)	• Pas d'artificialisation • ET pas de dérogation espèces protégées
Défavorable	*Pas de cotation proposée*	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet ne correspondant pas aux autres cotations OU **accroît les polluants rejetés** OU construction d'une **station de dessalement** OU **excavation de terres** sans inscription en filière adaptée	**Artificialisation** OU **dérogation espèces protégées**

Réseaux d'eau potable (canalisations, etc.)

	1. Atténuation	2. Adaptation	3. Eau	4. Economie circulaire	5. Pollutions	6. Biodiversité
FAVORABLE *Très Favorable – budget vert*	Option 1 : Construction et **extension** de réseaux respectant une **consommation moyenne nette d'énergie égale ou inférieure à 0,5 kWh/m³** d'eau produite ainsi qu'un **niveau de fuite inférieur à 1,5** Option 2 : **Renouvellement** de réseaux **réduisant d'au moins 20% la consommation** d'énergie moyenne du réseau et **d'au moins 20 % l'écart avec le niveau de fuites** actuel	Respect de **tous les critères** : Inscription dans un schéma directeur d'alimentation en eau potable (**SDAEP**) avec **stratégie d'adaptation** eau incluant : • Capacité à sécuriser l'alimentation en eau potable en cas d'aléas climatiques majeurs (ex : interconnexions) • Réduction des fuites • Prise en compte risque RGA dans l'urbanisme et l'aménagement	Dépense s'inscrivant dans une **trajectoire de réduction des prélèvements** cohérente avec le Plan Eau OU dans une **politique volontariste de renouvellement** du réseau pour son maintien en état : • Prenant en compte l'enjeu de **réduction des pertes** via des dispositifs de détection ou renouvellement / entretien visant la réduction des pertes • OU financement **agence de l'eau / Aquaprêt** Banque des territoires	**Renouvellement** de canalisations (respect de tous les critères suivants) : • Recyclage de la grande majorité des canalisations usagées (ex : 80%) • Recyclage d'une part structurante des déblais (ex : plus de la moitié) • Grande majorité des canalisations posées issue de matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géosourcés • Part structurante des remblais issue de matériaux réutilisés etc.	Dépense concernant la **lutte contre les fuites** ou contre les **intrusions d'eaux parasites**	*Pas de cotation proposée*
FAVORABLE *Favorable sous conditions – budget vert*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	Réhabilitation des conduites prenant en compte l'enjeu de **réduction des pertes**, hors cas Très favorable	Option 1 : **Renouvellement** de canalisations (respect de **3 critères** sur 4) : • Recyclage d'une part structurante des canalisations usagées • Recyclage d'une part substantielle des déblais (ex : plus de 35%) • Part structurante des canalisations posées issue de matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géosourcés • Part substantielle des remblais issue de matériaux réutilisés etc. Option 2 : **Extension** de réseau (tous les critères) : • Recyclage d'une part structurante des déblais • Grande majorité des canalisations posées issue de matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géosourcés • Part structurante des remblais issue de matériaux réutilisés etc.	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*
Neutre	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	*Pas de cotation proposée*	Extension ou construction de nouveaux réseaux dans le cas d'**interconnexions**	Option 1 : **Renouvellement** de canalisations (respect de **2 critères** sur 4 de la cotation Favorable sous conditions) Option 2 : **Extension** de réseau (respect de **2 critères** sur 3) : • Recyclage d'une part substantielle des déblais • Part structurante des canalisations posées issue de matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géosourcés • Part substantielle des remblais issue de matériaux réutilisés etc.	Toute dépense de renouvellement ou de construction de réseaux d'eau potable qui ne correspond pas aux catégories Très favorable ou Défavorable	Option 1 : Construction ou extension d'un réseau d'eau situé dans une **zone déjà artificialisée** (ex. : installation urbaine) ET pas de dérogation **espèces protégées** Option 2 : **Réhabilitation** d'un réseau d'eau déjà existant
Défavorable	*Pas de cotation proposée*	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet entraînant un **risque de pollution des sols** (abandon de canalisations anciennes, maintien dans les sols de plastiques ou autres matériaux susceptibles de se dégrader en libérant des substances polluantes, absence de gestion adaptée des terres excavées)	Construction ou extension d'un réseau d'eau situé **en dehors d'une zone artificialisée** OU **dérogation espèces protégées**

Ouvrages de stockage connectés à un cours d'eau, toujours en eau

	1. Atténuation	2. Adaptation	3. Eau	4. Economie circulaire	5. Pollutions	6. Biodiversité
FAVORABLE *Très Favorable – budget vert*	Dépense concernant un **barrage hydroélectrique**	Respect de **tous les critères** : 1. **Mise en conformité** des ouvrages hydrauliques existants avec la nouvelle réglementation sur leur sécurité **avant l'échéance prévue**, si l'ouvrage n'est pas déjà aux normes 2. **Stratégie d'adaptation** au changement climatique intégrée **dans le plan de fonctionnement**, notamment face à l'aléa **sécheresse** à climat futur, conformément à la TRACC et incluant : • L'adaptation des **débits** réservés et l'optimisation des **lâchers d'eau** • La **priorisation des usages** en temps de crise OU financement par une **agence de l'eau**	*Pas de cotation proposée*	Rénovation : • Analyse du cycle de vie (**ACV**) ou analyse de scénarios alternatifs pour diminuer l'impact environnemental • ET analyse des gisements (**diagnostic PEMD**) et **réutilisation sur site** des matériaux & déchets • ET recours **structurant** à des matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géosourcés • ET **politique d'entretien et réparation** pour allonger la durée de vie (choix de conception favorisant réparabilité, indicateurs de suivi de la durée de vie…)	Rénovation/réhabilitation qui améliore l'infrastructure existante en vue de **réduire les accumulations de sédiments** et/ou d'améliorer la **qualité des eaux** (gestion des rejets, limitation des remises en suspension, etc.)	**Construction ou réhabilitation** d'un ouvrage avec la **mise en place de solutions fondées sur la nature** (végétalisation des berges, création de zones humides en amont, restauration de la ripisylve, etc.)
FAVORABLE *Favorable sous conditions – budget vert*	*Pas de cotation proposée*	Respect de **tous les critères** : 1. Construction de **nouveaux ouvrages conformes** à la nouvelle réglementation sur leur sécurité ou réhabilitation d'ouvrages déjà aux normes 2. **Stratégie d'adaptation** au changement climatique intégrée dans le **plan de fonctionnement**, notamment face à l'aléa sécheresse à climat futur incluant les critères Très favorable OU financement par une **agence de l'eau**	*Pas de cotation proposée*	Option 1 : Rénovation : • **ACV** ou analyse de scénarios alternatifs pour diminuer l'impact • ET **diagnostic PEMD** et **réutilisation sur site** des matériaux & déchets • ET recours **partiel** à des matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géosourcés Option 2 : Construction : • **ACV** ou analyse de scénarios alternatifs • ET recours **structurant** à des matériaux réutilisés etc. • ET **politique d'entretien et réparation**	*Pas de cotation proposée*	**Réhabilitation** d'un ouvrage existant visant à **améliorer l'impact de l'ouvrage sur la biodiversité**, notamment via le rétablissement des continuités écologiques Ex : mise en place de passes à poissons, installation de grilles aux points d'entrée).
Neutre	Tout projet hors barrage hydroélectrique	Projet sans impact significatif (ex : petits travaux de réfection)	Option 1 : Construction / réhabilitation respectant les 2 critères : 1. Financement **agence de l'eau** 2. Limitation de l'impact sur l'**état écologique des masses d'eau** et de l'hydrologie : • Gestion des sédiments • ET gestion des débits • ET lissage des régimes hydrauliques Option 2 : Projet sans impact significatif (ex : petits travaux de réfection)	Option 1 : Rénovation : **Diagnostic PEMD** et **réutilisation sur site** des matériaux & déchets OU **diagnostic PEMD** sans réutilisation sur site ET **matériaux réutilisés** etc. au moins en finitions OU projet sans impact significatif (ex : petits travaux de réfection) Option 2 : Construction : • **ACV** ou analyse de scénarios alternatifs • Recours **partiel** à des matériaux réutilisés etc.	Option 1 : **Construction** d'une infrastructure avec dispositifs de **gestion des sédiments et de la qualité de l'eau** Option 2 : **Rénovation** sans amélioration des impacts sur l'accumulation de sédiments lorsque les travaux **ne fournissaient pas l'occasion d'agir** sur ces éléments Option 3 : Projet sans impact significatif (ex : petits travaux de réfection)	Option 1 : **Création** d'un ouvrage qui **n'artificialise pas les sols** **ET** qui **respecte les continuités écologiques** **ET** sans **dérogation espèces protégées** Option 2 : **Réhabilitation à l'identique** d'un ouvrage
Défavorable	*Pas de cotation proposée*	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet ne correspondant pas aux autres cotations OU **excavation de terres** sans inscription dans une filière adaptée (traitement / recyclage / réemploi)	**Artificialisation** des sols OU destruction des **continuités écologiques** OU **dérogation espèces protégées**

Ouvrages de stockage déconnectés d'un cours d'eau

	1. Atténuation	2. Adaptation	3. Eau	4. Economie circulaire	5. Pollutions	6. Biodiversité
FAVORABLE *Très Favorable – budget vert*	*Pas de cotation proposée*	Respect de **tous les critères** : 1. **Mise en conformité** des ouvrages hydrauliques existants avec la nouvelle réglementation sur leur sécurité **avant l'échéance prévue** 2. Option 1: Ouvrage intégré dans une stratégie d'adaptation incluant : • Cadre **PTGE** et plan de **répartition des volumes prélevables** selon évolution du climat / TRACC • Mise en place en **dernier recours** • **Infiltration** eau de ruissellement • Retenue **multi-usage** • **Recharge** uniquement en **période de hautes eaux** Option 2 : financement **agence de l'eau**	**Retenue collinaire** respectant les **critères** du favorable sous conditions ET **forçant l'infiltration** de l'eau de ruissellement dans les sols (retenue non bâchée/perméable dont un des objectifs est l'infiltration du ruissellement)	Rénovation : • Analyse du cycle de vie (**ACV**) ou analyse de scénarios alternatifs pour diminuer l'impact environnemental • ET analyse des gisements (**diagnostic PEMD**) et **réutilisation sur site** des matériaux & déchets • ET recours **structurant** à des matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géosourcés • ET **politique d'entretien et réparation** pour allonger la durée de vie (choix de conception favorisant réparabilité, indicateurs de suivi de la durée de vie…)	**Rénovation**/réhabilitation qui améliore l'infrastructure existante en vue d'**accroître la qualité des eaux** (traitement ou filtration, gestion des pollutions diffuses, limitation de l'eutrophisation, gestion des ruissellements, etc.)	**Construction ou réhabilitation** d'un ouvrage avec la **mise en place des SafN** (végétalisation des berges, création de zones humides en amont, restauration de la ripisylve, etc.)
FAVORABLE *Favorable sous conditions – budget vert*	*Pas de cotation proposée*	Respect de **tous les critères** : 1. Construction de **nouveaux ouvrages conformes** à la nouvelle réglementation sur leur sécurité ou réhabilitation d'ouvrages déjà aux normes 2. Option 1: Ouvrage intégré dans une stratégie d'adaptation incluant : • Cadre PTGE et plan de répartition des volumes prélevables selon évolution du climat / TRACC • Mise en place en dernier recours • Retenue multi-usage • Recharge uniquement en période de hautes eaux Option 2 : financement agence de l'eau	Inscription dans le cadre d'un **PTGE** et d'un **plan de répartition des volumes** prélevables ET dépense visant une **réduction des volumes prélevés** totaux des usagers ET : Option 1 : **tous les critères** : • Mise en place en dernier recours • Recharge uniquement en période de hautes eaux (pour les retenues de substitution) • Retenue multi-usage Option 2 : financement **agence de l'eau**	Option 1: Rénovation : • **ACV** ou analyse de scénarios alternatifs pour diminuer l'impact • ET **diagnostic PEMD** et **réutilisation sur site** des matériaux & déchets • ET recours **partiel** à des matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géosourcés Option 2 : Construction : • **ACV** ou analyse de scénarios alternatifs • ET recours **structurant** à des matériaux réutilisés etc. • ET **politique d'entretien et réparation**	*Pas de cotation proposée*	**Réhabilitation** d'un ouvrage existant visant à **améliorer l'impact de l'ouvrage sur la biodiversité**, notamment via le rétablissement des continuités écologiques Ex : mise en place de passes à poissons, installation de grilles aux points d'entrée).
Neutre	Tout projet d'ouvrage	Option 1: **Tous les critères** : 1. Construction de nouveaux ouvrages conformes à la nouvelle réglementation sur leur sécurité ou réhabilitation d'ouvrages déjà aux normes 2. Cadre **PTGE** et **lissage des volumes interannuels** avec : • Mise en place en dernier recours • Retenue multi-usage • Recharge uniquement en période de hautes eaux Option 2 : Projet sans impact significatif (ex : petits travaux de réfection)	Option 1: Inscription dans le cadre d'un **PTGE** et objectif de **lissage des volumes interannuels** avec : • Mise en place en dernier recours • Retenue multi-usage • Recharge uniquement en période de hautes eaux (pour les retenues de substitution) Option 2: Projet sans impact significatif (ex : petits travaux de réfection)	Option 1: Rénovation : **Diagnostic PEMD** et **réutilisation sur site** des matériaux & déchets OU **diagnostic PEMD** sans réutilisation sur site ET **matériaux réutilisés** etc. au moins en finitions OU projet sans impact significatif (ex : petits travaux de réfection) Option 2 : Construction : • **ACV** ou analyse de scénarios alternatifs • Recours **partiel** à des matériaux réutilisés etc.	Option 1 : **Construction** d'une infrastructure tenant compte des enjeux de **qualité de l'eau** et de prévention des pollutions liés au stockage Option 2 : **Rénovation** sans amélioration des impacts sur la qualité de l'eau lorsque les travaux **ne fournissaient pas l'occasion** d'agir sur ces éléments Option 3 : Projet sans impact significatif (ex : petits travaux de réfection)	Option 1: **Création** d'un ouvrage qui **n'artificialise pas les sols** **ET** qui **respecte les continuités écologiques** **ET** sans **dérogation espèces protégées** Option 2 : **Réhabilitation à l'identique** d'un ouvrage
Défavorable	*Pas de cotation proposée*	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet ne correspondant pas aux autres cotations OU **excavation de terres** sans inscription dans une filière adaptée (traitement / recyclage / réemploi)	**Artificialisation** des sols OU destruction des **continuités écologiques** OU **dérogation espèces protégées**

Ouvrages de transfert

	1. Atténuation	2. Adaptation	3. Eau	4. Economie circulaire	5. Pollutions	6. Biodiversité
FAVORABLE *Très Favorable – budget vert*	*Pas de cotation proposée*	**Gain en efficacité** et **réduction des prélèvements** d'eau dans les milieux ET **inscription dans une stratégie** plus globale de préservation de la ressource en eau	**Rénovation** ou réhabilitation de l'infrastructure pour **réduire les fuites**, gagner en **efficacité** et **réduire les prélèvements** d'eau dans les milieux ET **inscription dans une stratégie plus globale** de préservation de la ressource en eau	Rénovation : • Analyse du cycle de vie (**ACV**) ou analyse de scénarios alternatifs pour diminuer l'impact environnemental • ET analyse des gisements (**diagnostic PEMD**) et **réutilisation sur site** des matériaux & déchets • ET recours **structurant** à des matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géosourcés • ET **politique d'entretien et réparation** pour allonger la durée de vie (choix de conception favorisant réparabilité, indicateurs de suivi de la durée de vie…)	**Rénovation**/réhabilitation qui améliore l'infrastructure existante en vue de **limiter les risques de transfert de polluants** ou de dégradation de la qualité de l'eau (traitement ou filtration, limitation des stagnations, prévention des fuites, etc.)	*Pas de cotation proposée*
FAVORABLE *Favorable sous conditions – budget vert*	*Pas de cotation proposée*	**Rénovation** ou réhabilitation de l'infrastructure pour **réduire les fuites**, gagner en **efficacité** et **réduire les prélèvements** d'eau dans les milieux	**Rénovation** ou réhabilitation de l'infrastructure pour **réduire les fuites**, gagner en **efficacité** et **réduire les prélèvements** d'eau dans les milieux	Option 1 : Rénovation : • **ACV** ou analyse de scénarios alternatifs pour diminuer l'impact • ET **diagnostic PEMD** et **réutilisation sur site** des matériaux & déchets • ET recours **partiel** à des matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géosourcés Option 2 : Construction : • **ACV** ou analyse de scénarios alternatifs • ET recours **structurant** à des matériaux réutilisés etc. • ET **politique d'entretien et réparation**	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*
Neutre	Tout projet d'ouvrage	Financement par une **agence de l'eau**	Financement par une **agence de l'eau**	Option 1 : Rénovation : **Diagnostic PEMD** et **réutilisation sur site** des matériaux & déchets OU **diagnostic PEMD** sans réutilisation sur site ET **matériaux réutilisés** etc. au moins en finitions OU **pas d'impact significatif**, dont petits travaux de réfection, mises aux normes ou modernisation fonctionnelle Option 2 : Construction : • **ACV** ou analyse de scénarios alternatifs • Recours **partiel** à des matériaux réutilisés etc.	Option 1 : **Construction** d'une infrastructure tenant compte des enjeux de **qualité de l'eau** et de prévention des pollutions Option 2 : **Rénovation** sans amélioration des impacts sur la qualité de l'eau lorsque les travaux **ne fournissaient pas l'occasion** d'agir sur ces éléments Option 3 : Pas d'impact significatif, dont petits travaux de réfection	Option 1 : **Création** d'un ouvrage qui **n'artificialise pas les sols** **ET** qui **respecte les continuités écologiques** **ET** sans **dérogation espèces protégées** Option 2 : **Réhabilitation à l'identique** d'un ouvrage
Défavorable	*Pas de cotation proposée*	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet ne correspondant pas aux autres cotations OU **excavation de terres** sans inscription dans une filière adaptée (traitement / recyclage / réemploi)	**Artificialisation** des sols OU destruction des **continuités écologiques** OU **dérogation espèces protégées**

Ouvrages de prévention des inondations / submersions marines

	1. Atténuation	2. Adaptation	3. Eau	4. Economie circulaire	5. Pollutions	6. Biodiversité
FAVORABLE *Très Favorable – budget vert*	*Pas de cotation proposée*	Respect des **2 critères** : 1. **Cadre PAPI** garantissant la pertinence de l'ouvrage et de son niveau de dimensionnement pour la prévention du risque inondation 2. Construction ou réhabilitation de systèmes d'endiguement ou d'aménagements hydrauliques visant un **niveau de protection au moins égal à l'aléa de référence** OU **neutralisation d'une digue** non reprise en système d'endiguement dans le cadre de la création d'une **zone d'expansion de crue**	*Pas de cotation proposée*	Rénovation : • Analyse du cycle de vie (**ACV**) ou analyse de scénarios alternatifs pour diminuer l'impact environnemental • ET analyse des gisements (**diagnostic PEMD**) et **réutilisation sur site** des matériaux & déchets • ET recours **structurant** à des matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géosourcés • ET **politique d'entretien et réparation** pour allonger la durée de vie (choix de conception favorisant réparabilité, indicateurs de suivi de la durée de vie…)	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*
FAVORABLE *Favorable sous conditions – budget vert*	*Pas de cotation proposée*	Respect des **2 critères** : 1. **Cadre PAPI** garantissant la pertinence de l'ouvrage et de son niveau de dimensionnement pour la prévention du risque inondation 2. Construction ou réhabilitation de systèmes d'endiguement ou d'aménagements hydrauliques visant un **niveau de protection au moins égal à l'évènement trentennal**	Construction/réhabilitation d'un ouvrage qui s'inscrit dans une **stratégie de gestion des inondations à l'échelle du bassin versant** intégrant également des solutions fondées sur la nature / **SFN** (champs d'expansion de crues, méandrage des cours d'eau, etc.) en plus de l'ouvrage concerné	<u>Option 1 :</u> Rénovation : • **ACV** ou analyse de scénarios alternatifs pour diminuer l'impact • ET **diagnostic PEMD** et **réutilisation sur site** des matériaux & déchets • ET recours **partiel** à des matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géosourcés <u>Option 2 :</u> Construction : • **ACV** ou analyse de scénarios alternatifs • ET recours **structurant** à des matériaux réutilisés etc. • ET **politique d'entretien et réparation**	Projet contribuant à limiter la dispersion des polluants en cas d'inondation (réduction de l'étendue des zones inondées) **SANS générer de nouvelles sources de pollution** ou d'artificialisation des milieux naturels ET avec des **modalités d'exploitation limitant les impacts** environnementaux, telles que : - pas de produits phytosanitaires - entretien respectueux des milieux - absence de rejets ou de perturbations susceptibles de dégrader la qualité de l'eau	Réhabilitation d'un ouvrage existant qui vise à **améliorer l'impact de l'ouvrage sur la biodiversité**, notamment via le rétablissement des continuités écologiques
Neutre	Tout projet d'ouvrage	<u>Option 1:</u> Respect des **2 critères** : 1. **Cadre PAPI** garantissant la pertinence de l'ouvrage et de son niveau de dimensionnement pour la prévention du risque inondation 2. Construction ou réhabilitation de systèmes d'endiguement ou d'aménagements hydrauliques visant un **niveau de protection inférieur à l'évènement trentennal** OU **autres neutralisations d'une digue** non reprises en système d'endiguement <u>Option 2 :</u> Pas d'impact significatif, dont petits travaux de réfection	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	<u>Option 1:</u> Rénovation : **Diagnostic PEMD** et **réutilisation sur site** des matériaux & déchets OU **diagnostic PEMD** sans réutilisation sur site ET **matériaux réutilisés** etc. au moins en finitions OU **pas d'impact significatif**, dont petits travaux de réfection, mises aux normes ou modernisation fonctionnelle <u>Option 2 :</u> Construction : • **ACV** ou analyse de scénarios alternatifs • Recours **partiel** à des matériaux réutilisés etc.	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	<u>Option 1 :</u> **Création** d'un ouvrage qui **n'artificialise pas les sols** **ET** qui **respecte les continuités écologiques** **ET** sans **dérogation espèces protégées** <u>Option 2 :</u> **Réhabilitation à l'identique** d'un ouvrage
Défavorable	*Pas de cotation proposée*	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	*Pas de cotation proposée*	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	*Pas de cotation proposée*	**Artificialisation** des sols OU destruction des **continuités écologiques** OU **dérogation espèces protégées**

Aménagement de cours d'eau / zones humides

	1. Atténuation	2. Adaptation	3. Eau	4. Economie circulaire	5. Pollutions	6. Biodiversité
FAVORABLE *Très Favorable – budget vert*	Tout projet de **renaturation** ou de **recréation**	Création, restauration d'une zone humide ou renaturation d'un cours d'eau (SFN) **dans le cadre d'un PAPI**	Financement **agence de l'eau** OU création, restauration d'une zone humide ou renaturation d'un cours d'eau (**rubrique 3350 IOTA**)	*Pas de cotation proposée*	Un des cas de figure parmi : Zone humide : • Dépollution d'une zone humide • Création ou réhabilitation d'une zone humide • Restauration d'une zone humide (rubrique 3350 IOTA) permettant de restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques dont l'épuration Cours d'eau : • Dépollution d'un cours d'eau • Création de cours d'eau avec berges végétalisées • Travaux d'aménagement de berges végétalisées, de zones tampons en amont des cours d'eau • Restauration d'un cours d'eau (rubrique 3350 IOTA) permettant de restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques dont l'épuration	Aménagement qui mobilise une ou plusieurs **Solutions fondées sur la nature** (SFN) pour prévenir les risques, restaurer ou recréer un cours d'eau ou une zone humide. **OU** aménagement non identifié formellement comme une SFN mais consistant en : • **Restauration des berges** (plantations de ripisylve ex. : forêt boisée, buissonnante ou herbacée en bordure de cours d'eau pour stabiliser les berges et réduire l'érosion, construction de fascines pour renforcer les berges et faciliter la colonisation végétale) • **Restauration hydromorphologique** (reméandrage d'un cours d'eau auparavant modifié) • **Suppression des obstacles** (barrages, seuils ou merlons) • **Amélioration de l'eau** (créer des bandes enherbées ou des haies pour filtrer l'eau avant qu'elle n'atteigne le cours d'eau) • **Gestion des inondations** (créer des zones d'expansion de crue et restaurer les zones humides) • Dans le cas d'une restauration de zone humide : **déboisement/broyage** pour rouvrir le milieu et/ou **suppression des drains** pour remettre en eau un milieu asséché artificiellement
FAVORABLE *Favorable sous conditions – budget vert*	*Pas de cotation proposée*	Création, restauration d'une zone humide ou renaturation d'un cours d'eau (SFN) **hors du cadre d'un PAPI**	Toute **adaptation d'un aménagement existant hors rubrique 3350 IOTA** (dispositif de franchissement d'ouvrage, réduction du drainage de zone humide…) OU prise en compte de l'enjeu de **gestion des ouvrages hydrauliques** afin de restaurer ou maintenir la continuité hydraulique du cours d'eau : maintien d'un débit minimum biologique, régulation des prélèvements, limitation de l'artificialisation des berges, etc.	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	Aménagement d'une **infrastructure hydraulique existante** (barrages hors hydroélectricité, écluses, digues, prélèvement d'eau, etc.) ET rétablissement des **continuités écologiques** (ex. : installation de passes à poissons, etc.)
Neutre	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	Tout aménagement de cours d'eau ou de zone humide	*Pas de cotation proposée*	Projet ne correspondant pas aux autres cotations
Défavorable	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet ne correspondant pas aux autres cotations OU **nouvelle artificialisation** OU **maintien** d'une artificialisation existante OU renforcement de **l'irréversibilité** d'une artificialisation du cours d'eau ou de la zone humide	*Pas de cotation proposée*	Projet ne correspondant pas aux autres cotations OU **excavation de terres** sans inscription dans une filière adaptée (traitement / recyclage / réemploi)	Aménagement destiné : • À combler un cours d'eau • À modifier son méandrage naturel • À contrôler son débit ou à le modifier • À transformer ou artificialiser ses berges • À ajouter un obstacle à son écoulement OU aménagement destiné à drainer ou remblayer une zone humide

XIII. ENERGIE

A. Contenu de la dépense

Réseaux d'électricité, de gaz, de chaleur et de froid

- Extension ou rénovation des réseaux de transport ou de distribution d'électricité, gaz, chaleur et froid (conduits, câbles, etc. qu'ils soient souterrains comme aériens)
 Dont extension ou rénovation des **infrastructures de réseau d'électricité, de gaz, de chaleur et de froid hors réseau** (postes secondaires et principaux de compression de gaz ou d'eau, de modification de tension électrique, etc.) et des **infrastructures de stockage des réseaux d'électricité, de gaz, de chaleur et de froid** (batteries, station de transfert d'énergie par pompage, stockage souterrain de gaz et puits d'extraction/d'injection, stockage de gaz, station de traitement du gaz ou de l'eau, etc.)

 On entend par « extension » l'extension du linéaire du réseau existant. Au contraire, la réhabilitation désigne le remplacement d'une conduite ancienne par une nouvelle conduite, ou une action de réparation sur l'ancienne conduite.

Infrastructure de production d'énergie solaire

- Projet de réhabilitation ou de déploiement d'**énergie solaire** (panneaux solaires sur toiture ou au sol, tracker solaire, solaire thermique, solaire flottant, etc.)

Infrastructure de production d'énergie éolienne

- Projet de réhabilitation ou de déploiement d'**énergie éolienne** (éoliennes terrestres ou off-shore)

Infrastructure de production d'énergie : biomasse

- Projet de **chaudière à bois ou à gaz**, de **méthaniseur** (avec ou sans co-générateur), d'un **site de valorisation énergétique de déchets** ou de **production de biocarburants** (biomasse agricole ou non)

Infrastructure de production d'énergie hydroélectrique

- Projet d'infrastructure de **production hydroélectrique** (barrage) ou d'aménagements connexes à ces installations
 Les ouvrages de type barrage sont également traités dans le domaine de dépense « Eau ».

Infrastructure de production d'énergie nucléaire

- Projet relatif au nucléaire et qui ne porte sur aucun autre secteur pour lequel des critères de classement ont été définis par ailleurs

Infrastructure de production d'énergie : centrale à gaz

- Installation d'une **chaudière à gaz**
- Aide à un projet d'**infrastructure gazière**

Infrastructure de production d'énergie : géothermie

- Aide à un projet d'**infrastructure de géothermie**

A noter

- Dans les cas de déconstruction / démolition d'infrastructures énergétiques, se rapporter à la grille Déconstruction du domaine de dépense « Bâtiments ».
- Si le projet implique la construction d'un bâtiment ou d'un ouvrage, la cotation devra être effectuée en fonction des critères de classement proposés pour les « Bâtiments et équipements ».
- Si le projet relatif à l'infrastructure implique la construction d'une voie d'accès ou d'un parking, la cotation devra être effectuée en fonction des critères de classement proposés pour la « Voirie ».
- Si le projet implique un achat structurant de matériel, les cotations devront être effectuées en fonction des critères de classement proposés pour le secteur « Mobilier et Matériel ».

B. Arbres de décision

Réseaux d'électricité, de gaz, de chaleur et de froid

Tous les axes — La dépense concerne de **petits travaux de réfection ou modernisation** sans impact significatif sur l'axe concerné → **Neutre**

1 Atténuation

Le projet concerne-t-il un réseau de transport et de distribution d'**électricité renouvelable** OU de **gaz renouvelable** OU un **réseau de chaleur et de froid** utilisant majoritairement des **énergies renouvelables ou de cogénération** ?

- *Oui* → **Favorable**
- *Non* → Le projet concerne-t-il un réseau de transport et de distribution d'**électricité** ou de **gaz non renouvelables** ?
 - *Oui* → **Neutre**
 - *Non* → **Défavorable**

2 Adaptation

La dépense concerne-t-elle un réseau **enterré** ?

- *Oui* → S'agit-il de la construction d'un réseau enterré avec un **choix de matériaux adéquat** en cas de risque argile (**RGA**) et une stratégie globale de **continuité d'approvisionnement** OU de la **réparation / amélioration de la résilience** d'un réseau enterré ?
 - *Oui* → **Favorable**
 - *Non* → **Défavorable**
- *Non* → La dépense concerne-t-elle la **transformation d'un réseau aérien** en réseau enterré OU la construction de réseau aérien prévoyant la **surélévation des lignes** et une stratégie globale de **continuité d'approvisionnement** ?
 - *Oui* → **Favorable**
 - *Non* → **Défavorable**

3 Eau

La dépense concerne-t-elle une un réseau de chaleur et de froid en **cohérence avec un SAGE ou PTGE** et qui respecte les critères suivants : entretien et **maintenance des réseaux** / valorisation **des eaux non conventionnelles** disponibles localement ?

- *Oui* → **Favorable**
- *Non* → S'agit-il de réseaux d'**électricité**, de **gaz** OU de réseaux de froid **utilisant du gaz** ?
 - *Oui* → **Neutre**
 - *Non* → **Défavorable**

4 Economie circulaire

La dépense concerne-t-elle l'extension ou la rénovation d'un réseau ?

Extension

Le projet respecte-t-il tous les critères : recyclage d'une **part structurante** des **déblais / grande majorité** des **linéaires posés** issue de matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio ou géosourcés / **part structurante** des **remblais** issue de tels matériaux ?

- *Oui* → **Favorable**
- *Non* → Respecte-t-il au moins **2 critères** : recyclage d'une **part substantielle** des **déblais / part structurante** des **linéaires posés** issue de matériaux réutilisés, etc. / **part substantielle** des **remblais** issue de tels matériaux ?
 - *Oui* → **Neutre**
 - *Non* → **Défavorable**

Rénovation

Le projet respecte-t-il au moins **3 critères** : recyclage d'une **part structurante** des **linéaires usagés** / recyclage d'une **part substantielle** des **déblais / part structurante** des **linéaires posés** issue de matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio ou géosourcés / **part substantielle** des **remblais** issue de tels matériaux ?

- *Oui* → **Favorable**
- *Non* → Respecte-t-il au moins **2 des critères** précités ?
 - *Oui* → **Neutre**
 - *Non* → **Défavorable**

5 Pollutions

Le projet implique-t-il **l'excavation de terres** et leur déplacement hors site sans inscription dans une **filière adaptée** de traitement / recyclage / réemploi ?

- *Oui* → **Défavorable**
- *Non* → La dépense concerne-t-elle une **rénovation** du réseau de gaz, de chaleur ou de froid en vue de **réduire les fuites** ou de les limiter ?
 - *Oui* → **Favorable**
 - *Non* → Concerne-t-elle **l'extension** d'un réseau **gaz, chaleur** et **froid** OU la **rénovation** d'un **réseau d'électricité** ?
 - *Oui* → **Neutre**
 - *Non* → **Défavorable**

6 Biodiversité

La dépense concerne-t-elle **l'extension d'un réseau** dans une **zone déjà artificialisée** et **sans dérogation espèces protégées** OU la **réhabilitation** d'un réseau électrique déjà existant ?

- *Oui* → **Neutre**
- *Non* → **Défavorable**

Infrastructure de production d'énergie solaire

Tous les axes — La dépense concerne de **petits travaux de réfection ou modernisation** sans impact significatif sur l'axe concerné → Neutre

1 Atténuation

Tout projet relatif à une infrastructure solaire

→ Favorable

2 Adaptation

S'agit-il d'une infrastructure solaire **au sol**, en cohérence avec un **document de planification** en raison de l'exposition à un risque naturel (ex : PAPI), qui inclut les enjeux de réduction de la vulnérabilité de l'infrastructure et de modulabilité OU d'une infrastructure **flottante**, avec un **matériel résistant au risque de submersion** et **modulable** OU d'une infrastructure **sur une toiture ou surélevée**, avec des **matériaux résistants aux changements rapides** de température ?

- Oui → Favorable
- Non → La dépense est-elle en cohérence avec le plan de prévention des risques naturels (**PPRn**), s'il existe ?
 - Oui → Neutre
 - Non → Défavorable

3 Eau

Tout projet relatif à une infrastructure solaire

→ Neutre

4 Economie circulaire

La dépense concerne-t-elle la construction ou la rénovation d'une infrastructure ?

Construction

Une **analyse de cycle de vie** (ACV) ou une autre analyse de scénarios visant à l'imiter l'impact environnemental (écoconception, etc.) a-t-elle été réalisée ET le projet recourt-il au moins **partiellement** (min. 25%) à des **matériaux réutilisés**, réemployés, recyclés, bio/géosourcés ?

- Non → Défavorable
- Oui → Le recours aux matériaux réutilisés etc. est-il **structurant** (min. 40%) ET le projet s'inscrit-il dans une **politique d'entretien et de réparation** ?
 - Oui → Favorable
 - Non → Neutre

Rénovation

Une identification des gisements de matériaux (**diagnostic PEMD**) a-t-elle été réalisée ET complétée par **1 des critères** suivants : matériaux **effectivement réutilisés sur site** OU **matériaux réemployés**, réutilisés, recyclés, bio/géosourcés ont-ils utilisés au moins **en finition** ?

- Non → Défavorable
- Oui → Le recours à ces matériaux est-il **au moins partiel** (min. 25%) ET le projet a-t-il fait l'objet d'une **analyse de cycle de vie** ou d'une analyse de scénarios alternatifs pour diminuer son impact environnemental total (écoconception, etc.) ?
 - Oui → Favorable
 - Non → Neutre

5 Pollutions

Le projet implique-t-il **l'excavation de terres** et leur déplacement hors site sans inscription dans une **filière adaptée** de traitement / recyclage / réemploi ?

- Oui → Défavorable
- Non → Le projet **anticipe-t-il la fin de vie** de l'infrastructure pour limiter les risques de pollution ?
 - Oui → Favorable
 - Non → Défavorable

6 Biodiversité

La dépense concerne-t-elle un projet qui **n'artificialise pas, sans dérogation** espèces protégées et qui respecte les **continuités écologiques** OU la **rénovation à l'identique** d'une infrastructure ?

- Oui → Neutre
- Non → Défavorable

Infrastructure de production d'énergie éolienne

Tous les axes — La dépense concerne de **petits travaux de réfection ou modernisation** sans impact significatif sur l'axe concerné → Neutre

1 Atténuation

Tout projet relatif à une infrastructure éolienne

→ Favorable

2 Adaptation

Tout projet relatif à une infrastructure éolienne

→ Neutre

3 Eau

La dépense concerne-t-elle une infrastructure éolienne située en **zone humide**, ou qui nécessite **l'assèchement ou la déviation d'une masse d'eau** ?

- Oui → Défavorable
- Non → Neutre

4 Economie circulaire

La dépense concerne-t-elle la construction ou la rénovation d'une infrastructure ?

Construction

Une **analyse de cycle de vie** (ACV) ou une autre analyse de scénarios visant à l'imiter l'impact environnemental (écoconception, etc.) a-t-elle été réalisée ET le projet recourt-il au moins **partiellement** (min. 25%) à des **matériaux réutilisés**, réemployés, recyclés, bio/géosourcés ?

- Non → Défavorable
- Oui → Le recours aux matériaux réutilisés etc. est-il **structurant** (min. 40%) ET le projet s'inscrit-il dans une **politique d'entretien et de réparation** ?
 - Oui → Favorable
 - Non → Neutre

Rénovation

Une identification des gisements de matériaux (**diagnostic PEMD**) a-t-elle été réalisée ET complétée par **1 des critères** suivants : matériaux **effectivement réutilisés sur site** OU **matériaux réemployés**, réutilisés, recyclés, bio/géosourcés ont-ils utilisés au moins **en finition** ?

- Non → Défavorable
- Oui → Le recours à ces matériaux est-il **au moins partiel** (min. 25%) ET le projet a-t-il fait l'objet d'une **analyse de cycle de vie** ou d'une analyse de scénarios alternatifs pour diminuer son impact environnemental total (écoconception, etc.) ?
 - Oui → Favorable
 - Non → Neutre

5 Pollutions

Le projet implique-t-il **l'excavation de terres** et leur déplacement hors site sans inscription dans une **filière adaptée** de traitement / recyclage / réemploi ?

- Oui → Défavorable
- Non → Neutre

6 Biodiversité

La dépense concerne-t-elle un projet qui **n'artificialise pas, sans dérogation** espèces protégées et respectant les **continuités écologiques** OU la **rénovation à l'identique** d'une infrastructure ?

- Oui → Neutre
- Non → Défavorable

Infrastructure de production d'énergie : biomasse

Tous les axes — La dépense concerne de **petits travaux de réfection ou modernisation** sans impact significatif sur l'axe concerné → Neutre

1 Atténuation

Tout projet relatif à une infrastructure de biomasse

→ Favorable

2 Adaptation

L'infrastructure a-t-elle un impact non raisonné sur la **ressource bois** ?

- Oui → Défavorable
- Non → Prend-elle en compte le risque canicule / sécheresse via une **gestion raisonnée de la ressource en eau**, la **diversification des sources** de biomasse et des systèmes de **climatisation et de ventilation efficaces** ET s'il existe, est-elle en cohérence avec un **document de planification** pour la réduction de la vulnérabilité à un risque naturel ?
 - Oui → Favorable
 - Non → Défavorable

ℹ

3 Eau

Tout projet relatif à une infrastructure de biomasse

→ Neutre

4 Economie circulaire

Le projet concerne-t-il une infrastructure de **valorisation organique ou énergétique** ET prévoit-il un **plan d'approvisionnement** prenant en compte l'absence de tension sur les ressources et les enjeux de l'économie circulaire ?

- Oui → Favorable
- Non → Défavorable

5 Pollutions

Le projet implique-t-il **l'excavation de terres** et leur déplacement hors site sans inscription dans une **filière adaptée** de traitement / recyclage / réemploi ?

- Oui → Défavorable
- Non → S'agit-il d'une rénovation de l'infrastructure qui vise à réduire son impact sur la pollution en prenant en compte **au moins 2** des enjeux suivants : amélioration des procédés de **filtration des particules** / remplacement d'**équipements fortement polluants** / amélioration de l'**étanchéité** des installations / prise en compte des impacts de la **logistique d'approvisionnement** / mesures de suivi et de gestion de la **qualité de l'air** ?
 - Oui → Favorable
 - Non → S'agit-il de la **construction** d'une nouvelle infrastructure tenant compte de **tous les enjeux** précédents OU d'une rénovation qui ne fournissait pas l'occasion d'agir sur ces éléments ?
 - Oui → Neutre
 - Non → Défavorable

6 Biodiversité

La biomasse utilise-t-elle une source issue d'une gestion durable (forêt à gestion durable, bois de récupération, valorisation de déchets) ET est-ce un projet qui **n'artificialise pas** ET **sans dérogation** espèces protégées ?

- Oui → Favorable
- Non → La dépense concerne-t-elle un projet qui **n'artificialise pas** ET **sans dérogation** espèces protégées ?
 - Oui → Neutre
 - Non → Défavorable

ℹ *Voir le détail des critères dans le tableau des cotations*

Infrastructure de production d'énergie hydroélectrique

Tous les axes — La dépense concerne de **petits travaux de réfection ou modernisation** sans impact significatif sur l'axe concerné → Neutre

1 Atténuation

Tout projet relatif à une infrastructure hydroélectrique

→ Favorable

2 Adaptation

Le projet correspond-il à un des cas suivants ?

1) Financement par une agence de l'eau

2) Mise en conformité des ouvrages hydrauliques existants avec la nouvelle réglementation sur leur sécurité avant l'échéance prévue OU réhabilitation d'ouvrages déjà aux normes

3) Construction de **nouveaux ouvrages conformes à la nouvelle réglementation** sur leur sécurité ou réhabilitation d'ouvrages déjà aux normes

ET, dans les cas 2 et 3, **prévoit-il une stratégie d'adaptation** au changement climatique intégrée dans le plan de fonctionnement, notamment face à l'aléa sécheresse à climat futur, incluant :

- Adaptation des débits réservés et optimisation des lâchers d'eau
- Priorisation des usages en temps de crise ?

Oui → Favorable

Non → Défavorable

3 Eau

Le projet est-il **mené dans le cadre d'une démarche de concertation locale** ET correspond-il à l'un des cas suivants ?

1) Optimisation et équipement d'aménagements existants

2) Projet permettant de **limiter l'impact sur l'état écologiques des masses d'eau et l'hydrologie** (gestion des sédiments ET gestion des débits ET lissage régimes hydrauliques) ?

Oui → Neutre

Non → Défavorable

4 Economie circulaire

S'agit-il de la **construction ou rénovation** d'une station avec réalisation d'une **analyse de cycle de vie (ACV) ou analyse de scénarios alternatifs** pour diminuer l'impact environnemental du projet

- **ET** (si rénovation) analyse de gisements de matériaux (diagnostic **PEMD) et réutilisation sur site** des matériaux & déchets
- **ET recours** partiel (si rénovation) / recours structurant (si création) à **des matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géo-sourcés**
- **ET** (si construction) **politique d'entretien et réparation ?**

Oui → Favorable

Non → Si **rénovation : diagnostic PEMD ET réutilisation** des matériaux sur site ou usage de matériaux recyclés etc. au moins en finition
Si **construction : ACV ou analyse de scénarios alternatifs ET recours partiel à des matériaux réutilisés** etc.

Oui → Neutre

Non → Défavorable

5 Pollutions

Le projet implique-t-il **l'excavation de terres** sans inscription dans une **filière adaptée** de traitement / recyclage / réemploi ?

Oui → Défavorable

Non → S'agit-il d'une **rénovation** qui améliore l'infrastructure existante en vue de **réduire les accumulations de sédiments** et/ou d'améliorer la **qualité des eaux** ?

Oui → Favorable

Non → S'agit-il d'une **construction** avec dispositifs de **gestion des sédiments** et de la **qualité de l'eau** OU d'une rénovation qui **ne fournissait pas l'occasion** d'agir sur ces éléments ?

Oui → Neutre

Non → Défavorable

6 Biodiversité

Le projet implique-t-il une nouvelle **artificialisation OU la destruction des continuités écologiques OU** une **dérogation espèces protégées** ?

Oui → Défavorable

Non → Le projet correspond-il à un des cas suivants ?

1) Construction ou réhabilitation d'un ouvrage avec la mise en place des SafN (végétalisation des berges, création de zones humides en amont, restauration de la ripisylve, etc.)

2) Réhabilitation d'un ouvrage existant visant à améliorer l'impact de l'ouvrage sur la biodiversité, notamment via le rétablissement des continuités écologiques

Oui → Favorable

Non → Neutre

Infrastructure de production d'énergie nucléaire

Tous les axes — La dépense concerne de **petits travaux de réfection ou modernisation** sans impact significatif sur l'axe concerné → Neutre

1 Atténuation

Tout projet relatif à une infrastructure nucléaire

→ Favorable

2 Adaptation

La dépense est-elle en cohérence avec un **document de planification** en raison de l'exposition à un risque naturel, prenant en compte la réduction de la vulnérabilité de l'infrastructure ET prend-elle en compte le risque canicule / sécheresse via une **gestion raisonnée de la ressource en eau**, des systèmes de **climatisation et de ventilation efficaces** et un **système de détection et d'alerte précoce** ET s'inscrit-elle dans une stratégie globale de **continuité de service** ?

- *Oui* → Favorable
- *Non* → La dépense satisfait-elle les exigences réglementaires de sécurité face aux risques naturels identifiés sur le territoire (**PPR**) ?
 - *Oui* → Neutre
 - *Non* → Défavorable

3 Eau

La dépense concerne-t-elle une **rénovation** visant la **sobriété hydrique** de façon adaptée au contexte hydrologique local ?

- *Oui* → Favorable
- *Non* → S'agit-il d'une infrastructure **côtière** OU d'une infrastructure située sur un **cours d'eau** pour laquelle une étude a montré que **le procédé technologique choisi est le plus adapté** au contexte hydrologique local ou le plus sobre en eau OU la dépense finance-t-elle de petits travaux de réfection, de mise aux normes ou de modernisation fonctionnelle ?
 - *Oui* → Neutre
 - *Non* → Défavorable

4 Economie circulaire

Tout projet relatif à une infrastructure nucléaire

→ Défavorable

5 Pollutions

Tout projet relatif à une infrastructure nucléaire

→ Défavorable

6 Biodiversité

Tout projet relatif à une infrastructure nucléaire

→ Neutre

Infrastructure de production d'énergie : centrale à gaz

Tous les axes — La dépense concerne de **petits travaux de réfection ou modernisation** sans impact significatif sur l'axe concerné → **Neutre**

1 Atténuation

La dépense concerne-t-elle une infrastructure utilisant du **biogaz** ?

- Oui → Favorable
- Non → Défavorable

2 Adaptation

La dépense respecte-t-elle les **exigences réglementaires de sécurité** face aux aléas naturels sur le territoire via la cohérence avec les plans de prévention des risques naturels (**PPRn**), la mise en œuvre de **programmes d'actions** (ex : DFCI et PAPI) et des mesures de **gestion économe de la ressource** en eau ?

- Oui → Neutre
- Non → Défavorable

3 Eau

La dépense concerne-t-elle une **rénovation** visant la **sobriété hydrique** de façon adaptée au contexte hydrologique local ?

- Oui → Favorable
- Non → L'infrastructure est-elle une centrale à gaz utilisant de **l'eau de mer**, une **chaudière à gaz** ou une centrale à gaz sur un **cours d'eau** pour laquelle une étude a montré que le **procédé technologique choisi est le plus adapté** au contexte hydrologique local ou le plus sobre en eau OU la dépense finance-t-elle de petits travaux de réfection, de mise aux normes ou de modernisation fonctionnelle ?
 - Oui → Neutre
 - Non → Défavorable

4 Economie circulaire

La dépense concerne-t-elle la construction ou la rénovation d'une infrastructure ?

Construction

Une **analyse de cycle de vie** (ACV) ou une autre analyse de scénarios visant à l'imiter l'impact environnemental (écoconception, etc.) a-t-elle été réalisée ET le projet recourt-il au moins **partiellement** (min. 25%) à des **matériaux réutilisés**, réemployés, recyclés, bio/géosourcés ?

- Non → Défavorable
- Oui → Le recours aux matériaux réutilisés etc. est-il **structurant** (min. 40%) ET le projet s'inscrit-il dans une **politique d'entretien et de réparation** ?
 - Oui → Favorable
 - Non → Neutre

Rénovation

Une identification des gisements de matériaux (**diagnostic PEMD**) a-t-elle été réalisée ET complétée par **1 des critères** suivants : matériaux **effectivement réutilisés sur site** OU **matériaux réemployés**, réutilisés, recyclés, bio/géosourcés ont-ils utilisés au moins **en finition** ?

- Non → Défavorable
- Oui → Le recours à ces matériaux est-il **au moins partiel** (min. 25%) ET le projet a-t-il fait l'objet d'une **analyse de cycle de vie** ou d'une analyse de scénarios alternatifs pour diminuer son impact environnemental total (écoconception, etc.) ?
 - Oui → Favorable
 - Non → Neutre

5 Pollutions

Le projet implique-t-il **l'excavation de terres** et leur déplacement hors site sans inscription dans une **filière adaptée** de traitement / recyclage / réemploi ?

- Oui → Défavorable
- Non → La dépense concerne-t-elle une **rénovation** visant à **réduire l'impact** de l'infrastructure sur la pollution (notamment via certaines des mesures listées) ?
 - Oui → Favorable
 - Non → S'agit-il d'une nouvelle **construction** qui tient compte des enjeux de **pollution atmosphérique** OU d'une rénovation qui ne fournissait pas l'occasion d'agir sur les éléments pertinents pour réduire les pollutions ?
 - Oui → Neutre
 - Non → Défavorable

6 Biodiversité

La dépense concerne-t-elle une **construction** neuve ?

- Oui → *Se référer à l'arbre « Construction de bâtiments et équipements »*
- Non → *Se référer à l'arbre « Rénovation / réhabilitation de bâtiments et équipements »*

Voir le détail des critères dans le tableau des cotations

Infrastructure de production d'énergie : géothermie

Tous les axes — La dépense concerne de **petits travaux de réfection ou modernisation** sans impact significatif sur l'axe concerné → Neutre

1 Atténuation

Tout projet relatif à une infrastructure de géothermie

→ Favorable

2 Adaptation

La dépense est-elle en cohérence avec un **document de planification** en raison de l'exposition à un risque naturel, prenant en compte la réduction de la vulnérabilité de l'infrastructure ET prend-elle en compte le risque canicule / sécheresse via une **gestion raisonnée de la ressource en eau**, des systèmes de **climatisation et de ventilation efficaces** et un système de **détection et d'alerte précoce** ?

- *Oui* → Favorable
- *Non* → La dépense satisfait-elle les exigences réglementaires de sécurité face aux risques naturels identifiés sur le territoire (**PPRn**) ?
 - *Oui* → Neutre
 - *Non* → Défavorable

3 Eau

La dépense concerne-t-elle une rénovation visant à **réduire les fuites d'eau** ou à permettre la mise en place d'une **réinjection partielle ou totale de l'eau** dans le souterrain ?

- *Oui* → Favorable
- *Non* → La dépense concerne-t-elle une infrastructure de géothermie **sans rejets d'eau en surface** ?
 - *Oui* → Neutre
 - *Non* → Défavorable

4 Economie circulaire

La dépense concerne-t-elle la construction ou la rénovation d'une infrastructure ?

Construction

Une **analyse de cycle de vie** (ACV) ou une autre analyse de scénarios visant à l'imiter l'impact environnemental (écoconception, etc.) a-t-elle été réalisée ET le projet recourt-il au moins **partiellement** (min. 25%) à des **matériaux réutilisés**, réemployés, recyclés, bio/géosourcés ?

- *Non* → Défavorable
- *Oui* → Le recours aux matériaux réutilisés etc. est-il **structurant** (min. 40%) ET le projet s'inscrit-il dans une **politique d'entretien et de réparation** ?
 - *Oui* → Favorable
 - *Non* → Neutre

Rénovation

Une identification des gisements de matériaux (**diagnostic PEMD**) a-t-elle été réalisée ET complétée par **1 des critères** suivants : matériaux **effectivement réutilisés sur site** OU **matériaux réemployés**, réutilisés, recyclés, bio/géosourcés ont-ils utilisés au moins **en finition** ?

- *Non* → Défavorable
- *Oui* → Le recours à ces matériaux est-il **au moins partiel** (min. 25%) ET le projet a-t-il fait l'objet d'une **analyse de cycle de vie** ou d'une analyse de scénarios alternatifs pour diminuer son impact environnemental total (écoconception, etc.) ?
 - *Oui* → Favorable
 - *Non* → Neutre

5 Pollutions

Le projet implique-t-il **l'excavation de terres** et leur déplacement hors site sans inscription dans une **filière adaptée** de traitement / recyclage / réemploi ?

- *Non* → La dépense concerne-t-elle une **rénovation** avec installation de **systèmes de surveillance** (qualité de l'air, des eaux et des sols) sur une installation géothermique à haute température OU avec la réalisation d'une **étude acoustique** et mise en place de mesures de **réduction des nuisances sonores** ?
 - *Oui* → Favorable
 - *Non* → S'agit-il d'une nouvelle **construction** intégrant des mesures de **prévention des pollutions** OU d'une rénovation qui ne fournissait pas l'occasion d'agir sur les éléments pertinents pour réduire les pollutions ?
 - *Oui* → Neutre
 - *Non* → Défavorable
- *Oui* → Défavorable

6 Biodiversité

La dépense concerne-t-elle une **construction neuve** ?

- *Oui* → *Se référer à l'arbre « Construction de bâtiments et équipements »*
- *Non* → *Se référer à l'arbre « Rénovation / réhabilitation de bâtiments et équipements »*

Voir le détail des critères dans le tableau des cotations

C. Tableaux détaillés

Réseaux d'électricité, de gaz, de chaleur et de froid

	1. Atténuation	2. Adaptation	3. Eau	4. Economie circulaire	5. Pollutions	6. Biodiversité
FAVORABLE *Très Favorable – budget vert*	Option 1: Extension ou rénovation du réseau de transport et de distribution d'**électricité renouvelable** OU du réseau de transport et de distribution de **gaz renouvelable** Option 2: Extension ou rénovation du réseau de chaleur et de froid utilisant majoritairement des énergies renouvelables	Option 1 : **Construction** de **réseau enterré** respectant **tous les critères** suivants : 1. Si zone à moyen ou fort risque RGA/mouvement de terrain : choix de matériaux adéquats 2. Inscription dans une stratégie globale de **continuité d'approvisionnement**, même en mode dégradé (au moins une solution de repli identifiée pour les infrastructures critiques) Option 2 : **Réparation d'un réseau enterré** ou travaux visant à le rendre plus résilient au changement climatique (changement des matériaux) Option 3 : **Transformation** d'un réseau aérien en réseau enterré	*Pas de cotation proposée*	**Renouvellement** de réseau (respect de **tous les critères** suivants) : • Recyclage de la grande majorité des linéaires usagés (ex : 80%) • Recyclage d'une part structurante des déblais (ex : plus de la moitié) • Grande majorité des linéaires posés issue de matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géosourcés • Part structurante des remblais issue de matériaux réutilisés etc.	**Rénovation** du réseau de **gaz**, de **chaleur** ou de **froid** en vue de **réduire les fuites** ou de les limiter	*Pas de cotation proposée*
FAVORABLE *Favorable sous conditions – budget vert*	Extension ou rénovation du **réseau de chaleur et de froid** utilisant majoritairement des **énergies de co-génération** (récupération de chaleur fatale)	**Construction de réseau aérien** prévoyant la **surélévation** des lignes pour prévenir les risques d'affaissement (ou autres travaux permettant d'améliorer sa résilience) ET s'inscrivant dans une **stratégie globale de continuité d'approvisionnement**, même en mode dégradé	**Réseau de chaleur et de froid** en cohérence avec un **SAGE ou PTGE** et qui respecte les critères suivants : • **Entretien et maintenance** des réseaux (détection et résorption de fuites, utilisation d'outils de pilotage innovants, équipements économes en eau etc.) • **Valorisation des eaux non conventionnelles** disponibles localement	Option 1 : **Renouvellement** de réseau (respect de **3 critères** sur 4) : • Recyclage d'une part structurante des linéaires usagés • Recyclage d'une part substantielle des déblais (ex : plus de 35%) • Part structurante des linéaires posés issue de matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géosourcés • Part substantielle des remblais issue de matériaux réutilisés etc. Option 2 : **Extension** de réseau (**tous les critères**) : • Recyclage d'une part structurante des déblais • Grande majorité des linéaires posés issue de matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géosourcés • Part structurante des remblais issue de matériaux réutilisés etc.	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*
Neutre	Extension ou rénovation du réseau de transport et de distribution d'**électricité** OU de **gaz hors cas Très favorables**	*Pas de cotation proposée*	Extension ou rénovation des réseaux de transport ou de distribution d'**électricité**, de **gaz** et **réseaux de froid utilisant du gaz**	Option 1 : **Renouvellement** de réseau (respect de **2 critères** sur 4 de la cotation Favorable sous conditions) Option 2 : **Extension** de réseau (respect de **2 critères** sur 3) : • Recyclage d'une part substantielle des déblais • Part structurante des linéaires posés issue de matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géosourcés • Part substantielle des remblais issue de matériaux réutilisés etc.	• **Extension** d'un réseau gaz, chaleur et froid • **Rénovation**/réhabilitation du **réseau d'électricité**	Option 1: Construction ou extension d'un réseau électrique dans une **zone déjà artificialisée** ET pas de dérogation **espèces protégées** Option 2: Réhabilitation d'un **réseau électrique déjà existant**
Défavorable	Extension ou rénovation du **réseau de chaleur et de froid** utilisant majoritairement des **énergies fossiles**	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet ne correspondant pas aux autres cotations OU **excavation de terres** sans inscription dans une filière adaptée (traitement / recyclage / réemploi)	Projet ne correspondant pas aux autres cotations

Infrastructure de production d'énergie solaire

	1. Atténuation	2. Adaptation	3. Eau	4. Economie circulaire	5. Pollutions	6. Biodiversité
FAVORABLE *Très Favorable – budget vert*	Tout projet relatif à une infrastructure de production d'énergie solaire	Option 1 : Infrastructure solaire **au sol**, en cohérence avec un **document de planification** en raison de l'exposition à un risque naturel, s'il existe, intégrant un diagnostic de vulnérabilité et un programme d'action (ex : PAPI), qui inclut les enjeux suivants, selon l'exposition et la vulnérabilité aux aléas : • Réduction de la **vulnérabilité** de l'infrastructure • **Modulabilité** (action sans regret) Option 2 : Infrastructure solaire **flottante**, prenant en compte le risque de submersion en adaptant la **résistance du matériel** à ce risque et en le rendant **modulable** Option 3 : Infrastructure solaire **sur une toiture ou surélevée**, utilisant des **matériaux résistants** aux changements rapides de température	*Pas de cotation proposée*	Rénovation (respect de tous les critères) : • Analyse du cycle de vie (**ACV**) ou analyse de scénarios alternatifs pour diminuer l'impact environnemental du projet (ex : écoconception) • ET analyse des gisements (**diagnostic PEMD**) et **réutilisation sur site** des matériaux & déchets • ET recours **structurant** à des matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géosourcés • ET **politique d'entretien et réparation** pour allonger la durée de vie (choix de conception favorisant réparabilité et le renouvellement partiel)	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*
FAVORABLE *Favorable sous conditions – budget vert*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	Option 1 : Rénovation (respect de tous les critères) : • **ACV** ou analyse de scénarios alternatifs pour diminuer l'impact • ET **diagnostic PEMD** et **réutilisation sur site** des matériaux & déchets • ET recours **partiel** aux matériaux réutilisés, etc. Option 2 : Construction (respect de tous les critères) : • **ACV** ou analyse de scénarios alternatifs • ET recours **structurant** à des matériaux réutilisés etc. • ET **politique d'entretien et réparation**	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*
Neutre	*Pas de cotation proposée*	Dépense a minima en cohérence avec le **PPRn**, s'il existe	Tout projet relatif à une infrastructure de production d'énergie solaire	Option 1 : Rénovation : **Diagnostic PEMD** et **réutilisation sur site** des matériaux & déchets OU **diagnostic PEMD** sans réutilisation sur site ET **matériaux réutilisés** etc. au moins en finitions OU **pas d'impact significatif**, dont petits travaux de réfection, mises aux normes ou modernisation fonctionnelle Option 2 : Construction : • **ACV** ou analyse de scénarios alternatifs • Recours **partiel** à des matériaux réutilisés etc.	Projet qui **anticipe la fin de vie** de l'infrastructure pour limiter les risques de pollution associés	Option 1 : Respect de tous les critères : • **Pas d'artificialisation** • ET respect des **continuités écologiques** • ET **pas de dérogation espèces protégées** Option 2 : Rénovation à l'identique d'une infrastructure existante
Défavorable	*Pas de cotation proposée*	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	*Pas de cotation proposée*	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet ne correspondant pas aux autres cotations OU **excavation de terres** sans inscription dans une filière adaptée (traitement / recyclage / réemploi)	Projet ne correspondant pas aux autres cotations

Infrastructure de production d'énergie éolienne

	1. Atténuation	2. Adaptation	3. Eau	4. Economie circulaire	5. Pollutions	6. Biodiversité
FAVORABLE *Très Favorable – budget vert*	Tout projet relatif à une infrastructure de production d'énergie éolienne	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	Rénovation (respect de tous les critères) : • Analyse du cycle de vie (**ACV**) ou analyse de scénarios alternatifs pour diminuer l'impact environnemental du projet (ex : écoconception) • ET analyse des gisements (**diagnostic PEMD**) et **réutilisation sur site** des matériaux & déchets • ET recours **structurant** à des matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géosourcés • ET **politique d'entretien et réparation** pour allonger la durée de vie (choix de conception favorisant réparabilité et le renouvellement partiel)	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*
FAVORABLE *Favorable sous conditions – budget vert*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	<u>Option 1 :</u> Rénovation (respect de tous les critères) : • **ACV** ou analyse de scénarios alternatifs pour diminuer l'impact • ET **diagnostic PEMD** et **réutilisation sur site** des matériaux & déchets • ET recours **partiel** aux matériaux réutilisés, etc. <u>Option 2 :</u> Construction (respect de tous les critères) : • **ACV** ou analyse de scénarios alternatifs • ET recours **structurant** à des matériaux réutilisés etc. • ET **politique d'entretien et réparation**	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*
Neutre	*Pas de cotation proposée*	Tout projet relatif à une infrastructure de production d'énergie éolienne	Tout projet relatif à une infrastructure de production d'énergie éolienne hors cas Défavorable	<u>Option 1 :</u> Rénovation : **Diagnostic PEMD** et **réutilisation sur site** des matériaux & déchets OU **diagnostic PEMD** sans réutilisation sur site ET **matériaux réutilisés** etc. au moins en finitions OU **pas d'impact significatif**, dont petits travaux de réfection, mises aux normes ou modernisation fonctionnelle <u>Option 2 :</u> Construction : • **ACV** ou analyse de scénarios alternatifs • Recours **partiel** à des matériaux réutilisés etc.	Tout projet relatif à une infrastructure de production d'énergie éolienne hors cas Défavorable	<u>Option 1 :</u> Respect de tous les critères : • **Pas d'artificialisation** • ET respect des **continuités écologiques** • ET **pas de dérogation espèces protégées** <u>Option 2 :</u> Rénovation à l'identique d'une infrastructure existante
Défavorable	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	Construction, extension ou rénovation d'infrastructure éolienne située **en zone humide**, ou qui nécessite **l'assèchement ou la déviation d'une masse d'eau**	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	**Excavation de terres** sans inscription dans une filière adaptée (traitement / recyclage / réemploi)	Projet ne correspondant pas aux autres cotations

Infrastructure de production d'énergie : biomasse

	1. Atténuation	2. Adaptation	3. Eau	4. Economie circulaire	5. Pollutions	6. Biodiversité
FAVORABLE *Très Favorable – budget vert*	Tout projet relatif à une infrastructure de production d'énergie biomasse	Respect des 2 critères suivants : 1. Prise en compte du **risque canicule / sécheresse** (tous les critères sont respectés) : • **Gestion raisonnée de la ressource en eau** (sobriété en eau, recyclage et anticipation des tensions sur les rendements agricoles et forestiers) • **Diversification des sources** de biomasse • Systèmes de **climatisation** et de **ventilation efficaces** 2. S'il existe, **cohérence avec un document de planification** en raison de l'exposition à un risque naturel intégrant un diagnostic de vulnérabilité et un programme d'action (ex : PAPI), qui prend en compte la **réduction de la vulnérabilité de l'infrastructure**	*Pas de cotation proposée*	Construction ou rénovation d'un équipement de **valorisation organique** (méthaniseur, compostage) avec un plan d'approvisionnement prenant en compte l'absence de tension sur les ressources et les enjeux de l'économie circulaire	**Rénovation** qui vise à **réduire significativement l'impact** de l'infrastructure sur la pollution (prise en compte de **tous les enjeux** pertinents parmi les suivants) : • Amélioration des procédés de filtration des particules • Remplacement d'équipements fortement polluants (ex : chaudière) • Amélioration de l'étanchéité des installations pour éviter les fuites • Prise en compte des impacts de la logistique d'approvisionnement (ex : organisation des flux, limitation des transports polluants, conditions de stockage) ; • Mesures de suivi et de gestion de la qualité de l'air	*Pas de cotation proposée*
FAVORABLE *Favorable sous conditions – budget vert*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	Construction ou rénovation d'un équipement de **valorisation énergétique** (thermique et électrique) avec un plan d'approvisionnement prenant en compte l'absence de tension sur les ressources et les enjeux de l'économie circulaire	Rénovation de l'infrastructure qui vise à **réduire son impact** sur la pollution (prise en compte de **2 enjeux** de la cotation Très favorable)	Respect de tous les critères : • **Pas d'artificialisation** • ET biomasse qui utilise une **source issue d'une gestion durable** (forêt à gestion durable, bois de récupération, valorisation de déchets) • ET **pas de dérogation espèces protégées**
Neutre	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	Tout projet relatif à une infrastructure de production d'énergie biomasse	*Pas de cotation proposée*	Option 1 : **Construction** d'une nouvelle infrastructure tenant compte de **tous les enjeux** de la cotation Très favorable Option 2 : **Rénovation sans impact** sur les pollutions lorsque les travaux **ne fournissaient pas l'occasion** de les réduire (ex : travaux structurels, aménagements annexes)	• **Pas d'artificialisation** • ET **pas de dérogation espèces protégées**
Défavorable	*Pas de cotation proposée*	Projet ne correspondant pas aux autres cotations OU impact non raisonné sur la **ressource bois**	*Pas de cotation proposée*	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet ne correspondant pas aux autres cotations OU **excavation de terres** sans inscription dans une filière adaptée (traitement / recyclage / réemploi)	Projet ne correspondant pas aux autres cotations

Infrastructure de production d'énergie hydroélectrique

	1. Atténuation	2. Adaptation	3. Eau	4. Economie circulaire	5. Pollutions	6. Biodiversité
FAVORABLE *Très Favorable – budget vert*	Tout projet relatif à une infrastructure de production d'énergie hydroélectrique	Respect de **tous les critères** : 1. **Mise en conformité** des ouvrages hydrauliques existants avec la nouvelle réglementation sur leur sécurité avant l'échéance prévue, si l'ouvrage n'est pas déjà aux normes 2. **Stratégie d'adaptation** au changement climatique intégrée dans le plan de fonctionnement, notamment face à l'aléa sécheresse à climat futur, conformément à la TRACC et incluant : • Adaptation des débits réservés et optimisation des lâchers d'eau • Priorisation des usages en temps de crise OU financement par une **agence de l'eau**	*Pas de cotation proposée*	Rénovation (respect de tous les critères) : • Analyse du cycle de vie (**ACV**) ou analyse de scénarios alternatifs pour diminuer l'impact environnemental du projet • ET analyse des gisements (**diagnostic PEMD**) et **réutilisation sur site** des matériaux & déchets • ET recours **structurant** à des matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géosourcés • ET **politique d'entretien et réparation** pour allonger la durée de vie (choix de conception favorisant réparabilité, indicateurs de suivi de la durée de vie…)	**Rénovation**/réhabilitation qui améliore l'infrastructure existante en vue de **réduire les accumulations de sédiments** et/ou d'améliorer la **qualité des eaux** (gestion des rejets, limitation des remises en suspension, etc.)	**Construction ou réhabilitation** d'un ouvrage avec la **mise en place des SafN** (végétalisation des berges, création de zones humides en amont, restauration de la ripisylve, etc.)
FAVORABLE *Favorable sous conditions – budget vert*	*Pas de cotation proposée*	Respect de tous les critères : 1. Construction de **nouveaux ouvrages conformes** à la nouvelle réglementation sur leur sécurité ou réhabilitation d'ouvrages déjà aux normes 2. **Stratégie d'adaptation** au changement climatique intégrée dans le plan de fonctionnement, notamment face à l'aléa sécheresse à climat futur incluant les critères Très favorable OU financement par une **agence de l'eau**	*Pas de cotation proposée*	<u>Option 1:</u> Rénovation (respect de tous les critères) : • **ACV** ou analyse de scénarios alternatifs pour diminuer l'impact • ET **diagnostic PEMD** et **réutilisation sur site** des matériaux & déchets • ET recours **partiel** à des matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géosourcés <u>Option 2 :</u> Construction (respect de tous les critères): • **ACV** ou analyse de scénarios alternatifs • ET recours **structurant** à des matériaux réutilisés etc. • ET **politique d'entretien et réparation**	*Pas de cotation proposée*	**Réhabilitation** d'un ouvrage existant visant à **améliorer l'impact de l'ouvrage sur la biodiversité**, notamment via le rétablissement des continuités écologiques Ex : mise en place de passes à poissons, installation de grilles aux points d'entrée).
Neutre	*Pas de cotation proposée*	Projet sans impact significatif (ex : petits travaux de réfection)	Projet sans impact significatif (ex : petits travaux de réfection) OU construction / réhabilitation respectant **l'un des 2 critères** : 1. **Optimisation et équipement** des aménagements existants. 2. Limitation impact sur l'**état écologiques des masses d'eau** et **l'hydrologie** : • Gestion des sédiments • ET gestion des débits • ET lissage régimes hydrauliques	<u>Option 1:</u> Rénovation : **Diagnostic PEMD** et **réutilisation sur site** des matériaux & déchets OU **diagnostic PEMD** sans réutilisation sur site ET **matériaux réutilisés** etc. au moins en finitions OU projet sans impact significatif (ex : petits travaux de réfection) <u>Option 2 :</u> Construction : • **ACV** ou analyse de scénarios alternatifs • Recours **partiel** à des matériaux réutilisés etc.	<u>Option 1 :</u> **Construction** d'une infrastructure avec dispositifs de **gestion sédiments et qualité de l'eau**, sans création de pollution supplémentaire non maîtrisée <u>Option 2 :</u> **Rénovation** sans impact sur l'accumulation de sédiments lorsque les travaux **ne fournissaient pas l'occasion** d'agir sur les systèmes concernés <u>Option 3 :</u> Projet sans impact significatif (ex : petits travaux de réfection)	<u>Option 1:</u> **Création** d'un ouvrage qui **n'artificialise pas les sols** **ET** qui **respecte les continuités écologiques** **ET** sans **dérogation espèces protégées** <u>Option 2 :</u> **Réhabilitation à l'identique** d'un ouvrage ou projet sans impact significatif
Défavorable	*Pas de cotation proposée*	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet ne correspondant pas aux autres cotations OU **excavation de terres** sans inscription dans une filière adaptée (traitement / recyclage / réemploi)	Projet ne correspondant pas aux autres cotations

Infrastructure de production d'énergie nucléaire

	1. Atténuation	2. Adaptation	3. Eau	4. Economie circulaire	5. Pollutions	6. Biodiversité
FAVORABLE *Très Favorable – budget vert*	Tout projet relatif à une infrastructure de production d'énergie nucléaire hors cas neutre	Respect de tous les critères suivants : 1. S'il existe, **cohérence de la dépense avec un document de planification** en raison de l'exposition à un risque naturel intégrant un diagnostic de vulnérabilité et un programme d'action (ex : PAPI), qui prend en compte la **réduction de la vulnérabilité de l'infrastructure** 2. Prise en compte du **risque canicule / sécheresse** (respect de tous les critères suivants) : • Gestion raisonnée de la ressource en **eau** • Systèmes de **climatisation** et de **ventilation efficaces** • Mise en place de **système de détection et d'alerte précoce** 3. Inscription dans une **stratégie globale de continuité de service** via la redondance et la flexibilité (solutions de repli prévue)	Rénovation d'une infrastructure de production nucléaire visant la **sobriété hydrique** de façon adaptée au contexte hydrologique local	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*
FAVORABLE *Favorable sous conditions – budget vert*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*
Neutre	Projet sans impact significatif (ex : petits travaux de réfection, mises aux normes ou modernisation fonctionnelle)	Option 1 : Respect des exigences réglementaires de sécurité des infrastructures nucléaires face aux risques naturels identifiés sur le territoire (PPR) Option 2 : Projet sans impact significatif (ex : petits travaux de réfection, mises aux normes ou modernisation fonctionnelle)	Option 1 : Infrastructure **côtière** Option 2 : Infrastructure située **sur un cours d'eau** si **une étude** démontre que **le procédé technologique** choisi est **le plus adapté** au contexte hydrologique local ou le plus sobre en consommation d'eau Option 3 : Projet sans impact significatif (ex : petits travaux de réfection, mises aux normes ou modernisation fonctionnelle)	Projet sans impact significatif (ex : petits travaux de réfection, mises aux normes ou modernisation fonctionnelle)	Projet sans impact significatif (ex : petits travaux de réfection, mises aux normes ou modernisation fonctionnelle)	Tout projet relatif à une infrastructure de production d'énergie nucléaire
Défavorable	*Pas de cotation proposée*	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	*Pas de cotation proposée*

Infrastructure de production d'énergie : centrale à gaz

	1. Atténuation	2. Adaptation	3. Eau	4. Economie circulaire	5. Pollutions	6. Biodiversité
FAVORABLE *Très Favorable – budget vert*	Dépense concernant une infrastructure utilisant du **biogaz**	*Pas de cotation proposée*	Rénovation d'une infrastructure de production d'électricité à gaz visant la **sobriété hydrique** de façon adaptée au contexte hydrologique local (exemple : travaux permettant de limiter les fuites…)	Rénovation (respect de tous les critères) : • Analyse du cycle de vie (**ACV**) ou analyse de scénarios alternatifs pour diminuer l'impact environnemental du projet • ET analyse des gisements (**diagnostic PEMD**) et **réutilisation sur site** des matériaux & déchets • ET recours **structurant** à des matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géosourcés • ET **politique d'entretien et réparation** pour allonger la durée de vie (choix de conception favorisant réparabilité, indicateurs de suivi de la durée de vie…)	**Rénovation** de l'infrastructure qui vise à **réduire son impact** sur la pollution, par exemple via : • L'amélioration des procédés de filtrage des particules • L'optimisation de la combustion, incluant le remplacement d'une chaudière fortement émettrice de polluants • L'amélioration de la gestion des effluents liquides • La réduction des risques de fuites de substances polluantes	*Se référer aux critères du domaine « Bâtiments et équipements »*
FAVORABLE *Favorable sous conditions – budget vert*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	Option 1 : Rénovation (respect de tous les critères) : • **ACV** ou analyse de scénarios alternatifs pour diminuer l'impact • ET **diagnostic PEMD** et **réutilisation sur site** des matériaux & déchets • ET recours **partiel** à des matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géosourcés Option 2 : Construction (respect de tous les critères) : • **ACV** ou analyse de scénarios alternatifs • ET recours **structurant** à des matériaux réutilisés etc. • ET **politique d'entretien et réparation**	*Pas de cotation proposée*	*Se référer aux critères du domaine « Bâtiments et équipements »*
Neutre	*Pas de cotation proposée*	Respect des **exigences réglementaires de sécurité** face aux aléas naturels sur le territoire : • Cohérence avec les PPRn • Programmes d'actions (ex : DFCI et PAPI) • Mesures de gestion économe de la ressource en eau	Option 1 : Tout projet relatif à une centrale à gaz **utilisant de l'eau de mer** Option 2 : **Chaudière à gaz** Option 3 : Tout projet relatif à une centrale à gaz sur un cours d'eau si **une étude** démontre que le **procédé technologique** choisi est **le plus adapté** au contexte hydrologique local ou qu'il est le plus sobre en consommation d'eau Option 4 : Projet sans impact significatif (ex : petits travaux de réfection, mises aux normes ou modernisation fonctionnelle)	Option 1 : Rénovation : **Diagnostic PEMD** et **réutilisation sur site** des matériaux & déchets OU **diagnostic PEMD** sans réutilisation sur site ET **matériaux réutilisés** etc. au moins en finitions OU **pas d'impact significatif**, dont petits travaux de réfection, mises aux normes ou modernisation fonctionnelle Option 2 : Construction : • **ACV** ou analyse de scénarios alternatifs • Recours **partiel** à des matériaux réutilisés etc.	Option 1 : **Construction** d'une nouvelle infrastructure qui **tient compte des enjeux de pollution atmosphérique** Option 2 : **Rénovation sans impact** sur les pollutions lorsque les travaux **ne fournissaient pas l'occasion** d'agir sur les équipements influençant les émissions ou les rejets (ex : travaux structurels, aménagements annexes)	*Se référer aux critères du domaine « Bâtiments et équipements »*
Défavorable	Dépense concernant une infrastructure utilisant du gaz naturel ou tout autre combustible fossile	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet ne correspondant pas aux autres cotations OU **excavation de terres** sans inscription dans une filière adaptée (traitement / recyclage / réemploi)	*Se référer aux critères du domaine « Bâtiments et équipements »*

Infrastructure de production d'énergie : géothermie

	1. Atténuation	2. Adaptation	3. Eau	4. Economie circulaire	5. Pollutions	6. Biodiversité
FAVORABLE *Très Favorable – budget vert*	Tout projet relatif à une infrastructure de géothermie	Respect de tous les critères suivants : 1. S'il existe, **cohérence avec un document de planification** en raison de l'exposition à un risque naturel intégrant un diagnostic de vulnérabilité et un programme d'action (ex : PAPI), qui prend en compte la **réduction de la vulnérabilité de l'infrastructure** 2. Prise en compte du **risque canicule / sécheresse** (respect de tous les critères suivants) : • Gestion raisonnée de la ressource en **eau** • Systèmes de **climatisation** et de **ventilation efficaces** • Mise en place de **système de détection et d'alerte précoce**	*Pas de cotation proposée*	Rénovation (respect de tous les critères) : • Analyse du cycle de vie (**ACV**) ou analyse de scénarios alternatifs pour diminuer l'impact environnemental du projet (ex : écoconception) • ET analyse des gisements (**diagnostic PEMD**) et **réutilisation sur site** des matériaux & déchets • ET recours **structurant** à des matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géosourcés • ET **politique d'entretien et réparation** pour allonger la durée de vie (choix de conception favorisant réparabilité et le renouvellement partiel)	**Rénovation** avec installation de **systèmes de surveillance** sur une installation géothermique à haute température (suivi de la qualité de l'air, des sols et de l'eau)	*Se référer aux critères du domaine « Bâtiments et équipements »*
FAVORABLE *Favorable sous conditions – budget vert*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	Rénovation d'infrastructures de géothermie visant à **réduire les fuites** ou à permettre la mise en place d'une **réinjection partielle ou totale de l'eau** dans le souterrain	Option 1 : Rénovation (respect de tous les critères) : • **ACV** ou analyse de scénarios alternatifs pour diminuer l'impact • ET **diagnostic PEMD** et **réutilisation sur site** des matériaux & déchets • ET recours **partiel** aux matériaux réutilisés, etc. Option 2 : Construction (respect de tous les critères) : • **ACV** ou analyse de scénarios alternatifs • ET recours **structurant** à des matériaux réutilisés etc. • ET **politique d'entretien et réparation**	**Rénovation** avec réalisation d'une **étude acoustique** et mise en place de **mesures de réduction des nuisances sonores** (ex : isolation des équipements, capotage des pompes, etc.)	*Se référer aux critères du domaine « Bâtiments et équipements »*
Neutre	*Pas de cotation proposée*	Respect des exigences réglementaires de sécurité des infrastructures de géothermie face aux risques naturels identifiés sur le territoire (PPRn)	Construction, extension ou rénovation d'infrastructure de géothermie **sans rejets d'eau en surface**	Option 1 : Rénovation : **Diagnostic PEMD** et **réutilisation sur site** des matériaux & déchets OU **diagnostic PEMD** sans réutilisation sur site ET **matériaux réutilisés** etc. au moins en finitions OU projet sans impact significatif (ex : petits travaux de réfection, mises aux normes ou modernisation fonctionnelle) Option 2 : Construction : • **ACV** ou analyse de scénarios alternatifs • Recours **partiel** à des matériaux réutilisés etc.	Option 1 : Construction d'une **nouvelle infrastructure intégrant des mesures de prévention** des pollutions, notamment sur les risques de contamination des nappes, les rejets de fluides, les fuites vers les sols et les émissions atmosphériques Option 2 : Rénovation de l'infrastructure ne comportant **pas d'amélioration** des impacts sur les pollutions lorsque les travaux **ne fournissaient pas l'occasion** d'agir sur les systèmes influençant les émissions ou les rejets (ex : travaux structurels, aménagements annexes)	*Se référer aux critères du domaine « Bâtiments et équipements »*
Défavorable	*Pas de cotation proposée*	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Construction, extension ou rénovation d'infrastructure de géothermie en **circuit ouvert avec rejet d'eau en surface**	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet ne correspondant pas aux autres cotations OU **excavation de terres** sans inscription dans une filière adaptée (traitement / recyclage / réemploi)	*Se référer aux critères du domaine « Bâtiments et équipements »*

XIV. ESPACES VERTS ET NATURELS

A. Contenu de la dépense

Espaces verts et naturels (hors zones humides et cours d'eau)

- Réalisation ou réhabilitation d'un **espace végétalisé** (parc, accompagnement de voirie ou de bâtiment public, espace naturels aménagés, etc.)
- **Renaturation** en vue de la protection d'un espace (ex : restauration ou investissements dans des espaces naturels sensibles, etc.)
- Financement de **petit matériel**, signalétique, etc. Dans un projet d'espace vert, les dépenses associées aux travaux de signalétiques sont intégrées autant que possible à la cotation globale du projet

Les dépenses relatives aux aménagements de cours d'eau et zones humides peuvent être cotées via des critères spécifiques proposés dans le domaine de dépense « Eau ».

B. Arbres de décision

Espaces verts et naturels (hors zone humide)

1 Atténuation

La dépense concerne-t-elle un espace vert **arborisé** ?

- Oui → Favorable
- Non → Neutre

2 Adaptation

La dépense concerne-t-elle la mise en place de **Solutions d'adaptation fondées sur la nature** (SafN) ou de **trames vertes et bleues** OU la **renaturation** de friches ou de terrains publics prévue pour la résilience à l'évolution du climat ?

- Oui → Favorable
- Non → La dépense prend-elle en compte toutes les dimensions suivantes : **infiltration** des eaux et ralentissement des écoulements en zone urbanisée / prévention du **risque incendie** (hors squares et espaces verts urbains non concernés) / **aménagements végétalisés résilients** favorables à la réduction des îlots de chaleur et la continuité écologique ?
 - Oui → Favorable
 - Non → Défavorable

3 Eau

La dépense prend-elle en compte les **2 enjeux** suivants : choix d'**espèces économes en eau / mise en place de solutions fondées sur la nature (SFN)** pour une meilleure gestion des eaux pluviales (noues végétalisées, jardins de pluie, tranchées drainantes, zones humides, ripisylves, etc.) ?

- Oui → Favorable
- Non → La dépense concerne-t-elle des **fontaines ou brumisateurs économes** en eau ?
 - Oui → Neutre
 - Non → Défavorable

4 Economie circulaire

La dépense permet-elle la **valorisation des déchets organiques** à travers leur réutilisation comme paillage, leur compostage ou leur méthanisation ?

- Oui → Favorable
- Non → Défavorable

5 Pollutions

Le projet implique-t-il **l'excavation de terres** et leur déplacement hors site sans inscription dans une **filière adaptée** de traitement / recyclage / réemploi ?

- Oui → Défavorable
- Non → Favorable

6 Biodiversité

La dépense concerne-t-elle un aménagement d'espace vert ou naturel qui intègre au moins **2 des enjeux** suivants : inscription dans une **trame verte et bleue** ou dans une **stratégie territoriale de préservation et restauration** de la biodiversité / **diversification** et stratification des **espèces végétales adaptées** au contexte pédoclimatique / **pas de recours à des espèces exotiques envahissantes / création d'espaces à fort potentiel** pour la biodiversité ?

- Oui → Favorable
- Non → Défavorable

Voir le détail des critères dans le tableau des cotations

C. Tableau détaillé

Espaces verts et naturels (hors zone humide)

	1. Atténuation	2. Adaptation	3. Eau	4. Economie circulaire	5. Pollutions	6. Biodiversité
FAVORABLE *Très Favorable – budget vert*	Dépense concernant des **zones arborisées**	Option 1 : Mise en place de **Solutions d'adaptation fondées sur la nature** (SafN) ou de **trames vertes et bleues** Option 2 : Dépense cohérente avec les documents de planification **PAPI et DFCI** et mettant en place des **aménagements végétalisés résilients à la chaleur**, favorables à **l'infiltration** de l'eau, à la **continuité écologique** Option 3 : **Renaturation** de friches ou de terrains publics prévue pour accroître la **résilience climatique**	Dépense en cohérence avec un **PTGE** ou un **SAGE** et prenant en compte les **2 enjeux** suivants : • Choix d'**espèces économes en eau** • Mise en place de **Solutions fondées sur la nature** (SFN) pour une meilleure gestion des eaux pluviales (noues végétalisées, jardins de pluie, tranchées drainantes, zones humides, ripisylves, etc.)	Respect des **2 critères** suivants : 1. Recours à des **matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géosourcés** (pour les éléments pertinents : chemins, structures diverses, etc.) 2. Projet qui permet la **valorisation des déchets organiques** : valorisation des biodéchets à travers leur réutilisation comme paillage, leur compostage ou leur méthanisation	Création ou réhabilitation d'un espace vert ou d'un espace naturel hors cas défavorable	Aménagement d'espace vert/naturel qui intègre **l'ensemble des aspects** suivants : • L'espace vert/naturel s'inscrit dans une **trame verte et bleue** ou dans une **stratégie** territoriale de préservation et restauration de la biodiversité • L'espace vert/naturel permet une **diversification des espèces** végétales **adaptées au contexte** pédoclimatique et leur stratification (ex. : végétaux de tailles et de natures variées, avec présence d'arbres et d'arbustes) • Les espèces végétales implantées sont **locales** et **adaptées** au changement climatique et **nourricières de la petite faune** (pas de recours à des espèces exotiques envahissantes) • L'espace vert/naturel **crée des espaces à fort potentiel** pour la biodiversité (zones humides, prairies, boisements)
FAVORABLE *Favorable sous conditions – budget vert*	*Pas de cotation proposée*	Pas de PAPI ni de DFCI mais respect de **tous les critères** suivants : • Aménagement favorisant **l'infiltration** des eaux et le ralentissement des écoulements en zone urbanisée • **Prévention du risque incendie** hors squares et espaces verts urbains non concernés par ce risque (gestion de la biomasse sèche, entretien des lisières et interfaces habitat-nature, débroussaillement raisonné) • Aménagements végétalisés **résilients** favorables à la réduction des îlots de chaleur et la continuité écologique	Dépense menée hors du cadre d'un PTGE ou d'un SAGE, mais respectant les **2 critères** de la cotation Très favorable	Projet qui permet la **valorisation des déchets organiques** : valorisation des biodéchets à travers leur réutilisation comme paillage, leur compostage ou leur méthanisation	*Pas de cotation proposée*	Aménagement d'espace vert/naturel qui intègre au moins **2 des enjeux** listés dans la cotation Très favorable
Neutre	Dépense concernant des **espaces verts sans arbres** (hors carburant, construction…)	*Pas de cotation proposée*	Installation ou rénovation de **fontaines ou brumisateurs économes** en eau (buses économes, recirculation, utilisation d'eaux non conventionnelles, capteurs ou minuteries, etc.)	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*
Défavorable	*Pas de cotation proposée*	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	**Excavation de terres** sans inscription dans une filière adaptée (traitement / recyclage / réemploi)	Projet ne correspondant pas aux autres cotations

XV. NUMERIQUE ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

A. Contenu de la dépense

Achat ou développement de logiciels et applications

- Création, adjonction, mise à jour majeure et installation de modules supplémentaires d'une **application** ou d'un **logiciel**
- Achats de **licence**

Achat de matériel numérique et informatique

- Achat d'ordinateurs fixes et portables (dont les logiciels indissociés) et de leurs accessoires (non dissociés dans le cadre de l'achat initial), tablettes, scanners, imprimantes, photocopieurs, tableaux numériques, vidéoprojecteurs, disques durs, serveurs informatiques, routeurs, bornes, onduleurs, switch, téléphones fixes ou mobiles, systèmes de visioconférence et d'audioconférence, casques audio, oreillettes, talkie/walkie, visiophone, vidéoprotection, baie de stockage, etc.

Réseaux de télécommunication

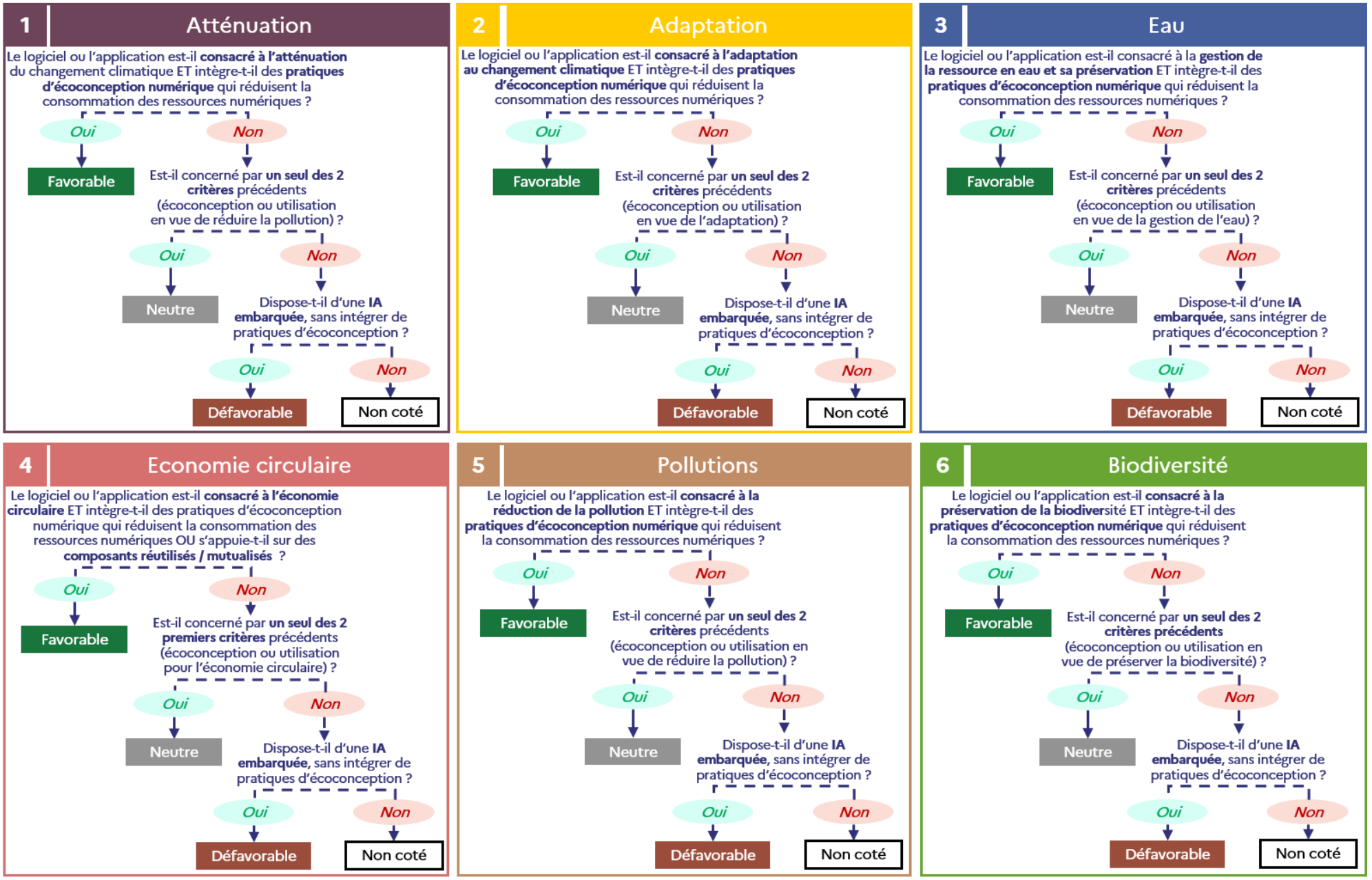
- Installation et rénovation de **réseaux câblés** de transmission ou de téléphonie, qu'ils soient aériens ou souterrains (ex : installation de fibre)

Centre serveur

- Construction, extension ou rénovation d'un **centre de serveurs**

B. Arbres de décision

Achat ou développement de logiciels et applications



Achat de matériel numérique et informatique

1 Atténuation

L'achat de matériel numérique respecte-t-il les 2 critères suivants : conduite d'une **évaluation carbone** / mise en place d'une **politique d'achat durable** ?

- *Oui* → Favorable
- *Non* → Défavorable

2 Adaptation

Toute dépense concernant un achat de matériel numérique et informatique

Neutre

3 Eau

Toute dépense concernant un achat de matériel numérique et informatique

Neutre

4 Economie circulaire

L'achat concerne-t-il un matériel **d'occasion** OU issu du **recyclage** ou d'une **écoconception** (validée par un écolabel) ? ET l'achat s'inscrit-il dans une **politique d'entretien et de réparation** qui vise à allonger la durée de vie des biens/produits et à privilégier l'achat de matériel au moins partiellement réparable (ex : choix de garantie étendue, indice de réparabilité supérieur ou égal à 6 pour les ordinateurs portables / smartphones / télévisions, etc.) ?

- *Oui* → Favorable
- *Non* → Défavorable

5 Pollutions

L'achat concerne-t-il un matériel **d'occasion** OU issu du **recyclage** ou d'une **écoconception** (validée par un écolabel) ?

- *Oui* → Favorable
- *Non* → Défavorable

6 Biodiversité

Toute dépense concernant un achat de matériel numérique et informatique

Neutre

Réseaux de télécommunication

Tous les axes — La dépense concerne de **petits travaux de réfection ou modernisation** sans impact significatif sur l'axe concerné → Neutre

1 Atténuation

Pas de cotation proposée (à approfondir) – La réalisation d'études environnementales doit permettre de **caractériser précisément** l'impact sur les émissions de gaz à effet de serre

Non coté

2 Adaptation

La dépense concerne-t-elle un **réseau enterré** ?

- *Oui* → Y a-t-il une stratégie globale de **continuité d'approvisionnement** OU la dépense concerne-t-elle la **réparation** / amélioration de la **résilience** du réseau au changement climatique (matériaux) ?
 - *Oui* → Favorable
 - *Non* → Défavorable
- *Non* → La dépense concerne-t-elle la **transformation d'un réseau aérien** en réseau enterré OU la construction de réseau aérien prévoyant la **surélévation** des lignes et une stratégie globale de **continuité d'approvisionnement** ?
 - *Oui* → Favorable
 - *Non* → Défavorable

3 Eau

Toute dépense concernant un réseau de télécommunication

Neutre

4 Economie circulaire

La dépense concerne-t-elle l'extension ou la rénovation d'un réseau ?

Extension

Le projet respecte-t-il tous les critères : recyclage d'une **part structurante** des **déblais / grande majorité** des **linéaires posés** issue de matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio ou géosourcés / **part structurante** des **remblais** issue de tels matériaux ?

- *Oui* → Favorable
- *Non* → Respecte-t-il au moins **2 critères** : recyclage d'une **part substantielle** des **déblais / part structurante** des **linéaires posés** issue de matériaux réutilisés, etc. / **part substantielle** des **remblais** issue de tels matériaux ?
 - *Oui* → Neutre
 - *Non* → Défavorable

Rénovation

Le projet respecte-t-il au moins **3 critères** : recyclage d'une **part structurante** des **linéaires usagés** / recyclage d'une **part substantielle** des **déblais / part structurante** des **linéaires posés** issue de matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio ou géosourcés / **part substantielle** des **remblais** issue de tels matériaux ?

- *Oui* → Favorable
- *Non* → Respecte-t-il au moins **2 des critères** précités ?
 - *Oui* → Neutre
 - *Non* → Défavorable

5 Pollutions

Le projet implique-t-il **l'excavation de terres** et leur déplacement hors site sans inscription dans une **filière adaptée** de traitement / recyclage / réemploi ?

- *Oui* → Défavorable
- *Non* → Neutre

6 Biodiversité

La dépense concerne-t-elle l'extension d'un réseau dans une **zone déjà artificialisée** et **sans dérogation espèces protégées** OU la **réhabilitation** d'un réseau de télécommunication existant ?

- *Oui* → Neutre
- *Non* → Défavorable

Voir le détail des critères dans le tableau des cotations

Centre serveur

Tous les axes — La dépense concerne de **petits travaux de réfection ou modernisation** sans impact significatif sur l'axe concerné → **Neutre**

1 Atténuation

Pas de cotation proposée (à approfondir) – La réalisation d'études environnementales doit permettre de **caractériser précisément** l'impact sur les émissions de gaz à effet de serre

Non coté

2 Adaptation

La dépense concerne-t-elle une **construction** neuve ?

- *Oui* → Respecte-t-elle **tous les critères** suivants : **cohérence avec les plans inondation / incendie** (PAPI et DFCI), s'ils existent sur le territoire / prise en compte de **l'aléa canicule** dans la conception / limitation de **l'impact sur la ressource en eau** / inscription dans un plan de **continuité du service et de sécurité**, en cas d'aléas climatiques majeurs ?
 - *Oui* → **Favorable**
 - *Non* → **Défavorable**
- *Non* → La rénovation permet-elle d'accroître la **résilience de l'infrastructure** face aux aléas identifiés ?
 - *Oui* → **Favorable**
 - *Non* → **Défavorable**

3 Eau

La dépense concerne-t-elle une rénovation qui permet de **réduire les prélèvements** et la consommation d'eau douce (ex : limiter les fuites, changement de technologie de refroidissement, etc.) ?

- *Oui* → **Favorable**
- *Non* → La dépense concerne-t-elle une construction ou extension qui prend en compte **1 des enjeux** suivants : **optimisation des systèmes** / utilisation d'**eaux non conventionnelles** OU une construction recourant à des technologies de **refroidissement par l'air** OU une **rénovation sans extension** (sans consommation supplémentaire) ?
 - *Oui* → **Neutre**
 - *Non* → **Défavorable**

4 Economie circulaire

La dépense concerne-t-elle la construction ou la rénovation d'une infrastructure ?

Construction

Une **analyse de cycle de vie** (ACV) ou une autre analyse de scénarios visant à l'imiter l'impact environnemental (écoconception, etc.) a-t-elle été réalisée ET le projet recourt-il au moins **partiellement** (min. 25%) à des **matériaux réutilisés**, réemployés, recyclés, bio/géosourcés ?

- *Non* → **Défavorable**
- *Oui* → Le recours aux matériaux réutilisés etc. est-il **structurant** (min. 40%) ET le projet s'inscrit-il dans une **politique d'entretien et de réparation** ?
 - *Oui* → **Favorable**
 - *Non* → **Neutre**

Rénovation

Une identification des gisements de matériaux (**diagnostic PEMD**) a-t-elle été réalisée ET complétée par **1 des critères** suivants : matériaux **effectivement réutilisés sur site** OU **matériaux réemployés**, réutilisés, recyclés, bio/géosourcés ont-ils utilisés au moins **en finition** ?

- *Non* → **Défavorable**
- *Oui* → Le recours à ces matériaux est-il **au moins partiel** (min. 25%) ET le projet a-t-il fait l'objet d'une **analyse de cycle de vie** ou d'une analyse de scénarios alternatifs pour diminuer son impact environnemental total (écoconception, etc.) ?
 - *Oui* → **Favorable**
 - *Non* → **Neutre**

5 Pollutions

Le projet implique-t-il **l'excavation de terres** et leur déplacement hors site sans inscription dans une **filière adaptée** de traitement / recyclage / réemploi ?

- *Non* → La dépense concerne-t-elle une **rénovation** d'un centre de serveurs qui **diminue les impacts** locaux liés aux systèmes de refroidissement, via au moins 1 des enjeux suivants : **réduction des rejets de chaleur** vers l'air ou les milieux aquatiques / amélioration de la **gestion des eaux de refroidissement** ?
 - *Oui* → **Favorable**
 - *Non* → S'agit-il d'une nouvelle **construction** intégrant la limitation des rejets de chaleur et une gestion encadrée des eaux de refroidissement OU d'une rénovation qui ne fournissait pas l'occasion d'agir sur les éléments pertinents ?
 - *Oui* → **Neutre**
 - *Non* → **Défavorable**
- *Oui* → **Défavorable**

6 Biodiversité

La dépense concerne-t-elle une **construction** neuve ?

- *Oui* → *Se référer à l'arbre « Construction de bâtiments et équipements »*
- *Non* → *Se référer à l'arbre « Rénovation / réhabilitation de bâtiments et équipements »*

C. Tableaux détaillés

Achat ou développement de logiciels et applications

	1. Atténuation[3]	2. Adaptation	3. Eau	4. Economie circulaire	5. Pollutions	6. Biodiversité
FAVORABLE *Très Favorable – budget vert*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*
FAVORABLE *Favorable sous conditions – budget vert*	Achat de logiciel ou application consacré à l'atténuation du changement climatique ET logiciel / application intégrant des **pratiques d'écoconception** numérique qui réduisent la consommation des ressources numériques, par exemple via l'optimisation des fonctionnalités évitant le surdimensionnement, une conception logicielle visant à minimiser l'usage des ressources serveurs et de stockage ou la compatibilité avec des terminaux moins récents ou moins puissants	Achat de **logiciel ou application consacré à l'adaptation** au changement climatique (optimisation organisationnelle, économie d'énergie, lutte contre un aléa climatique, etc.) ET logiciel / application intégrant des **pratiques d'écoconception** numérique qui réduisent la consommation des ressources numériques, par exemple via l'optimisation des fonctionnalités évitant le surdimensionnement, une conception logicielle visant à minimiser l'usage des ressources serveurs et de stockage ou la compatibilité avec des terminaux moins récents ou moins puissants	Achat de **logiciel ou application consacré à la gestion de la ressource en eau et sa préservation** ET logiciel / application intégrant des **pratiques d'écoconception** numérique qui réduisent la consommation des ressources numériques, par exemple via l'optimisation des fonctionnalités évitant le surdimensionnement, une conception logicielle visant à minimiser l'usage des ressources serveurs et de stockage ou la compatibilité avec des terminaux moins récents ou moins puissants	Option 1: Achat de **logiciel ou application consacré à l'économie circulaire** ET logiciel / application intégrant des **pratiques d'écoconception** numérique qui réduisent la consommation des ressources numériques, par exemple via l'optimisation des fonctionnalités évitant le surdimensionnement, une conception logicielle visant à minimiser l'usage des ressources serveurs et de stockage ou la compatibilité avec des terminaux moins récents ou moins puissants Option 2: Logiciel qui s'appuie sur des **composants réutilisés / mutualisés** (réutilisation de modules existants, logiciels open source ou communs à plusieurs collectivités…)	Option 1: Achat de **logiciel ou application consacré à la réduction de la pollution** ET logiciel / application intégrant des **pratiques d'écoconception** numérique qui réduisent la consommation des ressources numériques, par exemple via l'optimisation des fonctionnalités évitant le surdimensionnement, une conception logicielle visant à minimiser l'usage des ressources serveurs et de stockage ou la compatibilité avec des terminaux moins récents ou moins puissants	Option 1: Achat de **logiciel ou application consacré à la préservation de la biodiversité** ET logiciel / application intégrant des **pratiques d'écoconception** numérique qui réduisent la consommation des ressources numériques, par exemple via l'optimisation des fonctionnalités évitant le surdimensionnement, une conception logicielle visant à minimiser l'usage des ressources serveurs et de stockage ou la compatibilité avec des terminaux moins récents ou moins puissants
Neutre	Le logiciel / l'application intègre des **pratiques d'écoconception** numérique OU est consacré à **l'atténuation** du changement climatique	Le logiciel / l'application intègre des **pratiques d'écoconception** numérique OU est consacré à **l'adaptation** au changement climatique	Le logiciel / l'application intègre des **pratiques d'écoconception** numérique OU est consacré à **la gestion de la ressource en eau et sa préservation**	Le logiciel / l'application intègre des **pratiques d'écoconception** numérique OU est consacré à **l'économie circulaire**	Le logiciel / l'application intègre des **pratiques d'écoconception** numérique OU est consacré à la réduction de la **pollution**	Le logiciel / l'application intègre des **pratiques d'écoconception** numérique OU est consacré à la préservation de la **biodiversité**
Défavorable	Logiciel / application avec IA intégrée, sans pratiques d'écoconception numérique	Logiciel / application avec IA intégrée, sans pratiques d'écoconception numérique	Logiciel / application avec IA intégrée, sans pratiques d'écoconception numérique	Logiciel / application avec IA intégrée, sans pratiques d'écoconception numérique	Logiciel / application avec IA intégrée, sans pratiques d'écoconception numérique	Logiciel / application avec IA intégrée, sans pratiques d'écoconception numérique
Indéfini méthodo.	Logiciels et applications ne correspondant pas aux critères proposés	Logiciels et applications ne correspondant pas aux critères proposés	Logiciels et applications ne correspondant pas aux critères proposés	Logiciels et applications ne correspondant pas aux critères proposés	Logiciels et applications ne correspondant pas aux critères proposés	Logiciels et applications ne correspondant pas aux critères proposés

[3] A noter : le guide I4CE pour l'axe Atténuation avait proposé une cotation neutre pour tout achat de logiciel. La logique de cotation retenue par ce guide est le fruit d'une réflexion ultérieure lors de la conception des méthodologies de cotation des autres axes.

Achat de matériel numérique et informatique

	1. Atténuation	2. Adaptation	3. Eau	4. Economie circulaire	5. Pollutions	6. Biodiversité
FAVORABLE *Très Favorable – budget vert*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	Respect des 2 critères suivants : • Matériel **d'occasion** (réutilisation, réemploi) • **Politique d'entretien et de réparation** qui vise à s'assurer de la réparabilité globale du matériel (ex : choix de garantie étendue, indice de réparabilité supérieur ou égal à 8 pour les ordinateurs portables / smartphones / télévisions, etc.)	Matériel numérique et informatique **d'occasion** (réutilisation, réemploi)	*Pas de cotation proposée*
FAVORABLE *Favorable sous conditions – budget vert*	Acquisition de matériel informatique respectant les critères suivants : • Conduite d'une **évaluation carbone** • Mise en place d'une **politique d'achat durable** (qui encourage la sobriété numérique, avec une durée d'amortissement minimale, favorisant l'achat de matériel reconditionné et le recyclage)	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	Respect des 2 critères suivants : • **Matériel issu du recyclage** (en totalité ou en partie) OU d'une démarche **d'écoconception** validée par un écolabel (EPEAT, TCO, Eco-label européen, etc.) • ET **politique d'entretien et de réparation** qui vise à allonger la durée de vie des biens/produits et à privilégier l'achat de matériel au moins partiellement réparable (ex : indice de réparabilité supérieur ou égal à 6 pour les ordinateurs portables, smartphones, télévisions, etc.)	Matériel issu du **recyclage** (en totalité ou en partie) OU d'une démarche **d'écoconception** validée par un écolabel (EPEAT, TCO, Eco-label européen, etc.)	*Pas de cotation proposée*
Neutre	*Pas de cotation proposée*	Tout achat de matériel numérique et informatique	Tout achat de matériel numérique et informatique	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	Tout achat de matériel numérique et informatique
Défavorable	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	*Pas de cotation proposée*

Réseaux de télécommunication

	1. Atténuation	2. Adaptation	3. Eau	4. Economie circulaire	5. Pollutions	6. Biodiversité
FAVORABLE *Très Favorable – budget vert*	*Pas de cotation proposée*	Option 1 : **Construction** de **réseau enterré** s'inscrivant dans une stratégie globale de **continuité d'approvisionnement**, même en mode dégradé (au moins une solution de repli identifiée pour les infrastructures critiques) Option 2 : **Réparation** d'un **réseau enterré** existant OU travaux visant à le rendre plus **résilient** au changement climatique (changement des matériaux) Option 3 : **Transformation** d'un réseau aérien en réseau enterré	*Pas de cotation proposée*	**Renouvellement** de réseau (respect de **tous les critères** suivants): • Recyclage de la grande majorité des linéaires usagés (ex : 80%) • Recyclage d'une part structurante des déblais (ex : plus de la moitié) • Grande majorité des linéaires posés issue de matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géosourcés • Part structurante des remblais issue de matériaux réutilisés etc.	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*
FAVORABLE *Favorable sous conditions – budget vert*	*Pas de cotation proposée*	**Construction de réseau aérien** prévoyant la **surélévation** des lignes pour prévenir les risques d'affaissement (ou autres travaux permettant d'améliorer sa résilience) ET s'inscrivant dans une stratégie globale de **continuité d'approvisionnement**, même en mode dégradé	*Pas de cotation proposée*	Option 1 : **Renouvellement** de réseau (respect de **3 critères** sur 4) : • Recyclage d'une part structurante des linéaires usagés • Recyclage d'une part substantielle des déblais (ex : plus de 35%) • Part structurante des linéaires posés issue de matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géosourcés • Part substantielle des remblais issue de matériaux réutilisés etc. Option 2 : **Extension** de réseau (**tous les critères**) : • Recyclage d'une part structurante des déblais • Grande majorité des linéaires posés issue de matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géosourcés • Part structurante des remblais issue de matériaux réutilisés etc.	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*
Neutre	*Pas de cotation proposée*	Pas d'impact significatif, dont petits travaux de réfection, mises aux normes ou modernisation fonctionnelle (sécurité…)	Toute dépense relative à un réseau de télécommunications	Option 1 : **Renouvellement** de réseau (respect de **2 critères** sur 4 de la cotation Favorable sous conditions) Option 2 : **Extension** de réseau (respect de **2 critères** sur 3) : • Recyclage d'une part substantielle des déblais • Part structurante des linéaires posés issue de matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géosourcés • Part substantielle des remblais issue de matériaux réutilisés etc.	Toute dépense relative à un réseau de télécommunications hors cas défavorable	Option 1 : Construction ou extension de réseau dans une **zone déjà artificialisée** ET pas de dérogation **espèces protégées** Option 2 : **Réhabilitation** d'un réseau de télécommunications
Défavorable	*Pas de cotation proposée*	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	*Pas de cotation proposée*	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	**Excavation de terres** sans inscription dans une filière adaptée (traitement / recyclage / réemploi)	Projet ne correspondant pas aux autres cotations
A approfondir	*La réalisation d'études environnementales doit permettre de caractériser précisément l'impact sur les émissions de GES*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*

Centre serveur

	1. Atténuation	2. Adaptation	3. Eau	4. Economie circulaire	5. Pollutions	6. Biodiversité
FAVORABLE *Très Favorable – budget vert*	*Pas de cotation proposée*	Option 1 : **Construction** d'un centre de serveurs respectant **tous les critères** suivants : • Cohérence avec **PAPI et DFCI**, s'ils existent sur le territoire • Prise en compte de l'aléa **canicule** / sécheresse dans la conception • Limitation de l'**impact sur la ressource en eau** • Inscription dans un plan de **continuité du service** et de sécurité, en cas d'aléas climatiques majeurs Option 2 : **Rénovation** qui permet d'**accroître la résilience** de l'infrastructure face aux aléas identifiés	**Rénovation** d'un centre de serveurs qui permet de **réduire significativement les prélèvements** et la **consommation** d'eau douce ET prend en compte **1 des enjeux** suivants : • **Optimisation** des systèmes (réutilisation en circuit fermé, réduction des pertes significative) • Utilisation majoritaire d'**eaux non conventionnelles** (eaux pluviales, eaux usées traitées) • Passage d'un recours au refroidissement par l'eau à des technologies de **refroidissement par l'air**	Rénovation (respect de tous les critères) : • Analyse du cycle de vie (**ACV**) ou analyse de scénarios alternatifs pour diminuer l'impact environnemental du projet • ET analyse des gisements (**diagnostic PEMD**) et **réutilisation sur site** des matériaux & déchets • ET recours **structurant** à des matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géosourcés • ET **politique d'entretien et réparation** pour allonger la durée de vie (choix de conception favorisant réparabilité, indicateurs de suivi de la durée de vie…)	**Rénovation** d'un centre de serveurs qui diminue significativement les impacts locaux liés aux systèmes de refroidissement, en prenant en compte **les 2 enjeux** suivants : • **Réduction des rejets de chaleur** vers l'air ou les milieux aquatiques, (amélioration des systèmes de refroidissement ou récupération / valorisation de la chaleur fatale) • Amélioration de la **gestion des eaux de refroidissement** (réduction des volumes rejetés, maîtrise des additifs chimiques, limitation des rejets)	*Se référer aux critères du domaine « Bâtiments et équipements »*
FAVORABLE *Favorable sous conditions – budget vert*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	**Rénovation** qui permet de **réduire les prélèvements et la consommation** d'eau douce (ex : limiter les fuites, changement de technologie de refroidissement…)	Option 1 : Rénovation (respect de tous les critères) : • **ACV** ou analyse de scénarios alternatifs pour diminuer l'impact • ET **diagnostic PEMD** et **réutilisation sur site** des matériaux & déchets • ET recours **partiel** à des matériaux réutilisés, réemployés, recyclés, bio / géosourcés Option 2 : Construction (respect de tous les critères): • **ACV** ou analyse de scénarios alternatifs • ET recours **structurant** à des matériaux réutilisés etc. • ET **politique d'entretien et réparation**	**Rénovation** qui diminue l'impact sur la pollution (prise en compte d'**un seul enjeu** de la cotation Très favorable)	*Se référer aux critères du domaine « Bâtiments et équipements »*
Neutre	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	Option 1 : **Construction** ou extension qui prend en **compte 1 des enjeux** suivants : • **Optimisation** des systèmes • Utilisation d'**eaux non conventionnelles** Option 2 : Rénovation sans extension (**pas de consommation d'eau supplémentaire**) Option 3 : **Construction** recourant à des technologies de **refroidissement par l'air**	Option 1 : Rénovation : **Diagnostic PEMD** et **réutilisation sur site** des matériaux & déchets OU **diagnostic PEMD** sans réutilisation sur site ET **matériaux réutilisés** etc. au moins en finitions OU **pas d'impact significatif**, dont petits travaux de réfection, mises aux normes ou modernisation fonctionnelle Option 2 : Construction : • **ACV** ou analyse de scénarios alternatifs • Recours **partiel** à des matériaux réutilisés etc.	Option 1 : **Construction** intégrant des dispositifs de **limitation des rejets de chaleur** ET une gestion encadrée des **eaux de refroidissement** Option 2 : **Rénovation sans amélioration** des systèmes de refroidissement ou de gestion des rejets, lorsque les travaux **ne fournissaient pas l'occasion** d'agir sur ces éléments	*Se référer aux critères du domaine « Bâtiments et équipements »*
Défavorable	*Pas de cotation proposée*	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	Projet ne correspondant pas aux autres cotations	*Se référer aux critères du domaine « Bâtiments et équipements »*
A approfondir	*Eudes environnementales à réaliser pour caractériser l'impact du projet sur les émissions de GES*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*

XVI. TRANSVERSE

A. Contenu de la dépense

Achat de terrain

- La dépense d'investissement d'achat de terrain peut être décorrélée de son aménagement ultérieur et peut nécessiter d'être cotée

Action de dépollution

- La dépense vise à **réduire, traiter ou éliminer les pollutions existantes**, notamment celles affectant les sols et les eaux

Mesure de compensation

- Action de **compensation des effets négatifs notables d'un projet**, qu'ils soient directs ou indirects et qui n'ont pas été évités ou suffisamment réduits
 Ex : restauration écologique au niveau de la zone de travaux et des espaces dégradés attenants, création de nouvelles zones écologiques, maintien des continuités écologiques)

Réalisation d'étude, d'audit ou prestation de conseil, etc.

- Frais d'**études de faisabilité**, non suivies de travaux
- Frais d'études envisagés **en amont du lancement d'un projet d'investissement** durant la phase d'acquisition de l'immobilisation (études pré-opérationnelles). Ex : études d'impact environnemental, études sur divers bâtiments, études d'aménagement (ex : étude en vue de la réalisation d'une piste cyclable), d'implantation ou de construction de locaux, les études géotechniques, les diagnostics préparatoires réalisés dans le cadre d'une construction ou réhabilitation (amiante, dépollution, phytosanitaire), les audits énergétiques préalables aux travaux, les études de trafic, les dépenses d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans le cadre de l'élaboration des dossiers de consultation et du suivi des travaux, etc.
 Les dépenses d'investissement dédiées à la réalisation d'études pré-opérationnelles seront cotées d'après la grille de cotation proposée pour le domaine de dépense du projet concerné. Les cotations proposées peuvent s'appliquer lorsque la collectivité manque d'informations sur le projet final et ne peut donc pas coter l'étude en fonction.

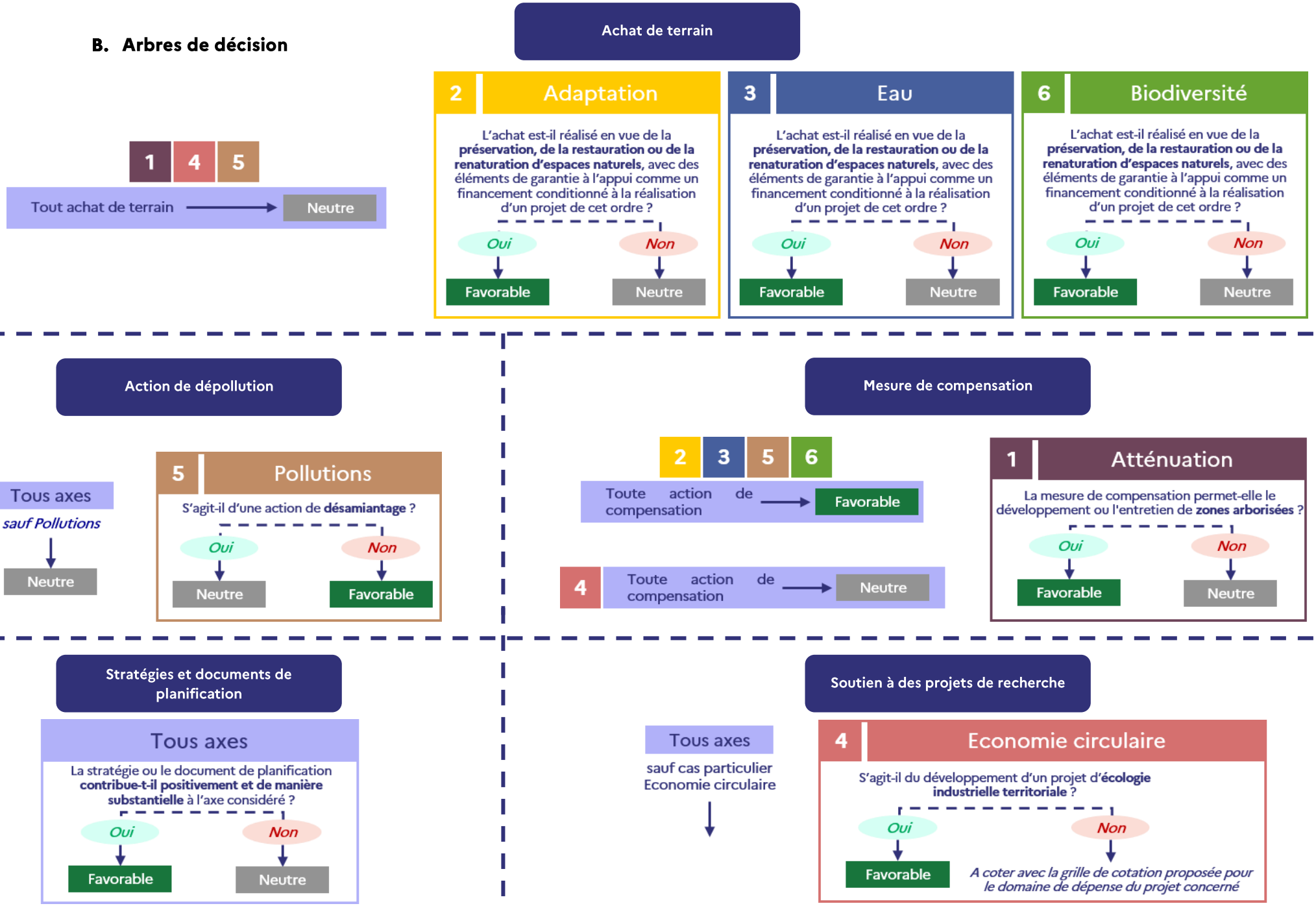
Stratégies et documents de planification

- Documents de **planification urbaine** (Plan Local d'Urbanisme intercommunal PLUi, Plan Local d'Urbanisme Métropolitain PLUm, etc.)
- Documents **sectoriels ou thématiques** (Plan local de mobilité, Plan d'intermodalité, etc.)

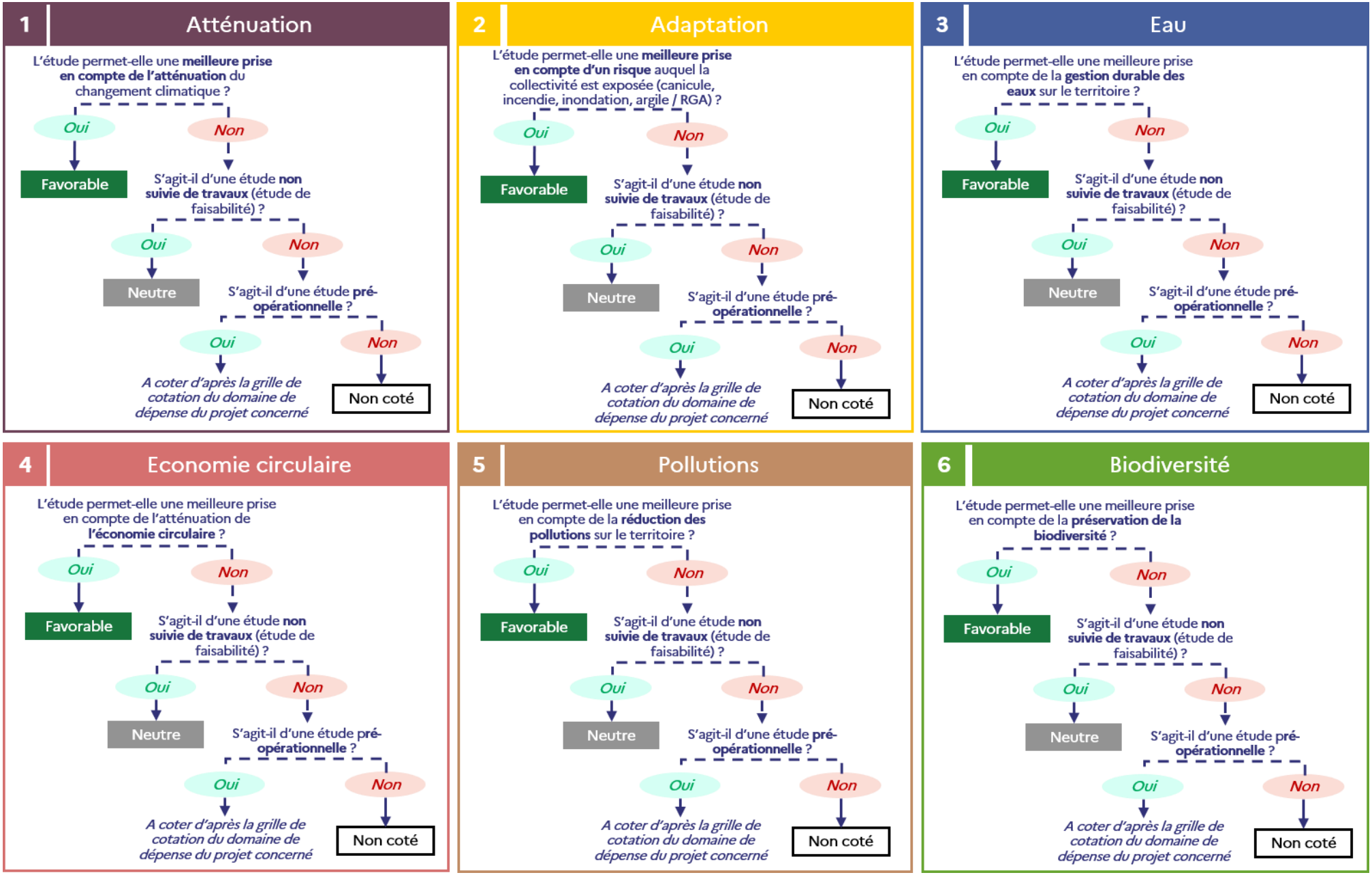
Soutien à des projets de recherche

- Expérimentation
- Projet de recherche

B. Arbres de décision



Réalisation d'étude, d'audit ou prestation de conseil, etc.



C. Tableaux détaillés

Achat de terrain

	1. Atténuation	2. Adaptation	3. Eau	4. Economie circulaire	5. Pollutions	6. Biodiversité
FAVORABLE *Très Favorable – budget vert*	*Pas de cotation proposée*	Achat réalisé **en vue de la préservation, de la restauration ou de la renaturation** d'espaces naturels, si cet objectif est garanti par des éléments comme un financement conditionné à la réalisation d'un projet de cet ordre (ex : Prêt vert, Prêt Transformation écologique, Fonds vert, Subvention d'une Agence de l'eau, etc.)	Achat réalisé **en vue de la préservation, de la restauration ou de la renaturation** d'espaces naturels, si cet objectif est garanti par des éléments comme un financement conditionné à la réalisation d'un projet de cet ordre (ex : Prêt vert, Prêt Transformation écologique, Fonds vert, Subvention d'une Agence de l'eau, etc.)	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	Achat réalisé **en vue de la préservation, de la restauration ou de la renaturation** d'espaces naturels, si cet objectif est garanti par des éléments comme un arrêté de protection biotope, un classement en espace protégé, une garantie de gestion durable à long terme ou un financement conditionné à la réalisation d'un projet de cet ordre (ex : Prêt vert, Prêt Transformation écologique, Fonds vert, Subvention d'une Agence de l'eau, etc.)
Neutre	Tout achat de terrain	Tout autre achat de terrain	Tout autre achat de terrain	Tout achat de terrain	Tout achat de terrain	Tout autre achat de terrain

Action de dépollution

	1. Atténuation	2. Adaptation	3. Eau	4. Economie circulaire	5. Pollutions	6. Biodiversité
FAVORABLE *Très Favorable – budget vert*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	• Action de **dépollution** (élimination, réduction ou confinement des polluants) d'un terrain, d'un cours d'eau, etc. en adéquation avec l'usage final souhaité (construction, agriculture, espaces verts, etc.) • **Gestion des terres excavées** sur un site à risque ou en vue d'un projet d'ampleur	*Pas de cotation proposée*
Neutre	Toute action de dépollution	Toute action de dépollution	Toute action de dépollution	Toute action de dépollution	Action de désamiantage	Toute action de dépollution

Mesure de compensation

	1. Atténuation	2. Adaptation	3. Eau	4. Economie circulaire	5. Pollutions	6. Biodiversité
FAVORABLE *Très Favorable – budget vert*	Compensation permettant le développement ou l'entretien de **zones arborisées**	Toute action de compensation contribuant à la création ou à la restauration d'une zone humide, d'un cours d'eau, d'un espace naturel, etc.	Toute action de compensation contribuant à la création ou à la restauration d'une zone humide, d'un cours d'eau, d'un espace naturel, etc.	*Pas de cotation proposée*	Toute action de compensation contribuant à la création ou à la restauration d'une zone humide, d'un espace naturel, etc. permettant l'infiltration in situ des eaux pluviales	Toute action de compensation
Neutre	Compensation destinée à un espace sans spécificités « arbres »	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	Toute action de compensation	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*

Réalisation d'étude, d'audit ou prestation de conseil, etc.

	1. Atténuation	2. Adaptation	3. Eau	4. Economie circulaire	5. Pollutions	6. Biodiversité
FAVORABLE *Favorable sous conditions – budget vert*	Etude qui permet la prise en compte de l'atténuation du changement climatique* **Cotation absente du guide I4CE, proposée ici en complément*	Etude qui permet la prise en compte d'un risque auquel la collectivité est exposée : • Risque canicule/sécheresse • Risque inondation (ex : cartographie et projections climatiques, etc.) • Risque incendie et élaboration de Plans de Prévention des Risques d'Incendies de Forêt • Risque RGA	Etude qui permet la prise en compte de la gestion durable des eaux sur le territoire (ex : infiltration à la parcelle, audit de consommations des bâtiments publics, potentiel de valorisation des eaux non conventionnelles, etc.)	Etude qui permet la prise en compte de l'économie circulaire sur le territoire	Etude qui permet la prise en compte de la réduction des pollutions sur le territoire (ex : prescriptions pour limiter l'impact de certains projets, etc.)	Etude qui permet la prise en compte de la préservation de la biodiversité sur le territoire
Neutre	**Étude de faisabilité** non suivie de travaux	**Étude de faisabilité** non suivie de travaux	**Étude de faisabilité** non suivie de travaux	**Étude de faisabilité** non suivie de travaux	**Étude de faisabilité** non suivie de travaux	**Étude de faisabilité** non suivie de travaux
A approfondir	Etudes **pré-opérationnelles** à coter d'après la grille de cotation du domaine de dépense du projet concerné. Si la dépense ne correspond pas aux cotations ci-dessus et n'est pas rattachable à une autre grille d'analyse, alors elle est classée « A approfondir » (dit « Non coté » dans l'Annexe environnementale)	Etudes **pré-opérationnelles** à coter d'après la grille de cotation du domaine de dépense du projet concerné. Si la dépense ne correspond pas aux cotations ci-dessus et n'est pas rattachable à une autre grille d'analyse, alors elle est classée « A approfondir » (dit « Non coté » dans l'Annexe environnementale)	Etudes **pré-opérationnelles** à coter d'après la grille de cotation du domaine de dépense du projet concerné. Si la dépense ne correspond pas aux cotations ci-dessus et n'est pas rattachable à une autre grille d'analyse, alors elle est classée « A approfondir » (dit « Non coté » dans l'Annexe environnementale)	Etudes **pré-opérationnelles** à coter d'après la grille de cotation du domaine de dépense du projet concerné. Si la dépense ne correspond pas aux cotations ci-dessus et n'est pas rattachable à une autre grille d'analyse, alors elle est classée « A approfondir » (dit « Non coté » dans l'Annexe environnementale)	Etudes **pré-opérationnelles** à coter d'après la grille de cotation du domaine de dépense du projet concerné. Si la dépense ne correspond pas aux cotations ci-dessus et n'est pas rattachable à une autre grille d'analyse, alors elle est classée « A approfondir » (dit « Non coté » dans l'Annexe environnementale)	Etudes **pré-opérationnelles** à coter d'après la grille de cotation du domaine de dépense du projet concerné. Si la dépense ne correspond pas aux cotations ci-dessus et n'est pas rattachable à une autre grille d'analyse, alors elle est classée « A approfondir » (dit « Non coté » dans l'Annexe environnementale)

Stratégies et documents de planification

	1. Atténuation	2. Adaptation	3. Eau	4. Economie circulaire	5. Pollutions	6. Biodiversité
FAVORABLE *Favorable sous conditions – budget vert*	Stratégie ou document de planification qui contribue positivement et de manière substantielle à l'axe considéré (prise en compte des enjeux de l'axe dans le document)* **Cotation retenue par souci de cohérence, divergeant de la cotation Très favorable proposée par I4CE.*	Stratégie ou document de planification qui contribue positivement et de manière substantielle à l'axe considéré (prise en compte des enjeux de l'axe dans le document)	Stratégie ou document de planification qui contribue positivement et de manière substantielle à l'axe considéré (prise en compte des enjeux de l'axe dans le(s) document(s)	Stratégie ou document de planification qui contribue positivement et de manière substantielle à l'axe considéré (prise en compte des enjeux de l'axe dans le(s) document(s)	Stratégie ou document de planification qui contribue positivement et de manière substantielle à l'axe considéré (prise en compte des enjeux de l'axe dans le(s) document(s)	Stratégie ou document de planification qui contribue positivement et de manière substantielle à l'axe considéré (prise en compte des enjeux de l'axe dans le(s) document(s)
Neutre	Toute stratégie ou document de planification, hors cas Favorable	Toute stratégie ou document de planification, hors cas Favorable	Toute stratégie ou document de planification, hors cas Favorable	Toute stratégie ou document de planification, hors cas Favorable	Toute stratégie ou document de planification, hors cas Favorable	Toute stratégie ou document de planification, hors cas Favorable

Soutien à des projets de recherche

	1. Atténuation	2. Adaptation	3. Eau	4. Economie circulaire	5. Pollutions	6. Biodiversité
FAVORABLE *Très Favorable – budget vert*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*	Développement de **projet d'écologie industrielle territoriale** (mise en commun volontaire de ressources par des acteurs économiques d'un territoire, en vue de les économiser ou d'en améliorer la productivité : partage d'infrastructures, d'équipements, de services, de matières)	*Pas de cotation proposée*	*Pas de cotation proposée*
A approfondir	A coter avec la grille de cotation proposée pour le domaine de dépense du projet concerné	A coter avec la grille de cotation proposée pour le domaine de dépense du projet concerné	A coter avec la grille de cotation proposée pour le domaine de dépense du projet concerné	A coter avec la grille de cotation proposée pour le domaine de dépense du projet concerné	A coter avec la grille de cotation proposée pour le domaine de dépense du projet concerné	A coter avec la grille de cotation proposée pour le domaine de dépense du projet concerné

Annexes

CAS PRATIQUES

Dans les pages suivantes, plusieurs illustrations de cotations ont été formalisées à partir d'exemples de projets réels:

- Cas 1 : Edification d'un complexe sportif (grilles de cotation de « Construction » et « Rénovation » de bâtiments et équipements)
- Cas 2 : Création de voie partagée avec une part dédiée à une voie cyclable (grille de cotation de « Construction de voirie »)
- Cas 3 : Travaux de réduction des consommations énergétiques d'un éclairage public (grille de cotation d' « Eclairage public »)
- Cas 4A et 4B : Achats d'un véhicule individuel et d'une rame de train (grille de cotation d'« Achat de véhicule »)
- Cas 5 : Achat de composteurs (grille de cotation d' « Achat de matériel »)

Ces exemples ont été étudiés par le groupe de travail réunissant des collectivités en vue de la conception des guides méthodologiques. Pour chaque cas, les informations fondamentales dont disposaient les collectivités sur le projet, lorsqu'elles correspondaient aux critères permettant la cotation, ont été indiquées dans la colonne de gauche pour chacun des axes. A droite, la cotation proposée en conséquence est éclairée par les questionnements soulevés et les raisonnements qui ont permis, en cas d'incertitude, de décider de la solution à retenir.

Les cotations proposées s'appuient sur les tableaux de critères détaillés et non sur les arbres de décision. Pour cette raison, le résultat de l'analyse est plus fin.

Cas 1 – Edification d'un complexe sportif

Bâtiments et équipements

Description du cas

Données

Le projet a consisté à **rénover un gymnase vétuste** et à **construire une salle multi-sports** ainsi qu'une **salle annexe polyvalente** de 140 m², sur un ancien terrain de basket informel. Le complexe a vocation à accueillir à terme des usagers de l'ensemble des établissements scolaires et équipes sportives locales. Il s'agit d'un projet de grande ampleur : **3,8 M€** de budget pour la collectivité, pour une superficie de 2 300 m².

Analyse

Un projet de cette ampleur, comprenant rénovation et construction, conduit à s'interroger sur la **granularité de l'analyse** et la **grille de cotation pertinente**. Comme le terrain utilisé pour la construction était artificialisé, il a été envisagé par la collectivité de recourir à la seule grille Rénovation de bâtiment. L'analyse des critères a cependant montré que la **scission de la ligne de dépense en 2 parties**, Construction et Rénovation, était la solution la plus adaptée.

Cotation réalisée

1. Atténuation

Construction & rénovation → **Favorable**

Critères pris en compte

Pas d'artificialisation. L'ensemble du projet est labellisé Effinergie. Le volet rénovation prévoit une **optimisation de la consommation** à hauteur de 47%.

Analyse

Le label Effinergie garantit une **performance énergétique au-delà de la réglementation** et **oriente vers la cotation Favorable**. Le cahier des charges du marché peut servir de référence sur ces enjeux.

2. Adaptation

Construction & rénovation → **Non coté**

Critères pris en compte

Prise en compte du **confort d'été intérieur** : brise-soleil orientable, stores extérieurs, ventilation double flux.
Chaleur extérieure peu prise en compte, désimperméabilisation à la marge (bilan net stable), pas de végétalisation complémentaire.
Pas d'exposition à un **risque spécifique** dans Géorisques : prise en compte du seul risque canicule.

Questions à approfondir :

- Dans quelle mesure la rénovation a-t-elle amélioré l'adaptation du gymnase existant ?
- D'autres mesures ont-elles été prises contre la chaleur extérieure ?

Analyse

Le projet comporte plusieurs mesures explicites d'amélioration du confort d'été intérieur. En revanche, la prise en compte de la chaleur extérieure reste insuffisante et ne permet pas, en théorie, de satisfaire les critères de la grille Construction. Dans le cas présent, les travaux portent majoritairement sur l'intérieur du complexe (environ 90 % de la dépense), ce qui pourrait conduire à considérer, par application du principe de prépondérance, que la cotation favorable peut être retenue. Néanmoins, **au regard du manque d'informations**, il est proposé de ne pas coter cet axe.

3. Eau

Construction → **Neutre** *Rénovation* → **Favorable**

Critères pris en compte

Gestion durable des eaux de pluie : pas d'artificialisation ni imperméabilisation (ancien terrain de basket), infiltration sans rejet au réseau, ouvrage de récupération des eaux de toitures.
Equipements hydro-économes : débit de douche à 8 l/min (effort a priori significatif sur la principale consommation d'eau du complexe).
Désimperméabilisation non significative.

Analyse

A noter : **les mêmes mesures techniques ne conduisent pas à la même cotation** selon qu'elles concernent une construction ou une rénovation. Le projet satisfait 2 des 3 critères des cotations Neutre (construction) et Favorable (rénovation). Pas d'information sur une analyse de la consommation lors de la conception, pas de gain net pour la ressource ni pratique ambitieuse permettant d'accéder au niveau supérieur.

Cas 1 – Edification d'un complexe sportif

Bâtiments et équipements

4. Economie circulaire

Construction → Défavorable *Rénovation* → Neutre

Critères pris en compte

Recours partiel à des **matériaux biosourcés**. **Diagnostic PEMD et réemploi** in situ : lambris intérieur déposé & reposé, radiateurs, équipements sanitaires, bancs vestiaires… Pas d'information sur la réalisation d'une **ACV** ou sur une **politique d'entretien**. Le permis de construire étant antérieur à 2026, l'ACV n'était pas réglementaire pour ce type de bâtiment mais aurait pu être réputée réalisée dans le cas contraire.

Analyse

En l'état des connaissances disponibles, **l'absence d'ACV ou analyse assimilable** visant à limiter l'impact sur les ressources **oriente directement vers la cotation Défavorable** de la construction neuve.
Le diagnostic PEMD, le réemploi et le recours partiel aux matériaux biosourcés permettent la cotation Neutre de la rénovation.

5. Pollutions

Construction → Neutre *Rénovation* → Favorable

Critères pris en compte

Air extérieur : localisation centre-ville (proximité transports) mais pas d'info sur des mesures pour les mobilités douces, raccordement RCU, pas de végétalisation supplémentaire.
Air intérieur : matériaux bois peu émissifs, sonde CO2 pour régulation automatique, ventilation double flux.
Eau : pas d'artificialisation, bilan imperméabilisation stable, gestion durable des eaux de pluie (voir axe Eau).
Sol : projet non concerné par un risque de sol pollué.

Question à approfondir :

- Comment a été gérée l'excavation de terres le cas échéant ?

Analyse

L'impact du réseau de chaleur urbain sur la pollution n'est pas connu malgré un fonctionnement vertueux pour l'économie circulaire (ressources bois locales et déchets) : **aucun critère n'est validé pour l'air extérieur**.
Critères air intérieur validés pour la construction, à approfondir pour la rénovation (manque d'information sur la période de travaux).
Critères eau validés.
➔ **2 types de pollution sur 3** sont pris en compte pour la construction, ce qui ne permet pas une cotation Favorable. En revanche, la prise en compte d'au moins 1 type de pollution suffit pour une rénovation Favorable.

6. Biodiversité

Construction & rénovation → Neutre

Critères pris en compte

Ni artificialisation ni dérogation espèces protégées.
Diagnostic biodiversité mené : pas d'enjeu spécifique sur les phases chantier car peu d'espèces présentes.
Nouveaux éclairages de façade (3000K) le long du cheminement piéton autour de l'équipement.

Questions à approfondir :

- Le diagnostic biodiversité était-il réglementaire ou une démarche volontariste ?
- Malgré des enjeux limités, certaines recommandations sur la biodiversité ont-elles été prises en compte dans le cahier des charges ?

Analyse

L'absence d'artificialisation et de dérogation espèces protégées **suffit à garantir une cotation Neutre**. Pour une cotation Favorable, la prise en compte de certaines **mesures volontaristes complémentaires** comme le diagnostic biodiversité est nécessaire : néanmoins, au regard de l'absence d'enjeu de biodiversité constatée par le diagnostic et de l'absence d'autre mesure, on peut estimer que l'impact du projet est neutre.
Les nouveaux éclairages de façade à 3000K n'ont pas d'effet notable sur la biodiversité et ne peuvent pas être considérés comme une pratique favorable.

Cas 2 – **Création de voie partagée**

Construction de voirie

Description du cas

Données

Le projet a consisté à créer une **voie partagée avec une part dédiée à une voie verte (piste cyclable)**. La part de voirie destinée à la piste cyclable, déterminée avec les chargés d'opération, est néanmoins **mineure** et **l'essentiel de la voirie est destiné aux voitures et camions**.

Analyse

Dans le cas d'une voirie, la méthodologie approfondie prévoit la possibilité de subdiviser la dépense entre la part dédiée à des mobilités douces et la part dédiée au trafic routier (largeur dédiée à la piste cyclable sur largeur de l'emprise totale) ou de distinguer les deux opérations dès le départ. Ici, il est proposé de suivre une approche simplifiée en **analysant la dépense globalement**.

Cotation réalisée

1. Atténuation

Défavorable

Critères pris en compte

La plus grande partie de la voirie est **dédiée aux voitures et camions**.

Analyse

Le vélo fait bien partie des modes de transport décarbonés cotés favorablement si la voie lui est consacrée ou si une cotation au prorata de la largeur de chaque voie est effectuée. Ici, la voiture prédomine.

2. Adaptation

Défavorable

Critères pris en compte

La voie verte ne constitue qu'une partie de la voirie.
Le projet prévoit la **végétalisation aux abords de la route** avec la plantation d'arbres.
Pas d'information sur le ralentissement des eaux, le revêtement utilisé ou sur d'autres **mesures complémentaires d'adaptation**.

Analyse

Il est possible de coter distinctement la voie verte et la route ; dans ce cas, la part de la dépense dédiée à la piste cyclable sera cotée Favorable, d'autant que la plantation d'arbres aux abords devrait garantir qu'elle soit ombragée.
En l'absence d'une telle distinction, la part prépondérante de la route interdit une cotation Favorable. **L'absence d'indication sur le ralentissement des eaux et sur au moins une mesure d'adaptation** spécifique en complément de la végétalisation **ne permet pas une cotation Neutre** du projet, qui est donc Défavorable.

3. Eau

Défavorable

Critères pris en compte

Aucune Solution fondée sur la nature n'a été mise en place. Seul un **bassin de rétention** a été prévu, en application des **obligations réglementaires**. La collectivité ne dispose pas d'informations sur d'autres mesures de gestion des eaux de pluie.

Questions à approfondir :

- D'autres mesures de gestion des eaux de pluie ont-elles été prévues (gestion des fossés…) ?

Analyse

La cotation la plus élevée possible pour une construction de voirie est le niveau Neutre, qui nécessite **à la fois** la prise en compte de l'enjeu de **limitation de l'imperméabilisation** (ex : revêtements perméables, accotements végétalisés) et une **SFN** ou un effort de mise en place de bassins de rétention. **Ce seul élément n'est pas suffisant.**

Cas 2 – **Création de voie partagée**

Construction de voirie

4. Economie circulaire

Favorable

Critères pris en compte

Une **analyse de cycle de vie** globale a été réalisée dans le cadre du Schéma directeur des voiries départementales.
Le **réemploi et l'usage de matériaux recyclés** a été inclus dans les marchés de travaux, avec un taux de recyclage ou de réemploi précisé dans les marchés structurants.
Une **politique d'entretien** est prévue par la collectivité.

Analyse

La politique d'entretien de la collectivité se traduit notamment par des indicateurs de suivi de la durée de vie. Le **taux de matériaux réemployés** et recyclés demande à être approfondi afin de s'assurer de son caractère structurant. En l'état des connaissances disponibles, et au regard des dispositions spécifiques prévues par les marchés, les 3 critères de la cotation Favorable peuvent être jugés remplis.

5. Pollutions

Défavorable

Critères pris en compte

La plus grande partie de la voirie est dédiée aux **voitures et camions**.
Des **enrobés peu bruyants et peu émissifs** (dont enrobés à froid) ont été utilisés.
Pas d'information sur la gestion des eaux de pluie.

Analyse

Le projet étant majoritairement destiné aux voitures et camions sans autre spécification (voie cyclable d'ampleur mineure), la cotation **ne peut être favorable** en-dehors de l'éventuelle subdivision des lignes de dépense.
Bien que la construction d'une nouvelle voirie améliore la fluidité du trafic globalement, le critère de fluidité du trafic nécessite des aménagements spécifiques pour être validé. **L'usage d'enrobés peu bruyants et émissifs suffirait en revanche à une cotation Neutre s'il était couplé à une gestion durable des eaux de pluie**, sur laquelle aucune information n'est disponible. En son absence, la cotation est Défavorable.

6. Biodiversité

Défavorable

Critères pris en compte

La voirie n'est pas construite sur une zone déjà artificialisée mais implique l'**artificialisation de nouvelles surfaces**.

Analyse

L'artificialisation de nouvelles surfaces conduit systématiquement à coter défavorablement une dépense.

Cas 3 – **Réduction des consommations énergétiques d'un éclairage public**

Eclairage public

Description du cas

Données

La dépense concerne un programme de renouvellement des anciens équipements d'éclairage public. Il s'agit du **remplacement de mâts et de lampes vieillissantes (ampoules à incandescence)** sur les espaces publics. La majorité des cas implique des déposes et reposes de matériel, sans artificialisation complémentaire ni renaturation ou végétalisation.

Analyse

Une grille unique permet de coter la création ou la modernisation d'un éclairage public.

Cotation réalisée

1. Atténuation

Favorable

Critères pris en compte

Le matériel employé est la **technologie LED**, moins consommatrice de ressource que les ampoules remplacées.

Analyse

Une modernisation permettant **l'amélioration de l'efficacité énergétique** des installations est cotée Favorable.

2. Adaptation

Neutre

Les dépenses d'éclairage public sont toujours Neutres par nature pour l'Adaptation.

3. Eau

Neutre

Les dépenses d'éclairage public sont toujours Neutres par nature pour l'Eau.

4. Economie circulaire

Défavorable

Critères pris en compte

Pas de matériaux réutilisés ou recyclés.
Pas de diagnostic PEMD.

Analyse

Lorsque le **diagnostic PEMD n'est pas pertinent** au regard de la nature des travaux, comme c'est le cas ici, la prise en compte de l'économie circulaire peut être démontrée par des mesures équivalentes de réemploi, d'incorporation de matières recyclées ou de valorisation des équipements déposés. Ici cependant, la collectivité ne dispose pas d'éléments indiquant un recours à des matériaux réutilisés ou recyclés, ce qui justifie une cotation Défavorable.

Cas 3 – **Réduction des consommations énergétiques d'un éclairage public**

Eclairage public

5. Pollutions

Neutre

Les dépenses d'éclairage public sont toujours Neutres par nature pour les Pollutions.

6. Biodiversité

Défavorable

Critères pris en compte

Après des recherches de la collectivité sur les modèles utilisés, les éclairages sont jugés **compatibles avec la protection de la biodiversité** mais la dépense ne **s'inscrit pas dans une stratégie de réduction de la pollution lumineuse** en faveur de la biodiversité.

Analyse

Les caractéristiques techniques des luminaires (température de couleur, orientation) apparaissent compatibles avec les recommandations visant à limiter la pollution lumineuse. En revanche, les informations disponibles **ne permettent pas d'établir que le projet s'inscrit dans une stratégie explicite de réduction** de la pollution lumineuse en faveur de la biodiversité (trame noire, schéma directeur lumière ou démarche équivalente), ni qu'il prévoit une adaptation de l'organisation spatiale ou temporelle de l'éclairage. La cotation favorable **ne peut donc être retenue** sur la base des seuls équipements installés.

Cas 4A – **Achat d'un véhicule individuel**

Achats de véhicules

Description du cas

Données

Achat d'une Peugeot 308 d'occasion gris clair climatisée (véhicule individuel).

Cotation réalisée

1. Atténuation

Défavorable

Critères pris en compte

Motorisation hybride, consommant **plus de 50 g de CO2/km**

Analyse

Pour un véhicule individuel, la motorisation hybride ne justifie pas une cotation Favorable, pour laquelle il est nécessaire de consommer moins de 50 gCO2/km.

2. Adaptation

Favorable

Critères pris en compte

Véhicule individuel hybride.

Analyse

Le confort d'été n'est pas un critère pour les véhicules individuels, seul le critère de motorisation hybride intervient.

3. Eau

Neutre

Hors cas particuliers, les véhicules sont toujours Neutres sur l'axe Eau.

4. Economie circulaire

Favorable

Critères pris en compte

Véhicule **d'occasion**. La collectivité dispose d'une **politique d'entretien et de réparation** visant à ne pas renouveler les véhicules en-dessous de 200 000 km ou 7/8 ans de service ou en cas de frais de réparation trop importants.

5. Pollutions

Neutre

Critères pris en compte

Véhicule **individuel Crit'Air 1** (hybride)

6. Biodiversité

Neutre

Hors cas particuliers, les véhicules sont toujours Neutres sur l'axe Biodiversité.

Cas 4B – **Achat d'une rame de train**

Achats de véhicules

Description du cas

Données

Achat d'une rame de train électrique neuve.

Cotation réalisée

1. Atténuation

Favorable

Critères pris en compte

Véhicule électrique.

2. Adaptation

Favorable

Critères pris en compte

Transport **collectif électrique** et climatisé (prise en compte du **confort d'été**)

Analyse

Le confort d'été est un critère nécessaire pour qu'un transport collectif soit favorable.

3. Eau

Neutre

Hors cas particuliers, les véhicules sont toujours Neutres sur l'axe Eau.

4. Economie circulaire

Neutre

Critères pris en compte

Transport collectif neuf.

Analyse

Les véhicules neufs peuvent être Neutres seulement s'il s'agit de transports en commun.

5. Pollutions

Favorable

Critères pris en compte

Véhicule **électrique**.

6. Biodiversité

Neutre

Hors cas particuliers, les véhicules sont toujours Neutres sur l'axe Biodiversité.

Cas 5 – **Achat de composteurs**

Mobilier et matériel

Description du cas

Données

Achat de **composteurs neufs**, pour les particuliers ou sur l'espace public. La collectivité ne dispose pas d'information sur le matériel des composteurs.

Analyse

Malgré la finalité de cet achat de matériel, il ne doit pas être coté selon la grille « Déchets », qui concerne seulement des infrastructures, mais bien selon la grille « Mobilier et matériel ».

Cotation réalisée

1. Atténuation

Défavorable

Le matériel est neuf et ne correspond pas aux critères de cotation Favorable.

2. Adaptation

Neutre

Critères pris en compte

Les composteurs **ne constituent pas un matériel spécifiquement soumis aux risques climatiques** ni destiné, à eux seuls, à renforcer la résilience de la collectivité face aux canicules ou aux inondations.

Analyse

Il s'agit d'un matériel de gestion des déchets végétaux, mais **en l'absence de valorisation des déchets** concernés (production de paillage, amélioration de la structure des sols, etc.), l'achat n'est pas considéré Favorable. Son impact sur l'adaptation est considéré comme non significatif.

3. Eau

Favorable

Il s'agit d'un matériel de gestion des déchets végétaux, qui constitue un **cas particulier** d'achat de matériel favorable à la gestion de l'eau.

4. Economie circulaire

Favorable

Il s'agit d'un matériel contribuant à l'économie circulaire

5. Pollutions

Favorable

Il s'agit d'un matériel de gestion des déchets végétaux.

6. Biodiversité

Neutre

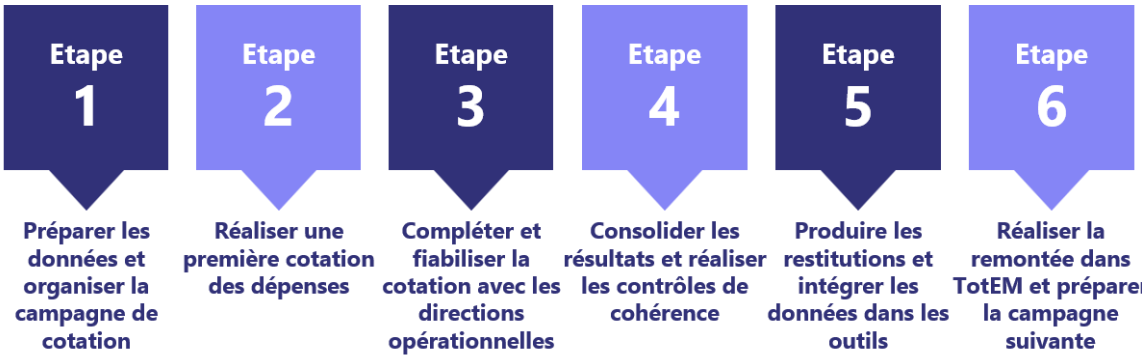
Critères pris en compte

Il s'agit d'un matériel de gestion des déchets végétaux mais **sans information sur une réutilisation des déchets dans les espaces verts** de la collectivité.

Analyse

En l'absence d'information sur la réutilisation des déchets dans les espaces verts de la collectivité, le cas général (Neutre) est retenu.

GESTION DES DONNEES : MODE OPERATOIRE



Le processus de réalisation de la cotation environnementale dépend de l'organisation interne de chaque collectivité, du niveau d'intégration dans le système d'information financier et de la maturité de la démarche. Néanmoins, un cadre général de mise en œuvre de la démarche en six grandes étapes peut être proposé comme source d'inspiration.

1. Préparer les données et organiser la campagne de cotation

La première étape consiste à constituer le périmètre des dépenses à analyser. Elle comprend généralement :

- L'extraction des dépenses d'investissement depuis le Système d'Information (SI) financier ;
- La préparation d'un fichier de travail (Excel ou autre outil) ;
- Le regroupement éventuel des lignes comptables par opération, programme ou projet afin de faciliter l'analyse ;
- La récupération d'informations complémentaires lorsque cela est nécessaire (bases de données métiers, logiciel de gestion des aides, PPI, documentation technique, etc.) ;
- L'identification des projets les plus structurants qui nécessiteront une analyse approfondie.

Selon les collectivités concernées, cette préparation peut être réalisée une seule fois en fin d'exercice ou être anticipée grâce à plusieurs extractions réalisées au cours de l'année afin de commencer l'analyse des opérations les plus importantes. Les personnes en charge de l'annexe peuvent également participer aux revues d'investissement ou aux réunions de programmation afin d'identifier les projets dès leur lancement.

2. Réaliser une première cotation des dépenses

Les dépenses sont ensuite analysées au regard de la méthodologie de cotation. Cette première analyse peut être conduite :

- Ligne par ligne ;
- Par opération ou projet lorsque plusieurs lignes concernent un même investissement ;
- A partir de règles de pré-classement (nature comptable, fonction, typologies déjà analysées, arbres de décision, etc.).

Les collectivités s'appuient généralement sur des fichiers d'analyse comportant outre les champs du fichiers d'extraction du SI finance, les différents axes de la taxonomie, les niveaux de cotation et une colonne permettant de justifier ou documenter la décision retenue. Les outils mis à disposition sur le site ministériel dédié à l'annexe[4] (l' « outil interactif d'aide à l'analyse » notamment) peuvent permettre d'alimenter ce type de fichier.

Lorsque les informations disponibles sont insuffisantes, la dépense est identifiée comme nécessitant une analyse complémentaire.

3. Compléter et fiabiliser la cotation avec les directions opérationnelles[5]

Cette étape vise à confirmer ou affiner les cotations grâce à la connaissance des projets. Elle constitue également un levier important d'appropriation de la démarche par les services. Selon l'organisation de la collectivité, elle peut prendre différentes formes :

- Ateliers réunissant les directions opérationnelles et l'équipe pilote ;
- Echanges bilatéraux avec les services concernés ;
- Questionnaires adressés aux responsables de projet ou aux gestionnaires d'équipements ;
- Collecte de pièces justificatives lorsque certaines caractéristiques du projet doivent être vérifiées.

Les collectivités les plus avancées sont susceptibles de mettre en place **un réseau de référents** préalablement formés à la méthodologie afin que les directions réalisent elles-mêmes l'analyse, l'équipe pilote assurant ensuite un contrôle de cohérence.

[4] https://www.collectivites-locales.gouv.fr/gerer-les-finances-publiques-locales/budget/budget-vert-des-collectivites

[5] Les éléments relatifs à la gouvernance s'appuient sur les retours d'expériences partagés à l'issue de l'AMI Budget vert de l'ADEME Occitanie. Cette publication est accessible via la librairie de l'ADEME avec la référence suivante : COMBET Emmanuel, ADEME, MARRIÈRE Philippine, TRAN KIEM Sophie, TIROT Blanche, LÉVÊQUE Charles, OuiACT, Un budget vert pour ma collectivité ? 2026.

Gouvernance

La conception de l'annexe environnementale implique souvent de conduire une démarche pluridisciplinaire qui associe la direction des finances et la direction de l'environnement. Si l'organisation interne varie fortement en fonction de la collectivité, voici des exemples d'instances possibles :

	Responsabilités	Prérequis
Comité de pilotage (peut être fusionné avec le COTECH pour les petites collectivités)	Elus & directeurs : valider les orientations, porter politiquement le dispositif pour que l'obligation réglementaire ait un sens pour la collectivité	Connaissent le sens de la démarche pour les politiques locales
Equipe projet	Finances & environnement : pilotage opérationnel, consolidation des cotations, contrôle, animation, etc.	Maîtrise l'ensemble de la méthode
Comité technique	Equipe projet et référents : arbitrages méthodologiques, partage des cas complexes	
Référents au sein des directions métiers ou par domaine	Remontée des informations extra-comptables	Connaissent les critères qui s'appliquent à leurs domaines de dépense

En fonction de l'organisation retenue, la remontée de l'information de cotation peut être parfois réalisée par les services opérationnels lors de la demande d'engagement.

4. Consolider les résultats et réaliser les contrôles de cohérence

Une fois la cotation terminée, les résultats sont consolidés. Cette étape comprend notamment :

- Le regroupement des analyses, si elles ont été réalisées dans différents fichiers (ex : 1 fichier par direction impliquée) ;
- La vérification de la cohérence des cotations entre projets similaires ;
- Le traitement des dépenses restant non cotées ou nécessitant un arbitrage ;
- La préparation des données au format attendu par le SI financier ou par TotEM.

Il est possible de réaliser également des tableaux de synthèse et des statistiques (par direction, programme ou grande catégorie de dépenses) afin de disposer d'une première lecture des résultats.

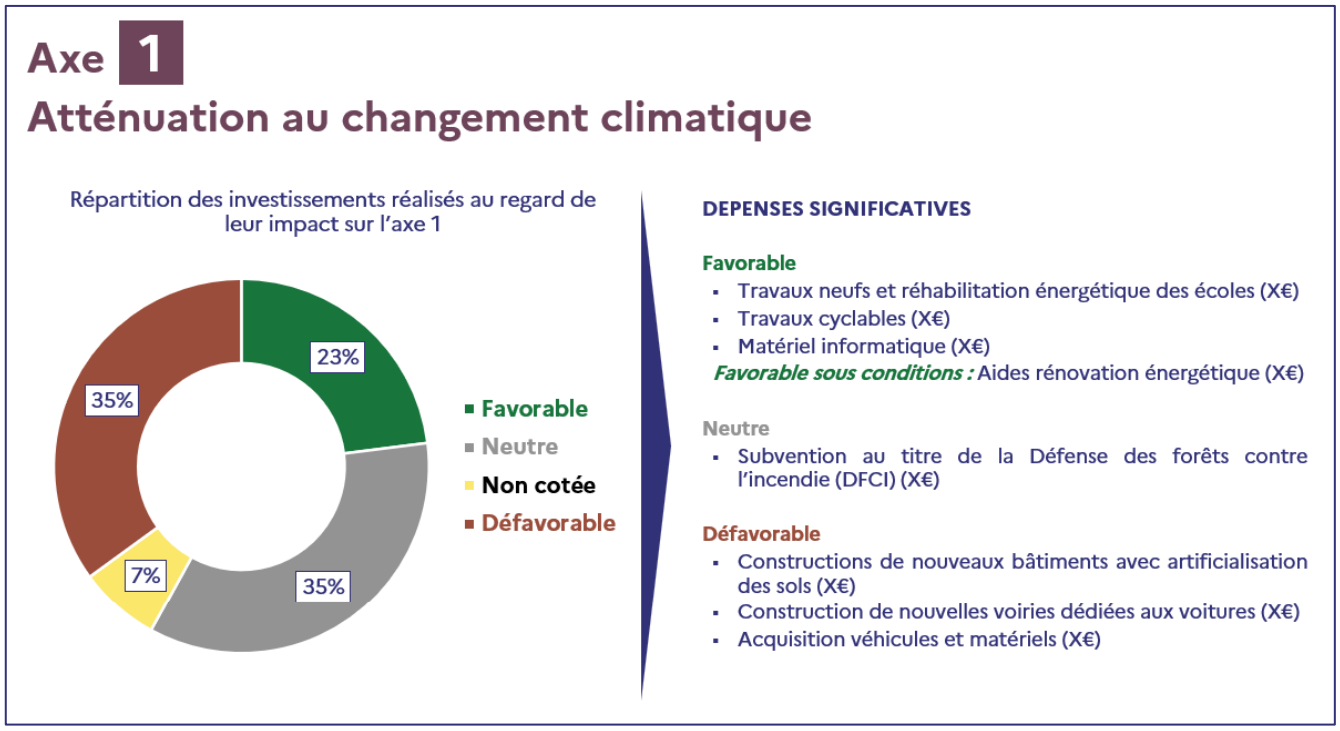
5. Produire les restitutions et intégrer les données dans les outils

Selon le niveau d'intégration de la démarche :

- Les cotations peuvent être réimportées dans le SI financier afin d'être associées aux opérations budgétaires puis propagées jusqu'aux niveaux d'exécution ;
- Ou être conservées dans un fichier dédié servant directement à l'alimentation de TotEM.

Des restitutions destinées aux directions et aux élus peuvent être organisées afin de présenter les principaux résultats de la campagne.

Figure 1 : Exemple de restitution de la répartition des cotations sur l'ensemble des dépenses, pour un axe.



Source : *Représentation de la répartition des cotations transmise par une collectivité, adaptée et anonymisée.*

6. Réaliser la remontée dans TotEM et préparer la campagne suivante

La dernière étape consiste à :

- Importer les données dans TotEM ;
- Vérifier les résultats produits dans l'annexe environnementale ;
- Corriger les éventuelles anomalies techniques ou erreurs de codification ;
- Capitaliser les enseignements de l'exercice afin d'améliorer la campagne suivante (évolution des règles de cotation, enrichissement des référentiels, adaptation de l'organisation, amélioration des outils, etc.).

LISTE DES ABREVIATIONS

ACV	Analyse du cycle de vie
ADEME	Agence de la transition écologique
AMTI	Aquaculture multitrophique intégrée
API	Une des MAEC dont l'objectif est d'accompagner les apiculteurs
BBC	Bâtiment Basse Consommation
BREEAM	Building Research Establishment Environmental Assessment Method
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CGDD	Commissariat général au développement durable
DCE	Directive cadre sur l'eau
DFCI	Défense des Forêts Contre l'Incendie
DGALN	Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature
DGEC	Direction générale de l'énergie et du climat
DGFIP	Direction générale des finances publiques
DGPR	Direction générale de la prévention des risques
DPE	Diagnostic de performance énergétique
EPE	Entreprises pour l'environnement
EPEAT	Electronic Product Environmental Assessment Tool
FREC	Feuille de route économie circulaire
FSC	Forest Stewardship Council, système de certification forestière
GES	Gaz à effet de serre
GNL	Gaz naturel liquéfié
GNV	Gaz naturel pour véhicules
HQE	Haute qualité environnementale
I4CE	Institut de l'économie pour le climat
IA	Intelligence artificielle
ICPE	Installation classée pour la protection de l'environnement (projets soumis à une réglementation spécifique)
IOTA	Installation Ouvrage Travaux Activité (projets soumis à une réglementation spécifique)
ISO	Organisation Internationale de Normalisation
LED	Light Emitting Diode
MAEC	Mesures agro-environnementales et climatiques
MSC	Marine Stewardship Council, système de certification
MTD	Meilleures techniques disponibles
NACE	Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne
ONG	Organisation non-gouvernementale
OPF	Ouvrages de protection des falaises
OREE	Entreprises et biodiversité
PAPI	Programme d'actions de prévention des inondations
PAT	Projet alimentaire territorial
PCAET	Plan Climat-Air-Énergie Territorial
PEFC	Programme de reconnaissance des certifications forestières
PEMD	Produits, Équipements, Matériaux et Déchets (diagnostic préalable à des travaux)
PMR	Personne à mobilité réduite
PNSE	Plan national santé environnement
PPA	Plan de protection de l'atmosphère
PPBE	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement
PPI	Plan Pluriannuel d'Investissement

PPR	Plan de prévention des risques
PREPA	Plan national de réduction des polluants atmosphériques
PTGE	Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau
REUT	Réutilisation des Eaux Traitées
RGA	Retrait-gonflement des argiles
RMD	Rendement maximal durable
RTM	Restauration des terrains de montagne
SafN	Solutions d'adaptation fondées sur la nature
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SBTN	Science-based targets for nature
SDAEP	Schéma directeur d'alimentation en eau potable
SEDIF	Syndicat des Eaux d'Île-de-France
SFN	Solutions fondées sur la nature
SGEP	Schéma de gestion des eaux pluviales
SNB	Stratégie nationale pour la biodiversité
SNBC	Stratégie Nationale Bas-Carbone
TCO	Certification en matière de développement durable liée aux produits informatiques
TRACC	Trajectoire de réchauffement de référence au changement climatique
UE	Union Européenne

GLOSSAIRE

Analyse du cycle de vie (ACV)	Méthode qui permet d'évaluer les impacts environnementaux d'un projet ou d'un produit sur l'ensemble de son cycle de vie (fabrication, usage, fin de vie), permettant d'éclairer les choix de conception en comparant des scénarios et en identifiant les leviers de réduction des impacts
Artificialisation	« Altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques du sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage » (définition de l'article L. 101-2-1 du Code de l'urbanisme)
Changement d'usage des sols	Transformation dans l'exploitation faite de la ressource sol et de son couvert. Cette mutation peut notamment se matérialiser par la conversion d'une surface boisée en terres arables ou encore par l'assèchement d'une zone humide
Continuités écologiques	Connexions spatiales qui unissent les réservoirs de biodiversité entre eux par le biais de corridors écologiques. Les corridors écologiques assurent la mise en relation de ces espaces permettant à la faune et à la flore de se déplacer pour accomplir leur cycle de vie. Les réservoirs de biodiversité constituent des espaces préservés où la biodiversité est la plus riche (ex. : cours d'eau, mare, bois, forêt, etc.).
Déchet	Toute substance ou tout objet, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire
Diagnostic PEMD (analyse des gisements de matériaux)	Diagnostic Produits, Équipements, Matériaux et Déchets : analyse préalable d'un bâtiment avant sa démolition ou sa rénovation significative visant à identifier, quantifier et localiser les produits, équipements et matériaux, afin de favoriser leur réemploi, leur valorisation et une meilleure gestion des déchets
Eaux pluviales	Eaux provenant des précipitations, dont l'écoulement est géré par des dispositifs spécifiques (infiltration, transfert, stockage, etc.)
Imperméabilisation	Recouvrement permanent par un matériau imperméable
Gestion à la source, intégrée et durable de la ressource en eau	Approche consistant à gérer les eaux de pluie au plus près de leur point de chute, en privilégiant leur infiltration, leur rétention, leur réutilisation ou leur évapotranspiration, tout en les intégrant dans une approche globale du territoire et des usages, afin de restaurer le cycle naturel de l'eau et d'assurer une gestion environnementalement soutenable
Maladaptation	Processus d'adaptation au changement climatique qui résulte directement en un accroissement de la vulnérabilité à la variabilité et au changement climatique et/ou en une altération des capacités et des opportunités actuelles et futures d'adaptation
Politique d'entretien et de réparation	Ensemble des principes, des objectifs et des actions visant à assurer l'entretien, la maintenance et la réparation des ouvrages et équipements afin de prolonger leur durée de vie, de préserver leurs performances et de limiter le recours à leur remplacement (ex :

	modulabilité, évolutivité, réparabilité, entretien systématique, suivi d'indicateurs de durée de vie…)
Réemploi	Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus
Renaturation	Processus de réaménagement d'un espace en vue de rétablir ses fonctions écologiques, en particulier les fonctions biologiques de son sol. Une opération de renaturation réussie se traduit par l'absence de revêtement en surface, la perméabilité du sol, la continuité verticale en profondeur, la continuité horizontale ainsi que par la bonne qualité bio-physico-chimique du sol
Réutilisation	Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau
Recyclage	Toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Les opérations de valorisation énergétique des déchets, celles relatives à la conversion des déchets en combustible et les opérations de remblayage ne peuvent pas être qualifiées d'opérations de recyclage
Retrait-gonflement des argiles (RGA)	Phénomène de mouvement des sols argileux lié aux variations de leur teneur en eau, provoquant leur rétractation en période de sécheresse et leur gonflement lors de leur réhumidification, susceptible d'endommager les ouvrages et les bâtiments
Solutions fondées sur la nature (SFN, SaFN)	Actions qui s'appuient sur les écosystèmes et leurs fonctions pour répondre à des enjeux environnementaux, sociaux et climatiques. Elles consistent à protéger, gérer durablement ou restaurer des milieux naturels (sols, végétation, zones humides, cours d'eau, etc.) afin de bénéficier des services qu'ils rendent, comme la régulation de l'eau, la limitation des pollutions, le stockage de carbone ou l'atténuation des effets des aléas climatiques
Valorisation (ex : énergétique, etc.)	Toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets
Verrou technologique	Désigne un obstacle technique ou scientifique qui limite ou empêche le développement, l'adoption ou l'optimisation ultérieure d'une technologie, d'un procédé ou d'une innovation. Dans le cadre du changement climatique, certains choix rendent impossible la mise en œuvre future de solutions plus adaptées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre

GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

L'article 191 de la loi de finances pour 2024 introduit une nouvelle annexe au compte financier unique, dite « annexe environnementale des collectivités locales », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. La mesure de l'impact environnemental d'une dépense est le résultat d'un cheminement logique qui conduit à conclure qu'une dépense est favorable, défavorable ou neutre au regard de l'un des 6 axes de la taxonomie européenne.

Le présent document vise à assurer aux collectivités la possibilité de réaliser cette analyse de façon autonome. Résultat d'un travail de co-construction entre associations d'élus, collectivités volontaires et administrations, il présente la démarche à engager, comprend des arbres de décision, ainsi que des tableaux de synthèse des critères de cotation, déclinés pour chacun des domaines de dépenses concernés, sur les 6 axes de la taxonomie.

Des guides détaillés sur chacun des axes de cotation permettent d'approfondir la démarche.

Commissariat Général au Développement Durable (CGDD)
Service de l'économie verte et solidaire – Délégation au développement durable
Tour Séquoia – 92055 La Défense cedex
Courriel : territoires-transition@developpement-durable.gouv.fr
www.ecologie.gouv.fr

Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)
Service des gestions publiques locales, des activités bancaires et économiques
139 Rue de Bercy – 75012 Paris
Courriel : service.gplabe@dgfip.finances.gouv.fr